



Rapport

du

Département de la justice, de la sécurité
et des finances

Exercice 2011

DÉPARTEMENT DE LA JUSTICE, DE LA SÉCURITÉ ET DES FINANCES

2011 En Bref

Malgré des signes positifs à la fin de l'année 2010, la conjoncture internationale ne s'est pas rétablie en 2011. Les dettes souveraines surdimensionnées de certains états menacent l'Europe et continuent de pousser ses membres les plus fragiles vers de longues périodes d'incertitudes et d'austérité. Malgré la solidité de ses finances publiques, à cause d'elle serait-on tenté de dire, la Suisse a subi les conséquences directes des faiblesses de ses voisins. Car ce sont bien les traits rassurants de la stabilité qui ont poussé bon nombre d'acteurs à racheter en masse notre monnaie, avec pour conséquence une hausse historique du cours du franc suisse par rapport à l'euro. La BNS a combattu cette hausse avec ses armes et le cours de notre monnaie est désormais stabilisé, même s'il reste nettement en deçà de celui qui prévalait avant la dégradation. Cependant, les industries suisses continuent de souffrir et tout particulièrement celles qui réalisent une grande partie de leur chiffre d'affaire sur les marchés européens. Pour Neuchâtel, l'horlogerie parvient à poursuivre son expansion grâce à une stratégie commerciale gagnante adoptée avant 2010 et résolument tournée vers l'Asie et les marchés émergents. Ces perspectives ne sont hélas pas partagées par toutes les autres branches industrielles neuchâteloises, notamment celles qui sont orientées vers l'exportation et dont la capacité concurrentielle est plus gravement pénalisée par la force du franc.

Alors que la statistique de l'emploi s'est fortement améliorée au niveau suisse durant la première partie de l'année 2011, une tendance baissière s'est installée à partir du troisième trimestre. De manière retardée par rapport au niveau national, cette tendance est également perceptible dans le canton de Neuchâtel, dont la statistique est assombrie par une dégradation saisonnière très marquée dans le secteur de la construction. En fin d'année, le taux de chômage neuchâtelois s'élève à 4.8% et demeure nettement en deçà du taux national situé à 3.3%.

Pour nos entreprises néanmoins, 2011 aura été l'année du renouveau fiscal. Le 19 juin, la réforme portée par le Conseil d'Etat est plébiscitée. Elle permet la mise en œuvre progressive d'un cadre qui promet de redynamiser le tissu économique du canton tout en améliorant les recettes publiques. Au-delà de la fiscalité, c'est le rôle même des entreprises au sein de la société qui est redéfini puisque les Neuchâtelois acceptent également la nouvelle loi sur l'accueil des enfants.

La réforme de la fiscalité des personnes physiques représente désormais le prochain grand défi pour le canton. Le projet du Conseil d'Etat vise à inverser deux tendances inquiétantes: le vieillissement démographique, plus rapide dans notre canton que pour le reste de la Suisse, et un déficit migratoire intercantonal qui ne cesse de s'aggraver depuis la seconde moitié des années 1990. La perte annuelle moyenne de quelque 500 contribuables appartenant à la classe moyenne est la conséquence directe de ce déficit. Elle explique également la stagnation, voire la légère diminution, du produit de l'impôt des personnes physiques. C'est pourquoi la réforme proposée prévoit une amélioration sensible pour les familles et pour la classe moyenne dont le poids diminue année après année, notamment en raison d'une fiscalité plus pénalisante que celle de nos cantons voisins. Cette nouvelle fiscalité des personnes physiques s'inscrit dans la ligne des autres grands chantiers cantonaux que constituent le RER neuchâtelois, HNe ou encore Microcity. Des projets qui préfigurent un canton à l'attractivité retrouvée, plus dynamique et plus uni face aux défis du XXI^{ème} siècle.

Il est donc primordial pour l'avenir de notre canton de parvenir à faire face à ces échéances en renforçant ses capacités financières qui demeurent fragiles malgré une discipline qui commence à porter ses fruits. Pour y remédier, le Conseil d'Etat est déterminé à poursuivre son effort de redressement et de réforme de l'administration. Initié en 2010, ce projet concerne l'ensemble de l'administration ainsi que les entités paraétatiques. Il est comparable aux programmes d'assainissement et de modernisation qu'ont menés avec succès les cantons de Lucerne, du Valais ou de Berne dès la fin des années nonante. Matérialisé par le rapport 11.036 du Conseil d'Etat, le premier volet de cet ambitieux projet sera discuté au Grand Conseil cette année encore. En parallèle, les travaux se

poursuivent pour réformer le domaine de la gouvernance des partenariats et pour moderniser les outils et les procédures de l'administration afin d'en améliorer l'efficacité et la transparence.

Parmi les autres activités du département, l'entrée en vigueur du nouveau code pénal suisse a généré certaines adaptations importantes non seulement pour les autorités judiciaires mais aussi pour la police, le Service de la justice et le Service pénitentiaire. Ce dernier a également été marqué par la fuite d'un détenu lors d'une conduite au mois de juin. Suite à cet événement, une enquête administrative a mis en évidence certaines lacunes dans la prise en charge pénitentiaire. Des mesures en vue d'y remédier sont à l'étude et feront l'objet d'un rapport. Quant à la police, elle a initié un projet ambitieux de rapprochement des polices neuchâteloise et jurassienne avec pour objectif de créer une seule police de l'Arc jurassien.

En 2011, le **secrétariat général** a fait face à une situation très particulière qui a lourdement perturbé son fonctionnement ordinaire. Le secrétaire général a assumé du 28 mars au 30 novembre 2011 la direction intérimaire du Service de la sécurité civile et militaire à un taux moyen de 40 à 50%. Par ailleurs, le secrétariat général a entièrement repris, depuis le 1er janvier 2011, la direction du projet de réforme de la défense contre les incendies et les secours. Dès le début 2011, il a encore assuré la conduite et la coordination du projet de réforme de la fiscalité des personnes physiques. Tout au long de l'année, il a appuyé le chef du département dans la conduite du dossier concernant: les frais occasionnés lors de manifestations sportives; la transformation des prisons; la gestion de la crise survenue suite à la fuite d'un détenu en juin; la localisation du Tribunal d'instance et du Ministère public sur un seul site à La Chaux-de-Fonds; la mise en place d'un concept d'ensemble pour les réformes touchant la sécurité publique et la sécurité civile.

Au cours de l'année écoulée, outre les prestations habituelles comme la CLA, **l'office d'organisation** s'est particulièrement impliqué dans l'analyse de problématiques organisationnelles et dans le projet de mise en place de JobAbo Onde verte et de la facturation des places de parc.

En 2011, année anniversaire pour les femmes en Suisse, avec la célébration notamment du 40^{ème} anniversaire du droit de vote, **l'office de la politique familiale et de l'égalité** a été très occupée à la mise sur pied de l'exposition "Citoyenne suisse: 40 ans et après?" au Musée d'Art et d'Histoire de Neuchâtel. De mai à août, une dizaine de milliers de visiteurs sont venus voir les affiches, les reflets filmés ou les comptes-rendus journalistiques qui ont émaillé en Suisse cette longue lutte vers l'égalité durant près d'un siècle. En outre, l'OPFE a offert un cadeau à la population: il l'a invitée au cinéma le dimanche 22 mai pour la projection d'un film britannique consacré au combat pour l'égalité salariale des ouvrières des usines Ford.

La lutte contre la violence conjugale a été une nouvelle fois l'un des dossiers majeurs de l'année avec le projet de rassembler la prise en charge des auteurs et de leurs familles au Centre neuchâtelois de psychiatrie (CNP).

Enfin, un rapport sur les familles à l'aide sociale, un autre sur la conciliation famille-travail dans l'ACN et un troisième sur l'accueil des enfants ont été présentés à différents publics de l'administration.

JUSTICE

En décembre 2010, le **service de la justice** (JUST) a été informé de l'entrée en vigueur des amendes tarifées en janvier 2011, ces dernières remplacent les transactions. De plus, les mandats de répression ont été remplacés par des ordonnances pénales administratives. De ce fait, des changements organisationnels ont dû être réalisés afin de respecter ces nouvelles dispositions légales. Il a fallu installer un support informatique provisoire. L'objectif d'une plus grande automatisation des activités a été retardé de 6 mois. Suite aux changements de la loi fédérale sur les transports publics, le JUST n'a plus réceptionné de plaintes pénales des compagnies de transport car ces dernières attendent une modification de la législation. Le JUST a continué d'œuvrer à la rationalisation du travail en diminuant son effectif de 1,7 postes. Avec l'introduction du nouveau code de procédure pénale, il a fallu adapter le recouvrement de l'assistance judiciaire. Sur proposition du service de la cohésion multiculturelle, le Conseil d'Etat a adopté un arrêté augmentant les émoluments de naturalisation. Un nouveau support informatique a été acheté pour le secteur des naturalisations. Le JUST a participé à une réflexion portant sur le projet de eGovernment. L'acquisition d'un appareil mobile de saisie biométrique et d'un appareil de contrôle des documents d'identité biométriques a permis de compléter le parc des appareils de biométrie. Dorénavant, le JUST établit les cartes de séjours biométriques pour les personnes de pays tiers et les Visas Schengen. Le contrôle cantonal des finances a vérifié toutes les activités de tous les secteurs du JUST sans que

ne soit relevé de dysfonctionnement. Un groupe de travail conduit par le JUST a été créé pour étudier l'introduction des actes authentiques électroniques au sein de notre canton. Enfin, une modification de la loi sur la profession d'avocats a été initiée par le JUST afin d'organiser 5 sessions d'examen par an.

Le **service pénitentiaire** et ses collaborateurs ont vécu une année 2011 particulièrement difficile. Les travaux de rénovation et de construction des deux établissements de détention, menés parallèlement à leurs missions de détention avant jugement et d'exécution de peines, impliquent un engagement important pour les collaborateurs confrontés à de nombreuses difficultés. Elles se traduisent par la gestion de missions de sécurité élevée dans un environnement architectural qui, temporairement, n'est pas adapté et par une charge de travail supplémentaire assumée sans ressource supplémentaire. Elles se traduisent également, dans ce contexte, par une destabilisation permanente des dynamiques internes aux établissements de détention, chaque étape des constructions ayant des incidences sur la sécurité passive et active qui exigent des mesures de correction lourdes pour la direction, le personnel et pour les détenus. Enfin, elles se traduisent par une diminution des places de détention neuchâteloises dans un contexte concordataire dont l'offre reste insuffisante en regard de l'augmentation constante du nombre de journée de détention ainsi qu'en termes de prestations répondant aux exigences du code pénal.

Dans ce contexte, la fuite d'un détenu dangereux survenue le 27 juin 2011, conduisant le conseil d'Etat à ordonner une enquête administrative, a gravement destabilisé l'ensemble des entités rattachées au service pénitentiaire. Les conclusions de l'enquête ont mis en évidence un certain nombre de dysfonctionnements interne et, dans son prolongement, ont également permis d'identifier d'importants écarts entre les ressources et les moyens nécessaires à la mise en œuvre des missions de sécurité élevée dévolues aux deux établissements de détention. Elles ont également montré des écarts entre les moyens architecturaux et sécuritaires, le concept d'encadrement des détenus et le projet de construction et de rénovation de l'Etablissement d'exécution de peine de Bellevue. Le blocage immédiat des travaux suite à la fuite de ce détenu a donné au Service pénitentiaire l'opportunité de porter une nouvelle réflexion qui permettra certainement des ajustements indispensables à la mise en œuvre d'une infrastructure adéquate et conforme à sa mission.

Cet événement aura toutefois permis de mettre en évidence la nature et la difficulté de la mission de sécurité élevé des deux établissement de détention cantonaux et les responsabilités qui incombent à l'office d'application des peines et mesures. Cet événement, qui aurait pu conduire à un drame si ce détenu avait récidivé, a finalement donné la pleine mesure des risques que gère au quotidien le service pénitenaire et ses collaborateurs. L'autorité politique et la population aura ainsi pris conscience que les moyens à disposition doivent être proportionnés aux risques sécuritaires identifiés et au niveau de sécurité attendu.

Le service poursuit son travail de reconstruction des équipes de direction. Il poursuit également son travail de restitution des analyses internes et externes aux autorités politiques qui auront pour tâches, durant l'année 2012, de définir les objectifs de la politique d'exécution des peines de notre canton et des moyens qu'elle entend accorder au service pénitentiaire en regard des exigences légales, de ses engagements concordataires et des risques pour la sécurité publique que présente sa mission générale.

Pour le **service de probation**, l'année 2011 a été marquée par plusieurs changements importants. Premièrement, le déménagement du service à la Chaux-de-Fonds en décembre 2011, qui a permis de centraliser les activités sur un site unique. Deuxièmement, la nomination d'un nouveau chef de service en novembre 2011. Enfin, l'introduction au 1^{er} janvier 2011 du nouveau code de procédure pénale (CPP) a eu peu d'effets directs sur l'activité du service.

La charge de travail du service est restée quantitativement stable, de même que les collaborateurs.

SECURITE

Pour la **police neuchâteloise**, l'année 2011 s'est caractérisée par l'entrée en vigueur du code de procédure pénale fédéral unifié. Cette réforme majeure des règles de travail est venue s'ajouter à l'importante réforme des structures intervenue entre mi 2009 et fin 2010.

Un peu plus de douze mois après son entrée en vigueur, il est encore trop tôt pour mesurer toutes les conséquences de ce nouveau code. Néanmoins, on peut d'ores et déjà affirmer qu'il a complexifié le travail des policiers en raison d'exigences formelles plus élevées ainsi que de délais plus courts pour répondre aux échéances imposées aux magistrats, en particulier durant les vingt-quatre premières heures. Il en découle une augmentation de l'activité administrative, au détriment

de la présence dans le terrain. Aussi, au cours de l'année 2012, une étude circonstanciée sera menée afin de mesurer l'ensemble des conséquences du nouveau code.

En 2011, le volume de l'action menée par les services de la police neuchâteloise s'est maintenu à un niveau comparable à celui des années précédentes. En terme d'efficacité, la statistique de la criminalité montre que les performances dans le domaine de l'élucidation des délits restent élevées (>35% des infractions) et témoignent ainsi du soin apporté à résoudre tous les types d'infractions, quelle que soit leur gravité.

Dans le domaine de la gestion de l'ordre public, les débordements de violence constatés en 2011 dans le canton de Neuchâtel lors de plusieurs rencontres sportives de football ou de hockey montrent que celui-ci n'est malheureusement plus à l'abri de ce type de phénomènes. Ce développement continue d'inquiéter la direction de la police neuchâteloise qui prend la problématique de la sécurité publique lors de rassemblements populaires très au sérieux et qui constate que ce type d'engagements nécessite pour elle la mise en œuvre de dispositifs toujours plus conséquents en terme d'effectif.

L'année 2011 est synonyme de plusieurs changements à la tête du service. Sur décision du département, le secrétaire général du DJSF a occupé ad intérim la fonction de chef de **service de la sécurité civile et militaire** et ce, de mars à novembre 2011. Dès le 1^{er} décembre, l'autorité a désigné un nouveau chef de service à la tête du SSCM.

2011 est synonyme du lancement de plusieurs projets stratégiques liés au domaine de la protection de la population; l'analyse des dangers et des risques, la réorganisation de la défense contre l'incendie et secours, la réorganisation de la protection civile, la conduite et la gestion d'événements et de situations d'urgence. Ces projets influencent parallèlement d'autres groupes de travail en activité.

A raison d'une séance mensuelle, l'état-major réduit de l'organisation catastrophe neuchâteloise (EMR ORCAN) a continué à œuvrer dans ses travaux. Un accent particulier a été porté sur la connaissance des partenaires cantonaux ainsi que la formation d'acteurs concernés par la gestion de crise. En 2011, la totalité des 95 sirènes d'alarme et d'alerte de la population a été techniquement modernisée. Toujours dans le souci d'optimiser le rôle des centrales d'alarme à vocation cantonale, le service a également consacré des ressources à l'étude conceptuelle de cet autre projet.

Sur le plan des ressources humaines, le service enregistre huit mutations, à savoir cinq nouveaux engagements de postes à repourvoir ainsi que 2 transferts de collaborateurs au profit d'autres services de l'Etat. Enfin, un collaborateur a été mis au bénéfice d'une rente AI.

Tant au niveau des recettes que des dépenses, le budget alloué au SSCM a été respecté.

Pour la maintenance du patrimoine immobilier du site de Colombier, près de CHF 713,000 ont été consacrés à la maintenance des infrastructures et des bâtiments. Par ailleurs, une somme de CHF 950,000 a été investie pour l'assainissement du chauffage de la Place d'armes, le toit des cuisines de la troupe, le déplacement de l'armurerie et la restauration des fresques de Charles l'Eplattenier.

Il est également intéressant de souligner que dans le domaine des contrats de prestations avec et au profit de la Confédération, Colombier a accueilli des écoles de recrues en lieu et place d'écoles de cadres. C'est donc un signe de confiance de l'autorité militaire vis-à-vis du canton.

FINANCES ET IMPOTS

Au **service financier**, le projet de redressement des finances et réforme de l'Etat s'est poursuivi sur 3 axes en 2011 : redressement des finances, gouvernance des partenariats et réforme de l'Etat. Le premier volet a été concrétisé par l'adoption du rapport 11.036 par le Conseil d'Etat qui sera discuté début 2012 par le Grand Conseil. Grâce à premier train de mesures d'amélioration pérenne, le budget 2012 a été adopté dans les limites du frein, moyennant une modification par le Grand Conseil concernant la participation des communes à l'effort d'économies. La planification financière 2013-2015 laisse entrevoir de douloureuses perspectives où le Conseil d'Etat ambitionne de poursuivre le travail de redressement tout en finançant le RER neuchâtelois, la réforme hospitalière et l'allègement de la fiscalité des personnes physiques ainsi que l'assainissement, devenu obligatoire, de prévoyance.ne. Des choix seront nécessaires.

Sur le plan de la conduite financière opérationnel dans le cadre de la réforme de l'Etat, des réflexions sont en cours sur le nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2), l'introduction de la comptabilité analytique et gestion par prestations ainsi qu'une refonte de la comptabilité financière.

Ces réflexions doivent déboucher sur la rédaction de trois concepts détaillés durant le premier semestre 2012. En parallèle, une révision profonde du système SAP est envisagée.

L'Etat reste performant dans le secteur du recouvrement. Après la mise en place d'un secteur de relance des actes de défaut de biens, qui a permis de récupérer environ 6,4 millions en 2011 toutes créances confondues et y compris pour les communes, les développements se poursuivent notamment par l'introduction de la gestion électronique de la procédure de poursuites et par l'adoption de directives devant permettre le désendettement des contribuables qui le souhaitent, ceci en complément du travail déjà effectué par le CSP et Caritas.

L'année 2011 a été marquée pour les contribuables par la réduction des pièces justificatives devant accompagner la déclaration d'impôt. Pour environ 10.000 contribuables, cette dernière a été transmise au **service des contributions** par l'intermédiaire du guichet unique sans papier, ni enveloppe et ni timbre.

Pour le service, les taxateurs ont taxé une partie des dossiers pour la première fois entièrement à l'écran sans le moindre papier.

En parallèle à l'évolution technologique, l'environnement des collaborateurs évolue avec une prédominance à l'analyse plutôt qu'au contrôle systématique. La rencontre avec le contribuable dans les centres commerciaux a été riche en information et l'expérience est renouvelée en 2012. De nombreux taxateurs ont suivi une formation dans le domaine de la perception leur permettant de répondre tant dans le domaine de la taxation que de la perception, en d'autres termes d'acquérir les compétences du nouveau métier de "taxcepteur".

Sur le plan conjoncturel, l'année 2011 a été marquée par un excellent premier semestre. Par contre, dès la seconde partie de l'année, l'évolution de la crise de la dette des pays européens a fortement renchéri le franc. Pour une partie de l'économie neuchâteloise, les incidences ont été importantes. Par contre, l'industrie horlogère ne semble pas avoir été trop touchée. L'impôt des personnes physiques par contre n'évolue pas. L'augmentation constatée dans les comptes 2011 est uniquement expliquée par la bonne année enregistrée au niveau des rappels d'impôts, principalement due aux dénonciations spontanées (effet de l'amnistie).

Le taux d'encaissement des impôts a légèrement augmenté pour se situer à un peu plus de 92% de contribuables qui paient leurs impôts dans les délais.

Sur le plan législatif, la réforme de la fiscalité des entreprises a été acceptée par le peuple au mois de juin 2011. Cette réforme, conjuguée à une bonne conjoncture, a permis aux recettes fiscales des personnes morales d'atteindre un niveau jamais atteint jusqu'alors.

Le conseil d'Etat a présenté une réforme fiscale des personnes physiques visant à soulager la classe moyenne, les familles et favorisant l'augmentation du taux d'activité des femmes. Cette révision d'une grande ampleur est actuellement entre les mains de la commission fiscalité.

Le **service des communes** observe que la situation financière cumulée de l'ensemble des communes s'est stabilisée en 2010 après la dégradation consécutive à la crise financière, économique et sociale survenue dès l'année 2008. Ainsi, alors que le résultat cumulé de l'ensemble des communes présentait encore un bénéfice de CHF 8,5 millions en 2008, ce sont des déficits, certes faibles, de respectivement CHF 0,8 million et CHF 0,5 million qui ont été enregistrés par l'ensemble des communes neuchâteloises au cours des exercices 2009 et 2010. Les transferts totaux de la péréquation financière intercommunale se sont accrus pour leur part de près de CHF 2,7 millions d'un exercice à l'autre. Cette augmentation s'explique par l'augmentation plus que proportionnelle des revenus des personnes morales en Ville de Neuchâtel en 2010.

Les statistiques fiscales, financières et les indicateurs financiers des communes font l'objet de fiches communales qui peuvent être consultées sur Internet en parallèle à la présentation du rapport sur les finances cantonales. L'évaluation et l'examen des propositions de réforme de la péréquation financière intercommunale se poursuivent.

En matière de fusions de communes, le service des communes a préparé les bases et le rapport permettant à l'Etat de proroger le dispositif de soutien financier important qu'il apporte aux communes. D'importants projets de fusions de communes ont abouti sur le Littoral, entre les Communes d'Auvernier, Bôle et Colombier, et au Val-de-Ruz où quinze des seize communes formant le district ont décidé de sceller leur destin. Le service des communes a été impliqué à des degrés divers dans toutes les phases de ces projets auxquels il a apporté son soutien constant.

Le service des communes a également apporté son soutien à la mise en œuvre de la nouvelle réglementation en matière de gestion des déchets en préparant les bases réglementaires, comptables et budgétaires ainsi que les circulaires permettant aux communes d'appliquer le nouveau mode de financement des déchets urbains.

Enfin, l'an dernier il a participé aux travaux d'examen d'un troisième volet de désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes, et a plus particulièrement participé aux travaux de la sous-commission chargée de proposer des solutions en matière d'action sociale. En collaboration et sous l'égide du service financier, les travaux en vue d'introduire le nouveau modèle de compte harmonisé 2 à l'Etat et dans les communes se sont également poursuivis l'an dernier. Une convention relative à la collaboration transfrontière entre les cantons de Berne et de Neuchâtel dans les domaines de la politique régionale et la politique d'agglomération a été finalisée l'an dernier, convention que les deux exécutifs cantonaux ont signée en novembre 2011. Le service des communes a œuvré en tant que service relais de l'administration cantonale dans l'élaboration de ce projet.

AFFAIRES GENERALES

Pour le **service juridique de l'Etat** (SJEN), l'année 2011 rime avec la publication de la jurisprudence administrative de l'Etat de Neuchâtel sur internet, projet dont le service a été l'initiateur et le moteur. D'un coup, plus de 300 décisions du Conseil d'Etat et des départements prises en 2010 et 2011 ont été rendues accessibles au public sur internet. Ces décisions seront rejointes par 350 autres décisions annuellement. Cet outil d'information répond à un besoin avéré des professionnels du droit et du public. Il s'agit d'une première pour un canton, qui répond aussi aux obligations de l'Etat en matière de transparence des activités étatiques. Les travaux législatifs sur la législature quinquennale, les réflexions menées sur la gouvernance des partenariats, la mobilisation sans précédent des collaboratrices et collaborateurs du service en faveur des projets de décrets constitutionnels et législatifs en relation avec l'introduction du principe de l'agglomération, la réalisation du réseau express régional (RER) neuchâtelois et la création de la loi sur le fonds RER neuchâtelois, ainsi que les travaux découlant de l'adhésion au concordat intercantonal concernant l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale ont imprimé un rythme extrêmement soutenu tout au long de l'année. Une juriste du service juridique a été élue juge au Tribunal cantonal par le Grand Conseil et une autre juriste a été nommée greffière rédactrice au sein de ce même tribunal. Elles rejoignent ainsi leurs deux anciennes collègues élues magistrates de l'ordre judiciaire en 2010. Le service juridique est fier de compter en ses rangs des personnalités disposant des compétences juridiques et humaines nécessaires à l'exercice des fonctions pour lesquelles ces collaboratrices ont été appelées. L'activité en matière de contentieux a mobilisé la partie la plus importante des ressources du service juridique, nécessaire à l'instruction des dossiers et à la rédaction de plus de 400 décisions finales à la signature du Conseil d'Etat, des chefs de départements ou d'autres entités. Les collaboratrices et collaborateurs du service ont également été sollicités pour différentes présentations dans le cadre de cours universitaires, de colloques scientifiques ou de programmes de formation continue organisés par les universités, les hautes écoles, l'administration ou d'autres entités. Ces sollicitations témoignent du haut degré d'expertise qui caractérise les collaboratrices et collaborateurs du service.

Le **service des ressources humaines** a poursuivi en 2011 ses travaux de réforme, avec toutefois un ralentissement imputable à l'intensité des sollicitations externes et à un manque de ressources internes dû à deux vacances de postes prolongées et à une absence maladie de longue durée.

L'engagement début avril d'une nouvelle responsable de la formation et du développement du personnel a permis de relancer les réflexions concernant ce secteur d'activité, et de redéfinir l'offre qui sera proposée aux collaborateurs et aux services en 2012. Dans le même secteur, l'augmentation importante du nombre d'apprentis formés à l'Etat a rendu nécessaire un accroissement de la dotation en personnel.

Les nombreux travaux liés à la réforme de l'administration cantonale ont également mobilisé le service, notamment pour l'amélioration du processus de budgétisation des coûts du personnel, l'accompagnement des réformes structurelles concernant le service de la sécurité civile et militaire, le service de la gérance des immeubles et la police neuchâteloise.

Le service continue d'être sollicité de manière intensive dans les opérations de recrutement de nombreux cadres, que ce soit en raison de départ de titulaires que de la création de nouveaux postes en lien avec le redressement des finances.

De nombreux projets internes ou transversaux ont également sollicité de manière importante les ressources du service, comme la facturation des places de stationnement, la généralisation de la saisie informatisée des temps de présence, le statut des cadres de l'administration, la réorganisation de la structure de pilotage du logiciel SAP-ressources humaines pour l'entité neuchâteloise, l'assainissement de la caisse de pensions Prévoyance.ne ainsi que le développement des prestations en ligne du guichet unique destinées au personnel de l'administration. Un système de contrôle interne destiné à optimiser la gestion des risques a également été mis en place, sans toutefois mettre en exergue l'existence de risques non maîtrisés jusqu'alors.

Sur un plan statistique, il convient de relever que l'effectif du personnel de l'administration est stabilisé malgré une apparente augmentation découlant de la mise en place de nouvelles techniques de comptabilisation et de regroupement d'effectifs.

D'autre part, la proportion de femmes dans les classes de traitement les plus élevées progresse petit à petit, de même que le nombre d'hommes actifs à temps partiel. Le SRHE espère que ces deux constats découlent des efforts et investissements consentis par l'Etat-employeur au bénéfice la famille et l'égalité des sexes.

La mobilité interne des collaborateurs, ainsi que l'engagement de personnes en recherche d'emploi continuent d'être favorisés lorsque des postes de travail doivent être repourvus, et 7 postes sur 10 sont repourvus par ces deux canaux. L'Etat évite ainsi de perdre des compétences, permet à ses collaborateurs de progresser dans leur carrière, et participe activement à la réinsertion professionnelle de travailleurs du canton touchés par la crise économique.

La santé et la sécurité du personnel de l'administration préoccupent également le service des ressources humaines, et malgré des moyens modestes, de nombreuses actions de prévention ont été engagées en 2011. La question de la gestion des absences de longue durée et de l'absentéisme en général reste en revanche problématique et constituera un des principaux axes d'amélioration pour 2012.

Enfin, sur un plan plus interne, le service des ressources humaines a pris ses marques dans ses nouveaux locaux de Peseux, et les partenaires du service apprécient la discrétion offerte par cette localisation décentralisée, les infrastructures d'accueil ainsi que les facilités d'accès en transports publics et en véhicules privés. Les collaborateurs du service travaillent dans un environnement et un climat sains, ce qui a un impact positif sur leurs conditions de travail, sur leur investissement et sur la qualité des prestations offertes tant à l'interne qu'à l'externe.

Pour le **secteur informatique**, l'année 2011 a été marquée par les développements du Guichet unique, par l'ouverture du CMN aux employés des collectivités publiques, par l'installation d'un propre réseau de fibre optique entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds et par le blocage du projet de réunion des services informatiques neuchâtelois.

Il s'agit du dernier exercice comptable du **service de la gérance des immeubles** (SGIM) au sein de l'Etat de Neuchâtel.

Dès le 1^{er} janvier 2012, le service et son personnel seront repris par prévoyance.ne (Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel).

Plusieurs groupes de travail se sont mis en place durant l'année 2011 pour permettre ce transfert dans de bonnes conditions.

Les dossiers concernant les immeubles du patrimoine financier de l'Etat (partie débiteurs locataires) seront repris par le service des bâtiments de l'Etat. Il en est de même pour la gestion des baux de l'administration cantonale pour lesquels les divers loyers sont payés (partie fournisseurs).

Le service de la gérance des immeubles a procédé, selon son planning annuel, à plusieurs rénovations d'immeubles de la Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel situés notamment : Chemin du Bois-des-Creux 4-6 à Boudry, Chemin des Planches 17-19 à Cortaillod et à la Cité-de-l'Ouest 4 à Neuchâtel.

De nombreux remplacements de fenêtres, d'assainissements d'installations de chauffage et d'ascenseurs ont été également pris en charge par le SGIM.

Le complexe d'immeubles aux Cadolles à Neuchâtel, retenu par prévoyance.ne, est en cours de construction.

En outre, un ancien immeuble au Locle, à la rue des Jeanneret 53-55, a été vendu.

1. SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Le secrétariat général du département de la justice, de la sécurité et des finances (SJSF) poursuit les objectifs stratégiques suivants:

1. Assurer un appui complet, rapide et décisif au ou à la chef-fe du département dans l'exécution de ses tâches;
2. Assurer de manière efficace le rôle de relais entre le département et les services;
3. Assurer un fonctionnement optimal du secrétariat général en engageant au mieux les ressources à disposition;
4. Assurer une interface efficace entre les services et le ou la chef-fe de département;

1.1. Effectif du personnel

Fonctions, exprimées en EPT	C2008	C2009	C2010	B2011	C2011
Secrétaire général	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Secrétaire générale adjointe	1.00	1.00	1.00	0.80	0.80
Chargé de missions	1.00	1.00	0.92	1.00	1.00
Responsable financière				0.80	0.73
Secrétaire	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Secrétaire administrative, resp. financière	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Chargé de projet NOJ		0.70	0.46		
Mandat de projet RPT à l'heure		0.10			
Total	5.00	5.80	5.38	5.60	5.53

Les prestations du SJSF ont été réparties sur six fonctions en 2011 représentant au budget 5.6 équivalents plein temps (EPT). Par rapport à 2010, la fonction de responsable financière a été créée dans le cadre de la réforme de l'Etat. Elle est occupée par une personne à un taux d'activité de 80% qui réalise une partie de ses activités à domicile, pour des raisons familiales. Le salaire de cette fonction est pris en charge par le crédit d'engagement relatif au redressement des finances et à la réforme de l'Etat.

1.2. Prestations du SJSF

La saisie du temps de travail a été introduite depuis le 1er avril 2009 auprès des 5 fonctions permanentes du SJSF. Les informations récoltées ont fourni des indications utiles sur le temps passé par le SJSF dans les prestations qui sont les siennes. Les collaborateurs-trices du SJSF consacrent normalement deux tiers de leur temps de travail à des prestations de conseil et d'appui au chef et aux services du SJSF. Le reste est normalement réparti entre les prestations de coordination, de gestion d'opérations, de communication et d'information.

Toutefois, en 2011, le secrétariat général a fait face à une situation très particulière qui a lourdement perturbé son fonctionnement ordinaire. Le secrétaire général a assumé du 28 mars au 30 novembre 2011 la direction intérimaire du Service de la sécurité civile et militaire à un taux moyen de 40 à 50%. Par ailleurs, le secrétariat général a entièrement repris, depuis le 1^{er} janvier 2011, la direction du projet de réforme de la défense contre les incendies et les secours. Dès le début 2011, il a encore assuré la conduite et la coordination du projet de réforme de la fiscalité des personnes physiques. Tout au long de l'année, il a appuyé le chef du département dans la conduite du dossier concernant: les frais occasionnés lors de manifestations sportives; la transformation des prisons; la gestion de la crise survenue suite à la fuite d'un détenu en juin; la localisation du Tribunal d'instance et du Ministère public sur un seul site à La Chaux-de-Fonds; la mise en place d'un concept d'ensemble pour les réformes touchant la sécurité publique et la sécurité civile.

1.3. Aide humanitaire et coopération au développement

Le SJSF assure le suivi de la loi sur l'aide humanitaire et la coopération au développement du 18 mars 2008 et, notamment, du contrat de prestations confié par le Conseil d'Etat à Latitude 21. Les années 2008-2009 constituaient une période de transition avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi et la mise en place de Latitude 21. Un contrat de prestation spécifique a été conclu avec celle-ci prévoyant le versement d'une subvention de Fr. 250'000 en 2008 et d'une même montant en 2009.

En 2010, le SJSF a négocié avec Latitude 21 le premier contrat de prestations quadriennal qui couvre la période 2010-2013. Ce contrat a été signé par le Conseil d'Etat le 1^{er} décembre 2010, avec des versements prévus comme suit:

2010	Fr. 245'000
2011	Fr. 260'000
2012	Fr. 260'000
2013	Fr. 260'000
Total	Fr. 1'025'000

Le secrétaire général du DJSF a représenté le canton de Neuchâtel lors de la 5^e rencontre entre la Direction du développement et de la coopération du Département fédéral des affaires étrangères (DDC) et les cantons qui s'est tenue à Genève, le 9 décembre 2011. A cette occasion, la clarté et la qualité du partenariat noué dans le canton de Neuchâtel entre l'Etat et Latitude 21 a relevée par les représentants de la DDC.

En application de l'article 4, alinéa 3, de la loi sur l'aide humanitaire et la coopération au développement du 8 mars 2008, le suivi des objectifs du mandat confié à Latitude 21 est résumé dans le tableau suivant.

Résultats attendus	Activités spécifiques	Résultats spécifiques - indicateurs	Réalisé en 2010-2011
Objectifs opérationnels			
A1 - Des projets de qualité sont financés par L21.	1. Informer les ONG neuchâteloises au sujet de L21 et les encourager à y adhérer.	<ul style="list-style-type: none"> 3-4 demandes d'adhésion sont traitées. 	Adhésion de 4 nouvelles associations (<i>Salubrité Plus</i> , <i>association de soutien au CESER</i> , <i>association Betsaleel</i> , <i>association EFi</i>) ; exclusion d'une association (<i>ABIR</i>), refus d'une adhésion ; 3 autres demandes en cours d'étude. La base de données de L21 recense 44 associations ou projets basés dans le canton.
	2. Organiser des formations pour les associations membres (AM) et autres associations intéressées.	<ul style="list-style-type: none"> 2 formations internes et 2 formations externes sont organisées par année. 75% des membres y participent. 	1 formation externe juin 2010 (6 AM) – 1 formation interne novembre 2011 (3AM). Négociations en cours avec la DDC pour un programme 2011-2013 commun au Fédéréseau. 3 formations planifiées pour 2012
	3. Assurer le fonctionnement régulier de la commission technique (CT).	<ul style="list-style-type: none"> La politique d'évaluation des projets et règlements de la CT sont adoptés. La CT est constitué. 	Documents qualité de la CT opérationnels. CT composée de 6 membres (professionnels) fin 2011. Etude, financement et suivi de 6 projets en 2010, étude de 11 projets en 2011, financement et suivi de 9 d'entre eux.
	4. Assurer le fonctionnement régulier de la commission de suivi financier (CSF).	<ul style="list-style-type: none"> Le règlement de la CSF est adopté. La CSF est constituée. 	CSF composée de 4 membres fin 2011 (2 nouveaux membres en attente de nomination). Documents qualité opérationnels (SCI). Etude et validation de 6 rapports financiers finaux de projets 2009 et de 4 rapports financiers finaux de projets 2010.

Résultats attendus	Activités spécifiques	Résultats spécifiques - indicateurs	Réalisé en 2010-2011
A2 - Les ressources financières à disposition de L21 pour le financement de projets augmentent.	5. Maintenir le dialogue avec les autorités cantonales.	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre du contrat de prestations. Accroissement des contributions cantonales de la coopération au développement. 	Excellent dialogue avec les autorités cantonales (DSJF, rencontre avec le Conseil d'Etat in corpore en 2010). Signature contrat de prestation 2010-2013 le 5 avril 2011 (conjointement avec la signature d'un accord avec la DDC) ; augmentation de la subvention et possibilité d'échange de compétences.
	6. Etablir et développer les contacts avec les autorités communales en vue d'établir des partenariats.	<ul style="list-style-type: none"> Les communes versent à L21 leurs contributions financières à la coopération au développement. Les contributions des communes à la coopération au développement augmentent. Le nombre de communes qui contribuent augmente. 	Rencontre avec 11 communes neuchâtelaises en juin 2010 (organisée par l'ACNE). Signature d'un contrat avec la Commune du Val de Travers (CHF 22'000.- / année), comprenant un projet pédagogique avec le collège Jean-Jacques Rousseau . Négociation d'un contrat de prestation avec la Commune de Neuchâtel pour 2010-2013 (CHF 50'000.-/année). Discussions avec la commune de la Chaux-de-Fonds en cours. Contributions reçues de la commune de la Chaux-de-Fonds, d'Hauterive et du Locle. Bonnes relations avec l'ACNE.
	7. Etablir et formaliser la collaboration avec la Division partenariats de la DDC.	<ul style="list-style-type: none"> Cofinancement de projets. 	Contrat pour contribution institutionnel (CHF 13'300.-) en 2010 ; accord de partenariat institutionnel pour contribution globale (CHF 500'000.- / 2011-2013, fond de projet, soutien institutionnel et soutien aux activités). Admission de L21 dans la catégorie des fédérations cantonales.
	8. Assurer un reporting rigoureux sur l'utilisation des contributions cantonales, communales et fédérales.	<ul style="list-style-type: none"> Maintien et développement des contributions financières. 	Publication et diffusion du rapport annuel 2009 à 100 exemplaires et du rapport annuel 2010 à 200 exemplaires. Audits par le Contrôle Cantonal des Finances et SCI complet.
B1 - L21 possède un inventaire du paysage des compétences présentes dans le canton de Neuchâtel au niveau de la coopération au développement.	9. Etablir un inventaire des compétences des institutions publiques dans les domaines pertinents pour L21 (B11).	<ul style="list-style-type: none"> Identification des domaines et des partenaires potentiels. 	Début de la recherche en 2011 (engagement d'un assistant de recherche par le biais du programme d'ETS <i>Syni-Lausanne</i>) : entretiens avec AM et élaboration d'un questionnaire à l'attention des collaborateurs de l' <i>UNINE</i> . Inventaire des compétences au sein de l'Etat de NE pour de l'échange de personnes.
	10. Etablissement d'un accord type de partenariat (B12).	<ul style="list-style-type: none"> Conclusion d'un accord de partenariat avec une collectivité publique. Promotion de ce type de partenariat. 	Le contrat de prestation avec l'Etat de Neuchâtel le prévoit, un premier dossier a été préparé mais n'a pas encore été mis en œuvre.
B3 - Des contacts sont établis dans le canton avec des entreprises intéressées à la coopération au développement.	13. Inventaire des contacts et collaborations existantes ; définition des domaines, prise de contacts par les organisations faitières ; établissement d'une politique de partenariat.	<ul style="list-style-type: none"> L21 dispose d'une liste d'entreprises du canton disposant de connaissances pertinentes dans les domaines d'activité de ses membres. 	Début de la recherche en 2011 (engagement d'un assistant de recherche par le biais du programme d'ETS <i>Syni-Lausanne</i>): entretiens avec les AM et réalisation d'une note de synthèse – plan d'action sur l'état des collaborations existantes, souhaitées ou souhaitables.

Résultats attendus	Activités spécifiques	Résultats spécifiques - indicateurs	Réalisé en 2010-2011
C1 - Des informations de qualité sur les enjeux des relations Nord-Sud, de l'action humanitaire et de la coopération au développement sont à disposition de la population neuchâteloise.	15. Assurer le fonctionnement régulier de la commission d'information et de communication (CIC) (C1).	<ul style="list-style-type: none"> Le règlement de la CI est adopté. La CI est constitué. La politique d'information est définie. 	CIC composée de 5 membres fin 2011. Adoption d'une stratégie de communication (interne et externe) pour 2010-2011.
	16. L21 organise régulièrement des manifestations publiques sur des thèmes liés aux relations Nord-Sud ayant une pertinence particulière pour le canton (thèmes envisagés : migration, énergies renouvelables, santé publique) (C11).	<ul style="list-style-type: none"> L21 anime des débats dans le canton sur les relations Nord-Sud et les problèmes de développement. Selon le thème choisi, L21 collabore étroitement avec les AM concernées. L21 conclut des partenariats (sponsors, médias). 	Campagne de communication sur « le chemin du don » en 2011 : apéritif média le 11 janvier 2011, publication d'une brochure sur « le chemin du don », organisation de la première journée cantonale de la coopération le 5 novembre 2011, collaboration régulière avec les médias neuchâtelois (apéritif média, conférence de presse signature contrats avec Etat de Neuchâtel et DDC, conférence de presse sur la collaboration avec le Val de Travers, conférence de presse sur la journée cantonale de la coopération au développement.
	17. Editer et actualiser régulièrement le site web de L21 (C11).	<ul style="list-style-type: none"> Le Site web de L21 est mis à jour au moins 1 fois par mois. 	Site web actualisé régulièrement et connu largement. Lettre d'info trimestrielle envoyée à large base de contacts.
	19. L21 organise une fois par année une campagne d'information coordonnée avec les AM et les collectivités publiques sur les activités de ses membres et la contribution des collectivités publiques à la solidarité internationale.	<ul style="list-style-type: none"> La population du canton est informée des efforts de solidarité internationale entrepris par divers acteurs dans le canton. 	Campagne de communication sur « le chemin du don » en 2011 : apéritif média le 11 janvier 2011, publication d'une brochure sur « le chemin du don », organisation de la première journée cantonale de la coopération le 5 novembre 2011 en collaboration étroite avec toutes les AM ainsi qu'avec la DDC (partenariat avec l'Express/Impartial, avec la ville de Neuchâtel et Festi'neuch), 10 parutions médias, 150-160 participants.
C2 - Les collectivités publiques sont sensibilisées sur la thématique de la coopération au développement.	20. Contribuer au débat politique dans le canton au niveau de la coopération au développement.	<ul style="list-style-type: none"> Le Grand Conseil neuchâteloise débat régulièrement de la question. 	Inscription d'un paragraphe sur la coopération au développement (issu de la stratégie 2010-2013 de L21) dans le programme de législature de l'Etat de NE.
	21. L21 établit un inventaire des pratiques des collectivités publiques neuchâteloises en matière de développement durable sur la base du cadre proposé par le document « Solidarité internationale ; bonnes pratiques en matière de développement durable », publié par l'Office fédéral du développement territorial (ARE) et de la DDC.	<ul style="list-style-type: none"> Les pratiques des collectivités publiques neuchâteloises en matière de développement durable et leur lien avec la solidarité internationale sont mieux connues. 	Accord avec le programme Syni-Lausanne pour l'engagement d'un.e assistant(e) de recherche dès début 2011.

Résultats attendus	Activités spécifiques	Résultats spécifiques - indicateurs	Réalisé en 2010-2011
C3 - Un inventaire de l'offre et de la demande existe en matière d'enseignement et de formation sur les thématiques de la coopération au développement dans le canton de Neuchâtel.	22. Dresser l'inventaire de l'intérêt et des capacités des AM pour participer à des activités de formation et d'information.	<ul style="list-style-type: none"> L21 connaît l'intérêt et les capacités de chaque AM en matière de formation et d'information. 	<i>Latitude 21</i> est membre depuis 2011 de la coalition des ONG soutenant la Fondation Education et Développement
	23. Prendre contact avec le Département pour l'éducation, la culture et les sports afin d'évaluer les intérêts et besoins en matière d'enseignement et de formation.	<ul style="list-style-type: none"> L21 	<p>Promotion de la journée cantonale de la coopération au développement auprès des écoles.</p> <p>Projet pédagogique dans la collaboration avec le Val de Travers (Ecole Jean-Jacques Rousseau)</p>
Objectifs institutionnels			
D1 - L21 assure son développement institutionnel	Valider les critères d'admission.	<ul style="list-style-type: none"> Validation des critères. 	Critères d'admission pour de nouveaux membres adoptés lors de l'AG du 3.11.2009.
	Consolider le fonctionnement du Conseil et des commissions	<ul style="list-style-type: none"> 2 nouveaux membres ont rejoint le Conseil. Le Conseil se réunit régulièrement. PV des séances du Conseil. Les trois commissions sont constituées et actives 	Conseil composé de 9 membres à fin 2010 (selon les statuts). 11 réunions en 2010, 10 réunions en 2011. Les 3 commissions sont constituées, opérationnelles et actives à fin 2010. Directive de gouvernance et de gestion financière adoptée à l'AG du 7.12.2010.
	Consolider le fonctionnement du Secrétariat et le poste de coordination.	<ul style="list-style-type: none"> Rapports d'activités. 	Poste de secrétaire générale à 40% en 2010, augmenté à 60% pour 2011. Rapports d'activités lors de chaque séance du Conseil et directive de gouvernance et de gestion financière adoptée à l'AG du 7.12.2010 (y.c. gestion du personnel).
D2 - L21 développe des partenariats et travaille en coordi-	Etablir une collaboration avec la DDC.	<ul style="list-style-type: none"> Accord de partenariat formalisé pour un appui au fonctionnement de L21. 	Contrat pour contribution institutionnel (CHF 13'300.-) en 2010 ; négociation pour contribution globale (fond de projet, soutien institutionnel et soutien aux activités) de CHF 500'000.- pour 2011-2013.

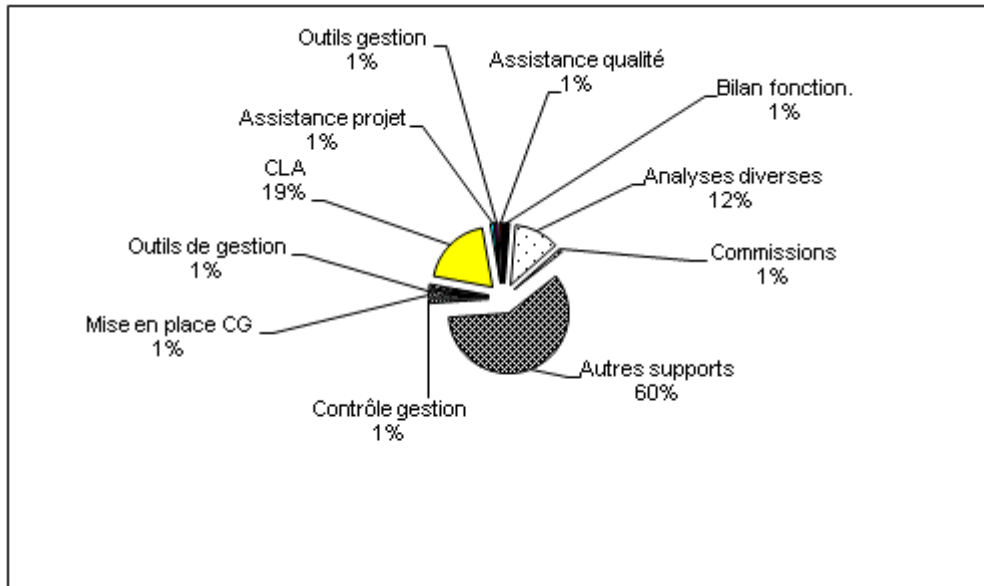
<i>Résultats attendus</i>	<i>Activités spécifiques</i>	<i>Résultats spécifiques - indicateurs</i>	<i>Réalisé en 2010-2011</i>
nation.	Intégrer et participer au Fédéréseau.	<ul style="list-style-type: none"> • 1-2 manifestations annuelles organisées avec le Fédéréseau. • Echanges d'expériences des membres. • PV des séances Fédéréseau. 	Participation régulière aux travaux du Fédéréseau et collaboration active avec les autres fédérations. 2 réunions en 2010. Participation aux négociations sur les critères de contribution de la DDC pour les fédérations (3 réunions). Publication commune du livre « Outils de gestion pour projets de coopération au développement ». Participation commune au Village de la Francophonie lors du Sommet de la Francophonie en octobre 2010 à Montreux. Participation à deux campagnes de plaidoyer : passage du 0.5% au conseil National en janvier 2011, sondage auprès des candidats dans le cadre des élections fédérales de septembre 2011. Préparation d'une brochure de présentation du fédéréseau. Planification d'un programme de formation commun aux fédérations cantonales.
	Encourager les synergies et le partage de compétences entre AM.	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer l'identité de la coopération au développement dans le canton. • Améliorer la qualité du travail des AM. 	Nombreuses relations entre AM. 4 partenariats et échange de compétence entre AM (collaboration institutionnelle ou pour projet terrain). Lancement d'un projet conjoint entre <i>MdM</i> et <i>REA Cameroun</i> au Cameroun.
	Développer la communication interne entre les membres de Latitude 21.		Adoption d'une stratégie de communication avec volet « communication interne » pour 2011-2013. Mise en place de séances de préparation pour la journée cantonale de la coopération au développement avec participation de toutes les AM.

L21 : Latitude 21, AM : Association membre, CT : commission technique, CI : commission info, CSF : commission de suivi financier

1.4. Office d'organisation

Au cours de l'année écoulée, outre les prestations habituelles comme le suivi de la CLA, l'office d'organisation s'est particulièrement impliqué dans l'analyse de problématiques organisationnelles et dans le projet de mise en place de JobAbo Onde verte et de la facturation des places de parc.

La répartition des prestations effectuées en 2011 par l'Office d'organisation sur la base du temps passé est la suivante:



Les prestations les plus importantes sont les analyses diverses (12%), les autres supports (60%) et la commission du logement de l'administration (19%).

En reprenant ces prestations, les commentaires suivants peuvent être faits:

Analyses diverses

Plusieurs analyses organisationnelles ont été faites cette année. Il s'agit de:

- L'analyse de l'opportunité pour l'Etat de Neuchâtel de transférer l'Office des améliorations foncières au Service de l'agriculture (Département de l'économie) ou au Service de la géomatique et du registre foncier (Département de la gestion du territoire);
- L'analyse des moyens à mettre en œuvre pour assurer la continuité des prestations du Service de la gérance des immeubles délivrées à l'Etat de Neuchâtel après la suppression de cette unité;
- L'identification et l'analyse des prestations des deux garages de l'Etat rattachés au Service de la sécurité civile et militaire et au Service des ponts et chaussées, ainsi que l'identification des problèmes que rencontrent ces garages pour remplir leurs missions complétée par des propositions d'amélioration.

Autres supports

La préparation de la mise en place de JobAbo Onde verte et de la facturation des places de parc a passablement occupé l'Office d'organisation en 2011. Outre la quinzaine de séances planifiées, de nombreuses discussions sur site ont eu lieu. Un important travail de mise à jour de données a été effectué. L'office a également eu à répondre aux nombreuses questions posées par les collaborateurs de l'administration cantonale et du secteur de l'enseignement secondaire 2. Une séance d'information pour les représentants des diverses unités a été organisée au début du mois de juillet dans la salle du Grand Conseil en présence des chefs du DJSF et du DGT.

Parmi les autres activités de l'office, il convient de citer la poursuite des travaux sur les véhicules de service, la réalisation d'une formation sur la prise de décision, la participation à l'analyse de la mise en place d'écrans de communication et de systèmes de ticketing, la création d'un groupe usagers pour le Guichet unique, des évaluations de besoins sécuritaires, la révision des rapports de gestion et l'analyse de processus.

L'office a également contribué de manière significative à la redéfinition du rôle de l'Office d'organisation en relation avec la réforme de l'administration et du gouvernement.

CLA

Même si, dans la période actuelle, il n'est pas possible de produire un plan directeur du logement de l'administration, des projets de relocalisation ou d'aménagement ont pu être finalisés (voir à ce sujet le rapport de gestion du Service des bâtiments).

Des analyses de besoins de locaux, des réaménagements et des implantations ont été conduits pour le DEC (Service de l'économie, Office de l'inspection du travail, Service de statistique, Service de l'agriculture, Evologia), le DGT (Service de l'énergie et de l'environnement, Service des ponts et chaussées, Service de la faune, des forêts et de la nature), le DSAS (Service de la protection de l'adulte et de la jeunesse, Service des institutions pour adultes et mineurs), le DECS (Office d'orientation scolaire et professionnelle) et le DJSF (Police, nouvelle organisation judiciaire).

Un rapport sur la situation de la gestion du logement de l'administration avec des propositions d'amélioration a été établi.

1.5. Office de la politique familiale et de l'égalité

2011 une année jubilé

2011 a été une année anniversaire pour les femmes en Suisse. 40 ans de droit de vote au niveau fédéral, 30 ans pour l'inscription dans la Constitution fédérale de l'article sur l'égalité, 20 ans pour la grève des femmes du 14 juin 1991 et 15 ans pour la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (LEg).

En collaboration avec le Musée d'art et d'histoire de Neuchâtel, l'Association pour les droits de la femme (ADF) et le Centre de liaison des associations féminines (CLAF), l'OPFE a mis sur pied une exposition au Musée d'Art et d'Histoire (MAHN). Intitulée "Citoyenne suisse: 40 ans et après?", elle a accueilli plus de 10'000 visiteurs du 8 mai au 21 août. Neuchâtel a été le seul canton à organiser une telle exposition qui s'est inscrite dans le cadre des manifestations du Millénaire de la ville de Neuchâtel. Un budget de 50'000 francs a pu être constitué grâce à la collaboration avec le CLAF, qui a bénéficié du soutien de plusieurs sponsors dont la Nationale Suisse Assurance, le BPW Neuchâtel (Business Professional Women), la Loterie romande et la Fondation Jane Stalé-Erzinger. L'OPFE et le MAHN ont également pu compter sur un partenariat avec RTS-Espace 2, ainsi qu'avec Memoriav, association pour la sauvegarde de la mémoire audiovisuelle suisse. Une sélection d'archives fut diffusée dans le cadre de l'exposition et Memoriav a organisé une projection suivie d'un débat auquel a participé Sylvie Dürer, Directrice du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes. En tant que sponsor important, l'assurance Nationale suisse a également mis sur pied une soirée de relations publiques dans le cadre de l'exposition du Millénaire et des 40 ans du droit de vote. D'autres événements ont émaillé la vie de l'exposition: une conférence le 14 juin de Brigitte Studer, professeure d'histoire à l'Université de Berne, spécialiste de l'histoire des femmes suisses; le Parlement des jeunes de la ville de Neuchâtel a tenu une session au musée, suivie d'une visite de l'exposition et d'un débat; de nombreuses associations ou groupes ont sollicité une visite guidée de l'exposition (Femmes juristes, Lions club, Rotary, Bureau fédéral de l'égalité, déléguées à l'égalité des universités romandes, Secrétariat valaisan à l'égalité et à la famille, classes d'école, etc.)

Politique familiale et égalité au sein de l'administration

Le groupe de travail mené par Silvia Carolillo Winkler pour établir une grille d'indicateurs destinée au Conseil d'Etat, lui permettant d'évaluer le catalogue de mesures pour la conciliation famille-travail, s'est poursuivi. Faute de données suffisantes à disposition, le rapport avait dû être réorienté en 2010. La décision a été prise d'élaborer un état des lieux sur la base des données existantes. Silvia Carolillo Winkler et Gérard Geiser, chef du service de statistique, ont présenté au colloque des services centraux les premiers résultats. Ces résultats étaient pour le moins inattendus et ont suscité l'étonnement. Il s'agira de répondre en 2012 aux questions posées.

L'OPFE avait entamé en 2010 une procédure pour coordonner le droit au congé maternité de l'administration cantonale avec la loi fédérale sur les allocations pour perte de gain (LAPG) pour les nouveau-nés hospitalisés sur une longue durée (dans le cas des grands prématurés par exemple). Le Conseil d'Etat a accepté de modifier le règlement d'application de la loi sur le statut de la fonction publique afin de permettre à la mère, dont l'enfant est hospitalisé plus de trois semaines à la naissance, de prolonger d'autant son congé maternité jusqu'à un maximum de 4 mois supplémentaires. Cette disposition a également été introduite dans le règlement concernant les enseignantes. Elle fait de l'administration neuchâteloise un employeur exemplaire pour ces cas particuliers, rares mais récurrents.

Violence conjugale

Le Service pour les auteur-e-s de violence conjugale (SAVC) a été intégré au Centre neuchâtelois de psychiatrie (CNP) le 1er mai. Dans le même temps, Marie-Laure Béguin Mettraux a organisé des groupes de travail sur les trois axes définis en 2010 par le chef de département, à savoir la prise en charge des auteurs (SAVC), la prise en charge des couples à transaction violente et la prise en compte de leurs enfants en tant que victimes directes.

Le groupe de travail "SAVC", composé des intervenants du SAVC, de deux médecins du CNP, d'un commissaire de police, du chef du service de probation et de l'OPFE, s'est réuni trois fois entre le 30 mai 2011 et le 28 novembre 2011, pour accompagner la reprise du SAVC. Ses travaux sont terminés. Le groupe de travail "couples", composé de 10 personnes (OPFE, CNP, SAVC, centre LAVI, office de protection de l'enfant, conseil conjugal, Solidarité femmes, service de probation), s'est réuni deux fois en 2011. Le groupe de travail "enfants", composé de 12 personnes (OPFE, CNP, SAVC, centre LAVI, office de protection de l'enfant, police, service psycho-éducatif de la Croix-Rouge, autorité de protection de l'enfant et de l'adulte), s'est réuni une première fois en 2011. Un sous-groupe "signalement" (OPFE, office de protection de l'enfant, police, autorité de protection de l'enfant et de l'adulte) va se réunir en février 2012 pour définir dans quels cas les enfants devraient être signalés par la police à l'APEA et par l'APEA à l'office de protection de l'enfant, dans le but d'harmoniser les pratiques et d'améliorer la prise en charge.

La commission technique LVCouple, quant à elle, s'est réunie le 21 novembre.

Groupes de travail

La Commission consultative en matière de politique familiale et d'égalité entre hommes et femmes s'est réunie trois fois en 2011, le 8 mars, le 16 juin et le 15 septembre.

Deux membres de la commission ont démissionné cette année: Mme Séverine Gutmann, de la CNCI; ainsi que Mme Emma Porpora du syndicat UNIA, qui a été remplacée par Mme Catherine Laubscher. Le représentant de la CNCI sera nommé par le Conseil d'Etat au début 2012.

L'OPFE a en outre participé aux groupes de travail suivants :

- le comité de la crèche Tic-Tac
- le groupe permanent de l'ACN sur le harcèlement au sein de l'administration (groupe de confiance)
- le groupe de travail sur les mariages forcés
- la Coordination interdépartementale de la politique sociale (CIPOS)
- la Communauté de travail pour l'intégration des étranger-ères (CTIE)
- la Conférence romande des déléguées à l'égalité
- la Conférence suisse des déléguées à l'égalité
- la Conférence latine contre la violence domestique
- la Rencontre nationale des services d'interventions cantonales contre la violence domestique
- le groupe de travail interne au DJSF sur la fiscalité des personnes physiques

- la commission fiscalité du Grand Conseil

Actions éducatives

Comme en 2010, l'OPFE n'a pas piloté la journée "Oser tous les métiers" (jom).

Destinée aux élèves du degré 9 Harnos, cette journée a été une nouvelle fois organisée par les écoles elles-mêmes avec une participation quasi identique à l'année précédente.

L'OPFE a été approchée par l'Office fédéral de la formation et du travail (OFFT) pour se rallier au concept désormais national de *Futur en tous genres*, remplaçant la journée des filles ou la jom, qui s'adresse aux élèves de 5, 6 et 7^{ème} années (avant Harnos), avec des actions spécifiques pour chaque degré. L'OPFE essaiera de reprendre le projet en 2012.

Par ailleurs, l'OPFE est intervenue dans plusieurs écoles. A la HEP BE-JU-NE, comme chaque année, dans le cadre d'une semaine consacrée à l'économie. A l'école Pierre-Coullery, dans le cadre d'un module de formation consacré à la famille, ainsi que sur un module égalité entre les sexes. La cheffe de l'office a en outre suivi les travaux de mémoire de deux étudiants de mars à mai 2011.

Événements

A l'occasion de cette année jubilaire pour les femmes en Suisse, l'OPFE a invité la population à la projection du film « Made in Dagenham » au cinéma des Arcades à Neuchâtel, le dimanche 22 mai. Ce film, très émouvant et drôle, retrace la lutte dans les années 70 des ouvrières de l'usine Ford de Dagenham, dans la banlieue de Londres, pour l'obtention d'une égalité salariale. Le succès a été immédiat: plus de 300 spectateurs et spectatrices se sont rapidement inscrit-e-s, ce qui a obligé l'OPFE à changer de salle pour augmenter la capacité d'accueil. La projection a été suivie d'un débat auquel ont participé plusieurs politiciennes: Maria Roth-Bernasconi, Sylvie Perrinjaquet, Francine John-Calame, Anne Seydoux ainsi que Jasmine Herrera, présidente du parlement des jeunes de la ville de Neuchâtel et Sarah Kiani, historienne.

En novembre, l'OPFE avait projeté une journée de sensibilisation à la politique en vue des élections communales de 2012; le peu d'inscriptions a toutefois contraint l'office à annuler cette journée.

Crèche Tic-Tac et accueil

Le service de l'emploi, en collaboration avec l'office de la politique familiale et de l'égalité et la crèche Tic-Tac, avait mis en place en 2010 une solution de crèche provisoire pour les enfants de personnes inscrites auprès d'un ORP, afin de favoriser leur réinsertion professionnelle. Deux places de crèche avaient été réservées, l'une à Neuchâtel et l'autre à La Chaux-de-Fonds. Financé par le SECO pour deux ans, ce projet s'est terminé à fin 2011 et ne sera pas reconduit. Le faible nombre de personnes ayant eu recours à la mesure a montré que les besoins en la matière étaient moindres que prévu.

Par ailleurs, la recherche sur la fréquentation des crèches du canton de Neuchâtel s'est poursuivie. En collaboration avec l'office de l'accueil extrafamilial, une stagiaire placée par l'ORP a analysé toutes les données à disposition et les a complétées au moyen de questionnaires avec l'objectif de déterminer qui fréquente les structures d'accueil pré- et parascolaires du canton. L'étude, complétée par une étude sur le choix de l'école privée, a été présentée à la commission consultative, ainsi qu'à la cheffe du département de la santé et des affaires sociales, Mme Gisèle Ory.

Consultations

L'OPFE n'a pas été sollicitée en 2011.

Demandes parvenues à l'OPFE

87 demandes d'information sont parvenues à l'OPFE en 2011, soit 7 à 8 demandes par mois. Plus de 60% d'entre elles émanaient de particuliers, 7% des écoles, universités, 7% également des entreprises et 6% des associations. Les autres se répartissent entre médias, ACN, autres bureaux de l'égalité et communes. La plupart des appels concernaient des cas de divorces ou d'allocations familiales ou encore la journée Oser tous les métiers (jom). Dans une moindre mesure, l'OPFE a répondu à des questions concernant la violence conjugale, le mariage (également pacs) ou la loi sur l'égalité (LEg).

2. SERVICE DE LA JUSTICE

2.1. Introduction

A mi-décembre 2010, en vue de l'introduction du nouveau code de procédure pénale, les secteurs des créances judiciaires et des frais de justice ont été informés par le Ministère public de l'entrée en vigueur des amendes tarifées au 1er janvier 2011. Ce système remplace dorénavant la procédure de paiement des amendes par transaction.

De plus, dès le début de l'année 2011, les mandats de répression ont été remplacés par des ordonnances pénales administratives.

De ce fait, de nombreux changements organisationnels d'importance ont dû être réalisés au sein du service de la justice en 2011 afin de respecter ces nouvelles dispositions légales.

La procédure de gestion des amendes tarifées a engendré un surplus de travail considérable pour les deux secteurs des créances judiciaires et des frais de justice; il a fallu mettre en place un support informatique provisoire avec les outils existants.

De surcroît, l'objectif fixé par le Conseil d'Etat d'aboutir en fin d'année 2011 à une plus grande automatisation des tâches répétitives grâce à l'utilisation des nouveaux outils informatiques a été retardé. Une partie du travail déjà effectué pendant l'année 2010 pour le lancement des nouveaux programmes informatiques a dû être reprise en 2011. Ainsi, la mise en production des nouveaux logiciels de gestion des amendes d'ordre et des ordonnances pénales administratives a été repoussée de plus de 6 mois.

A cet effet, les responsables des secteurs des créances judiciaires et des frais de justice ainsi que certains de leurs collaborateurs ont dû tout au long de l'année travailler en étroite collaboration avec des représentants du service informatique de l'Etat, des villes de Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds ainsi que des chargés de mission de la police neuchâteloise afin de préparer la mise en œuvre de l'installation des nouveaux programmes informatiques. De nombreuses séances de travail ont été tenues avec les interlocuteurs précités ou même avec le fournisseur informatique ainsi que le chef de la comptabilité générale de l'Etat afin de trouver les solutions aux problèmes rencontrés.

En parallèle, un comité de pilotage dirigé par le chef du service de la justice et composé des responsables des secteurs des créances judiciaires et des frais de justice, des représentants des villes de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds, de la police neuchâteloise ainsi que du chef de ce projet au service informatique de l'Etat a tenu des séances régulières pour le suivi de l'avancée des travaux et pour les prises de décisions nécessaires. La mise en production des nouveaux outils est prévue par étapes dès le début de l'année 2012.

Suite aux changements de la loi fédérale sur les transports publics et de son ordonnance (LTV, OTV), les secteurs des créances judiciaires et des frais de justice n'ont plus réceptionné de plaintes pénales des différentes compagnies de transport (CFF, TRN, BLS et transports publics fribourgeois) car ces dernières sont dans l'attente d'une modification de la législation fédérale laquelle permettra de remédier aux lacunes existantes. Cela représente une diminution d'environ 2'500 dossiers à traiter sur l'année 2011.

Indépendamment du retard pris à la mise en production des nouveaux outils informatiques, les deux responsables des secteurs des créances judiciaires et des frais de justice ainsi que le chef du service de la justice ont œuvré à une rationalisation du travail qui a permis de réduire l'effectif du personnel de 1,7 équivalents plein temps.

Toujours en lien avec l'introduction du nouveau code de procédure pénale au 1er janvier 2011, il a fallu adapter la gestion du recouvrement auprès des bénéficiaires de l'assistance judiciaire. La loi en vigueur (LAPCA) jusqu'au 1er janvier 2011 étant abrogée, le secteur des frais de justice avec l'appui du service juridique de l'Etat a mis en place une nouvelle procédure de recouvrement suivant les dispositions légales. Cette adaptation n'a pas eu d'impact sur le niveau de recouvrement des montants concernés.

Le secteur des naturalisations qui délègue les enquêtes de naturalisation au service de la cohésion multiculturelle depuis le 1er janvier 2010 a été contraint, tout au long de l'année 2011, de procéder à une surveillance rigoureuse des rapports rendus par ce dernier. Il s'agissait d'imposer le respect des délais ainsi qu'une bonne facture du contenu des rapports nécessaires à l'évaluation de l'aptitude des candidats à la naturalisation. Cette action avait pour but de maintenir la collaboration entre les deux services.

Sur proposition du service de la cohésion multiculturelle afin que ce dernier soit en mesure de couvrir ses frais de fonctionnement, le Conseil d'Etat a adopté un arrêté modifiant les émoluments de naturalisation à percevoir dès janvier 2012. Il a été retenu une augmentation de 50 francs par dossier concernant les jeunes célibataires de moins de 20 ans et de 370 francs pour les autres dossiers. De plus, dorénavant, 75% des émoluments fédéraux perçus par le canton pour le traitement des dossiers de naturalisations facilitées seront attribués au service de la cohésion multiculturelle.

Malgré les retards enregistrés au service de la cohésion multiculturelle, le secteur des naturalisations a été en mesure de respecter le délai de procédure fixé à 18 mois. Pour atteindre cet objectif avec un effectif réduit à 1,4 équivalents plein temps, le secteur des naturalisations a été contraint tout au long de l'année de s'attacher ponctuellement les services d'une collaboratrice du secteur des documents d'identité. Dès 2012, il a été décidé de fusionner le secteur des naturalisations avec celui des documents d'identité, cette configuration permettra d'assurer une meilleure exécution des tâches des deux secteurs.

Le secteur des naturalisations pourra enfin bénéficier d'un nouveau support informatique en remplacement du programme actuel, lequel date de plus de vingt ans. En septembre 2011, le service informatique de l'Etat a acquis le programme GestStar de la société Proactive Partners. Ce programme qui est déjà utilisé par le secteur des naturalisations des cantons de Fribourg, du Jura et bientôt du Valais, doit être formaté pour correspondre à la procédure neuchâteloise de naturalisation. Depuis la fin de l'année 2011, la responsable du secteur des naturalisations et le chargé du projet au service informatique de l'Etat s'attellent à la configuration du programme pour qu'il soit opérationnel dès la fin du premier trimestre 2012.

En 2011, le chef de l'office de la population, le chef du développement du service informatique de l'Etat et le chef du service informatique de la Ville de Neuchâtel ont entamé une réflexion quant à la finalisation du projet "eGovernment en terre neuchâteloise". L'ensemble des communes du canton ayant pu s'exprimer sur cet objet au moyen d'un sondage, il appartient à ce nouveau groupe de pilotage de proposer les solutions adéquates pour chaque commune intéressée et d'évaluer les solutions à développer pour les communes de petite et moyenne importance en terme de population qui n'adhèrent actuellement pas à ce projet.

L'année 2011 a été mise à profit afin de compléter les connaissances professionnelles des collaborateurs du secteur de documents d'identité avec des cours de formation métier dispensés par la section des documents d'identité de la police fédérale.

L'acquisition d'un appareil mobile de saisie biométrique et d'un appareil de contrôle des documents d'identité biométriques a permis de compléter le parc des appareils de biométrie. L'appareil de saisie mobile permettra d'établir des pièces d'identité suisse, des permis de séjour et des visas pour étrangers lorsqu'il s'agit de personnes à mobilité réduite qui ne peuvent pas bénéficier des installations fixes.

L'ensemble des problèmes informatiques liés aux registres de l'Office fédéral des Migrations ont été résolus. Dorénavant, l'établissement des nouvelles cartes de séjours biométriques pour les personnes de pays tiers et l'établissement des Visas Schengen peuvent s'effectuer auprès du centre de saisie de l'office de la population.

Dans le courant de l'année 2011, le contrôle cantonal des finances a vérifié toutes les activités de tous les secteurs du service de la justice sans que ne soit relevé de dysfonctionnement. Toutes les remarques émises sont d'ordre secondaire. Le bilan de cette inspection est donc positif.

Un groupe de travail a été créé pour étudier l'introduction des actes authentiques électroniques au sein de notre canton en application de l'ordonnance fédérale y relative. Ce groupe est formé de trois notaires, de deux représentants du service informatique, d'une représentante du service juridique et est conduit par le chef du service de la justice.

Au 1er janvier 2011 est entrée en vigueur la loi sur les actes à cause de mort et actes similaires (LACDM). Cette nouvelle loi a permis aux notaires de bénéficier, entre autre, d'un accès sécurisé au guichet unique pour le suivi des actes à causes de mort et actes similaires.

En début d'année, le service de la justice a également dû répondre à une interpellation du Grand Conseil concernant le manque de places disponibles aux examens du barreau. Sur proposition du service de la justice, dès la session de juin 2011, les membres de la Commission d'examen ont accepté de passer de dix à onze candidats par session.

De plus, cette interpellation a engendré une modification de la loi sur la profession d'avocates et d'avocats (LAv) et de son règlement d'application (RLAv). Dorénavant, il sera envisageable d'organiser 5 sessions par an au lieu de 4.

Il a également été convenu que dès l'année 2012, les examens du barreau neuchâtelois se dérouleront dans la salle des États et non plus dans la salle des Chevaliers. La salle des États a été choisie afin d'accueillir les candidats dans de meilleures conditions.

En fin d'année, un arrêté fixant un émoulement de 200 francs dû au Conseil notarial pour l'inspection d'une Etude a été signé par le Conseil d'Etat sur proposition du Conseil notarial.

Au début du mois de janvier, le support informatique du casier judiciaire "VOSTRA" a été adapté à la nouvelle organisation judiciaire. De plus, en novembre, le système VOSTRA a été muté dans une nouvelle version.

Enfin, en ce qui concerne l'assistance judiciaire, des changements relatifs à la rémunération des avocats commis d'office ont été apportés. Désormais, le défenseur demande à l'autorité compétente, au moins chaque semestre, le versement d'un acompte relatif à l'activité déployée. Cette nouvelle façon de procéder a pour but de limiter les dépassements budgétaires conséquents.

2.2. Gestion

Magistrature judiciaire

Se référer au rapport de gestion du Conseil de la Magistrature.

Aspects légaux

Le Conseil d'Etat a adopté les arrêtés suivants:

- Le 2 février 2011, un arrêté portant modification de l'arrêté d'exécution de la loi du 10 novembre 1920, concernant les émoluments. Dans le cadre du droit civil, cet arrêté concerne les divers émoluments perçus pour les actes émanant du Conseil d'Etat et des départements relatifs aux autorisations de changement ou de modification de nom ou de prénom.
- Le 31 octobre 2011, un arrêté nommant les représentantes et les représentants des bailleurs et des locataires en matière de bail à loyer et de bail à ferme. Cet arrêté nomme les représentantes et les représentants des bailleurs et des locataires pour la chambre de conciliation du Tribunal régional du Littoral et du Val-de-Travers ainsi que pour la chambre de conciliation du Tribunal régional des Montagnes et du Val-de-Ruz, pour la fin de la période de fonction des autorités judiciaires en cours.
- Le 14 décembre 2011, un arrêté approuvant la modification du règlement organique du Conseil notarial du 13 janvier 1999. Cet arrêté met à la charge du notaire, les frais découlant de l'inspection de ses activités notariales. Ces frais s'élèvent forfaitairement à 200 francs par inspection et sont exclusivement affectés aux dépenses engagées par le Conseil notarial.
- Le 21 décembre 2011, un arrêté fixant les émoluments prévus par la loi sur le droit de cité neuchâtelois à percevoir par l'Etat et les communes. Cet arrêté définit les tarifs d'émoluments liés aux demandes de naturalisation, d'agrégation et de libération. Ces émoluments

sont perçus par l'Etat et les communes pour l'étude des dossiers et la délivrance des actes prévus par la loi, sur le droit de cité neuchâtelois du 7 novembre 1955.

2.3. Activités déployées

Assistance judiciaire

Les montants octroyés au titre de l'assistance judiciaire ont été les suivants:

Année 2010	Année 2011
2.086.903 francs	2.895.000 francs

Les demandes se présentent comme suit:

	Payée en 2010	Payée en 2011	Refusée en 2010	Refusée en 2011
Civile	498	987	27	26
Pénale	308	875	29	23
Administrative	50	42	12	10
Total	856	1904	68	59

Office de la population

Secteur des naturalisations

Le Conseil d'Etat, dans ses séances des 16 février, 23 mars, 23 mai, 27 juin, 6 juillet, 14 septembre, 16 novembre et 21 décembre a accueilli favorablement 498 demandes de naturalisation d'étrangers (646 en 2010) comprenant 811 personnes (1209 en 2010). Il est à remarquer que 232 demandes émanent de personnes de la deuxième génération (233 en 2010). Le Conseil d'Etat a également refusé 2 demandes de naturalisation (15 en 2010), comprenant 2 personnes (29 en 2010).

Le service a reçu pour traitement 672 demandes de naturalisation ordinaire (589 en 2010). La commission chargée d'examiner les requêtes de naturalisation a étudié par voie de circulation 511 demandes (549 en 2010) et a transmis ses observations au Conseil d'Etat.

Les émoluments de naturalisation perçus en 2011 s'élèvent à 301.220 francs (230.652 en 2010).

De plus, le service a assuré la transcription de 161 naturalisations facilitées de conjoints (160 en 2010; articles 27 et 28 de la loi fédérale sur l'acquisition et la perte de la nationalité suisse, du 29 septembre 1952, ci-après LN), de 31 naturalisations facilitées d'enfants (37 en 2010; articles 31a et b et 58a et c LN) et aucune réintégration (1 en 2010; articles 21, 23 et 58 LN).

Loi sur le droit de cité neuchâtelois (LDCN)

Le Conseil d'Etat a ratifié 3 agrégations (0 en 2010; articles 36 LDCN). Il a prononcé 1 réintégration neuchâteloise (2 en 2010; article 50 LDCN) et la libération du droit de cité neuchâtelois de 10 personnes (6 en 2010; article 54 LDCN).

Surveillance de l'état civil**Gestion électronique des données (Infostar)**

L'exploitation des données d'état civil par le système fédéral Infostar se poursuit par sa nouvelle version SOFA (service orienté vers les applications techniques).

Statistiques de l'état civil:

Districts	Naissances	Reconnaisances par le père	Mariages / Partenariats	Décès
Neuchâtel	1598	199	311	525
Boudry	6	49	153	201
Val-de-Travers	4	28	72	138
Val-de-Ruz	18	38	63	91
Le Locle / La Chaux-de-Fonds	41	126	261	614
Total	1667	440	860	1569

Nous avons accordé l'autorisation de transcrire dans Infostar 16 adoptions (15 en 2010) prononcées en application des articles 264 ss du code civil.

Nous avons autorisé la transcription de 681 communications de faits d'état civil survenus à l'étranger (611 en 2010) concernant des ressortissants neuchâtelois.

Nous avons examiné 69 (133 en 2010) demandes de changement de nom au sens de l'article 30 du code civil, ainsi que 125 (280 en 2010) demandes en vue de mariage au sens de l'article 73 de l'ordonnance sur l'état civil.

Surveillance du contrôle des habitants

Un nouveau groupe de pilotage a été constitué dans le cadre du projet "eGovernment en terre neuchâteloise". Celui-ci est constitué du chef de l'office de la population, du chef de développement du service informatique (SIEN) et du chef de compétence du centre électronique de Gestion (CEG).

Secteur documents d'identité

La répartition des émoluments 2011 ressort du tableau ci-après:

	Comptes 2011 Fr.	Budget 2011 Fr.	Comptes 2010 Fr.
Part cantonale nouveaux passeports et cartes d'identité	786.162.80	834.000	605.608

Le tableau ci-après montre l'évolution du nombre de nouveaux documents d'identité enregistrés par l'office au cours des dernières années:

Années	Passeports 2003	Passeports Biométriques	Cartes d'identité	Passeports provisoires
2006	13.053	38	17.904	238
2007	12.445	497	14.742	273
2008	6.207	856	14.184	190
2009	5.960	1.007	14.562	213
2010	720	6.803	16.010	307
2011	-	8.438	16.561	309

N.B. Depuis le 1^{er} mars 2010, seuls des passeports biométriques sont délivrés.

Amendes

Les amendes d'ordre

Tableau des documents enregistrés pour les amendes et les frais judiciaires:

Documents reçus	2010	2011
Ordonnances pénales, mandats de répression et procès-verbaux de transactions	24.637	26.998
Extraits de jugements des tribunaux et ass. judiciaire	2407	1803
Amendes d'ordre	115.380	115.953
Total	142.424	144.754

Encaissement des amendes et des frais judiciaires:

Tableau des encaissements	2010	2011
Amendes et frais judiciaires	11.227.454 fr.88	12.538.042 fr.69

L'augmentation des encaissements s'explique par l'utilisation de tous les radars mobiles de la police neuchâteloise contrairement à l'année 2010.

De plus, la nouvelle procédure des amendes tarifées a favorisé un encaissement plus rapide et évité ainsi une transmission de nombreux dossiers à l'office du contentieux général.

Les montants des amendes d'ordre encaissés pour les Villes de Neuchâtel et La Chaux-de-fonds, ainsi que la somme de 493.240 fr.18 d'assistance judiciaire sont compris dans le tableau des encaissements.

Casier judiciaire

Le service de coordination Vostra a reçu 2802 extraits de jugements des tribunaux neuchâtelois et ordonnances pénales du ministère public (3123 en 2010).

	2010	2011
Ordonnances pénales du ministère public	2439	2241
Extraits de jugements des tribunaux	684	561
Avis de récidive	129	222
Libérations conditionnelles (accordées, révoquées, etc...)	76	127
Mesures (fin du traitement, peine suspendue, etc...)	19	13
Non-lieu	328	280

Le service de coordination Vostra a établi ou transmis 372 extraits de casier destinés aux différentes autorités judiciaires cantonales (274 en 2010).

Profils ADN

La loi portant modification du code de procédure pénale neuchâtelois et l'arrêté concernant l'effacement des profils ADN sont entrés en vigueur le 1er janvier 2006. Depuis cette date, le service de coordination Vostra est compétent pour l'effacement des profils ADN.

	Reçus en 2009	Traités en 2009	Reçus en 2010	Traités en 2010	Reçus en 2011	Traités en 2011
ADN 2007	-	86	3	42	-	7
ADN 2008	9	125	7	36	-	16
ADN 2009	771	64	15	102	-	75
ADN 2010	-	-	749	56	4	117
ADN 2011	-	-	-	-	785	1

Le service traite également des demandes provenant d'autres cantons:

Reçues en 2009	Traitées en 2009	Reçues en 2010	Traitées en 2010	Reçues en 2011	Traitées en 2011
6	16	10	6	2	0

Barreau et notariat

Barreau

La commission d'examen du barreau s'est réunie 4 fois en 2011. 22 candidats (16 en 2010) ont obtenu le brevet d'avocat. Il y a eu 2 abandons et 1 échec définitif (4 en 2010).

Autorité de surveillance des avocates et des avocats

L'autorité de surveillance des avocates et des avocats a siégé à 6 reprises. Elle s'est occupée de 11 inscriptions définitives au rôle officiel du barreau et de l'établissement de 7 décisions découlant de la loi cantonale et de la loi fédérale, ainsi que de répondre à diverses demandes de renseignements.

	Disciplinaires	Contestations d'honoraires	Disciplinaires et contestations d'honoraires	Total
Enquêtes pendantes au 31.12.2010	10	2	0	12
Enquêtes enregistrées en 2011	7	8	0	15
Enquêtes liquidées en 2011	13	7	0	20
Enquêtes pendantes au 31.12.2011	4	3	0	7

Notariat

La commission d'examen du notariat a organisé 2 sessions en 2011.

Lors de la session de printemps, 1 candidate s'est inscrite. Elle a obtenu son brevet.

Lors de la session d'automne, 1 candidat s'est inscrit. Ce dernier s'est présenté au premier examen mais il a décidé d'abandonner. Il est réinscrit d'office pour la session de printemps 2012.

Conseil notarial

Séances

Durant l'année 2011, le Conseil notarial s'est réuni à 8 reprises aux dates suivantes:

- 9 février
- 31 mars
- 3 mai
- 9 juin
- 24 août
- 27 septembre
- 3 novembre
- 14 décembre

Inspection des études (article 21 de la loi sur le notariat)

En 2011, 13 notaires ont été inspectés (contrôles techniques). Maître Olivier Jacopin, Président du Conseil notarial, coordonne ces inspections.

Le Conseil notarial a pu constater d'une manière générale, chez chacun des notaires inspectés, une parfaite tenue des actes et registres, le respect des exigences techniques du notariat et du tarif des émoluments.

Ces inspections n'appellent par conséquent aucune remarque particulière. Elles permettent un échange de vue constructif entre le Conseil notarial et les notaires et contribue à une certaine uniformisation de la pratique.

Le Conseil notarial a pris connaissance avec satisfaction de la décision du Conseil d'Etat, sur proposition du Conseil notarial, de fixer à 200 francs chaque inspection. Maître Nicholas Schaer est chargé par le Conseil notarial de tenir la comptabilité y relative.

Contrôle financier des études (article 22 de la loi sur le notariat)

Deux contrôles financiers ont été ordonnés durant l'année. Maître Gérard Bosshart s'occupe de ces contrôles périodiques, prévus tous les 4 ans (article 22 du Règlement organique du Conseil notarial).

Ces contrôles ont révélé que les notaires étaient à même de restituer les fonds confiés dans les 24 heures, conformément à la loi.

Un contrôle extraordinaire a été ordonné.

Formation des stagiaires (article 13 de la loi sur le notariat)

Dans le courant de cette année 2011, 4 stagiaires étaient en formation dans le canton. C'est un nombre qui correspond à la moyenne des dernières années.

La formation des stagiaires est de la responsabilité du Conseil notarial, qui a désigné un délégué en son sein pour l'organiser. Il s'agit de Maître Anne-Marie Jacot Oesch.

Dans le courant de l'année 2011, le Conseil notarial a reçu une stagiaire, accompagnée de son maître de stage.

Tâches générales (article 20 de la loi sur le notariat)

Le Conseil notarial a eu l'occasion de se prononcer sur diverses questions de technique notariale ou de droit soumises par les notaires du canton, soit à l'occasion des inspections, soit de manière ponctuelle, notamment au sujet de la loi sur le traitement des actes à cause de mort et actes similaires (LACDM) qui a nécessité une très grande énergie de la part du Conseil notarial pour sa mise en place.

Le Conseil notarial est également intervenu auprès d'un notaire concernant deux litiges avec des clients ainsi qu'auprès d'une notaire stagiaire concernant une incompatibilité.

Le Président du Conseil notarial, Maître Olivier Jacopin, relève qu'il a également participé à la cérémonie d'assermentation de Maître Guillaume Wildhaber, Maître Gérard Bosshart à celle de Maître Isabelle Augsburgger.

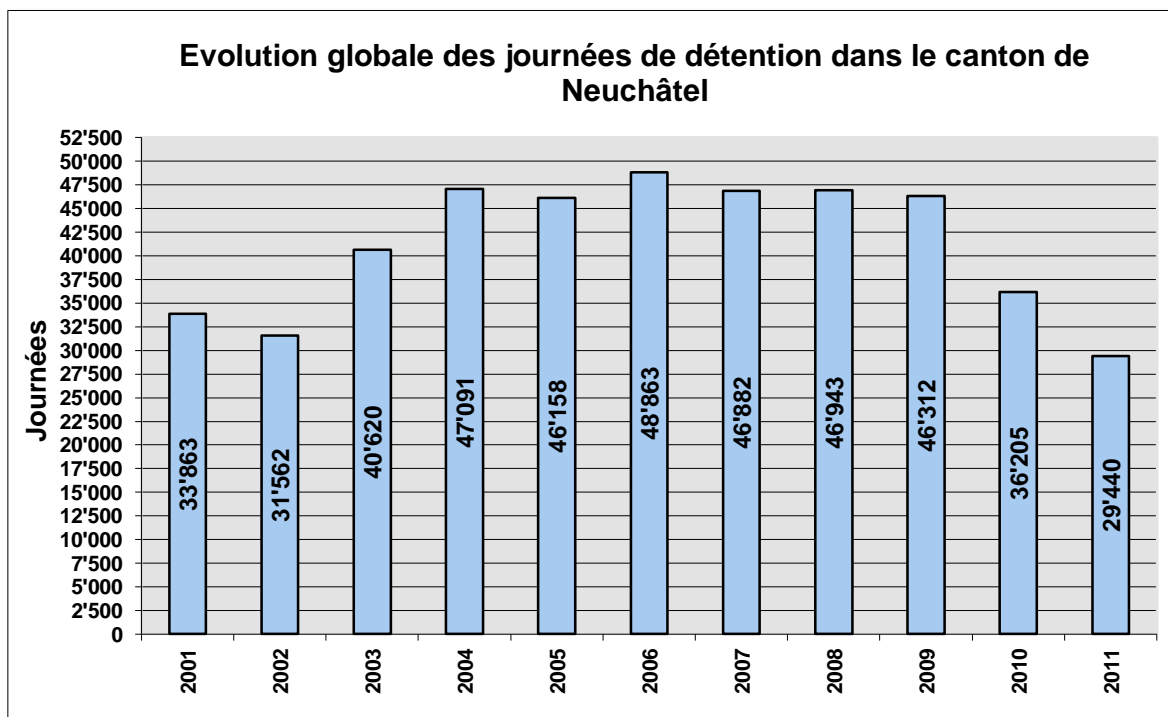
3. SERVICE PÉNITENTIAIRE

3.1. Généralités

Le Service pénitentiaire et ses collaborateurs ont vécu une année 2011 particulièrement difficile. Les travaux de rénovation et de construction des deux établissements de détention, menés parallèlement à leurs missions de détention avant jugement et d'exécution de peines, impliquent un engagement important pour les collaborateurs confrontés à de nombreuses difficultés. Elles se traduisent par la gestion de missions de sécurité élevée dans un environnement architectural qui, temporairement, n'est pas adapté et par une charge de travail supplémentaire assumée sans ressource supplémentaire. Elles se traduisent également, dans ce contexte, par une destabilisation permanente des dynamiques internes aux établissements de détention, chaque étape des constructions ayant des incidences sur la sécurité passive et active qui exigent des mesures de correction lourdes pour la direction, le personnel et pour les détenus. Enfin, elles se traduisent par une diminution des places de détention neuchâteloises dans un contexte concordataire dont l'offre reste insuffisante en regard de l'augmentation constante du nombre de journée de détention ainsi qu'en termes de prestations répondant aux exigences du code pénal.

Dans ce contexte, la fuite d'un détenu dangereux survenue le 27 juin 2011, conduisant le conseil d'Etat à ordonner une enquête administrative, a gravement destabilisé l'ensemble des entités rattachées au service pénitentiaire. Les conclusions de l'enquête ont mis en évidence un certain nombre de dysfonctionnements internes et, dans son prolongement, ont également permis d'identifier d'importants écarts entre les ressources et les moyens nécessaires à la mise en œuvre des missions de sécurité élevée dévolues aux deux établissements de détention. Elles ont également montré des écarts entre les moyens architecturaux et sécuritaires, le concept d'encadrement des détenus et le projet de construction et de rénovation de l'Etablissement d'exécution de peine de Bellevue. Le blocage immédiat des travaux suite à la fuite de ce détenu a donné au Service pénitentiaire l'opportunité de porter une nouvelle réflexion qui permettra certainement des ajustements indispensables à la mise en œuvre d'une infrastructure adéquate et conforme aux impératifs de sa mission.

Le service poursuit son travail de reconstruction des équipes de direction. Il poursuit également son travail de restitution des analyses internes et externes aux autorités politiques qui auront pour tâches, durant l'année 2012, de définir les objectifs de la politique d'exécution des peines de notre canton et des moyens qu'elle entend accorder au service pénitentiaire en regard des exigences légales, de ses engagements concordataires et des risques pour la sécurité publique que présente sa mission générale.

Evolution des journées de détention**Personnel**

Au 31 décembre 2011, 85 collaborateurs travaillaient au sein du Service pénitentiaire. Cela correspond à 79 EPT contre 85,3 EPT prévus au budget 2011 (y compris 1,2 EPT supplémentaire pour le traitement des amendes, octroyé jusqu'à fin 2011 par le Conseil d'Etat, en compensation des recettes y relatives). A cela s'ajoute l'engagement d'un apprenant, de deux stagiaires faisant une maturité commerciale, d'une stagiaire universitaire avec une formation en criminologie et quatre personnes en placement ORP. Suite à l'évasion de JLB, le service a dû renforcer la surveillance active en faisant appel à des agents de sécurité privés et a engagé un chef de projet pour un mandat de six mois. Ces engagements ont permis de renforcer notre effectif déjà surchargé et constamment sollicité.

Départs durant l'année écoulée:**Secteur administratif**

- 1 assistante ressources humaines, démission au 31.05, 40%,
- 1 secrétaire comptable, démission au 31.10, 50%.

Secteur médical

- 1 infirmier chef, démission au 30.06, 100%,
- 1 infirmière (EEPB), démission au 31.08, 60%.

Secteur de la détention

- 1 agent de détention à 100%,(EDPR), licenciement au au 28.02, situation en suspens,
- 1 agent de détention à 100%, (EDPR), licenciement au 28.02, recours rejeté,

- 1 directeur à 100%, (EEPB), démission avec effet immédiat au 01.07,
- 1 directeur adjoint à 100% (EEPB), démission avec effet immédiat au 01.07,
- 1 surveillant chef à 100% (EEPB), démission au 30.11,
- 1 cuisinier chef à 100% (EEPB), démission au 31.12.

Engagements:

Direction du service

- 1 cheffe de service à 90%; engagée au 01.02.

Secteur administratif

- 1 collaboratrice spécialisée à 80% (OAPM), engagée au 01.03.

Secteur médical

- 1 infirmière à 60% (EEPB), engagée au 01.12.

Secteur de détention

- 1 agent de détention 100% (EDPR), engagé au 01.04,
- 1 agente de détention 100% (EDPR), engagée au 01.01,
- 1 surveillant chef à 100% (EDPR), engagé au 01.09,
- 1 directeur 100% (EEPB), engagé au 01.12,

3.2. Secteur financier

Malgré les difficultés rencontrées tout au long de l'année 2011, le Service pénitentiaire a respecté le budget et a pu entièrement compenser les dépenses liées aux événements. Les travaux de rénovation et construction sont en cours dans les établissements; un décalage, même léger, des étapes prévues peut avoir des conséquences importantes sur les dépenses et/ou les recettes du compte de fonctionnement du service. La variation du nombre de détenus pouvant travailler dans les ateliers a, par exemple, des effets directs sur les rubriques budgétaires "rémunération" et "recettes des ateliers". L'augmentation ou la diminution du nombre de journées de détention ont une répercussion très importante sur les dépenses et/ou recettes des placements hors canton, étant donné qu'un placement hors canton coûte environ 110.000 francs par année.

Par ailleurs, la fuite d'un détenu dans le courant de l'année a considérablement désorganisé le fonctionnement du service qui dès lors a dû revoir le déploiement des ressources tant humaines que matérielles sur la base de priorités incontournable.

Comptes de fonctionnement

Les crédits supplémentaires suivants ont été octroyés, avec compensation, pour:

- Mobilier équipement 35.000 francs,
- Mobilier, matériel, machines 90.000 francs,
- Mandats, expertises, études 100.000 francs,
- Autres frais divers 14.800 francs,
- Frais de surveillance 250.000 francs,
- Placements hors canton 695.000 francs, dont 320.000 francs validés par le Conseil d'Etat suite à la note du 5 décembre 2011.

Comptes et budget 2011

	Comptes 2011 Fr.	Budget 2011 Fr.	Comptes 2010 Fr.
Charges brutes	18.016.662	18.136.800	16.902.341
Revenus	- 3.376.524	- 2.470.800	- 3.434.653
Charges nettes	14.640.138	15.666.000	13.467.688

Après bouclement, les comptes du service présentent des charges nettes pour un montant de 14.640.138 francs, ce qui représente une différence de 1.025.862 francs par rapport aux charges nettes budgétées. Nous observons donc que les charges du service ont été sur-estimées à hauteur de 120.138 francs et que les recettes ont été sous-estimées pour un montant de 905.724 francs par rapport au budget.

Difficultés rencontrées

- 1) Estimation des dépenses relatives à la gestion des placements des détenus sous autorités neuchâteloises dans un autre canton, concernant :
 - a) les longues peines sous autorités neuchâteloises. L'Office d'application des peines et mesures place les détenus neuchâtelois selon leur dangerosité, leur personnalité et leur prise en charge dans l'établissement le plus adéquat. Le but étant de ne pas se retrouver dans une situation où un détenu dangereux serait placé dans un établissement à faible sécurité.
 - b) les peines anticipées.
 - c) les courtes peines. Depuis le début des travaux à l'établissement de détention de la Promenade, la capacité d'accueil a considérablement diminué et les courtes peines sont placées hors canton.

Dans le but de suivre les engagements des dépenses relatives aux placements hors canton, un tableau de bord a été mis en place en 2011. Cette base de données est mise à jour hebdomadairement et permet d'établir une projection par semaine, mois ou année. Grâce à cet outil, un dépassement a déjà pu être anticipé en juin 2011, nécessitant une première demande de crédit supplémentaire de 375.000 francs. Parallèlement, des mesures ont été mises en place à l'interne comme la diminution du nombre de détenus extra-cantonaux dans l'établissement d'exécution des peines de Bellevue afin d'y accueillir des détenus sous autorité neuchâteloise. Il est à relever que le transfert d'un détenu peut parfois durer quelques mois. Toutefois, un écart budgétaire supplémentaire de 320.000 francs n'a pu être constaté qu'après la saisie des factures du 3ème trimestre, c'est-à-dire à fin novembre 2011. Ce dépassement, ne pouvant plus faire l'objet d'un crédit supplémentaire, le CE a autorisé la saisie de factures jusqu'à concurrence de 320'000, moyennant compensation intégrale.

Les diverses causes du dépassement dues à des erreurs techniques et humaines, ont pu être identifiées et les mesures suivantes ont de suite été mises en places pour 2012:

- a) Le tableau de bord sera affiné et tous les placements des longues et courtes peines devront être saisis nominativement à l'engagement des dépenses, ce qui représente une tâche supplémentaire pour l'Office d'application des peines et mesures.
 - b) Analyser la possibilité de développer un rapport sur JURIS permettant d'extraire les données utiles et/ou de compléter les données de base.
 - c) Un contrôle des prix intégrés dans la liste se fera trimestriellement par la comptabilité.
 - d) Un quota hors canton sera fixé et tout dépassement devra être signalé.
- 2) Des ressources compétentes supplémentaires permettraient d'effectuer une identification des besoins, de les prioriser et de suivre les engagements des dépenses de l'ensemble du service. Cela permettrait de coordonner la gestion administrative et financière au sein des entités, de

décharger le personnel du secteur de détention, et serait un relais pour l'adjointe à la cheffe de service et responsable financière qui occupe un poste à 60% seulement.

Comptes d'investissement

Coût de la mise à jour de la liaison informatique et du câblage suite au projet de transformation et de rénovation des établissements de détention et développement du logiciel JURIS.

	Etat au 31.12.2011	comptes cumulés exercices 2010 et 2011 Fr.	budgets cumulés exercices 2010 et 2011 Fr.
Liaison informatique et câblage	crédit bouclé	346.130	350.000
JURIS	crédit en cours	80.000	80.000

3.3. Office d'application des peines et mesures (OAPM)

En général

S'agissant des **ressources humaines**, à la fin 2011, la structure de l'OAPM était la suivante:

Fonction	Taux d'activité	Activité
Chef d'office	100%	direction de l'office, conduite des longues peines et mesures, supervision des décisions, suivi de dossiers
Juriste	90%	responsabilité juridique, suivi de dossiers de longues peines et mesures
Collaborateur scientifique	90%	suivi de dossiers de peines et mesures (dont 20% limités au 31 décembre 2011)
Collaborateur scientifique	80%	suivi de dossiers de mesures
Responsable de bureau	90%	conduite des courtes peines, suivi de dossiers de peines
Collaborateur spécialisé	60%	suivi de dossiers privation de liberté et travail d'intérêt général
Collaborateur spécialisé	100%	suivi de dossiers sanctions pécuniaires converties
Collaborateur spécialisé	100%	suivi de dossiers sanctions pécuniaires converties (poste limité au 31 décembre 2011)
Total	710%	(dont 120% limités au 31 décembre 2011)

L'engagement sans faille des tous les collaborateurs de l'office doit être souligné. Il a été secondé par des stagiaires ORP ou des étudiants en maturité professionnelle chargés de tâches essentielles à la bonne marche de l'office (accueil des personnes, téléphones, courrier, chancellerie, traitement des jugements entrants, etc.) et d'un support important dans la gestion des dossiers.

Au niveau des **ressources informatiques**, le logiciel JURIS est utilisé en routine et a fait l'objet d'adaptations régulières afin de correspondre aux besoins courants de l'office.

S'agissant des **délais**, tous les dossiers sont traités au plus tard dans les huit semaines qui suivent leur réception. Les délais peuvent ensuite considérablement s'allonger en fonction des disponibilités des établissements, particulièrement en ce qui concerne les courtes peines privatives de liberté, les exécutions anticipées, les placements en milieu fermé, les placements de personnes nécessitant des soins psychiatriques pointus et les régimes de travail externe et de semi-détention.

Au niveau **administratif**, les procédures internes ont été adaptées au nouveau code de procédure pénale, au droit cantonal subséquent et à la nouvelle organisation cantonale. Elles n'ont pas été la cause de difficultés majeures.

Au 31 décembre 2011, l'office gérait 206 dossiers en cours, représentant 134 dossiers de peines de détention excédant un mois et 72 dossiers de mesures; ces chiffres sont très équivalents à ceux des années précédentes. La difficulté majeure réside toujours dans le fait de trouver une place dans un établissement d'exécution de peines ou de mesures qui corresponde aux besoins et au profil de la personne condamnée, que ce soit dans la perspective de sa libération et/ou du maintien de la sécurité publique.

Peines privatives de liberté

Nombre et coût des journées hors canton (longues peines)

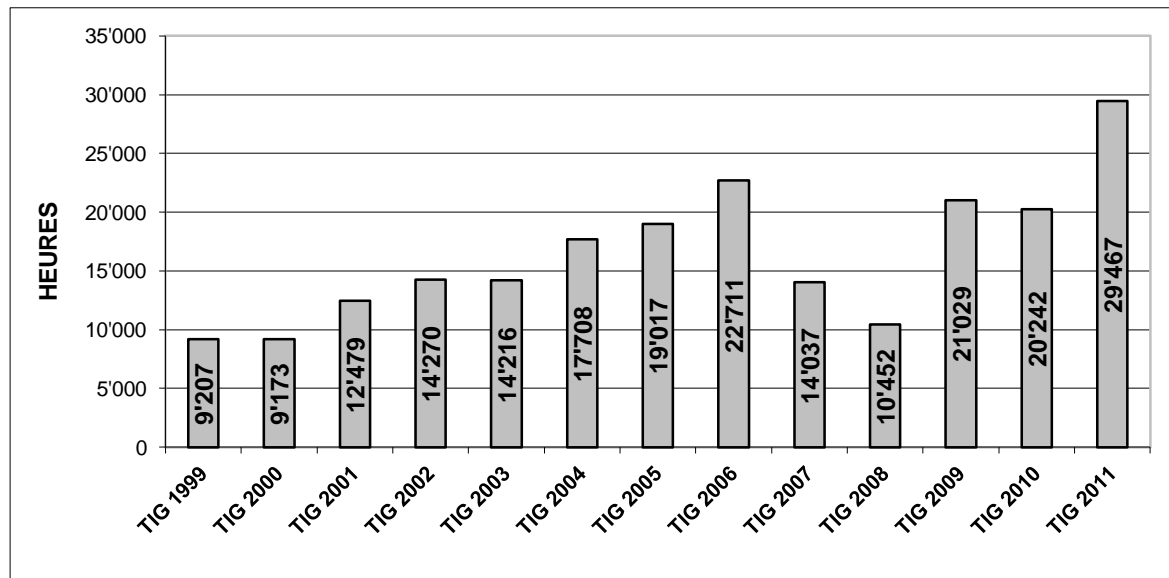
Années	Journées	Montants Fr.	Prix moyen par journées Fr.
2000	14.276	2.142.044,80	150,05
2001	14.253	2.315.249,95	162,44
2002	13.192	2.294.979,20	173,97
2003	13.835	2.067.575,55	149,45
2004	19.710	2.923.468,13	148,32
2005	19.525	3.312.919,05	169,68
2006	19.905	3.649.724,90	183,36
2007	19.251	3.826.135,20	198,75
2008	13.866	3.335.718,00	240,57
2009	12.151	2.279.578,00	187,60
2010	15.444	3.264.538,00	211,38
2011	15.882	3.572.755,10	224,95

Base : 4ème trimestre 2010, et trimestres 1, 2 et 3 2011

Les travaux en cours dans les établissements cantonaux ont toujours pour conséquence une réduction de la capacité d'accueil. De surcroît, le taux d'occupation très élevé au sein des pénitenciers concordataires demeure inlassablement d'actualité. Les établissements fermés affichent un délai d'attente pouvant aller jusqu'à une année et les institutions alémaniques, qui connaissent le même problème, ne sont que rarement disposées à accueillir des personnes détenues romandes. La situation se répercute sur les établissements dédiés à la détention avant jugement, occupés également par des personnes condamnées qui attendent leur transfert vers un établissement offrant des conditions conformes aux exigences légales en matière d'exécution de peine, ou sur les délais de convocation en détention pour les personnes en liberté.

Travail d'intérêt général (TIG)

Nombre d'heures de TIG exécutées de 1999 à 2011



Comme l'indique ce graphique, le nombre d'heures mises à exécution a atteint un chiffre record en 2011, illustrant un suivi à jour de ces dossiers.

Le nombre d'heure est stable par rapport à l'an dernier (45.617 en 2008, 42.054 en 2009, 31.577 en 2010 et 33.542 en 2011), ce qui se traduira sans doute par la nécessité de mettre moins d'heures à exécution en 2012. En revanche la fluctuation du nombre d'heures de TIG infligées en moyenne par jugement demeure (120 heures en 2008, 140 heures en 2009, 90 heures en 2010 et 110 heures en 2011). Ainsi donc, en 2011, ce sont 300 jugements prononçant une peine ferme sous forme de TIG qui sont parvenus à l'OAPM. Au cours de l'année, 206 jugements ont été mis à exécution (dont une partie rendus en 2010). Après 158 avertissements, 138 dossiers ont dû être renvoyés au juge en l'invitant à prononcer une autre sanction, compte tenu du non respect des horaires du TIG ou de ses conditions voire, moins prosaïquement, parce que les personnes condamnées ne répondent tout simplement pas aux convocations. Ces valeurs sont plutôt stables.

Le législateur fédéral prévoit le prononcé de peines de TIG pour un maximum de 720 heures s'agissant d'une condamnation. Sur le terrain, une telle durée engendre une certaine difficulté à trouver des employeurs qui acceptent de travailler dans ce cadre et d'assurer que la personne condamnée s'investisse dans sa peine sur la durée. A cet égard, on constate également que les aptitudes professionnelles des personnes condamnées au TIG sont souvent bien éloignées de celles que l'on peut raisonnablement attendre d'un travailleur moyen. Des structures de type "atelier protégé" s'avèrent dès lors nécessaires pour assurer l'exécution des peines prononcées sous forme de TIG, dans le respect des exigences procédurales et, bien sûr, dans l'esprit de l'exécution d'une sanction (notamment pour les personnes toxicodépendantes ou les personnes souffrant de troubles psychiatriques).

Mesures pénales

Le 1er janvier 2011, suite à une adaptation légale, l'office a acquis de nouvelles compétences pour la mise en œuvre des mesures de traitement des addictions, qui étaient jusqu'alors dévolues au pouvoir judiciaire. On peut considérer que cette intégration s'est déroulée avec succès.

L'exécution des mesures de traitement des addictions au sens de l'article 60 CP a été absorbée le 1er janvier 2011. Si cette nouvelle compétence a nécessité un très fort engagement de l'office au début de l'année, elle fait aujourd'hui partie de sa routine.

A l'instar des peines, il demeure difficile de placer dans des délais brefs une personne astreinte à une mesure institutionnelle, faute de places disponibles et de structures adaptées. A fortiori, les mesures institutionnelles pénales, généralement liées à un risque de dangerosité accru à l'instar de longues peines privatives de liberté, nécessitent une évaluation soignée. Dans l'ensemble, la vigilance portée à l'identification des personnes condamnées à risque et les procédures qui les entourent (suivis thérapeutiques, approche pluridisciplinaire, commission de dangerosité, mandats de surveillance en cas d'élargissements, etc.) permet de les maintenir sous contrôle. Il est toutefois évident que le risque zéro n'existe pas et que la gestion de personnalités difficiles, dans un contexte légal qui place la proportionnalité et le principe de "nil nocere" au premier plan, demeure délicate et comporte un risque à chaque prise de décision, qui plus est dans une société où la protection de la collectivité est pratiquement devenue la seule priorité. C'est à ce niveau que des évaluations professionnelles, pointues, fiables et certifiées sont nécessaires.

Statistiques

L'activité de l'office en chiffres

Année	2007	2008	2009	2010	2011
Affaires ouvertes (pouvant englober plusieurs jugements)	1100	1215	974	2937	1480
Nouvelles sanctions traitées durant l'année	1421	2097	1628	3619	2746
dont privation de liberté de moins de 6 mois (dont les conversions d'amendes prononcées avant 2007)	1131	1408	303	126	152
dont privation de liberté de substitution d'une peine pécuniaire ou d'une amende impayée (prononcée dès 2007)	0	213	813	2952	2150
dont privation de liberté de 6 à 12 mois	29	46	57	57	58
dont privation de liberté de plus de 12 mois	22	37	38	68	54
dont privation de liberté de substitution d'un TIG échoué	0	20	115	107	47
dont mesures ambulatoires (art. 63 CP)	3	7	21	23	13
dont mesures institutionnelles (art. 59 et 61 CP)	0	7	8	7	25
dont mesures d'internement (art. 64 CP)	0	1	1	2	1
dont travail d'intérêt général	236	358	272	277	246
Décisions d'exécution anticipée de peine ou de mesure (jusqu'en 2010)	10	12	8	6	-
Exécutions au régime ordinaire	281	414	502	329	477
Exécutions au régime de la semi-détention	91	50	16	23	18
Décisions d'octroi du régime du travail externe	12	11	15	15	9
Décisions d'octroi du régime du travail et logement externes	0	5	4	7	5
Exécutions de TIG	203	414	206	166	194
Mandats d'arrêt décernés	189	213	284	345	875
Exécutions déléguées à d'autres cantons	85	89	156	110	141
Libérations conditionnelles accordées pour des peines	76	54	39	46	76
dont avec mandat au Service de probation	55	44	26	29	54
Refus de libérations conditionnelles de peines	17	20	24	27	13
Décisions annuelles de libération de mesures institutionnelles	-	-	1	1	12
dont avec mandat au Service de probation	-	-	0	1	9
Décisions annuelles de poursuite de mesures institutionnelles	-	-	26	24	25
Décisions annuelles de levée de mesures ambulatoires	-	-	1	14	10
Décisions annuelles de poursuite de mesures ambulatoires	-	-	12	23	23
Décisions modifiant les règles de conduite d'une libération conditionnelle	11	2	1	2	2
Personnes en liberté entendues en vue de l'exécution d'une sanction	345	380	374	383	425
Demandes d'admission dans des établissements d'exécution	48	65	91	231	281
Convocations en détention pour des peines privatives de liberté	180	122	91	56	93

Année	2007	2008	2009	2010	2011
Convocations en détention pour des sanctions pécuniaires impayées	20	246	443	228	380
Ordres d'exécution émis	652	756	898	515	581
Ordres de transport	63	69	95	165	116
dont à la police cantonale	-	39	62	145	113
Mandats d'expertises psychiatriques ou d'évaluation de la dangerosité	-	12	11	6	14
Décisions de mandat de suivi thérapeutique	7	17	17	4	21
Situations soumises à la commission de dangerosité	72	33	47	46	48
Dossiers de TIG ayant fait l'objet d'un avertissement	-	161	196	184	152
Dossiers de TIG renvoyés au juge pour conversion	-	98	159	126	133
Encaissement de sanctions pécuniaires converties en détention (en fr.)	10'000	94'000	107'000	283'000	413'000

3.4. Etablissement de détention La Promenade (EDPR)

Les dénominations des établissements des Montagnes neuchâteloises ont changé dès janvier 2009. A ce jour, les établissements pénitentiaires des Montagnes neuchâteloises (EPMN) rassemblent l'EEP La Ronde (EEPR) et l'Etablissement de détention La Promenade (EDPR) sous une seule et même direction.

Un établissement de détention regroupe plusieurs formes de détention et/ou régimes de détention. Sont ainsi représentées au sein de l'EDPR les formes de détention suivantes:

- la détention avant jugement (DAJ), anciennement appelée détention préventive, qui inclut les personnes prévenues sous l'autorité des procureurs (dès le 1er janvier 2011), anciennement des juges d'instruction;
- l'exécution anticipée de peine qui s'applique aux personnes détenues dont l'instruction est terminée et qui sont en attente de jugement. Dans ce cas de figure, la personne détenue change d'autorité, passant du Tribunal régional à l'office d'application des peines et des mesures (OAPM). La personne détenue peut alors bénéficier d'un régime de détention plus souple ainsi que l'obtention possible d'un travail mieux rémunéré au sein de l'établissement pénitentiaire;
- l'exécution de peine qui intervient dès le prononcé du jugement par le tribunal compétent. Les personnes condamnées peuvent bénéficier d'un régime identique à l'exécution anticipée avec, en plus, l'établissement d'un plan d'exécution de la sanction (PES) eu égard aux exigences de l'art. 75 du code pénal.

Un secteur ouvert appelé «La Ronde» est réservé pour les condamnés masculins arrivés au stade du travail externe ou bénéficiant d'un régime facilité d'exécution de peine sous la forme de la semi-détention.

Le secteur réservé aux femmes prévenues ou condamnées a été provisoirement fermé compte tenu du nombre croissant d'hommes prévenus en regard notamment des places à disposition au sein de l'établissement en pleine période de travaux de rénovation. Une convention a été passée entre les directions de l'EDPR et de la prison pour femmes de la Tuilière à Lonay afin de garantir la prise en charge des femmes prévenues et condamnées.

Dès le printemps 2012, un secteur composé de 5 places sera spécialement aménagé à l'EDPR en vue d'accueillir également le régime de l'arrestation provisoire (jusqu'ici garde à vue), en regard du nouveau code de procédure pénale suisse qui est entrée en vigueur le 1er janvier 2011. En effet, le Grand Conseil, sur proposition du Conseil d'Etat, a voté, en date du 8 décembre 2010, une demande de crédit urgent portant sur un montant de 4,9 millions de francs, dont une partie sera affectée à la création de ce nouveau secteur pour près d'un million de francs.

Incidence des travaux de rénovation sur la capacité d'accueil de l'EDPR

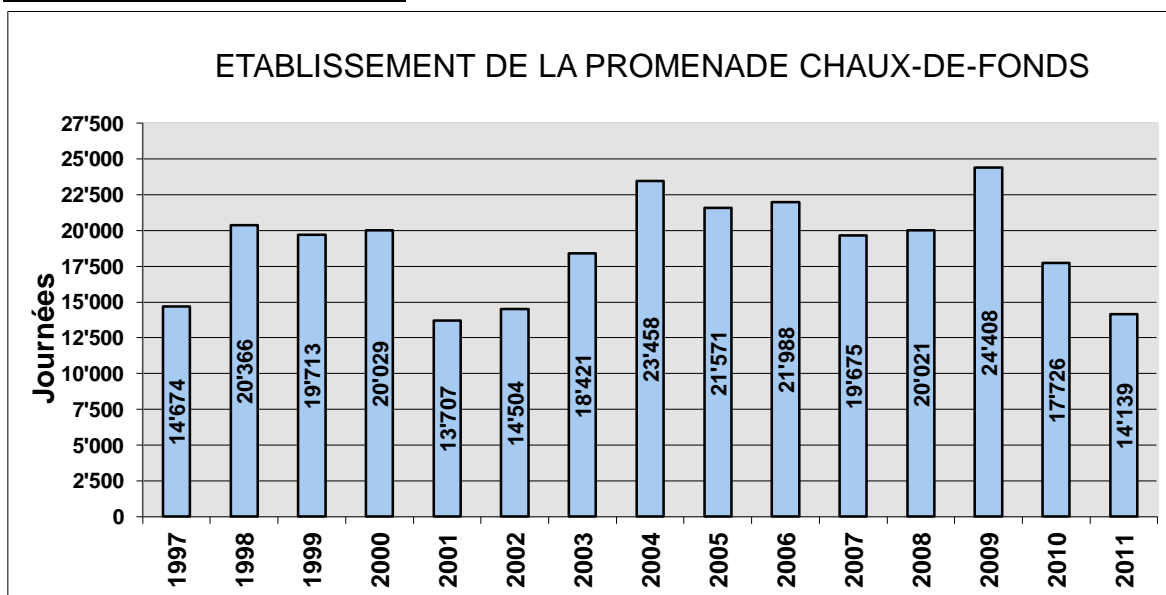
Les travaux de rénovation au sein de l'EDPR provoquent une diminution de la capacité d'accueil de l'établissement d'environ 35% qui est notamment due à la fermeture de certains secteurs aux fins de rénovation. Cette situation perdurera jusqu'à la fin des travaux, soit au début 2014, compte tenu des étapes planifiées.

A la fin des travaux de rénovation, l'EDPR affichera près de 106 places de détention en regard des 86 initiales. L'EDPR sera en mesure de répondre à la majorité des besoins du canton en matière de détention provisoire et sera à même d'honorer les accords et besoins concordataires en matière d'exécution de peine ainsi que de détention "femmes" comportant 2 secteurs respectivement de 5 places chacun.

Journées de détention

Concernant les chiffres 2010-2011, il convient de tenir compte de la baisse imposée par les travaux de rénovation, ces derniers ne reflètent donc pas la réalité des besoins. Comme mentionné ci-dessus, la fermeture de certains secteurs ont, de fait, provoqué une baisse de la prise en charge, malgré un taux d'occupation national très élevé, voire une surpopulation carcérale au sein du concordat latin qui regroupe l'ensemble des établissements d'exécution de peine des 5 cantons romands et du Tessin.

Journées de détention à l'EDPR



La durée moyenne de la détention avant jugement (DAJ), anciennement appelée détention préventive, était de 47 jours en 2005, 51 jours en 2006, 49 jours en 2007, 49 jours en 2008, 70 jours en 2009 et 62 jours en 2010. Durant l'année 2011 la durée moyenne s'établit à 70 jours, soit une augmentation due à l'entrée en vigueur du nouveau code de procédure pénal. Les places étant limitées par les travaux de rénovations, le tournus des placements en détention préventive s'est notamment intensifié.

Pour l'ensemble de la détention exécutée au sein de l'EDPR, en 2007 la durée moyenne de séjour s'élevait à 44 jours, 46 jours en 2008, 51 jours en 2009, 42 jours en 2010 et 35 en 2011. Ces chiffres sont à mettre en perspective avec la baisse de la prise en charge due aux travaux de rénovation.

En 2005, la répartition entre les journées de détention préventive et l'exécution de peines et mesures représentait une proportion de 60% et 40% entre la première et la seconde forme de détention précitée. En 2006, la répartition était de 55% et 45%. L'exercice 2007 avait à nouveau vu un taux d'occupation pour la détention préventive légèrement supérieur à 50% (près de 52 %), contre 48% pour la détention en exécution de peines et mesures. L'année 2008 reflétait une proportion pratiquement identique, soit 51% de journées de détention préventive contre 49 % en exécution de

peines et mesures. En 2009, on relevait un taux d'occupation pour la détention préventive légèrement supérieur à 58,4 % contre 41.6% pour la détention en exécution de peine et mesures et en 2010 on note 61% de préventive contre 39% d'exécution de sanctions pénales; enfin, pour 2011, on trouve une proportion de 54 % de détention préventive contre 46% d'exécution de sanctions pénales.

Détail des journées de détention 2011

Régime de détention	Journées	Pourcentage
Mesures contraintes/expulsions	202	1.43%
Courtes peines privative de liberté	732	5.31%
Peines privatives liberté subst. (Jours amende)	765	5.41%
Peines privatives liberté subst. (TIG)	163	1.15%
Peines privatives liberté art. 40 CP	2213	15.65%
Semi-détention	394	2.79%
Travail externe	354	2.50%
Détention préventive	7606	53.79%
Mesures art. 59/60 CP	1108	7.84%
Peines anticipées	507	3.59%
Militaires	76	0.54%
Totaux	14139	100%

Répartition journées hommes/femmes EDPR 2011- 2010- 2009

	Journées 2011		Journées 2010		Journées 2009	
détention femmes	407	2.9%	1.326	7,7%	1.341	5,49%
détention hommes	13.732	97.1%	15.900	92,3%	23.067	94,51%
Total	14.139	100%	17.226	100%	24.408	100%

Dès le 1er mai 2009, les établissements des montagnes neuchâteloises sont réunis sous une seule direction. Les deux prisons du haut du canton ont été ainsi regroupées sous la dénomination des "Etablissements Pénitentiaires des Montagnes Neuchâteloises (EPMN). Des réformes ont donc pu être initiées dès le mois de mai 2009 et se sont poursuivies en 2011. C'est près de 17 millions de francs qui seront investis au sein de l'EDPR afin de doter cet établissement de structures sécuritaires et de prise en charge dignes d'un établissement de détention moderne, en phase avec les missions confiées et les normes de la CEDH (convention européenne des droits de l'homme).

Personnel

Durant toute l'année 2011, l'EDPR a dû faire face à l'absence de 2 agents de détention, dont un pour des raisons de maladie de longue durée, absences qui n'ont pas pu, pour des raisons budgétaires, être comblées. Pour pallier notamment ce manque, l'établissement a fait appel, jusqu'au 31 décembre 2011, à des entreprises de sécurité privée, notamment pour la surveillance au quotidien du chantier.

Contrairement à l'année 2010, le taux d'absentéisme pour des raisons de maladies a été moins élevé au sein de l'EDPR. Ce sont quelques 220 jours de formations internes et externes qui ont été dispensées au personnel, formations portant sur les prises en charge psychiatriques et sécuritaires, sur le développement des cadres, le self-défense et le brevet fédéral d'agent de détention, titre que chaque agent se doit d'atteindre dans les 5 ans suivant son entrée en fonction.

En 2011, un licenciement pour transgression des règles élémentaires de sécurité a eu lieu. La procédure pour l'engagement de deux agents de détention ainsi que du nouveau surveillant-chef a été réalisée avec succès. Le surveillant-chef est entré en fonction au mois de septembre 2011, le poste étant resté vacant près de 24 mois.

L'EDPR a pu obtenir 3 postes supplémentaires d'agents de détention pour assurer la présence d'un troisième la nuit dans l'établissement; le processus de recrutement était encore en cours au mois de décembre 2011. La dotation de l'établissement sera ainsi améliorée, tout comme la sécurité du personnel et des personnes détenues durant la nuit. Ceci permettra dès le printemps 2012 de prendre en charge des personnes détenues 24/24h, 365 jours par an et sécurisera les éventuelles interventions durant la nuit.

Suite aux événements qui ont touché l'établissement de Bellevue à Gorgier durant l'été 2011, le directeur de l'EDPR a été nommé directeur ad-intérim de l'EEP Bellevue le 1er juillet 2011, avec pour mission de stabiliser l'établissement et repositionner des structures de prises en charge et sécuritaires adaptées. C'est le directeur-adjoint de l'EDPR qui a repris les rênes de l'établissement durant plusieurs mois afin de garantir sa continuité. Le 1er décembre 2011, le directeur désigné a repris ses fonctions au sein de l'établissement après avoir mené sa mission conformément à la demande du Conseil d'Etat et de la cheffe du Service pénitentiaire et suite à l'engagement d'un nouveau directeur l'EEP Bellevue.

Sécurité

Durant l'année 2011, la priorité a été mise sur les aspects sécuritaires internes et propres à un établissement pénitentiaire, les travaux de rénovation. Une attention toute particulière a aussi été portée sur la formation du personnel et la prise en charge des personnes détenues.

Des fouilles régulières et des contrôles journaliers restent la base de la prévention. Les deux structures, soit la sécurité active (agents de détention) et la sécurité passive (moyen de détection et de signal) ont permis, malgré une prison très peuplée, de prévenir des risques majeurs, le risque zéro n'existant bien entendu pas.

Malgré toutes ces mesures de sécurité et l'attention du personnel pénitentiaire, l'EDPR a déploré l'évasion d'un détenu, considéré comme non dangereux pour la collectivité, dans le courant du mois d'octobre 2011. L'enquête interne n'a relevé aucun manquement du personnel pénitentiaire, seule la vétusté des infrastructures et l'astuce de la personne détenue, qui a par ailleurs pris énormément de risques, sont à l'origine de cette évasion.

De nombreuses saisies de produits illicites ont été effectuées, des téléphones portables ont été découverts et remis à la police judiciaire pour analyse et enquête. Des fouilles ciblées de l'établissement, par secteur, sont régulièrement organisées à l'interne et sporadiquement avec l'aide de la Police Neuchâteloise (PONE) et des inspecteurs de la Police Judiciaire (PJ) avec, à la clé, la saisie fréquente de matériel prohibé ou de produits illicites. Ces fouilles seront en 2012 encore intensifiées.

Grâce au précieux concours de la PONE, l'EDPR a pu tester à plus d'une reprise les protocoles d'intervention définis en 2010 et relatifs à toute intervention liée à un événement majeur, tel que la gestion et la prise en charge sécuritaire d'une personne détenue récalcitrante, une tentative de suicide, une alarme feu, une tentative d'évasion, une mutinerie, un incendie ou une prise d'otage. Ce concept d'intervention est unique en Suisse latine et exemplaire sur le plan de la collaboration "police – pénitentiaire".

CNPT "Commission Nationale de Prévention de la Torture"

L'EDPR a fait l'objet, au mois d'octobre 2011, de la visite des membres de la Commission nationale de prévention de la torture (CNPT). La CNPT est un organisme indépendant de la Confédération et des cantons qui, au moyen de visites régulières et d'un dialogue continu avec les autorités, s'assure que les droits des personnes privées de liberté sont respectés. Grâce à des recommandations concrètes aux autorités, la CNPT apporte une contribution essentielle à la prévention de la torture et des traitements inhumains ou dégradants, s'efforçant ainsi de garantir que toute forme de détention soit conforme aux droits de l'Homme.

Le rapport de la CNPT qui fait suite à sa visite n'est pour l'heure pas encore publié.

3.5. Etablissement d'exécution des peines La Ronde (EEPR)

Les secteurs d'exécution des peines de semi-détention et travail externe au sein de l'établissement d'exécution des peines La Ronde (EEPR) ont été fermés en juillet 2009, à titre provisoire, et affectés au sein de l'EDPR. De ce fait, l'établissement s'occupe actuellement uniquement du travail d'intérêt général (TIG). Les chiffres concernant le TIG sont intégrés au sein de l'EDPR.

Journées de travail d'intérêt général (TIG)

Année	2011	2010	2009
Nombre de journées	297	1076	1514

Nous rappelons que l'EEPR accueille des personnes condamnées au TIG dans ses ateliers, dans les cas de figure où aucune solution ne peut être mise en place au niveau du placement auprès d'un employeur agréé (personnes souffrant de toxicodépendances, présentant des troubles psychiatriques ou dans l'incapacité de s'insérer au sein de la société telle qu'elle est établie, etc.).

Les ateliers de La Ronde jouent en quelque sorte le rôle de structure protégée en accueillant cette catégorie de personnes présentant des profils particuliers. La forte baisse de ce type d'exécution de sanctions ne reflète pas le TIG exécuté dans le canton de manière globale, puisque seules les personnes ne pouvant être placées dans d'autres structures agréées accomplissent le TIG au sein de l'EEPR.

3.6. Etablissement d'exécution des peines Bellevue (EEPB)

En général

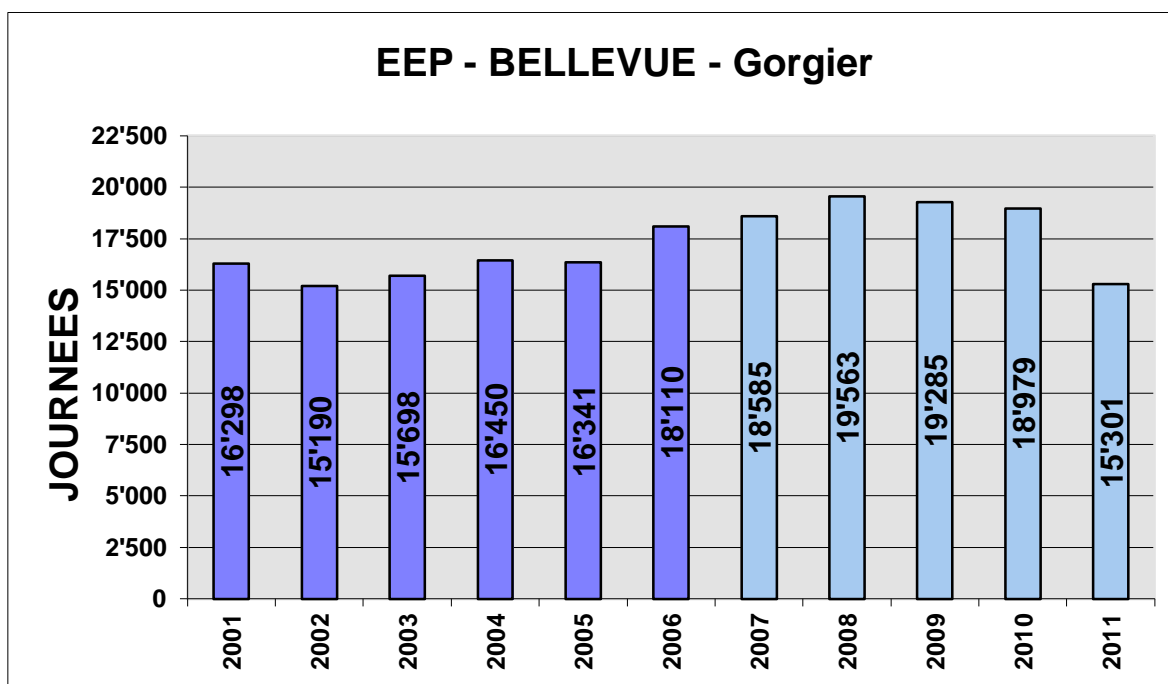
L'année 2011 a été marquée au sein de l'EEP Bellevue par la fuite d'un détenu lors d'une conduite, événement largement relayé par les médias et dont les répercussions internes ont été très importantes. En effet, suite à cet événement, la direction a démissionné faisant place avec effet immédiat à une direction ad interim assurée par le directeur de l'EDPR du 1er juillet au 30 novembre. Dès le 1er décembre, un nouveau directeur a été désigné en la personne du directeur-adjoint de l'EDPR.

La fuite de ce détenu a également fait place à une enquête administrative menée par l'ancien juge fédéral Claude Rouiller dont les conclusions ont été rendues publiques le 4 novembre en conférence de presse. Aucune responsabilité ne peut ainsi être imputée aux deux agents qui accompagnaient ce détenu lors des faits.

Malgré ces événements et la complexité relevée par l'enquête Rouiller concernant la collaboration entre un établissement pénitentiaire et les offices placeurs, les rapports avec les différents partenaires cantonaux et extra-cantonaux se sont encore renforcés.

Malheureusement, il a fallu encore une fois revoir le nombre de places concordataires à la baisse pour faire face notamment aux travaux de rénovation et de construction. Dans le cadre de ces transformations, le nombre total de places de l'établissement est passé de 54 jusqu'à fin septembre 2010, à 48 places dès le début du mois d'octobre 2010 et à 42 dès septembre 2011. Le nombre de places réservées aux personnes détenues neuchâteloises n'a cependant que peu varié et reste équivalent à environ 50% de la capacité actuelle.

Le délai de réaffectation d'une cellule libérée par une personne détenue continue d'être écourté au maximum afin d'occuper l'établissement à l'entier de ses capacités. Le taux d'occupation avoisine donc les 100%, complété par une liste d'attente à l'entrée de plusieurs dizaines de personnes provenant de tous les cantons du concordat latin. Une priorité sera donnée ces prochaines années à l'admission de personnes détenues neuchâteloises afin de ne pas engorger l'EDPR et permettre un travail plus efficace de l'autorité de placement neuchâteloise.

Journées de détention à l'EEPB***Personnel***

L'année 2011 se caractérise clairement par un bouleversement au sein du personnel de l'établissement avec la démission de la direction à fin juin et le départ du surveillant-chef au 30 novembre 2011. Depuis l'affaire du détenu qui a fui lors d'une conduite, un membre du personnel de surveillance a été absent pour raisons de maladie jusqu'à fin décembre. Un cadre cellulaire est également arrêté à 50% depuis le cours du second trimestre également pour raisons de santé.

Afin de renforcer les compétences au niveau de la gestion d'établissement et aussi bénéficier d'une reconnaissance d'"entreprise formatrice", une place de stage est régulièrement mise à disposition du SRHE pour l'engagement de jeunes étudiantes et étudiants en criminologie dont le travail est indispensable à l'élaboration des plans d'exécution de la sanction (PES) comme le demande l'art. 75 du Code pénal.

Une agente de détention a terminé sa formation de base au Centre suisse de formation pour le personnel pénitentiaire (CSFPP) à Fribourg et obtenu avec succès son brevet fédéral. Deux autres agents de détention ont suivi le cours de sept semaines dispensé par le CSFPP portant sur la prise en charge de personnes détenues souffrant de troubles psychiques. Au total, 231 jours de formation ont été dispensés au personnel dans le courant de l'année 2011.

Personnes détenues

Au début du mois de juillet 2011 et toujours suite à la fuite de ce détenu lors d'une conduite, l'ensemble des élargissements (conduites, permissions, congés) ont été suspendus afin que les modalités d'exécution de chaque dossier puissent être réexaminées et confirmées ou modifiées par les offices de placements sur préavis de la direction. Peu à peu, les personnes détenues qui étaient au bénéfice de sorties ont, pour la majorité d'entre elles, pu continuer à en profiter sans que d'autres incidents ne se reproduisent.

Comme pour les précédentes années, une forte demande d'accueil de personnes détenues soumises à une mesure d'internement (troubles psychiques) continue de se faire sentir à l'EEPB, ce qui complexifie passablement le travail d'encadrements de ces personnes. Des maximas réalistes ont été fixés afin de ne pas surcharger l'établissement de telles situations, notamment de la prise

en charge psychiatrique actuellement fournie au sein de l'établissement. Une réflexion cantonale est actuellement en cours, qui devrait permettre de développer cette prestation de soutien psychiatrique au sein des structures de détention.

Après un second semestre difficile, l'établissement a réussi à retrouver une dynamique intéressante et en conformité avec la mission de l'établissement, suite notamment à un important travail de la direction élargie du service et de la direction a.i. de l'EEPB.

Ateliers

L'ouverture du nouvel atelier initial et protégé est un des faits marquants de l'année 2011. Cet atelier permet d'une part de mieux adapter l'offre de travail aux capacités de plus en plus limitées des personnes détenues qui transitent par l'EEPB. D'autre part, il sert à identifier au mieux l'atelier qui peut leur être assigné par la suite. D'autres changements et adaptations sont maintenant nécessaires afin de mettre en œuvre et préparer clairement l'ouverture des nouveaux espaces ateliers rénovés. De plus, l'augmentation du nombre de personnes détenues prévue ces prochaines années dans le cadre des travaux de construction et rénovation impliquera logiquement l'ajout de nouvelles ressources en personnel afin de pouvoir toujours appliquer l'obligation de travail dictée par le code pénal suisse. Un travail d'évaluation est actuellement en cours.

Partenariats

La collaboration de l'établissement avec des services ou des entités étatiques parallèles s'est intensifiée, notamment avec le service de probation (participation plus intense à l'élaboration des PES) et avec la PONE, notamment dans les domaines de la formation continue de self défense et des transports. En outre, plusieurs enseignements ont d'ores et déjà été tirés suite à la fuite d'un détenu dangereux au mois de juin 2011. Le traitement de l'information et les modalités de communication ont été systématisés. La préparation de transports sécurisés a également fait l'objet d'un étroit partenariat.

3.7. Construction et rénovation des établissements de détention

Les travaux de rénovation et d'agrandissement de l'EDPR ainsi que la centralisation de l'administration pénitentiaire à la rue de La Promenade 20 à La Chaux-de-Fonds se sont poursuivis. Dès le 12 décembre 2011, la direction du Service pénitentiaire, l'Office d'application des peines et des mesures ainsi que le Service de probation ont pris possession de leurs nouveaux locaux.

La planification a été respectée et la première phase a été achevée en décembre 2011 avec la réalisation des nouveaux ateliers "cuisine" et "buanderie" ainsi que la rénovation complète des annexes de la prison (29 cellules sur 2 niveaux) et de l'ancien bâtiment de la gendarmerie sise à Promenade 20 qui accueille dorénavant les services susmentionnés.

Les travaux vont donc se poursuivre selon la planification prévisionnelle. Dès le début 2012, l'ancienne prison sera entièrement rénovée pour une durée d'environ 14 mois, soit jusqu'au printemps 2013 au plus tard. La fin des travaux comportant encore la tour est prévue pour 2014. Ces travaux de rénovation permettront le développement des structures de prise en charge des personnes détenues et des places de travail pour le personnel qui correspondront aux standards pénitentiaires reconnus ainsi qu'aux réglementations en vigueur. Finalement, la sécurité passive (outils électroniques de surveillance) a été dans cette première phase considérablement améliorée et correspondra, elle aussi, aux standards traditionnels d'un établissement d'une telle capacité et spécificité.

Dans la perspective du crédit d'investissement voté en 2008 par le Grand Conseil, les travaux de rénovation et d'agrandissement de l'EEPB ont continué par la rénovation de la cuisine centralisée, opérationnelle au terme du 1er trimestre 2012, la création de cellules fortes et le début des travaux du sous-sol de l'établissement précédemment occupé par la piscine ouverte au public et sa transformation en futur secteur administratif.

Au vu des événements liés à la fuite du détenu, les travaux ont été bloqués et une étude complémentaire a été sollicitée par le Chef du département afin de vérifier l'adéquation du projet en regard de la mission d'établissement de sécurité élevée que doit assumer l'EEPB.

Toutefois, la collaboration développée avec les bureaux d'architectes mandataires a permis d'anticiper quelques stratégies afin qu'une fois le rapport d'étude complémentaire déposé, les travaux puissent reprendre dans les meilleurs délais.

3.8. Secteur médical

Contexte générale

Les objectifs fixés en 2010 n'ont pas entièrement pu être mis en œuvre et apporter les changements nécessaires à l'amélioration des prestations du secteur médical. En effet, l'absence pour des raisons de maladie de l'infirmier chef, absence suivie de sa démission, la fuite d'un détenu dangereux redéfinissant des priorités dans l'urgence d'une situation de crise, la démission d'une collaboratrice infirmière ont obligé l'équipe des soins à répondre aux besoins avec des moyens limités et à s'adapter en permanence pour remplir sa mission dans le contexte d'établissements de détention instables.

Les soins infirmiers et médicaux ont néanmoins pu être réalisés sur les deux sites, en raison d'une part du faible taux d'occupation à l'EDPR et, d'autre part, grâce à la flexibilité de l'ensemble de l'équipe des soins. Celle-ci a néanmoins pu répondre, certes difficilement, aux demandes croissantes liées notamment à l'augmentation des entrées tardives à l'EDPR – lesquelles nécessitent souvent des traitements lourds - et aux interventions durant le week-end évitant ainsi de faire appel aux soins à domicile.

L'augmentation progressive du nombre de cas pris en charge depuis 2008 dans les deux établissements s'est stabilisée en 2011 à environ 70% de la totalité de la population carcérale.

Concernant l'accès aux soins, il est à noter que depuis l'entrée en vigueur en janvier 2011 de la participation des patients détenus aux frais des visites médicales, les consultations infirmières ont augmenté, notamment à l'EEPB. Il s'agira en 2012 de porter une analyse plus fine et d'examiner la pertinence du maintien de cette mesure.

Partenariat secteurs sécurité et médical

Les prestations infirmières représentent l'élément central dans la prise en charge sanitaire du patient détenu au sein des établissements de détention.

La réalisation d'un service de piquet infirmier ainsi qu'une présence infirmière dans les établissements de détention lors des week-ends pour effectuer le contrôle de santé initial de manière systématique représente un pas important dans la mission du service des soins tel que défini dans l'arrêté relatif à la santé et aux soins en milieu carcéral du 13 mai 2009 (dispositif sanitaire).

L'objectif du contrôle de santé initial est:

- d'évaluer la situation sanitaire et les risques dès l'admission
- d'assurer la continuité des soins extérieurs,
- d'initier une prise en charge médicale adaptée selon le degré d'urgence des risques évalués.

Le piquet infirmier a pour but:

- d'évaluer les situations et de conseiller les agents de détention durant les heures de nuit.
- d'intervenir afin d'assurer la continuité des soins en cas d'admission ou en cas de problème de santé mineur.

- d'intervenir en coordination avec le médecin de garde si un avis médical est nécessaire.

Sa mise en œuvre débutera dès l'engagement, début 2012, d'1,5 EPT postes en personnel infirmier.

Formation premiers secours

Les derniers cours de formation de base en premiers secours (BLS-AED), initiés en 2010, ont eu lieu en janvier 2011.

En accord avec les recommandations du Swiss Resuscitation Council (entité certifiant le contenu du cours et son formateur), des cours de "rappel" doivent être dispensés tous les 2 ans. Ils devraient donc avoir lieu au cours de l'année 2012.

Prévention et promotion de la santé

Partie intégrante du dispositif sanitaire cantonal des établissements pénitentiaires neuchâtelois, la promotion de la santé des personnes détenues et du personnel a fait l'objet d'un mandat financé par le service cantonal de la santé publique en 2010 et mené par la dresse Ritter. Un rapport avec des propositions d'activités a été mis à disposition du service pénitentiaire en mai 2011. Toutefois, ce projet a été suspendu après la définition de nouvelles priorités fixées suite à la fuite d'un détenu dangereux.

Patenariat

Dans le cadre du groupe de travail "Sécuritaire/Médical", réunissant les partenaires du domaine de la santé et du domaine sécuritaire, les modalités de collaboration ont été définies pour l'ensemble des étapes de la chaîne pénale. Ces processus et procédures ont par ailleurs été validés par les deux chefs des départements compétents.

En outre, dans l'objectif de renforcer les prestations de Centre neuchâtelois de psychiatrie dans le cadre du Service pénitentiaire, un groupe de travail présentera dans le courant du mois de juin 2012 un projet de développement de la médecine psychiatrique et somatique indispensable à la prise en charge exigées par les dispositions légales, des mesures pénales et des personnes détenus présentant des pathologies psychiatriques.

Conclusion

L'année 2011 marque certainement une étape supplémentaire pour le service pénitentiaire depuis sa création au début des années 1990. Les travaux de rénovation et de construction de grande ampleur, dont la première étape a été menée avec succès dans le cadre de l'établissement de détention de la Promenade mais qui toutefois font l'objet d'un réexamen à l'Etablissement d'exécution de peines de Bellevue, complexifie de manière importante la mission du service pénitentiaire jusqu'en 2015, année de fin des travaux.

La fuite d'un détenu dangereux, au mois de juin 2011, a par ailleurs montré qu'un travail de redéfinition des prestations et des procédures de travail doit encore être accompli dans l'ensemble du service et de ses entités. Cet événement aura toutefois permis de mettre en évidence la nature et la difficulté de la mission de sécurité élevée des deux établissements de détention cantonaux et les responsabilités qui incombent à l'office d'application des peines et mesures.

Le rapport d'enquête du juge Rouiller aura également permis de rappeler la nécessité pour l'Autorité politique de mettre en perspectives cette mission et les moyens indispensables dont le service et les collaborateurs doivent disposer afin de répondre aux impératifs de sécurité public. Cet événement, qui aurait pu conduire à un drame si ce détenu avait récidivé, a finalement donné la pleine mesure des risques que gère au quotidien le service pénitentiaire et ses collaborateurs. Il aura certainement également permis à l'autorité politique et à la population de prendre conscience que les

moyens à disposition doivent être proportionnés aux risques sécuritaires identifiés et au niveau de sécurité attendu.

Cet événement ne devrait toutefois pas occulter et la charge et la qualité du travail accompli avec professionnalisme par l'ensemble des collaborateurs permettant ainsi de faire exécuter près de 30'000 journées de détention dans le canton de Neuchâtel.

4. SERVICE DE PROBATION

4.1. Introduction

L'année 2011 a été marquée par plusieurs changements importants:

- Le déménagement du service à la Chaux-de-Fonds
- L'engagement d'un nouveau chef de service
- L'entrée en vigueur du nouveau code de procédure pénale (CPP)

Le service de probation a emménagé dans ses nouveaux locaux Rue Promenade 20 à la Chaux-de-Fonds le 14 décembre 2011. Ce déménagement s'inscrit dans le projet de rénovation des structures pénitentiaires. Ainsi, le service pénitentiaire, l'office d'application des peines et mesures et le service de probation sont désormais réunis dans un même bâtiment. Ces nouveaux locaux ont permis de centraliser les activités du service sur un site unique. Jusqu'ici, le service disposait de bureaux dans les établissements de détention, soit dans l'établissement de détention La Promenade à la Chaux-de-Fonds (EDPR) et de l'établissement d'exécution de peine de Bellevue à Gorgier (EEPB), d'un bureau à Neuchâtel et d'un bureau dans l'établissement d'exécution de peine de la Ronde à la Chaux-de-Fonds (EPR). Dorénavant, le service de probation dispose uniquement de bureaux au sein de l'EEPB et à la rue de la Promenade 20.

Suite à l'engagement de la cheffe du service de probation en qualité de nouvelle cheffe du service pénitentiaire le 1^{er} février 2011, l'intérim a été assuré par l'adjoint du service jusqu'au 1^{er} novembre, date de son engagement en qualité de chef de service. Cette période a nécessité un effort particulier des collaborateurs puisque la dotation du service s'est trouvée amputée de 0.8 EPT durant toute cette période.

L'introduction du nouveau code de procédure pénale le 1^{er} janvier 2011 a eu des incidences directes limitées pour le service de probation. Par contre, l'introduction de cette procédure sur le plan fédéral a nécessité des modifications des lois cantonales, notamment de la loi sur l'application et l'exécution des peines et des mesures pour les personnes adultes (LPMPA). Une des modifications majeures réside dans la mission de contrôle des règles de conduites lors de condamnations avec sursis ou sursis partiel, en l'absence d'une assistance de probation.

Le service de probation a par ailleurs consolidé ses relations avec les partenaires, et plus particulièrement avec ceux de la sphère médicale, afin de participer activement à la mise en œuvre de partenariats indispensables pour la mise-en-œuvre de ses missions et prestations. Les domaines d'intervention communs, les responsabilités partagées mais également les domaines de compétences spécifiques ont été examinés à la lumière des rapports d'enquête, en particulier du celui établi par M. Werren suite à l'affaire Lucie en Argovie et celui de M. Rouiller suite à l'évasion survenue à l'EEPB.

Enfin, le service de probation a également renforcé ses collaborations avec les autres services de probation du concordat latin dans le domaine de la gestion de risque.

4.2. Gestion

Personnel au 31.12.2011

Nombre	Fonction	EPT
1	Chef de service	1
vacant	Adjoint	vacant
8	Assistants de probation	6.0
2	Psychologues	1.2
1	Animateur socioculturel	1
1	Secrétaire comptable	0.55
1	Collaboratrice administrative	0.5
15	TOTAUX	10.25

La dotation du service de probation demeure stable depuis plusieurs années. Le départ de la cheffe de service et la période de direction ad intérim consécutive n'a pas permis de repourvoir le poste d'adjoint en 2011. Cette procédure de recrutement est actuellement en cours et se terminera début 2012.

Aucun autre mouvement de personnel n'a été enregistré durant l'année 2011, illustrant une stabilité depuis plusieurs années qui constitue un indicateur institutionnel favorable, compte tenu de la nature de l'activité professionnelle exercée dans un milieu difficile et exigeant.

Partenariats de formation

Le service de probation disposant d'un praticien formateur et ayant signé la convention de formation avec la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO), il remplit les conditions pour être un lieu de formation agréé. Le service de probation est devenu, années après années, un lieu de formation recherché par la Haute école fribourgeoise de travail social à Givisiez (HEF-TS) et l'École d'études sociales et pédagogiques à Lausanne (EESP). Les étudiants y effectuent des stages d'une durée de six mois, lors du dernier stage pratique de leur cursus de formation. Les collaborateurs du service interviennent également ponctuellement lors des cours théoriques à la Haute école fribourgeoise de travail social à Givisiez.

Les étudiants de l'École des sciences criminelles (ESC) de l'Université de Lausanne font régulièrement des demandes de stages, lesquels sont en général plus courts que ceux des étudiants provenant des HES. Les étudiants des autres universités romandes font également régulièrement appel au service lors de travaux de recherche.

Le Centre suisse de formation pour le personnel pénitentiaire (CSFPP) a également recours aux collaborateurs du service de probation pour l'encadrement pédagogique des mémoires de fin d'étude pour les candidats au brevet fédéral d'agent de détention.

Enfin, les collaborateurs du service de probation contribuent, par des interventions régulières dans les lieux de formation, les séminaires ou les congrès, à maintenir des compétences élevées et à maintenir des liens avec les milieux académiques et professionnels connexes.

Groupes de travail

Le service de probation est intégré à plusieurs groupes de travail ou commissions, notamment la Commission technique LVCouple, le groupe de travail piloté par l'OPFE concernant la thématique des violences domestique, le groupe de travail pour la protection des agents des collectivités publiques, la commission de dangerosité et enfin le groupe de travail traitant des partenariats avec le milieu médical dans les établissements de détention.

4.3. Missions

Les lois, arrêtés et règlements ci-dessous définissent les missions du service de probation, leur champ d'application et l'organisation de ses compétences au sein des autorités d'exécution et d'application des sanctions pénales.

- Code pénal suisse, articles 93 à 96
- Loi du 27 janvier 2010 sur l'application et l'exécution des peines et des mesures pour les personnes adultes LPMPA (RSN 351.0)
- Règlement d'organisation du DJSF du 20 février 2006 (RSN 152.100.01)

De manière générale, les missions du service de probation sont de préserver les personnes prises en charge de la commission de nouvelles infractions, et favoriser leur intégration sociale (Art. 93 CP). Les situations à risque font l'objet d'une attention particulière et sont réévaluées régulièrement, sur la base de critères prédéfinis tenant compte des indicateurs de risques mentionnés dans la littérature criminologique. Il est par conséquent de la responsabilité du service de probation de signaler à l'autorité les manquements, le risque de récidive évalué dans le suivi ou toute situation qui présenterait un risque important en matière de sécurité publique. L'autorité ainsi saisie, en principe sous la forme d'un rapport, peut prendre les mesures de coercition qu'elle juge utiles en regard du danger potentiel que présente le justiciable signalé.

De manière plus spécifique, le service de probation remplit la mission d'encadrement psycho-social durant la détention (Art. 96 CP) et assume la prestation d'animation culturelle au sein des établissements de détention (Art. 61 al. 2 LPMPA).

Le service de probation est également compétent pour mettre en œuvre l'exécution des traitements ambulatoires (Art. 27 al.2 LPMPA) et le contrôle des règles de conduites dans le cas de condamnations avec sursis ou sursis partiel (Art. 16 al.2 LPMPA).

Le service de probation pratique une assistance continue tout au long de la procédure pénale, de la détention provisoire à la libération conditionnelle, lors de libération provisoire ou lors de condamnation avec sursis ou sursis partiel, ou encore lors de prononcé d'assistance personnelle dans le cadre du droit pénal des mineurs.

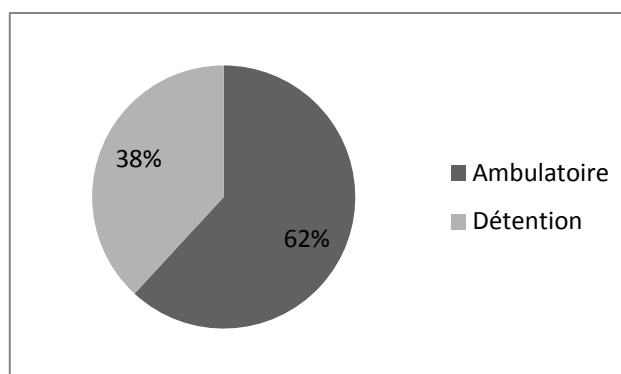
Les prestations liées à ces missions recouvrent concrètement la convocation régulière aux entretiens, le contrôle des règles de conduite, la prise en charge psychothérapeutique sous contrainte ou volontaire, le signalement aux autorités du non-respect des règles de conduite, la rédaction de rapports sur le déroulement du suivi ou du traitement, la rédaction de rapport de préavis pour permettre à l'autorité de statuer sur l'octroi d'une libération conditionnelle, la mise en œuvre de l'exécution des mesures ambulatoires et l'évaluation criminologique à destination des offices d'exécution des peines ou des commissions de dangerosité. Ces activités se déroulent sous la conduite d'un important travail de réseau avec les partenaires compétents.

Ces missions sont toujours accomplies sur la base d'une décision émanant d'une autorité judiciaire ou administrative.

4.4. Activités déployées

Les tableaux ci-dessous résument l'activité du service durant l'année 2011. Les chiffres contenus dans les tableaux indiquent le nombre de personnes suivies en 2011. Ces chiffres englobent les personnes déjà suivies antérieurement et dont le suivi se poursuit en 2011 ainsi que les nouveaux suivis débutés en 2011.

L'activité globale du service se répartit entre les prestations fournies en milieu carcéral (détention) et les prestations fournies hors du milieu carcéral (ambulatoire). Si ces dernières années le rapport entre ces deux activités était équivalent, la baisse transitoire du nombre de cellules disponibles au sein des établissements de détention a permis de renforcer les prises en charges ambulatoires.



Milieu carcéral

La charge de travail dans les établissements de détention est directement liée aux nombres de journées de détention dans le canton, ainsi qu'au nombre de détenus sous autorité neuchâteloise placés dans différents établissements d'exécution de peine concordataires hors du canton dans lesquels intervient le service de probation (Witzwil, Bellechasse et Établissements de la Plaine de l'Orbe notamment).

Concernant l'établissement de la Promenade, la charge de travail a été quelque peu moins élevée compte tenu de la baisse des places disponibles durant la phase de rénovation. Par contre, les particularités de la détention provisoire, l'un des régimes de détention assumé par l'établissement, nécessite une prise en charge soutenue. En effet, les prévenus sont placés dans des conditions qui, pour les besoins de l'instruction, ne leur permettent pas d'entretenir des contacts réguliers avec l'extérieur; dès lors, les assistants de probation agissent en qualité d'interface entre le prévenu et le monde extérieur, selon la latitude que leur autorisent les procureurs. Cette activité nécessite une grande rapidité d'action afin de juguler au maximum les conséquences sociales ou financières liées à la détention provisoire. Cette prise en charge permet également de conduire une première évaluation des composantes criminelles et de la situation psychologique. Tous les prévenus sont rencontrés dans les plus brefs délais.

Depuis 2010, le service de probation a mis sur pied une prestation de prise en charge psychologique en groupe, au sein de l'établissement de la Promenade. Déjà pratiquée dans d'autres pays, cette prestation permet d'offrir un travail thérapeutique sur la base d'un support spécifique, tout en abordant les problématiques de comportements dysfonctionnels. Par ailleurs, ce modèle permet à un plus grand nombre de détenus d'accéder à un soutien thérapeutique sans augmenter les EPT des psychologues du service.

La nature des problématiques rencontrées à l'EEP Bellevue s'est quelque peu modifiée compte tenu de la longueur des peines exécutées dans cet établissement, donc de l'infraction pénale commise. De même, la politique de placement de l'office d'application des peines et mesures, privilégiant ce lieu de détention pour des condamnés neuchâtelois faisant l'objet de suivis thérapeutiques sous contrainte, a pour conséquence qu'une forte proportion de détenus pris en charges sont soumis à des mesures ou des obligations de soin. Le service de probation s'occupe également de contribuer à la rédaction des plans d'exécution de la sanction, en collaboration avec l'établissement de détention. Concernant l'animation socio-culturelle réalisée à l'EEP Bellevue, l'instauration d'une

collaboration avec le Théâtre du Passage pour l'animation des fêtes de Noël au sein de l'établissement de Bellevue dure depuis 2006. Cette collaboration se poursuit encore à ce jour. De même de nombreuses autres interventions de partenaires externes se déroulent tout au long de l'année, sans compter les animations mises sur pied par l'animateur au sein de l'établissement. L'activité n'a cependant pas pu prendre son ampleur habituelle compte tenu des travaux de rénovation en cours dans l'établissement.

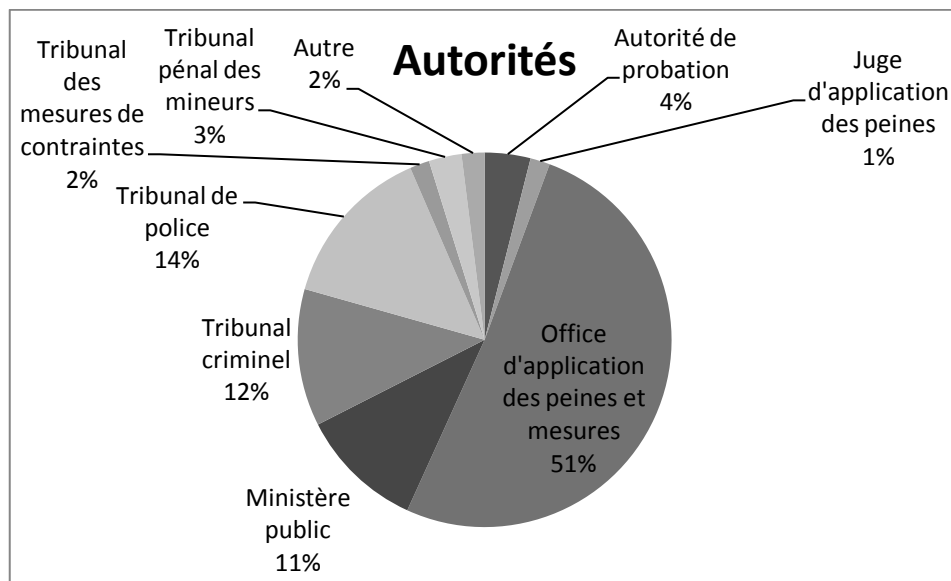
Milieu ambulatoire

Les personnes suivies durant l'année 2011 ont été astreintes aux mesures suivantes:

Statut pénal	Nb personnes
Assistance de probation - Condamnation à du TIG avec sursis	2
Assistance de probation - Condamnation à une PPL avec sursis (44.2 CP)	46
Assistance de probation - Condamnation à une PPL avec sursis partiel (44.2 CP)	8
Assistance personnelle ET mesure ambulatoire - mineur (13 - 14 DPMIn)	4
Assistance personnelle - mineur (13 DPMIn)	4
Contrôle de règles de conduites - Condamnation à une PPL avec sursis (42 CP)	19
Libération conditionnelle d'une exécution de peine AVEC assistance de probation (87.2 CP)	56
Libération conditionnelle - Mesure institutionnelle - addictions (62 CP / 62.3, 62.4, 62a5, 62a6)	13
Libération conditionnelle - Mesure institutionnelle - troubles mentaux (62 CP / 62.3, 62.4, 62a5, 62a6)	3
Libération provisoire AVEC assistance de probation	13
Mesure ambulatoire - addictions AVEC assistance de probation - suspension de la peine (63.2 CP)	1
Mesure ambulatoire AVEC Assistance de probation (63 CP)	7
Mesure ambulatoire - mineur (14 DPMIn)	1
Mesure ambulatoire SANS assistance de probation (63.1 CP) - contrôle de l'exécution	20
Mesure ambulatoire - trouble mental AVEC assistance de probation - suspension de la peine (63.2 CP)	4
Prolongation du délai d'épreuve - Condamnation à une PPL avec sursis (46.2 CP)	1
Prolongation du délai d'épreuve - libération conditionnelle exécution de peine (89.2 CP)	3
Suivi volontaire - Assistance sociale (96 CP)	11
TOTAL	216

Les chiffres restent stables et les proportions entre ces différents types de mesures pénales également. A noter, compte tenu de la modification de la loi sur l'application et l'exécution des peines et des mesures pour les personnes adultes, que le nombre de dossiers de personnes condamnées avec sursis dont le respect des règles de conduites sont à contrôler est en augmentation importante.

Le service de probation agit sur requête des autorités administratives et judiciaires, dans les proportions résumées ci-dessous.



De manière plus générale, les personnes prise en charge se répartissent essentiellement dans la classe d'âge 20-24 ans et 25-29 ans, mettant ainsi en exergue l'important travail d'encadrement afin d'éviter que de jeunes adultes s'inscrivent de manière plus importante dans la délinquance.

Les délits les plus représentés sont les infractions concernant les stupéfiants, ainsi que les délits économiques qui y sont liés tels que vols, dommages à la propriété et violation de domicile. Le service de probation encadre également des personnes ayant commis des délits qui peuvent mettre en danger la sécurité d'autrui de manière plus importante et durable. En ce sens des grilles d'évaluation sont également utilisées et la prise en charge est adaptée en conséquence.

4.5. Conclusions

Le service de probation a bénéficié d'une stabilité de son personnel en 2011 et a poursuivi l'intensification des partenariats afin de garantir de meilleures communications entre les acteurs, notamment sur le plan médical, en tirant les enseignements des divers rapports d'enquêtes conduits ces derniers mois dans les milieux de la probation et dans le domaine pénitentiaire.

L'activité liée aux prises en charge reste quantitativement stable, se répartissant pour presque 60% en ambulatoire. Les problématiques traitées sont régulièrement associées à des difficultés psychologiques et sociales importantes, rendant le travail de réinsertion plus complexe à mener à bien. Par contre, une augmentation très importante de l'activité du service sera liée à l'augmentation des capacités des établissements de détention du canton suite aux travaux de rénovation en cours, et ce dès 2014-2015.

A futur, l'éventuelle utilisation de bracelets électroniques et le projet de révision du code pénal, notamment sur les questions liées à l'interdiction d'exercer une activité, l'interdiction de contact et l'interdiction géographique, vont également nécessiter quelques adaptations dans le champ des services de probation et renforcer le pôle de contrôle de l'activité.

Enfin, il reste un travail permanent à mener pour permettre une évaluation rigoureuse des dossiers et garantir ainsi les aspects liés à la sécurité publique. En ce sens, la préoccupation liée à la gestion de risque reste constante dans l'activité du service.

5. POLICE NEUCHÂTELOISE

5.1. Introduction

Pour la police neuchâteloise, l'année 2011 s'est caractérisée par l'entrée en vigueur du code de procédure pénale fédéral unifié. Cette réforme majeure des règles de travail est venue s'ajouter à l'importante réforme des structures intervenue entre mi 2009 et fin 2010. Dès lors, il est presque normal que ces deux modifications fondamentales du cadre de travail quotidien aient provoqué quelques inquiétudes parmi les collaboratrices et collaborateurs de la police neuchâteloise.

Néanmoins, il convient de mentionner que les nouvelles dispositions de la procédure pénale ont été assimilées avec une relative aisance par les policiers, et ce en raison des importants efforts consacrés à la formation durant la fin de l'année 2011.

Un peu plus de douze mois après son entrée en vigueur, il est encore trop tôt pour mesurer toutes les conséquences de ce nouveau code. Néanmoins, on peut d'ores et déjà affirmer qu'il a complexifié le travail des policiers en raison d'exigences formelles plus élevées ainsi que de délais plus courts pour répondre aux échéances imposées aux magistrats, en particulier durant les vingt-quatre premières heures. Il en découle une augmentation de l'activité administrative, au détriment de la présence sur le terrain. Aussi, au cours de l'année 2012, une étude circonstanciée sera menée afin de mesurer l'ensemble des conséquences du nouveau code.

La présence des avocats de la première heure dans les locaux de la police a suscité de grandes inquiétudes parmi les collaborateurs jusqu'à l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions. Aujourd'hui, force est de constater que seule une minorité des prévenus fait appel à un mandataire pour son audition par la police. Et lorsque c'est le cas, les relations sont tout à fait cordiales. À ce jour, aucune récrimination n'est à mentionner, et ce tant du côté des avocats que de la police.

L'année 2011 a également été marquée par la nomination du chef de la police judiciaire, M. Olivier Guéniat, à la fonction de commandant ad intérim de la police jurassienne. Cette promotion a aussi marqué le début d'un projet ambitieux lancé par les cantons du Jura et de Neuchâtel qui souhaitent créer la première police intercantonale de Suisse. Cette démarche inédite en Suisse vise à offrir aux populations concernées des prestations sécuritaires de meilleure qualité grâce à un renforcement des effectifs policiers de base qui pourront être engagés au moyen des économies réalisées dans les nombreuses activités transversales.

En 2011, le volume de l'action menée par les services de la police neuchâteloise s'est maintenu à un niveau comparable à celui des années précédentes. En terme d'efficacité, la statistique de la criminalité montre que les performances dans le domaine de l'élucidation des délits restent élevées (>35% des infractions) et témoignent ainsi du soin apporté à résoudre tous les types d'infractions, quelle que soit leur gravité.

La police neuchâteloise a traité 20'453 événements en 2011 (contre 18'308 en 2010, 18'486 en 2009). La moyenne mensuelle est de 1'704 par mois (1'525 en 2010). Parmi les 20'453 événements, il faut compter 8'856 événements relatifs à des délits contre inconnu (7'116 en 2010), 4'151 relatifs à des arrestations/interpellations/auditions (3'831 en 2010), 3'172 à des problèmes en lien avec la circulation routière (3'178 en 2010), 2'684 à des contrôles divers et des activités sans dénonciation (2'247 en 2010), 1'071 à des identifications de personnes (1'028 en 2010), 864 à des diffusions pour des signalements (769 en 2010) et 147 à des décès (139 en 2010).

Parallèlement, la police neuchâteloise a traité 30'672 réquisitions et rapports en 2011 (contre 38'687 en 2010 et 36'212 en 2009), soit 2'556 par mois en moyenne (3'224 en 2010), dont 7'372 actes à notifier (17'366 en 2010), 13'315 pour des plaintes (9'052 en 2010), 5'626 pour des réquisitions de l'autorité judiciaire (6'663 en 2010), 3'063 pour des événements en cours (4'490 en 2010) et 1'296 retraits de plaques d'immatriculation (1'116 en 2010). Le temps moyen du traitement des 30'672 rapports est de 17 jours, soit à peu près identique aux trois dernières années (15, 15, 16), alors qu'il était de 19 jours en 2006. La police de proximité a traité 18'732 réquisitions et rapports (26'445 en 2010), police secours 6'105 (8'222 en 2010), la police judiciaire 1'074 (966 en 2010), la

police de la circulation 1'239 (518 en 2010), la police mobile 628 (207 en 2010), la police locale de Neuchâtel 2'033 (1'479 en 2010), le solde étant réparti dans les autres unités administratives.

Les indicateurs de la statistique des accidents de la circulation continuent à évoluer de manière positive. En effet, avec 698 accidents, soit une diminution de 13,4% par rapport à l'année précédente, il s'agit du record négatif absolu pour le canton. A titre de comparaison, en 2000, 1'915 accidents de la route avaient été enregistrés. Cette tendance à la baisse s'accompagne aussi d'un léger recul du nombre de blessés, soit 347 contre 377 l'année précédente. Ce chiffre constitue, lui aussi, un record négatif. On peut se réjouir de cette tendance dont les conséquences en termes de coûts sociaux ne sont pas mesurées, mais dont on peut aisément conclure qu'elles se chiffrent par des économies de l'ordre de centaines de milliers de francs.

5.2. Gestion générale

Planification des effectifs de la police neuchâteloise

Avec la loi sur la police du 1er septembre 2007, le canton de Neuchâtel ne connaîtra, à l'horizon 2014, plus qu'une seule force de police. Afin de répondre aux exigences d'efficacité, de qualité et de contrôle attendues par l'Etat, la police neuchâteloise a réformé l'organisation de tous ses secteurs d'activités. Un des objectifs visés est la diminution globale des effectifs policiers - canton et communes confondus - de 10% par rapport à la situation qui prévalait en 2006.

Pour la police neuchâteloise, cela signifie un effectif cible de 411 policiers et assistants de sécurité publique alors que canton et communes en comptaient plus de 450 en 2006. Cet objectif de 411 est fixé dans un rapport de planification des effectifs, approuvé par le Conseil d'Etat le 1er octobre 2007. Ce rapport fait office de dérogation générale au sens de l'arrêté du Conseil d'Etat du 8 mars 2006 fixant les conditions et les modalités de remplacement de personnel et de création de nouveaux postes au sein de l'Etat.

Pour la période allant du 2 janvier 2011 au 1er janvier 2012, la police neuchâteloise a enregistré: 5 ETP de départs à la retraite; 10 ETP de démissions – soit seulement 2,7% de l'effectif policier; 1.6 ETP de réductions du taux d'activité; 6.5 ETP d'engagement de policiers formés; 0.3 ETP d'augmentation du taux d'activité; 0 transfert en provenance de communes ainsi que l'engagement de 11 nouveaux gendarmes issus de l'école 2011. De plus, il a été procédé à l'engagement de 13 aspirants pour l'école 2012. Ces chiffres sont conformes à la planification en cours et sont alignés sur l'objectif final..

02.01.2011 – 01.01.2012	Personnel policier [ETP]	Personnel admin [ETP]	Total PN
Retraites	-5	0	-5
Démissions/réductions	-11.6	-3.5	-15.1
Engagements/augmentations	+17.8	+6.8	+24.6
Total	+1.2	+3.3	+4.5

La planification annuelle du personnel policier permet d'atténuer l'effet des délais liés à l'engagement de policiers formés (environ 6 mois) et ceux liés au recrutement annuel et à la formation d'aspirants (environ 18 mois). L'effectif policier instantané varie constamment et, pour 2011, il était en moyenne de 376.1 ETP avec un pic à 380.1 en janvier pour un effectif de 381 inscrit au budget. L'objectif final, après transfert total des policiers, est de 411 policiers. L'évolution de la répartition de l'effectif policier global s'inscrit dans le cadre de la planification comme suit:

	Policiers 2006 [ETP]	Evolution 2006-2011 [ETP]	Policiers 01.01.2011 [ETP]
Policiers cantonaux	294.7		381
Policiers communaux	157		~ 30
Transferts à la PN		+78.5	
Départs de la PN		-90.0	
Engagements à la PN		+98.1	
Total	451.7		~ 411

Au niveau de la gestion des heures supplémentaires, les policiers ont effectués 26'348 heures supplémentaires et ont réussi à en reprendre 24'647. Le solde 2011 à reporter en 2012 est donc de 11'241 heures pour 380 collaborateurs concernés, soit une augmentation de 1'178 heures par rapport à l'année précédente. A noter que 21 officiers de police judiciaire ne sont pas autorisés à noter les heures supplémentaires qu'ils effectuent.

Coût de la sécurité publique

Le prix de la prestation offerte aux communes est fixé sur la base du nombre d'heures commandées auquel s'ajoute 20% pour la gestion administrative des prestations sur le terrain. Sans changement depuis 2007, le prix de l'équivalent temps plein (1'800 h/an) du policier est fixé à 154'500 francs en tenant compte de l'ensemble des charges: mobilier, équipement, place de travail, véhicules, etc. (valeur 2005). De plus, le produit des amendes décernées dans le cadre du contrat de prestations est partagé entre le canton (50%) et la commune concernée (50%), sous réserve d'une imputation spécifique en cas de gestion des radars fixes communaux par la police neuchâteloise.

L'un des objectifs de la création d'une police unique fut la diminution des coûts de la sécurité publique par l'élimination des doublons et une gestion plus efficiente des prestations de sécurité. La diminution des coûts de la sécurité publique, sur la base des comptes respectifs des communes et de l'Etat entre 2005 et 2010, est de 7,2%.

	2005 [millions] (index IPC = 100)	2010 [millions] (index IPC = 104.5)	Évolution [millions] 2010-2005 (indexé)	[%]
Communes	3.07	0.961	-2.25	-70,1%
Le Locle	1.82	0.914	-0.983	-51,8 %
La CdF	8.72	6.06	-3.05	-33,5 %
Neuchâtel	10.4	7.09	-3.78	-34,8 %
Canton	36.04	43.02	+5.36	+14,2 %
Total	60.06	58.04	-4.72	-7,52 %

Comme en 2009, 2008 et 2007, force est de constater que cette économie globale de plus de 4.7 millions en termes réels, est très inégalement répartie entre le canton (+5.4 million de francs) et les communes (-10.1 millions de francs). Si en 2010, l'économie par rapport à 2005 est plus faible que celle mesurée les années précédentes, le déséquilibre canton-communes n'a cessé de croître en défaveur de l'Etat. Cette répartition inégale représente, sur les comptes 2010, un transfert de charges communes - canton pour un montant global de plus de 8 millions de francs, au profit des communes.

Une consolidation financière durable de la réforme de la police neuchâteloise passera donc par un ajustement du coût de la prestation de sécurité facturé aux communes. D'une part, le coût analytique annuel du policier sera adapté à la progression salariale des fonctionnaires de l'Etat et passera de 154'500 (valeur 2005) à 160'600. Le nombre annuel d'heures effectives d'un ETP sera corrigé de 1'800 à 1'450 pour tenir compte de l'improductivité standard, notamment des heures de formation et d'entraînement ainsi que de l'absentéisme dû aux maladies et aux accidents (env. 4% de l'effectif). Enfin, les prestations horaires nécessitant l'engagement systématique de deux agents seront facturées 2 heures/homme au lieu de 1 jusqu'à ce jour.

Ces modifications ont été présentées au Conseil cantonal de sécurité publique lors des séances du 22 août et du 20 octobre 2011 ainsi qu'aux représentants des communes, le 14 décembre 2011. Elles rentreront en vigueur lors des prochains renouvellements des contrats de prestations et feront l'objet d'un prochain rapport d'information du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur les perspectives en matière de protection de la population et de sécurité publique pour les années 2012 à 2014.

Relations publiques

Disponible et transparente, la police neuchâteloise a convié les médias à dix reprises lors de l'année 2011 pour des points-presse sur divers sujets portant sur son activité et son organisation. Toutes ces invitations ont été largement suivies par les médias neuchâtelois et romands et ont fait l'objet de nombreux articles et reportages qui ont entretenu et confirmé, tout au long de l'année, la bonne image de la police.

Tenue d'informer et de prévenir sur certains événements d'intérêt public, la police neuchâteloise a diffusé, en 2011, près de 800 communiqués ou brèves via son site Internet www.ne.ch/police. De plus, le porte-parole et les officiers ont répondu à plus de 450 sollicitations directes de journalistes tout en veillant au respect des intérêts de l'enquête, des parties concernées et des tiers. A noter que l'affaire de la fuite d'un détenu de la prison de Gorgier a fait l'objet d'une couverture médiatique nationale exceptionnelle et inédite pour la police neuchâteloise.

La police neuchâteloise a poursuivi son expérience positive en matière de communication via le réseau social privé Facebook à l'adresse www.facebook.com/police.neuchateloise. L'objectif est de compléter son offre d'information publique et d'occuper officiellement ce nouveau terrain médiatique. La police neuchâteloise y publie notamment des compléments d'informations sous forme de chiffres, d'images ou de vidéos faisant suite à des articles de presse ou liés aux activités courantes. La démarche fut saluée par le public et les médias et semble répondre à une attente puisqu'en janvier 2012 la page comptait plus de 1'600 abonnés, un chiffre en constante progression qui encourage à poursuivre l'expérience.

Les cadres de la police neuchâteloise se sont exprimés en public à de nombreuses reprises, à la demande d'institutions locales et régionales, ainsi que dans un cadre de prévention, pour des élèves en formation primaire, secondaire ou professionnelle. La police neuchâteloise a également eu plusieurs occasions d'ouvrir ses portes à des étudiants ou des chercheurs de plusieurs institutions qui ont pu profiter, ainsi, de son expertise et de ses expériences dans le cadre de stages ou de travaux de recherche.

Formation et recrutement

Centre de formation de la police

L'activité du Centre de formation de la police (CFP) est répartie entre l'organisation et la planification des cours et modules de formation obligatoires pour l'ensemble du personnel policier et l'enseignement relatif à l'École régionale d'aspirants de police (ERAP).

Le CFP a ainsi permis au personnel policier de se perfectionner dans des domaines essentiels liés à la sécurité de l'intervention et à l'usage des moyens de contrainte (self-défense, techniques et tactiques d'intervention, bâton tactique et tir) mais a aussi contribué à la formation ciblée des collaboratrices et collaborateurs en fonction de leurs besoins spécifiques.

Au total, ce sont approximativement 1'900 jours de formation qui ont été dispensés dans le cadre de la formation aux moyens de contrainte.

Le CFP a également mis sur pied un/des:

- Cours sur la conduite des engagements de police pour les cadres intermédiaires de la police judiciaire et de la gendarmerie, qui totalisent 192 jours de formation ;
- Cours sur l'entretien de développement pour les cadres intermédiaires de la police judiciaire et de la gendarmerie, qui représentent 81 journées de travail ;
- Cours pour l'ensemble du personnel PX, soit 240 jours de formation ;
- Suivi des gendarmes nommés à la police judiciaire ;
- Suivi de la formation sur 12 mois au sein de l'ERAP, pour un inspecteur scientifique engagé au service forensique et n'ayant aucune formation de police préalable, totalisant 40 jours de formation ;
- Pour 5 inspecteurs, un cours spécifique à l'audition de victimes mineures, représentant 15 journées de travail.

Les entraînements du détachement de protection rapprochée (93), du groupe de négociation (36), du groupe d'intervention (436) et de l'unité canine (610) représentent au total 1'175 journées de formation.

Le CFP a également géré les inscriptions et assuré le suivi des collaborateurs auprès des institutions de formation partenaires, telles que l'Institut Suisse de Police (ISP) pour un total de 654 jours de formation et l'Office de la formation continue (OFC) de l'État de Neuchâtel pour un total de 145 jours.

Ces cours spécifiques ont représenté plus de 4'442 jours de formation au profit des collaboratrices et collaborateurs de la police neuchâteloise.

Formation au maintien de l'ordre

Les gendarmes de la police neuchâteloise astreints au maintien de l'ordre (MO), à savoir environ 220 collaborateurs, participent annuellement à un module de formation continue d'un ou deux jours. L'édition 2011 de ce module de formation, mis sur pied en collaboration avec la police cantonale jurassienne, la police des transports et le Corps des gardes frontière, s'est déroulée sur la Place d'armes de Bure dans le courant du mois de mai. La mise à disposition des infrastructures et terrains d'exercice de l'armée a, entre autres, permis d'entraîner le contrôle d'un train et d'un car, ainsi que l'intégration de véhicules dans la chaîne de police. Ce cours de répétition totalise 1'004 journées de travail.

Les différents spécialistes dans le domaine du maintien de l'ordre (Équipe d'Appui de Gendarmerie en Logistique et Équipement audiovisuel - EAGLE / Éléments Légers d'Intervention - ELI / chauffeurs tonne-pompe, etc.) ont suivi durant l'année 2011 différents cours spécifiques mis sur pied dans le canton ou de manière centralisée en Suisse romande pour un total de 310 journées de travail.

Dans le cadre du GMO, un détachement neuchâtelois de 12 hommes a suivi une formation, courant novembre à St-Astier (F), plus précisément au centre national d'entraînement des formations de la Gendarmerie nationale. Cette formation totalise 114 jours de travail.

Enfin, deux cadres se sont rendus une semaine (11 jours) à Rümlang/ZH pour suivre une formation de chef d'engagement.

Au total, ce sont donc 1'439 journées de travail qui ont été consacrées en 2011 à la formation continue au maintien de l'ordre.

La formation continue, tant au niveau du personnel que des spécialistes et des cadres, se poursuivra en 2012 au même rythme que l'année dernière et avec, en principe, les mêmes partenaires. Un détachement de gendarmes neuchâtelois devrait pouvoir se rendre au mois de novembre 2012 en formation à St-Astier (F), sous l'égide et au sein d'un escadron du Groupement romand de maintien de l'ordre (GMO).

L'ensemble des cours ainsi proposés aux collaborateurs de la police neuchâteloise totalise plus de 5'881 jours de formation continue, soit une moyenne de 15,4 jours par collaborateur. Cette moyenne supérieure à celle de l'année passée (11 jours) s'explique par le fait que la formation interne des spécialistes a été prise en compte.

École régionale d'aspirants de police (ERAP)

La sixième École régionale d'aspirants de police a ouvert ses portes le 5 janvier 2011 dans les locaux du CFP à Colombier.

Pendant 8 des 12 mois que comptent l'instruction, 11 aspirants gendarmes neuchâtelois ont partagé les mêmes bancs d'école que 4 aspirants de la police bernoise et 2 de la police cantonale jurassienne, formant ainsi une école de 17 aspirants au total. Au cours des quatre mois restants, les aspirants de police ont suivi une série de stages pratiques ainsi que des cours propres à leur future affectation.

Après approximativement 1'500 heures de formation par aspirant, tous ont obtenu les résultats nécessaires à la réussite de l'école de police, rendant ainsi possible leur inscription aux examens fédéraux qui se sont déroulés à Colombier au début du mois de décembre 2011. Les 17 candidats se sont présentés aux examens finaux et tous ont obtenu le brevet fédéral de policier.

Pour la première fois de son histoire, les gendarmes neuchâtelois ont été assermentés hors de notre canton. En effet, une cérémonie conjointe d'assermentation s'est déroulée le 22 décembre 2011 à l'église St-Marcel de Delémont, réunissant les aspirants neuchâtelois et jurassiens, ainsi que les nouveaux collaborateurs policiers et administratifs de ces deux corps de police. Comme pour les années précédentes, et ce depuis 2007, les nouveaux collaborateurs du service pénitentiaire ont également pu prêter serment à cette occasion.

École d'assistants de sécurité publique

L'ERAP a ouvert, pour la cinquième année consécutive, une école d'assistants de sécurité publique, spécialistes en circulation routière. Celle-ci s'est déroulée du 2 août au 4 novembre 2011 à l'intention des collaborateurs et collaboratrices exerçant des tâches spécifiques de soutien à un corps de police. Ce sont ainsi 7 élèves assistants provenant des polices municipales de Bulle, Payerne, Fribourg et La Chaux-de-Fonds, qui ont suivi les deux modules mis en place par l'ERAP afin d'obtenir, au terme des examens finaux, le 4 novembre 2011, le certificat d' "Assistant de sécurité publique - spécialiste en circulation routière".

A la demande de la police cantonale genevoise, l'ERAP a également mis en place une école supplémentaire pour accueillir 23 assistants de sécurité publique, spécialistes en garde d'objets et convoyeur de détenus. Cette école s'est déroulée du 10 janvier au 8 avril 2011. Au terme des examens finaux, le 29 avril 2011, l'ensemble des assistants formés ont reçu leur certificat d' "Assistant de sécurité publique – spécialiste en garde d'objets et convoyeur de détenus" à Colombier, en présence des autorités genevoises.

Recrutement des aspirants 2012

En 2011, sous l'égide de l'ERAP, pour la première fois, la police cantonale jurassienne, la police des transports (partie romande) et la police neuchâteloise ont organisé un recrutement commun. De nombreux candidats ont transmis leur dossier de postulation pour la profession de policier. Malgré cela, et afin d'obtenir un nombre suffisant de candidats répondants aux critères de sélection, plusieurs appels d'offres de service par voie de presse ont été nécessaires.

Le processus de sélection est resté identique à celui de l'année dernière. Il est composé de trois phases distinctes (examens de culture générale et de condition physique, entretien et exercices de mise en situation, tests psychotechniques).

Pour la police neuchâteloise, ce sont, ainsi, dans l'ensemble, 140 candidats qui ont postulé, 117 qui se sont présentées aux examens de culture générale, 44 qui ont été convoquées aux entretiens et exercices de mises en situation et 18 qui ont finalement passé divers tests psychotechniques.

Au terme de ces étapes de sélection, 13 aspirants gendarmes (11 hommes et 2 femmes) ont été retenus pour suivre l'école régionale d'aspirants de police en 2012.

Recrutement des assistants de sécurité publique 2012

Pour l'année 2011, aucune place n'étant vacante pour les postes d'assistants de sécurité publique, aucun recrutement n'a été pratiqué.

Contrats de prestations au profit des communes

État des contrats – relations avec les autorités communales

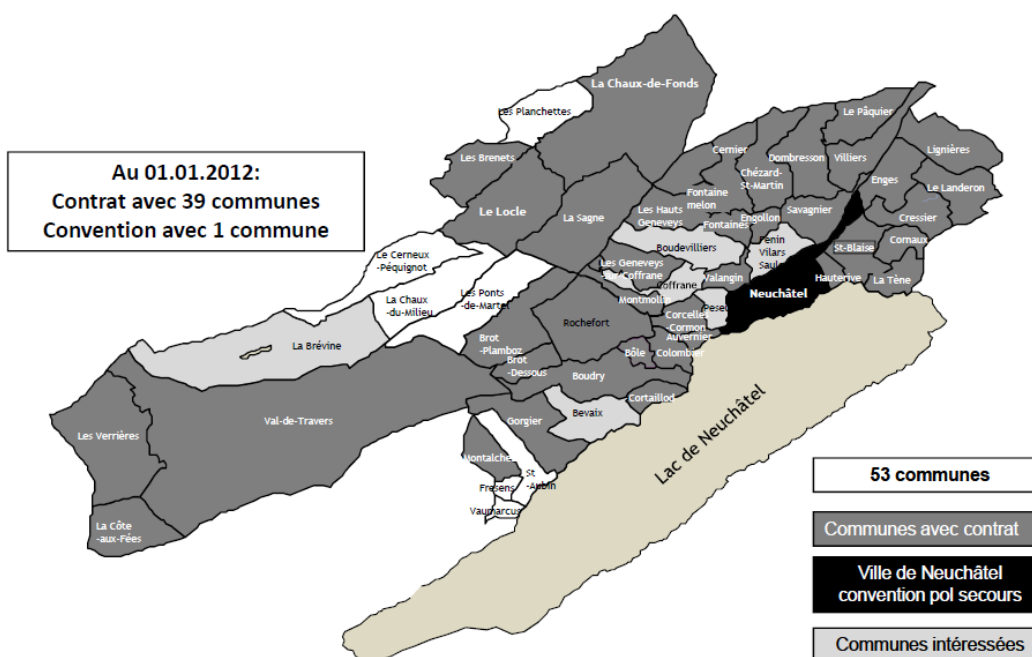
Les communes au bénéfice d'un contrat de prestations ont exprimé leur satisfaction concernant le dialogue entretenu et la qualité du travail de la police neuchâteloise. Le haut niveau de sécurité a été maintenu. Les contrats de prestations qui arrivaient à échéance durant l'année ont été reconduits en la forme ou avec de légères adaptations.

A ce stade de la réforme policière dans le canton de Neuchâtel, il devient nécessaire de fournir aux autorités communales et à nos différents partenaires l'information et la formation utiles pour appréhender l'approche communautaire comme base pour la sécurité publique. La compréhension et l'interprétation de la notion de police de proximité diffèrent selon certaines communes, notamment sur le plan des besoins et des attentes. La tendance générale est que l'autorité exécutive réagit ponctuellement en fonction des plaintes et doléances de citoyens ou du Conseil général sans toutefois avoir défini une politique de sécurité prenant en compte la situation objective en matière d'ordre public, de sécurité routière ou de criminalité. Ainsi, le chef du dicastère voudrait que la police neuchâteloise effectue une mission précise à un moment précis plutôt que de formuler un objectif sécuritaire à atteindre en adéquation avec le seuil de tolérance des nuisances acceptées. La principale préoccupation avancée par les communes est la sécurité routière et la gestion des charges du trafic en mouvement et au repos sans pour autant l'englober dans une véritable politique sécuritaire au sens large comme écrit plus haut.

Une fréquente source d'insatisfaction est le manque de visibilité policière pédestre. Bien que difficilement mesurable et subjective, il faut admettre que ces remarques ne sont pas injustifiées dans la mesure où une large proportion de la présence policière dans les communes est représentée par des patrouilles de police secours.

Contrats de prestations au 1^{er} janvier 2012

Avec l'arrivée des communes de Enges, Montmollin, Rochefort et La Côte-aux-Fées au 1er juillet 2011, la police neuchâteloise assumera, en 2012, les contrats de prestations de 39 communes, plus la convention sur les activités de police secours en Ville de Neuchâtel.



A fin 2011, les contrats de prestations en cours se présentent ainsi:

Communes	Début du contrat	ETP	TOTAL au 31.12.2011
Neuchâtel	1 ^{er} mai 2008	5,000	772'500.00
Saint-Blaise	1 ^{er} juillet 2007	0,222	34'299.00
Hauterive	1 ^{er} janvier 2008	0,014	1'884.00
La Tène	1 ^{er} janvier 2009	0,762	117'729.00
Cornaux			
Cressier	1 ^{er} janvier 2007	0,330	50'985.00
Peseux			
Enges	1 ^{er} juillet 2011	0,006	463.50
Le Landeron	1 ^{er} janvier 2009	0,533	82'348.50
Lignières	1 ^{er} juillet 2010	0,019	2'935.50
Boudry	1 ^{er} juillet 2009	0,849	136'346.25
Bevaix			
Rochefort	1 ^{er} juillet 2011	0,023	1'776.75
Brot-Dessous	1 ^{er} juillet 2007	0,010	1'545.00
Cortailod	1 ^{er} janvier 2009	0,767	118'501.50
Colombier	1 ^{er} janvier 2008	0,773	119'428.50
Bôle	1 ^{er} novembre 2007	0,119	18'385.50
Auvernier	1 ^{er} juillet 2008	0,375	57'937.50
Corcelles-Cormondèche	1 ^{er} juillet 2009	0,454	70'143.00
Saint-Aubin-Sauges			
Gorgier	1 ^{er} janvier 2008	0,140	21'630.00
Fresens			
Montalchez	1 ^{er} janvier 2009	0,003	463.50
Vaumarcus			
Val-de-Travers	1 ^{er} janvier 2010	0,869	134'260.50
La Brévine			

Communes	Début du contrat	ETP	TOTAL au 31.12.2011
Les Verrières	1 ^{er} juillet 2010	0,032	4'944.00
La Côte-aux-Fées	1 ^{er} juillet 2011	0,010	772.50
Le Locle	1 ^{er} juillet 2009	5,454	860'643.00
Les Brenets	1 ^{er} janvier 2008	0,240	37'080.00
Le Cerneux-Péquignot			
La Chaux-du-Milieu			
Les Ponts-de-Martel			
Brot-Plamboz	1 ^{er} juillet 2010	0,017	2'626.50
Cernier	1 ^{er} janvier 2009	0,273	42'178.50
Chézard-Saint-Martin	1 ^{er} janvier 2008	0,050	7'725.00
Savagnier	1 ^{er} juillet 2009	0,014	2'163.00
Fenin-Vilars-Saules			
Fontaines	1 ^{er} juillet 2008	0,068	10'506.00
Engollon	1 ^{er} juillet 2008	0,017	2'626.50
Fontainemelon	1 ^{er} novembre 2007	0,196	18'871.30
Les Hauts-Geneveys	1 ^{er} janvier 2009	0,032	4'944.00
Boudevilliers			
Valangin	1 ^{er} juin 2007	Radars fixes au 30.06.2011 >	10'547.85
Dombresson	1 ^{er} juillet 2009	0,031	5'175.75
Le Pâquier	1 ^{er} juillet 2010	0,006	927.00
Villiers	1 ^{er} janvier 2009	0,003 Radars fixes	463.50 7'007.90
Coffrane			
Les Geneveys s/Coffrane	1 ^{er} janvier 2008	0,122	8'311.25
Montmollin	1 ^{er} juillet 2011	0,013	1'004.25
La Chaux-de-Fonds	1 ^{er} janvier 2007	32,000	4'944'000.00
Les Planchettes			
La Sagne	1 ^{er} juillet 2009	0,019	2'961.25
Totaux		49,865	7'719'041.55

Activité judiciaire et administrative de la police de proximité

La police de proximité (PX) a repris des activités de l'unité opérationnelle police secours au 1^{er} avril 2011. Il s'agit de la gestion des personnes privées de liberté au BAP, de l'activité d'accueil au BAP à Neuchâtel (réception, prise de plaintes, etc.) et le transfert des activités d'accueil de SISPOL au poste de police de proximité de l'Hôtel-de-Ville à La Chaux-de-Fonds.

Ce transfert d'activités a eu une incidence sur le nombre de réquisitions-enquêtes effectuées par la police de proximité (plaintes directes, réquisitions, événements en cours). Ainsi, la PX a traité 11'100 affaires de police judiciaires et de police administrative soit une augmentation de 32% par rapport à 2010 (8415). L'augmentation est particulièrement sensible dans les postes de Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds. 1470 plaintes directes ont été recueillies par le personnel PX au BAP à Neuchâtel en 2011 alors que 140 l'ont été en 2010. Au poste de l'Hôtel-de-Ville à La Chaux-de-Fonds, 1414 plaintes directes ont été enregistrées en 2011 contre 838 en 2010. L'écart, certes important, est moins frappant dans la ville du Haut car les prestations d'accueil étaient déjà offertes et prodiguées par la police de proximité auparavant, contrairement à la situation du chef-lieu où police secours assurait la quasi-totalité de ces prestations.

La source principale est la petite et moyenne criminalité locale. La police de proximité a effectué des enquêtes de police judiciaires relativement complexes nécessitant chacune l'engagement de ressources sur plusieurs jours voire plusieurs semaines. Ce travail efficace est notamment induit par la motivation des collaborateurs référents dans divers domaines de compétences en police ju-

diciaire (antennes). Cet engagement dans l'enquête judiciaire permet de diminuer la charge de travail de la police judiciaire qui peut ainsi concentrer son action sur des délits plus importants ou la grande criminalité.

L'augmentation du nombre d'affaires traitées a évidemment une incidence sur la présence de la police de proximité dans nos villes et villages, de jour comme de nuit. Elle a également une incidence sur les possibilités d'engager des actions proactives et préventives. Ainsi, la charge d'activités judiciaires et administratives supplémentaires, définies à juste titre comme réactives, a diminué la capacité de la police de proximité à produire un travail proactif et préventif qui devrait être l'essence de l'activité d'une police orientée vers la communauté. Il faut cependant considérer que le soin apporté au travail judiciaire permet d'obtenir de très bons résultats dans l'élucidation des délits. L'élucidation des délits étant aussi un facteur positif contribuant à diminuer le sentiment d'insécurité de la population.

Dans les activités administratives, la police de proximité a notifié 6'745 actes divers (actes judiciaires, notifications de l'office des poursuites et autres) et a procédé à 1'296 retraits de plaques de véhicules au profit du Service cantonal des automobiles et de la navigation (SCAN). Le nombre de notifications d'actes a chuté avec le nouveau contrat de prestations avec la Ville de La Chaux-de-Fonds qui a repris à son compte les notifications pour l'office des poursuites. En effet, sur les 16'952 actes divers notifiés en 2010, il y a lieu de relever que 11'557 étaient effectués pour cette seule ville. Il restait ainsi 5'395 notifications pour les autres localités du canton pour lesquelles nous effectuons ces prestations en 2010. En conséquence, si le nombre de notifications d'actes divers a baissé de manière absolue de 251%, il a augmenté de 27% pour les communes autres que La Chaux-de-Fonds.

Transport de personnes privées de liberté

Jusqu'au 1er avril 2011, le transport des détenus s'effectuait par trois entités:

- La police neuchâteloise (SAT);
- Le service pénitentiaire (SPNE);
- Securitrans (Jail Train Street).

Le SPNE n'avait pas de collaborateurs formés au transport de détenus et n'avait pas de ressources allouées pour cette prestation. Les conduites étaient donc effectuées par du personnel du SPNE retiré momentanément de sa fonction de surveillance dans les établissements de détention.

En conséquence, le chef du DJSF, M. le conseiller d'Etat Jean Studer, a donné mission à la police neuchâteloise d'étudier le regroupement des entités de transport de détenus.

Ceci a débouché sur le projet SAT 2011 qui avait pour objectifs de:

- Créer une seule unité de transport de détenus pour l'administration cantonale;
- Anticiper les conséquences de l'introduction du CPP;
- Fournir aux détenus des conditions de détention conformes aux recommandations du Conseil de l'Europe sur les règles pénitentiaires.

Les ressources nécessaires pour effectuer toutes les conduites par la police neuchâteloise ont été chiffrées. La proposition d'augmenter les ressources de la police neuchâteloise a été rejetée dans le cadre des discussions budgétaires 2011. Afin de pallier ce refus et de pouvoir remplir la mission, le chef du DJSF a demandé d'étudier l'externalisation partielle des transports de détenus. L'offre demandée à l'entreprise Securitas a montré que des économies pouvaient être réalisées par une externalisation partielle.

De fait, dès le 1er avril 2011, le transport des détenus s'effectue par trois entités:

- La police neuchâteloise (SAT);
- Securitas;
- Securitrans (Jail Train Street).

L'introduction du CPP et la reprise de toutes les conduites ont généré une augmentation de 115% des conduites effectuées par la police neuchâteloise (1'689 conduites en 2011 contre 787 en

2010). Ceci représente une moyenne de 141 conduites par mois en 2011 contre 65 en 2010. Depuis l'externalisation partielle de nos conduites, Securitas a effectué environ les 2/3 des conduites de la police neuchâteloise.

Le nombre de transports JTS est resté stable (+0,5% / 835 transports en 2011 contre 832 en 2010).

L'augmentation globale des conduites est de 56% (2'524 en 2011 contre 1'619 en 2010). Elle est supérieure aux prévisions faites lors de l'élaboration du projet SAT 2011.

Activités administratives

Le SAT a exécuté 913 mandats d'amener au profit de divers requérants (augmentation de 9%) et a effectué 476 prises de données signalétiques (augmentation de 22%). Le SAT a agi en appui du service de documentation et de signalement (SDS) pour la saisie des bulletins d'hôtels à hauteur de 13'634 unités.

5.3. Sécurité publique

Introduction

Les débordements de violence constatés en 2011 dans le canton de Neuchâtel lors de plusieurs rencontres sportives de football ou de hockey montrent que notre canton n'est malheureusement plus à l'abri de ce type de phénomènes. Ce développement continue d'inquiéter la direction de la police neuchâteloise qui prend la problématique de la sécurité publique lors de rassemblements populaires très au sérieux et qui constate que ce type d'engagements nécessite pour elle la mise en œuvre de dispositifs toujours plus conséquents en terme d'effectif.

Dans le domaine des manifestations d'ampleur, la police neuchâteloise a mis sur pied des dispositifs de sécurité publique à 10 reprises (+2) lors de fêtes populaires (puisque'il s'agit d'une année impaire durant laquelle se tient donc la Braderie de La Chaux-de-Fonds et la Fête de la Boudryasia) et à 21 reprises lors de rencontres sportives (+3). De plus, et comme chaque année, des policiers neuchâtelois ont été amenés à renforcer à 4 reprises (+1) leurs collègues d'autres cantons dans le cadre des accords concordataires inter-cantonaux. Comme chaque année, les rassemblements à caractère politique et les visites d'autorités politiques ou de diplomates ainsi que les installations d'autorités nécessitant des mesures particulières de sécurité sont demeurées, en 2011, encore rares dans notre canton, puisque ce ne fut le cas qu'à 6 reprises (0).

Au total, en 2011, ce sont donc 41 (+6) engagements de sécurité publique d'une certaine ampleur, avec ou sans moyens de maintien de l'ordre (MO) et de protection rapprochée (PR) de personnalités, que la police neuchâteloise a assurés ou au profit desquels elle a fourni des effectifs pour un total de 1'819 (+194) journées de travail de 8 heures.

Rencontres sportives

Ce sont au total 81 rencontres de football et de hockey sur glace pour lesquelles la police neuchâteloise a mis en place soit une surveillance à domicile (à 57 reprises) ou à "l'extérieur" (à 24 reprises). Dans ce cadre, elle a eu à 21 reprises la charge de mettre sur pied un dispositif de maintien de l'ordre (MO). Ces engagements de maintien de l'ordre ont représentés 1'082 (+208) journées de travail (hors dispositifs de circulation mis en place de manière conjointe soit avec la police locale de Neuchâtel, soit avec le service du domaine public de la Chaux-de-Fonds).

Il est à relever que la police neuchâteloise a eu recours à 4 reprises à des renforts provenant de la police cantonale jurassienne pour un total de 30 journées de travail.

Pour rappel, lors de rencontres surveillées classées "à faible risque", la police neuchâteloise engage sur les lieux de la rencontre au minimum un cadre qui a pour tâche de prendre contact avec le responsable de la sécurité privée et de se tenir prêt à faire appel à des moyens supplémentaires

en fonction des problèmes rencontrés. Dans la plupart des cas cependant, les patrouilles de police-secours sont également présentes de manière préventive aux abords des stades et des patinoires afin de prévenir tous débordements, notamment à la fin des rencontres.

La police neuchâteloise engage, lors des matchs à risques, des policiers spécialistes du hooliganisme en contact avec les fans-clubs locaux ("spotters"). Ces "spotters" ont été présents en 2011 sur tous les matchs à risques qui se sont déroulés sur le territoire neuchâtelois. Leur présence a souvent permis de désamorcer des conflits et d'avoir des contacts avec les dirigeants des différents fans-clubs. De plus, ces spécialistes se sont rendus à 24 reprises (+12) à des rencontres "à l'extérieur" du canton toujours à la demande des instances policières des cantons ou des communes concernés. Des "spotters" d'autres cantons ont également été sollicités à 22 reprises (+14) lors de matchs à risques à domicile.

Équipe	Rencontres surveillées		
	à domicile	à l'extérieur	dont engagement de maintien de l'ordre à domicile
Football club Neuchâtel-Xamax	21 (+1)	19 (+10)	15 (+1)
Hockey club La Chaux-de-Fonds	35 (+8)	5 (+2)	5 (+2)
Football club Colombier	1 (+1)	-	1 (+1)
Total	57 (0)	24 (0)	21 (+3) pour un total de 1'082 (+208) journées de travail

Lors de ces 57 rencontres dans le canton, la police neuchâteloise a rencontré des problèmes de sécurité publique (dommages à la propriété, désobéissance à la police, refus d'obtempérer, ivresse, lésions corporelles, vol, etc.) au total à 9 (-10) reprises, à savoir à 1 (-6) reprise lors d'un match de hockey sur glace et à 8 (-4) reprises lors de rencontres de football.

En plus des poursuites pénales, ce sont finalement 27 (0) interdictions de périmètre et 28 (+11) interdictions de stade ou de patinoire qui ont été prononcées à l'encontre de supporters violents dans le cadre des mesures liées au concordat contre les violences commises lors de manifestations sportives.

Durant l'année sous revue, des problèmes graves dans le domaine de la sécurité publique sont malheureusement à déplorer à 4 reprises lors de rencontres sportives dans notre canton, à savoir:

- Le 6 février 2011, lors du match de football Neuchâtel-Xamax - Sion, à l'occasion duquel les 800 supporters valaisans, venus en train spécial, ont d'abord causé des dégâts en gare de Lausanne et de Neuchâtel par des jets de bouteilles et de pétards sur des véhicules et des immeubles avant de chercher à se rendre de manière hostile, en cortège, pour plusieurs dizaines d'entre eux encagoulés, en direction du point de rassemblement des supporters neuchâtelois afin d'en découdre avec eux. Les forces de maintien de l'ordre de la police neuchâteloise ont dû s'interposer en faisant usage de balles caoutchouc et de spray au poivre afin de repousser les supporters valaisans en direction du stade.
- Le 17 avril 2011, lors du match de football Neuchâtel-Xamax - Lucerne, à l'occasion duquel, lors du retour vers la gare des 220 supporters lucernois venus en train spécial, une dizaine d'entre eux, encagoulés, s'en sont pris physiquement à des policiers en civil qui escortaient le cortège. Dans le cadre de ces voies de fait, un policier lucernois a été légèrement blessé.
- Le 20 avril 2011, lors du match de football Neuchâtel-Xamax - Bâle, à l'occasion duquel, à l'issue de la rencontre, environ une centaine des 550 supporters bâlois venus en train spécial se sont rendus de manière hostile, en cortège, pour plusieurs dizaines d'entre eux encagoulés, au point de rassemblement des supporters neuchâtelois afin d'en découdre avec eux. A cette occasion, les supporters bâlois ont causé de nombreux dégâts (vitrine et pare-brise cassés, mobilier endommagé, etc.). Les forces de maintien de l'ordre de la police neuchâteloise ont dû s'interposer afin de repousser les supporters bâlois en direction de la

gare. Lors de ces échauffourées, les supporters neuchâtelois s'en sont également pris aux policiers par des jets de pierres et de bouteilles.

- Le 15 octobre 2011, lors du match de hockey La Chaux-de-Fonds - Lausanne, une septantaine de supporters lausannois, venus en car et, à dessein, plus de deux heures avant la rencontre, se sont rendus à la patinoire de manière hostile, en cortège et pour plusieurs dizaines d'entre eux encagoulés. S'en prenant d'abord à des passants, ils ont ensuite forcé le dispositif de contrôle de la sécurité privée à l'entrée de la patinoire. Lors du voyage de retour, tous les passagers du car incriminé ont été contrôlés par les forces de maintien de l'ordre de la police neuchâteloise.

Manifestations et fêtes populaires

D'avril à septembre, ce sont 10 manifestations ou fêtes populaires qui ont nécessité la mise en place aux quatre coins du canton de dispositifs de sécurité publique le plus souvent avec l'appui d'autres entités (Corps des gardes frontière, police locale de Neuchâtel, police des transports, service du domaine public de La Chaux-de-Fonds, etc.). Lors de ce type d'engagements, la police neuchâteloise cherche, d'une part à assurer une présence bien visible, rassurante et dissuasive et, d'autre part à être en mesure d'intervenir rapidement avec des moyens conséquents en cas, par exemple, de rixes, de batailles rangées ou de disparition d'enfant. Au total, ces engagements ont représenté plus de 521 (+164) journées de travail.

Date	Manifestation	Durée	Journées de travail	Remarques
1-3.4	Carnaval du Val-de-Travers à Fleurier	3 jours	34 (+16)	--
2-5.6	"Festi Neuch" à Neuchâtel	4 jours	10 (0)	Dispositif mis en place en collaboration avec la police locale de Neuchâtel (PLNE).
18-19.6	"Wheels Fest" à Lignières	2 jours	16 (0)	--
25-27.6	Fête de l'Abbaye à Fleurier	3 jours	46 (-13)	--
1-3.7	Fête des Promotions au Locle	36 heures	76 (+7)	--
2-4.9	Braderie de La Chaux-de-Fonds	2 jours	86 (+3) (un an sur 2)	Dispositif de circulation conjoint avec le service du domaine public de La Chaux-de-Fonds (SDP).
3.9	Meeting aérien de Môtiers	1 jour	21 (0)	--
9-11.9	Boudrysia à Boudry	2 jours	71 (0) (un an sur 2)	--
23-25.9	Brocante du Landeron	3 jours	41 (-10)	--
23-25.9	Fête des Vendanges de Neuchâtel	54 heures	120 (-2)	Dispositif mis en place en renfort du dispositif de la police locale de Neuchâtel (PLNE).
Total			521 (+164)	

La Fête des Vendanges de Neuchâtel a eu, en 2011, un relief tout à fait particulier et historique puisqu'elle marquait le terme des manifestations liées au millénaire de la Ville de Neuchâtel avec notamment une prestation de la patrouille de Suisse. Durant trois jours, et profitant de conditions météorologiques exceptionnelles, ce sont plus de 250'000 visiteurs qui se sont rendus à la manifestation.

Sur le plan sécuritaire, l'on peut dire que si les infractions à l'intégrité corporelle sont heureusement demeurées stables avec seulement 21 cas annoncés (-3), force est malheureusement de constater une véritable explosion des infractions au patrimoine avec 314 faits annoncés à la police (+193 !) dont notamment 243 vols à la tire (+161 !). Par contre, contrairement à l'année précédente, aucune

échauffourée n'a eu lieu avec les forces de l'ordre, et ce en dépit des très nombreuses interventions effectuées par la police dans l'enceinte ou aux abords de la fête.

Engagements inter-cantonaux

La police neuchâteloise a fourni à 4 reprises (+1) du personnel au profit des cantons des Grisons (1), du Jura (2) et de Berne (1), pour un total de 198 (-181) journées de travail, soit:

Date	Manifestation	Durée	Journées de travail	Remarques
23-30.1	Forum économique mondial (WEF) de Davos (GR)	8 jours	138 (-12)	En renfort de la police cantonale grisonne
24.6	Match Ne Xamax-Bâle à Glovelier (JU)	1 jour	23	En renfort de la police cantonale jurassienne
30.7	Match SR Delémont-St-Gall à Delémont (JU)	1 jour	22	
10.9	Rassemblement de l'UDC en ville de Berne (BE)	1 jour	15	En renfort de la police cantonale bernoise
Total			198 (-181)	

Il est à relever que depuis le 1er septembre 2009, c'est en principe la police mobile (PM), entité spécialisée en sécurité publique de la police neuchâteloise, qui fournit le personnel lors des engagements hors canton.

Rassemblements à caractère politique, visites et installation d'autorités

Les 6 engagements de protection rapprochée de personnalités (Conseiller fédéral ou Ambassadeur) ont représenté l'engagement dans le canton de Neuchâtel de policiers spécialisés à hauteur de 18 (+3) journées de travail.

A noter qu'aucune installation d'autorité n'a nécessité la mise en place d'un dispositif particulier de sécurité publique.

Armes

Le nombre d'armes à feu répertoriées dans le canton de Neuchâtel s'élève en 2011 à 18'200 alors que 837 armes ont été nouvellement enregistrées. Par ailleurs, la police neuchâteloise a saisi quelques 124 armes (y compris les armes "soft-air") dont 80 armes à feu par suite de violences ou de menaces ou par crainte que l'arme soit utilisée d'une manière dangereuse pour le détenteur ou pour autrui. Dans l'intervalle, 31 armes ont été détruites par suite d'une décision. D'autre part, le bureau des armes a délivré 444 permis à des acquéreurs d'armes remplissant les conditions fixées par la loi. Ce nombre est en augmentation constante depuis 2008 (+20% par année). Enfin, 90 agents de sécurité privée accrédités à Neuchâtel sont au bénéfice d'un permis de port d'arme – soit 10% du total des agents accrédités. Le nombre total d'agents de sécurité privée (env. 900) est stable, mais le tournus du personnel – et donc le travail administratif d'accréditations – est élevé: 33 permis de port d'armes et 413 autorisations d'exercer délivrés en 2011.

Perspectives 2012

Comme en 2011, l'année 2012 devrait voir la police neuchâteloise engagée dans le domaine de la sécurité publique principalement dans le cadre des rencontres de football et de hockey sur glace.

Concernant les autres manifestations, en plus des fêtes populaires, la police neuchâteloise sera engagée, comme chaque année, lors du forum économique mondial de Davos (WEF) à fin janvier.

5.4. Sécurité routière

Accidents

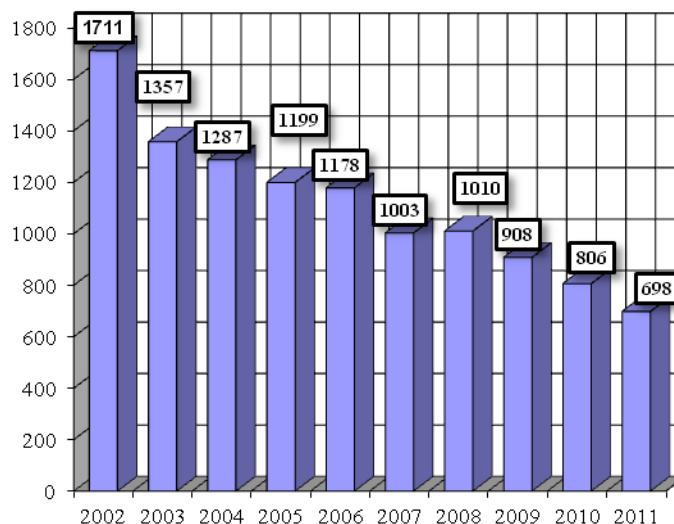
La statistique des accidents de circulation, survenus en 2011 (2010), se présente comme suit:

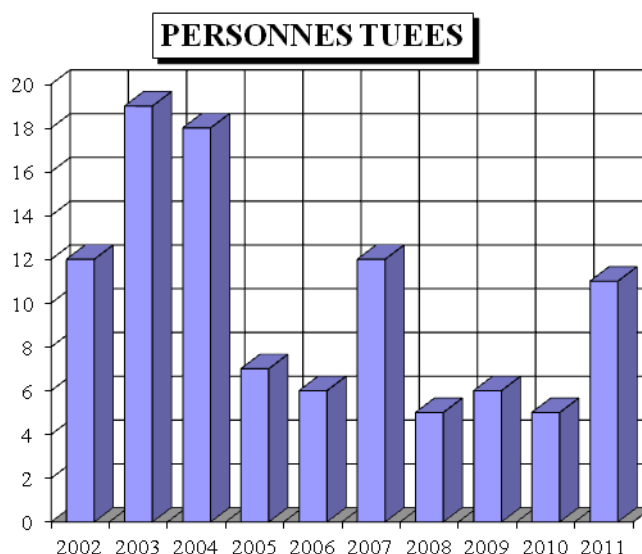
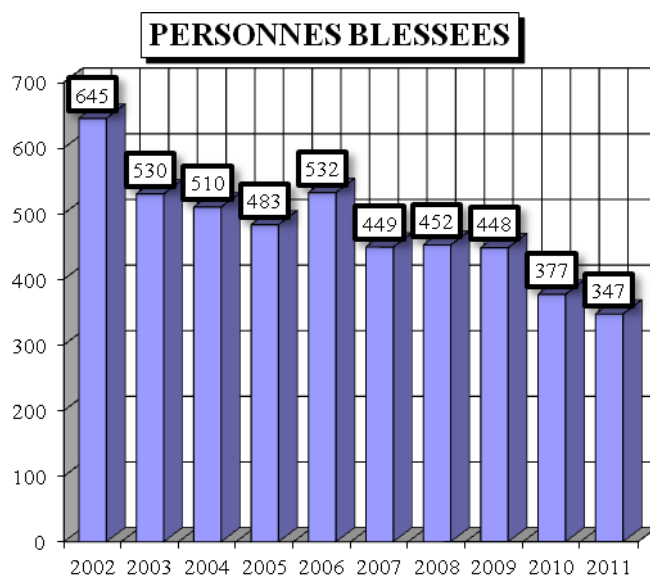
Accidents	698	(806)
Blessés	347	(377)
Tués	11	(5)
Personnes conduisant sans permis	20	(24)
Permis de conduire saisis	116	(156)

On dénombre également 119 (158) violations des devoirs en cas d'accidents, avec toutefois 101 (134) conducteurs identifiés, soit le 84,87% (84,81%).

Le nombre total des accidents, qui ont donné lieu à un rapport de police en 2011 est de 698 (806), il est en nette baisse, soit 108 de moins qu'une année auparavant. En ce qui concerne les personnes qui ont perdu la vie sur les routes neuchâtoises, leur nombre est en augmentation, soit 11 victimes pour cette année, contre 5 en 2010. Les accidents où ces drames se sont déroulés sont répartis de la manière suivante: en localité 2 (1) et hors localité 9 (4). Les personnes blessées, soit 347 (377) sont, quant à elles, encore à la baisse avec 30 de moins qu'en 2010. En ce qui concerne les causes, sur l'ensemble des rapports d'accidents de la route enregistrés, l'inattention est toujours en tête devant la vitesse. Quant à l'alcool au volant ou au guidon, elle figure en 3^{ème} position à égalité avec le refus d'accorder la priorité.

ACCIDENTS





Les groupes techniques de la police de la circulation sont intervenus 144 (102) fois sur des accidents de la circulation; ils ont établi 71 (44) dossiers photos (dont 569 (521) traitées par Photoshop), 23 (35) constats techniques ont été réalisés et 41 (24) enquêtes pour des violations des devoirs.

Contrôles de vitesse

Les radars ont été placés en mode de mesures immobiles surveillés par un personnel spécialisé (stationnaire) à 1'706 (1'282) reprises. Au cours de ces contrôles de vitesse, 561'762 (476'339) véhicules ont été contrôlés et 34'383 (24'765) conducteurs dénoncés, soit 6,12% (5,20%). Ledit pourcentage équivaut à 1'516 (1'010) PV et 32'867 (23'755) amendes d'ordre.

De plus, au moyen du véhicule suiveur, 31 conducteurs ont été verbalisés pour vitesse excessive.

Le radar en système "laser" a été utilisé pour 10 (10) contrôles au cours desquels 23 (192) conducteurs ont été dénoncés par PV.

Le radar immobile autonome de Valangin est placé alternativement dans trois boîtiers différents. Il a été utilisé durant 8'674 (8'974) heures de contrôle. Sur 1'654'992 (1'788'227) véhicules contrôlés, 9'224 (11'162) conducteurs ont été dénoncés, soit 0,56% (0,62%). Ledit pourcentage équivaut à 141 (155) PV et 9'083 (11'007) amendes d'ordre.

Le radar immobile autonome de Serrières a été utilisé durant 8'639 (8909.30) heures de contrôle. Sur 5'725'025 (5'450'138) véhicules contrôlés, 38'769 (46'307) conducteurs ont été dénoncés, soit 0,67% (0,85%). Ledit pourcentage équivaut à 202 (376) PV et 38'567 (45'931) amendes d'ordre.

Le radar immobile autonome de la H20 au Pont-Noir mis en fonction le 21 juillet 2011 a été utilisé durant 3'967 heures de contrôle. Sur 1'866'923 véhicules contrôlés, 9'505 conducteurs ont été dénoncés, soit 0,5%. Ledit pourcentage équivaut à 105 PV et 9'400 amendes d'ordre.

Les deux radars immobiles autonomes installés à Villiers ont été utilisés durant 15'678 (15'768) heures de contrôle. Sur 1'725'426 (1'675'095) véhicules contrôlés, 6'202 (6'505) conducteurs ont été dénoncés, soit 0,35% (0,39%). Ledit pourcentage équivaut à 40 (53) PV et 6'162 (6'452) amendes d'ordre.

Le radar immobile autonome installé à Fontainemelon a été utilisé durant 7'684 (8'024) heures de contrôle. Sur 1'783'556 (1'126'158) véhicules contrôlés, 1'298 (1'091) conducteurs ont été dénoncés, soit 0,07% (0,10%). Ledit pourcentage équivaut à 4 (9) PV, 1'294 (1'082) amendes d'ordre "vitesse" et 70 (50) amendes d'ordre pour infraction "feu rouge".

Durant l'année 2009, la police de la circulation a fait l'acquisition d'un appareil de reconnaissance automatique des plaques de véhicules "Multanova AKLS", acquis conjointement avec la police cantonale jurassienne. Cet appareil a été utilisé à 2 (6) reprises, soit pendant 6 (20,15) heures. Lors de ces contrôles, 18 (623) détenteurs de véhicules français ont pu être identifiés pour des amendes non notifiées, ce qui représente un montant total de 3'390 francs (57'760.00) d'amendes impayées.

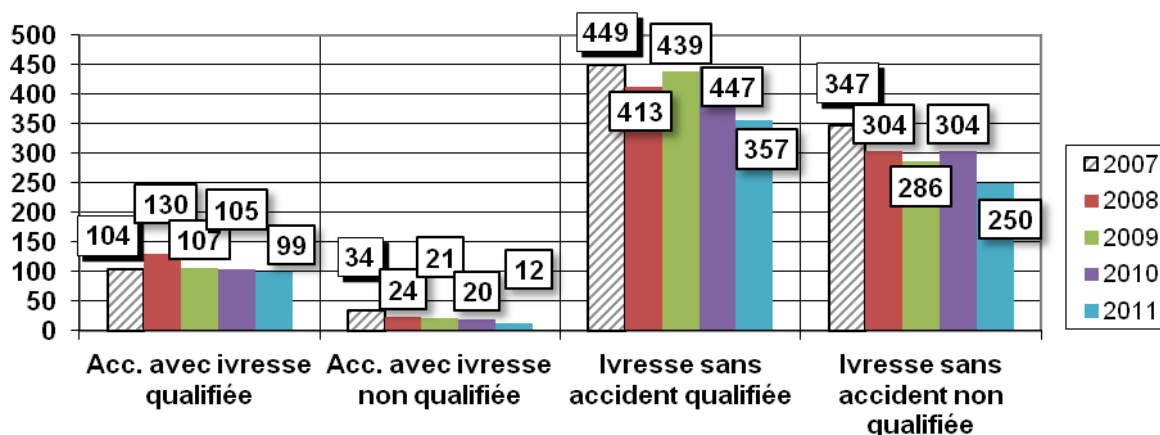
Ivresses

Le 1er janvier 2005, le taux d'alcoolémie passait de 0,80 à 0,50‰. De plus, le législateur permettait à la police de contrôler la capacité de conduire des conducteurs sans indice préalable pour l'alcool. Comparativement à 2010, ce sont 15'373 (15'696) conducteurs qui ont été soumis à un test à l'éthylomètre avec ou sans accident. Ces tests ont permis de déceler et de dénoncer pénalement 262 (324) conducteurs pour ivresse non qualifiée (0,50 à 0,79‰) et 456 (552) pour ivresse qualifiée (0,80‰ et plus).

La statistique des ivresses au volant ou au guidon, survenus en 2011 (2010), se présente comme suit:

250 (304)	pour ivresse sans accident non qualifiée (légères 0,50 à 0,79 ‰)
357 (447)	pour ivresse sans accident qualifiée (0,80 ‰ et plus)
12 (20)	impliqués dans des accidents de la circulation avec ivresse non qualifiée
99 (105)	impliqués dans des accidents de la circulation avec ivresse qualifiée

Introduction du 0.50‰ au 1er janvier 2005



Au niveau de la drogue, contrairement à l'alcool, la police a besoin d'indices pour entamer une procédure de suspicion de conduite sous l'influence de drogue-s et/ou de médicament-s. Seuls 66 (47) drogue-tests (Drugwipe 5+) ont été utilisés; 24 (15) conducteurs ont été dénoncés pour avoir conduit en étant sous l'influence de produits stupéfiants et/ou médicaments sans accident et 22 (13) suite à un accident de la circulation.

Education et prévention routière

Le groupe "éducation et prévention routière", spécialisé dans la prévention routière, renforcé en fonction des besoins par des membres de la police neuchâteloise et par les agents des polices communales, a assuré, comme par le passé, l'enseignement de cette branche dans les degrés de la scolarité obligatoire.

Durant l'exercice 2011, 23'911 (23'474) élèves au total, répartis dans 1'430 (1'422) classes ou groupes, soit dans les six districts du canton, ont bénéficié de cette instruction spécialisée.

Le thème de la traversée de la route a été traité dans 357 (333) écoles enfantines et dans 176 (183) classes de 1^{ère} et 2^e années primaires, touchant ainsi 8'619 (8'236) enfants.

Les élèves des degrés 6^e et 7^e années de formation régulière (FR) des districts de La Chaux-de-Fonds, du Locle, du Val-de-Ruz et de Neuchâtel ont, quant à eux, bénéficié de leçons théoriques consacrées à la signalisation routière, les priorités et le comportement du cycliste ainsi que de cours pratiques sur le jardin de circulation, soit au total 2'122 (3'784) élèves répartis dans 126 (224) classes.

Dans 10 (10) localités, 193 (187) enfants de 7^e année FR ont fonctionné en qualité de patrouilleurs scolaires.

La campagne examen pour cyclistes 2011 a concerné 1'655 (1'709) adolescents de 9^e (99) classes de 8^e année FR. Cet enseignement comprend une instruction théorique en classe, un test de 32 questions, ainsi qu'un parcours dans le trafic du lieu où se trouve le collège.

L'instruction théorique pour l'exercice 2012 (année scolaire 2011-2012) a touché 559 (486) adolescents de 32 (23) classes du Locle et de La Chaux-de-Fonds.

Pour sa 17^{ème} édition, la Coupe scolaire neuchâteloise s'est déroulée à La Chaux-de-Fonds. Les 99 (86) concurrents inscrits (soit 43 filles et 56 garçons) ont effectué les différentes épreuves théoriques et pratiques. Organisée, comme ces dernières éditions, par la commission technique d'éducation routière, elle a remporté une nouvelle fois le succès qu'elle mérite.

2'060 (2'013) élèves de 9^e année FR, 1'708 (3'145) élèves de 10^e année FR et 1'941 (1'942) élèves de 11^e année FR ont été sensibilisés à la législation concernant les engins assimilés à des véhicules, aux statistiques, causes et conséquences découlant d'un accident de la circulation.

Durant l'année écoulée, la brigade a été appelée à organiser 5 (6) séances de 2 à 4 heures d'éducation routière à l'intention de 25 (16) jeunes sanctionnés par les Présidents de l'Autorité tutélaire, suite à la commission d'infractions à la législation routière.

Escortes, contrôles

La police de la circulation a escorté à 12 (15) reprises diverses personnalités, accompagné 41 (46) transports spéciaux et 7 (14) courses diverses.

Afin de s'assurer que les usagers de la route respectent la législation en vigueur, la police neuchâteloise a effectué 65 (97) contrôles routiers, dont certains en collaboration avec les polices locales, le Corps des gardes-frontière, le service de l'inspection et de la santé au travail, le service cantonal des automobiles et de la navigation, et l'inspection des douanes (carburant).

Les groupes techniques ont procédé aux contrôles de 391 (496) poids-lourds et 88 (89) taxis, pour un total de 324 (285) infractions OTR – SDR – RPLP – Surcharges.

Le nombre total de procès-verbaux de contravention relatifs à la circulation routière établi par la police neuchâteloise en 2011, est en hausse, soit 697 de plus que l'année auparavant 3'283 (2'586).

5.5. Conclusions

La police neuchâteloise a, au cours des dernières années, opéré une réforme majeure tant au niveau de ses structures que de ses méthodes de travail. On peut ainsi affirmer qu'elle est vraisemblablement l'un des corps de police le plus apte à affronter les défis sécuritaires du début de ce XXI^{ème} siècle.

Aujourd'hui, chacun s'accorde à reconnaître que l'organisation et les structures de la police suisse se trouvent à un tournant. Il est donc de notre responsabilité de faire le bon choix, pour relever les défis de demain. En ce sens, le projet qui vient d'être lancé avec le canton du Jura s'inscrit parfaitement dans ce contexte et pourrait certainement servir de catalyseur pour des rapprochements similaires dans d'autres régions de Suisse. En effet, la sécurité d'aujourd'hui se joue des frontières. Dès lors, si nous voulons garantir aux habitants de notre pays une sécurité crédible, adaptée aux défis de notre temps, de qualité et au meilleur coût possible, nous devons repenser notre organisation et notre fonctionnement, quitte à bousculer certains équilibres propres à notre fédéralisme. Pour toutes ces raisons, le projet de police intercantonale entre les cantons de Neuchâtel et du Jura vise les objectifs suivants:

- Un développement permanent de la qualité des prestations (police de proximité, secours, judiciaire, circulation, grands événements);
- De meilleures conditions de travail et la création d'un statut du personnel policier adapté aux spécificités de la profession;
- Une maîtrise des coûts de la sécurité face à l'évolution des besoins;
- 10% de ressources ré-orientables vers du travail de police, au service du citoyen;
- Une identité juridique et un budget propres;
- Une conduite et supervision politique par des organes communs;
- Une ouverture à des partenariats supplémentaires (autres polices et autres corps de sécurité);
- Une gestion moderne et transparente.

Néanmoins, il convient de relever qu'indépendamment des structures, l'activité de la police reste le fait d'hommes et de femmes qui s'engagent au quotidien en faveur de la sécurité de la population de ce canton, dans un véritable esprit de service à la communauté. Par conséquent, nous ne devons jamais perdre de vue que l'activité de la police doit être orientée en premier lieu vers le citoyen. C'est donc aussi dans cette perspective que la police neuchâteloise va poursuivre la mise en œuvre de son concept de police de proximité en associant encore plus étroitement les collectivités locales par le biais d'une véritable stratégie de sécurité publique cantonale qui sera élaborée avec l'ensemble des partenaires concernés.

L'objectif visé consiste, à tous les niveaux, à prendre les mesures préventives que nécessite la situation, en considérant que si celles-ci atteignent leur but, ce seront autant de dommages, de douleurs ou de deuils évités. Mais cette vision ne saurait faire l'économie de la mission de répression qui s'accomplit au service des autorités de poursuite pénale. Mission toujours délicate et difficile, nécessitant de plus en plus de compétences personnelles de la part de ceux qui l'exécutent. Mission toujours très exposée tant il est vrai que les ingérences dans la sphère privée des citoyens ne supportent aucune erreur, ni aucun excès.

6. SERVICE DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET MILITAIRE

Contexte global

Sécurité civile et militaire

En date du 25 mars 2011, le Conseil d'Etat a suspendu avec effet immédiat le chef du Service de la sécurité civile et militaire (SSCM). Le secrétaire général du DJSF, Monsieur Claude-Henri Schaller, a assumé l'intérim du 28 mars 2011 au 30 novembre 2011. Le 1^{er} décembre 2011, Monsieur Jacques Magnin a été nommé à la tête du service.

L'année 2011 a été riche en projets dans le domaine de la protection de la population. En effet, six projets de grande importance ont débuté, à savoir :

- réorganisation des sapeurs-pompiers du Canton de Neuchâtel;
- conduite et gestion d'événements et de situations d'urgence (ORCAN);
- gestion et suivi de la préparation à l'engagement (ORCAN);
- analyse des dangers et des risques;
- alarme et engagement;
- réorganisation de la protection civile.

En parallèle, une réorganisation complète du SSCM est en cours. Cette réorganisation touche aux missions propres au service, à sa structure (descriptions de fonction et cahiers des charges) et à son organisation. A ceci s'ajoutent plusieurs études pour une nouvelle organisation des processus de travail, dont notamment :

- gestion unique des astreints pour l'armée et la protection civile;
- collaboration avec le service des contributions pour la taxe d'exemption de l'obligation de servir;
- collaboration avec la police pour la problématique des armes.

Dans le but de simplifier l'accès aux prestations pour les citoyennes et citoyens du Canton, un investissement permettant de réunir le magasin d'habillement et l'armurerie a été consenti. Il en résulte désormais un guichet centralisé pour l'ensemble des prestations de ces deux entités.

L'année 2011 correspond également à une nouvelle organisation de la formation d'application de l'infanterie (FOAP) dans le domaine des écoles de recrues.

Réceptions

Le chef du département a pris congé des officiers libérés de leurs obligations militaires lors d'une cérémonie suivie d'un repas qui a eu lieu au château de Colombier le mercredi 9 novembre 2011.

Organisation ORCAN

L'état-major réduit (EMR) de l'organisation de catastrophe du canton de Neuchâtel s'est réuni à dix reprises. Chaque séance a débuté par une présentation sur un thème d'actualité (pandémie, électricité, sécurité des hôpitaux neuchâtelois, informatique, service d'incendie et de secours, ambulance). Le temps restant a été consacré à la prévention des catastrophes et à l'établissement des premières analyses de faits courants.

Le 9 septembre 2011, l'EMR a organisé un séminaire réunissant tous les services partenaires en cas de crise dans le Canton de Neuchâtel. Une formation a été délivrée pendant la première moitié de la journée, alors que l'après-midi était consacrée à un exercice pratique d'état-major, sur le thème «Blackout électrique». Ce séminaire a été le premier de la nouvelle organisation ORCAN et a permis à l'ensemble des participants de se connaître.

La cellule ABC (atomique, bactériologique et chimique) poursuit sa mission dans le domaine de la formation et de l'engagement de personnel. Un état de situation relatif est prévu en 2012.

L'Unité neuchâteloise d'intervention psychosociale (UNIP), coordonnée par Madame Alexandra Fahrni, est intervenue à 27 reprises durant l'année. Il ressort de la statistique que les interventions sont dues en grande partie à des suicides, tentatives de suicide et accidents (17 cas).

6.1. Gestion

Ressources humaines

En 2011, les mouvements en matière de ressources humaines se traduisent comme suit :

Engagements

- Monsieur Patrick Vuillomenet, le 1^{er} janvier 2011, chef places de tirs;
- Monsieur Patrick Pizzotti, le 1^{er} juin 2011, logisticien et mécanicien;
- Monsieur Laurent Oppliger, le 1^{er} août 2011, logisticien;
- Madame Carole Pluquet, le 1^{er} décembre 2011, collaboratrice administrative;
- Monsieur Jacques Magnin, le 1^{er} décembre 2011, chef de service.

Départs

- Madame Florence Oberson, le 30 avril 2011, secrétaire de direction;
- Madame Cinzia Belleri, le 31 août 2011, opératrice centrale d'alarme.

Divers

- Monsieur Jean-François Moine mis au bénéfice de l'assurance invalidité depuis le 31 juillet 2011, mécanicien et armurier.
- Monsieur Jean-François Staehli, chef de service, a quitté le SSCM en mars 2011; son dossier est actuellement suivi par le service des ressources humaines.

Législation cantonale et fédérale

Le Conseil d'Etat, le département et le service ont été consultés au sujet de la Convention du 30 mai 2008 sur les armes à sous-munitions.

6.2. Activités déployées

Arrondissement – contrôle matricule

Au 31 décembre, les contrôles du commandant d'arrondissement mettent en évidence l'enregistrement de 12.260 hommes dans le contrôle matricule cantonal (+4% par rapport à 2010). Les statistiques du système PISA permettent de constater que 3.050 hommes ont changé plusieurs fois d'adresse ou de domicile durant l'année écoulée (+11%) et que 2.774 hommes ont déménagé au moins une fois (+13%). Ces nombreux changements de domicile génèrent une intense activité de recherche, notamment en cas de manquement à une obligation de service ou lorsqu'elles ont lieu hors du service.

Arrondissement – information des conscrits et recrutement

En application de l'ordonnance sur le recrutement (OREC), les cantons sont chargés de procéder à l'information des jeunes hommes astreints et, sur une base volontaire, des jeunes filles en âge d'être recrutées.

Au nombre de 17 durant l'année, ces séances d'information sont organisées dans les locaux de la caserne du Château de Colombier et 915 conscrits y ont participé. Elles sont organisées en coordination avec les écoles de cadres de l'infanterie, qui occupent aussi les lieux. A noter que nous devons également accueillir une part non négligeable de jeunes gens naturalisés (40), ce qui n'est pas sans incidence pour l'étape du recrutement. Ils ne sont notamment pas pris en compte pour l'estimation de la capacité d'accueil du centre de recrutement de Lausanne par l'armée. L'animation et la conduite des groupes de 12 à 14 personnes sont essentiellement assurées par des officiers et sous-officiers de milice mis à disposition par l'EM de conduite de l'Armée dans le cadre de leurs cours de répétition. A ce titre, une campagne d'engagement de nouveaux animateurs a été réalisée cette année en raison de la libération de l'obligation de servir d'une partie importante de ces effectifs de milice.

Tant par son contenu que par le message qu'elle délivre aux jeunes citoyens, cette formule donne satisfaction. Elle se traduit par un très bon taux de satisfaction mesuré au recrutement (note moyenne de 4 sur 5).

Bien que la journée d'information soit obligatoire, le taux d'absentéisme (8 %) a augmenté d'environ 2%. Pour ce qui concerne le recrutement, le taux d'absentéisme est de 11% (+1%). Bien que conséquent, ce chiffre qui reste inférieur à celui du centre de recrutement, qui indique un taux avoisinant les 24% pour l'ensemble des cantons romands (+9%), avec un maximum à Genève (40%). Cette détérioration peut être associée à l'insuffisante capacité des ressources pour l'accueil au centre de recrutement de Lausanne¹, avec pour corollaire des renvois lorsque le centre ne peut pas prendre en charge tous les jeunes présents. Suite à la démarche introduite par le biais des chefs de service romands, à l'adresse du Conseiller fédéral, chef du DDPS, pour faire corriger cette situation ne répondant plus au cadre fixé par la loi (LAAM), l'Etat-major de conduite de l'Armée a fait débloquer quelques moyens depuis septembre 2011. Cependant, les ressources allouées restent insuffisantes et la situation demeure critique, ce d'autant plus que l'introduction des contrôles de sécurité des personnes (OCSP) durant le second semestre de l'année constitue une nouvelle charge de travail qui vient compliquer la gestion des convocations des jeunes gens.

Ces défections aux journées d'information et au recrutement concernent dans un grand nombre de cas des individus récidivistes. Elles génèrent des travaux d'enquêtes et des décisions disciplinaires dans le cadre du code pénal militaire qui donnent le plus souvent lieu à des amendes se montant à 35.760 francs (défections au recrutement) et 4.150 francs (défection aux journées d'information). Lorsque ces amendes ne sont pas réglées, des arrêts sont prononcés.

La gestion des dossiers pour la convocation au recrutement, tout comme celle relative aux journées d'information, constitue une activité conséquente. En effet, la modification du système d'enseignement supérieur (acquisition de modules; introduction du système de Bologne) génère des contacts nombreux avec les conscrits, qui ont de plus de difficultés à concilier études et service militaire entre 18 et 26 ans, âge limite pour accomplir son service d'instruction de base. Dans ce domaine, le SSCM s'est occupé de toutes les démarches relatives à 1.293 convocations au recrutement (une augmentation de 12% par rapport à 2010) et a traité de multiples demandes de reports (20% des demandes concernent un report à une année ultérieure ou une permutation dans la même année) qui ont abouti à 194 dispenses (+43%) et à 65 permutations.

Au titre de commandant d'arrondissement militaire, le chef de service a également été sollicité par le centre de recrutement de Lausanne pour participer à la commission d'audition pour les demandeurs de service sans arme (NPA).

Arrondissement – libérations

Depuis l'année 2007, qui a vu la suppression des arsenaux cantonaux, les cantons ne sont plus entièrement responsables des opérations de libérations. Par contre, la tâche d'organisation incombe toujours au commandant d'arrondissement. A la fin de l'année 2011, il a été procédé à la libération et au retrait de l'équipement de 291 sous-officiers, appointés et soldats, soit un contingent très légèrement inférieur à celui de l'année 2010. Le personnel de la base logistique de l'Armée, au centre de Grolley, assure désormais les contrôles des retours d'équipement. Les travaux ont été concentrés sur deux demi-journées dans les locaux de l'école de cadres à Planeyse. 13 officiers ont également été libérés au début de l'année. Avec la mise en œuvre en 2009 de nouvelles prescriptions concernant la remise de l'arme en toute propriété, seuls 9 fusils fass 90 et 2 pistolets

¹ Le centre de recrutement de Lausanne est compétent pour examiner les jeunes gens de notre canton et définir leur aptitude au service militaire ou à la protection civile. Les statistiques de l'année 2011 indiquent que le taux d'aptitude au service militaire et à la protection civile des romands se situe à 60.5%.

75 qui ont été cédés à leur détenteur. Ce nombre faible s'explique par l'interdiction en 2011 de l'obligation d'obtenir un permis d'acquisition et d'avoir accompli dans les 3 dernières années non seulement 2 programmes de tirs obligatoires mais également 2 programmes de tirs en campagne,.

Affaires militaires

Contrôles militaires

Dans le cadre de la coresponsabilité avec la Confédération dans le domaine des contrôles militaires, le service est compétent pour l'examen des demandes de renvoi de cours de répétition pour tous les militaires domiciliés dans le canton.

Pour l'année 2011, environ 2,196 militaires ont été convoqués à un cours de répétition et 841 d'entre eux ont introduit une demande de report de cours d'une année ou plus. Les statistiques montrent toutefois une baisse des décisions qui ont dû être prises au niveau du service par rapport à l'année précédente (-26%). Cette amélioration s'explique par le fait que l'EM de conduite de l'Armée transmet plus tôt les dates des cours de répétition aux citoyens astreints. Comme à l'accoutumée, les militaires ou leur employeur ont de très nombreux contacts avec le service pour s'informer avant d'introduire une demande de report.

En 2011, 94% des requêtes ont été acceptées (+9%). A titre indicatif, le taux cantonal se situe au niveau la moyenne nationale, ce qui indique que nous pratiquons une politique de traitement cohérente et équitable, qui correspond aux exigences fédérales fixées par l'EM de conduite de l'Armée.

La gestion des demandes de dispense reste très lourde. En effet, la Confédération se décharge sur les cantons des tâches en rapport avec la planification des services de remplacement (179 cas en 2011).

Affaires militaires – décisions disciplinaires

Dans le cadre du code pénal militaire, la Confédération a également délégué aux services cantonaux la tâche de recouvrer les amendes disciplinaires prononcées par les tribunaux militaires et les commandants d'unité en fin ou après le service à l'encontre des citoyens domiciliés dans le canton. Cette activité monopolise une partie de nos ressources administratives et a occasionné l'encaissement de 31.830 francs.

Places de tir

Durant les exercices de l'année 2011, un accident de tir a été déploré au Cerneux-Péquignot. Il s'est soldé par un dégât matériel dû à un ricochet qui a endommagé la ligne électrique 17kV.

Les contrats des deux places de tir du Mont d'Amin ont été résiliés par les Forces terrestres pour permettre la mise en place du plan éolien.

Globalement, le nombre de stands de tir reste stable, malgré une diminution du nombre de jour de tirs autorisés dans le cadre de l'Ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB).

En ce qui concerne les sociétés de tir, la tendance est désormais à la fusion. A l'instar, d'Auvernier/Bôle/Colombier, des sociétés de la Ville du Locle et de celles des sociétés de la Ville de Neuchâtel.

Tirs

L'accomplissement des tirs obligatoires s'est effectué sur 28 places de tir à 300 m et 10 à 50/25 mètres. Le tableau ci-après donne un aperçu des activités en comparaison avec l'année précédente:

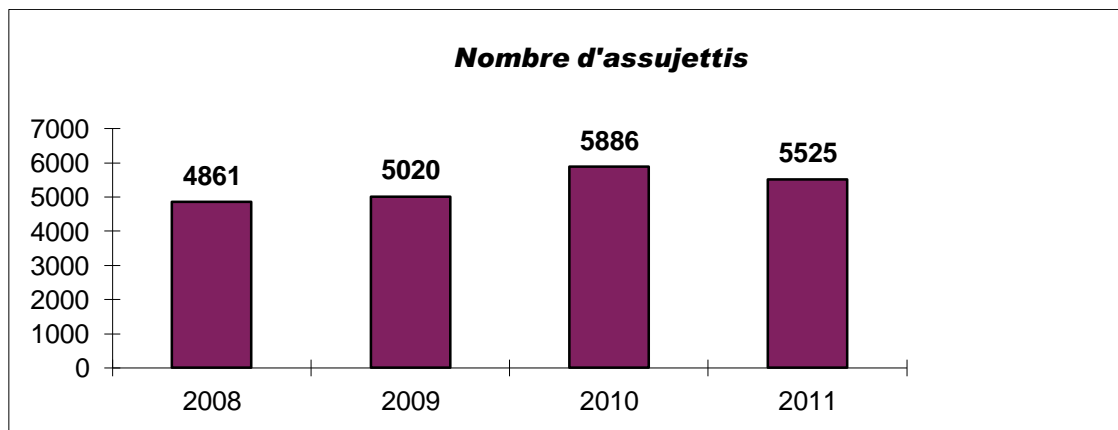
	N. de soc. À 300 m	Prog. obl.	Tir en camp.	N. de soc. À 50/25 m	Prog. féd.	Tir en camp.
2009	36	2775	986	13	307	517
2010	34	2651	925	10	289	495
2011	34	2458	926	10	260	483

Le nombre de sociétés organisatrices est resté identique à celui de 2010.

316 militaires n'ont pas accompli leur obligation hors service, malgré un rappel effectué au début de l'année par le DDPS. Les contrevenants ont été sanctionnés d'amendes, pour un montant avoisinant 96.500 francs (-6%). Des arrêts ont également dû être ordonnés pour certains multirécidivistes. Globalement, le nombre de décisions disciplinaires est en baisse en relation directe avec la réduction de l'effectif concerné par cette obligation.

Taxe d'exemption de l'obligation de servir

Le nombre d'assujettis pour l'exercice 2011 est de 5.525 personnes, y compris les assujettis exonérés, dont 4.854 sont taxés provisoirement (-6% par rapport à 2010) ou définitivement (-11%). Le tableau ci-après montre l'évolution des assujettis suite à la mise en place de l'Armée XXI.

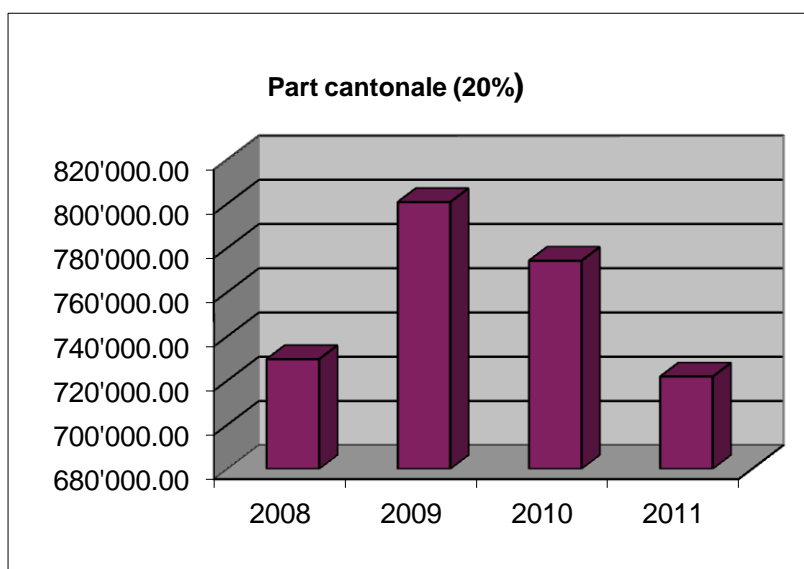


La facturation est effectuée sur la base de l'impôt fédéral direct 2010.

La part revenant à notre canton, considérée comme commission de perception, est fixée à 20%.

Voici le résultat de ces dernières années:

Années	Comptes	Part du canton	Budget
2009	3'992'071.87	800'711.60	800,000.00
2010	3'870'871.50	774'174.30	700,000.00
2011	3'550'938.45	721'773.15	650,000.00



La baisse des encaissements est attribuée à plusieurs facteurs : contexte économique défavorable qui a touché tous nos citoyens, baisse du nombre d'assujettis, abandons de l'encaissement des frais du dernier avertissement selon la directive de l'Administration fédérale des contributions.

Logistique

Suite à l'arrivée des ER inf 5 sur la place d'armes de Colombier, les négociations conduites dans le cadre de l'adaptation des contrats dans le domaine de la logistique ont rapporté un complément de 100.000 francs, un montant qui a permis d'engager une personne supplémentaire pour la gestion logistique.

D'autre part, le service a tiré parti d'un apport complémentaire de personnel placé dans le cadre des mesures d'intégration professionnelle pour un total de 5.196 heures.

Garage

Le garage du service est fortement engagé dans l'entretien des véhicules de la Police neuchâteloise (PONE) et de 10 autres entités de l'administration cantonale et fédérale. Globalement, cet engagement représente un total de 220 véhicules. D'autre part, il gère et entretient le matériel militaire roulant des ER inf 5, de l'EC inf 1 et du cdmt de la FOAP inf 3 stationnés sur la place d'armes de Colombier, au total environ 180 véhicules et 35 remorques. Les heures de réparation et de maintenance des véhicules militaires ont augmenté du fait de l'accroissement du nombre de kilomètres parcourus pour la formation de base des recrues à la conduite des divers véhicules.

Infrastructures

Les casernes de Colombier ont accueilli deux écoles de recrues, deux écoles de sous-officiers et deux écoles d'officiers en 2011. De ce fait, les casernes ont été utilisées à 100% durant 25 semaines. Durant les 27 semaines restantes, l'occupation a fluctué entre 30 et 60 %. Cette forte occupation de la place d'armes a généré environ 25.000 heures de travail pour la section infrastructures, réparties en trois secteurs: places de tir, casernes et atelier des artisans. Plus de 400.000 coups ont été tirés sur les places de tirs, répartis entre grenades à main, fusil d'assaut 90, pistolets et autres armes de l'infanterie moderne. Près de 713.000 francs ont été consacrés à l'entretien des bâtiments du site de Colombier. 950.000 francs ont été investis notamment dans l'amélioration des systèmes de chauffages et de distribution de chaleur, dans l'amélioration de l'étanchéité et de l'isolation de toits plats et dans la conservation et la restauration de toiles de l'artiste neuchâtelois Charles L'Eplattenier décorant la salle des Chevaliers et du Rütli au château.

Commune	PC I	PC II	PC II réd	PC III	PC III réd	Bur dir	Empl îlot éloigné	po att I	po att II*	po att II	po att III	UHP	CSP	Abri patients	Abris PBC	Abris publics		Abris type hospitalier	
																Nombre	Places	Nombre	Places
Savagnier						1										1	461		
Fenin-Vilars-Saules						1										1	350		
Fontaines						1										1	298		
Engollon						1										1	78		
Fontainemelon																			
Les Hauts-Geneveys					1											1	255		
Boudevilliers																		1	174
Valangin						1									1	1	351		
Coffrane					1								1			1	375		
Les Geneveys/Coffr.			1							1						2	505		
Montmollin						1										1	204		
Le Locle	1							1					1	1		1	109	1	112
Les Brenets				1						1						1	204		
Le Cerneux-Péqu.					1											2	207		
La Brévine					1											1	384		
La Chau-du-Milieu						1										1	141		
Les Ponts-de-Martel			1							1			1			1	688		
Brot-Plamboz						1										1	204		
La Chau-de-Fonds	3							3				1	1		1	2	1710	1	93
Les Planchettes						1										1	153		
La Sagne				1							1					1	360	1	72
Total	5	8	4	3	9	15	1	10	6	6	1	3	10	6	3	65	20301	13	1431

Légende

- PC : poste de commandement
- po att : poste d'attente
- UHP : unité d'hôpital protégée
- CSP : centre sanitaire protégé
- bur dir : bureau de direction
- réd : réduit
- PBC : protection des biens culturels
- Empl. : emplacement

Il n'y a pas eu d'ouvrages de protection civile construits ou projetés durant l'année 2011.

Projet de désaffectation d'ouvrages

Hauterive / PC II (1972)	La Rebatte 11
Cressier / PC II réd (1970)	Rue de la Chapelle 4
Colombier / PC II (1969)	Les Mûriers 2
Saint-Aubin-Sauges / PC II (1969)	Rue du Senet, en cours de travaux
Fleurier / PC II (1969)	Place d'Armes, en cours de travaux
Cernier / PC II réd (1971)	Rue Chasseral 1
La Chau-de-Fonds / CSP (1965)	Rue Dr. Kern 14

Cette construction sera affectée comme abri de protection des biens culturels (PBC).

Places protégées réalisées en 2011

Dans le cadre des contrôles de réception qui se sont déroulés pendant l'année, 38 abris privés ont été reconnus techniquement en ordre, ce qui représente 1143 places protégées, réparties selon le tableau ci-après :

Localités	Abris	Places Protégées
Neuchâtel	6	140
Hauterive	1	53
Saint-Blaise		
Marin-Epagnier	3	75
Thielle-Wavre		
Cornaux	2	58
Cressier		
Enges		
Le Landeron		
Lignières		
Boudry		
Cortailod	1	40
Colombier		
Auvernier		
Peseux	2	52
Corcelles-Cormondrèche	1	22
Bôle	1	22
Rochefort		
Brot-Dessous		
Bevaix	2	90
Gorgier	1	32
Saint-Aubin-Sauges		
Fresens		
Montalchez		
Vaumarcus		
Môtiers		
Couvet		
Travers		
Noiraigue	1	33
Boveresse		
Fleurier	4	140
Buttes		
La Côte-aux-Fées		
Saint-Sulpice	1	7
Les Verrières		
Les Bayards		
Cernier		
Chézard-St-Martin		
Dombresson	2	35
Villiers	1	24
Le Pâquier		
Savagnier		
Fenin-Vilars-Saules		
Fontaines		
Engollon		
Fontainemelon	1	28
Les Hauts-Geneveys		
Boudevilliers		
Valangin		
Coffrane		
Les Geneveys-sur-Coffrane		
Montmollin		
Le Locle	2	39
Les Brenets		
Le Cerneux-Péquignot		
La Brévine		
La Chaux-du-Milieu		

Localités	Abris	Places Protégées
Les Ponts-de-Martel		
Brot-Plamboz		
La Chauv-de-Fonds	6	253
Les Planchettes		
La Sagne		
Total	38	1143

Contrôle périodique des abris

Les contrôles ont été volontairement suspendus pendant la période de mise en place de la réforme PCi XXI. En conséquence, aucun contrôle n'a été effectué en 2011.

Contrôle périodique des constructions

Le contrôle périodique des constructions a débuté en 2004. Cette opération constitue la base de calcul pour les montants forfaitaires versés par la Confédération au titre de participation aux frais d'entretien. Fin 2008, toutes les constructions du canton ont été contrôlées une première fois conformément aux directives de la Confédération selon le tableau ci-après.

Pour 2011, le tournus des contrôles a recommencé pour les constructions contrôlées en 2006. Cette année a également vu le début le contrôle des abris spéciaux selon ITAS.

Communes	Types de construction	Catégories			Dates des contrôles
		A	B	F	
Corcelles-Cormondrèche	PC II / Po att II* / CSP	x			2008
Peseux	PC II		x		2007
Hauterive	PC II		x		2007
Marin-Epagnier	Po att II* / CSP	x			2006 - 2011
	PC II		x		D
Neuchâtel	PC I / po att I / CSP	x			2004-2009
	(AP)		x		D
	Po att I / (AP)	x			2005-2010
	UHP	x			2007
Saint-Blaise	PC II / (AP)		x		2008
	Po att II* / A public	x			2005-2010
Cornaux	PC II réd / po att II / A public	x			2007
Cressier	PC II réd		x		2008
Le Landeron	PC II / po att I	x			2004-2009
Lignièrès	PC III réd / A public	x			2006 - 2011
Bevaix	PC II / Po att II* / A public	x			2008
Bôle	CSP / A public	x			2006 - 2011
Boudry	PC II / po att I / (AP)	x			2005-2010
	A public Areuse	x			2011
Colombier	PC II		x		D
	Po att I / (AP)	x			2004-2009
Cortailod	Po att I	x			2007
	PC II		x		2006
	CSP	x			2008
Gorgier	PC II réd / po att II / A public	x			2006 - 2011
Rochefort	PC III réd / A public	x			2007

Communes	Types de construction	Catégories			Dates des contrôles
		A	B	F	
Saint-Aubin-Sauges	PC II		x		D
Buttes	PC III réd / A public	x			2006 - 2011
La Côte-aux-Fées	PC III réd / A public	x			2007
Couvét	UHP	x			2007
	PC II / po att II* / (AP)	x			2004-2010
Môtiers	PC III réd / A public	x			2008
Fleurier	PC II			x	D
Cernier	PC II réd		x		2008
	Po att II*	x			2004-2009
Chézard-Saint-Martin	PC III / po att II / A public	x			2006 - 2011
Coffrane	PC III réd / CSP / A public	x			2005-2010
Dombresson	CSP / A public	x			2007
Les Geneveys-sur-Coffrane	PC II réd / po att II	x			2008
Les Hauts-Geneveys	PC III réd / A public	x			2005-2010
La Chaux-de-Fonds	PC I / po att I / (AP)	x			2008
	PC I / po att I	x			2007
	CSP		x		2007
	PC I / po att I / (Abri public)	x	(x)		2005-2010
	UHP	x			2005 - 2011
La Sagne	PC III / loc mat 50 m2 / A public	x			2008
Les Brenets	PC III / po att II / A public	x			2008
La Brévine	PC III réd / A public	x			2006
Le Cerneux-Péquignot	PC III réd / A public	x			2005-2010
Le Locle	CSP	x			2007
	Po att I / (AP)	x			2004-2009
	PC I		x		2006
Les Ponts-de-Martel	PC II réd / po att II / CSP / A public	x			2004-2009

Légende

PC :	Poste de commandement	D :	Désaffecté
Po att :	Poste d'attente	A :	Pleine valeur
UHP :	Unité d'hôpital protégée	B :	Modernisable
CSP :	Centre sanitaire protégé	F :	Fortune
(AP) :	Abri pour patients		
Réd :	Réduit		
A public :	Abri public		

Sanctions

30 dossiers pour abris privés ont été sanctionnés, représentant 1.078 places protégées.

Dispenses de construction d'abris

301 dossiers ont été examinés, dont 181 ont fait l'objet d'une dispense de construction d'abri avec paiement d'une contribution de remplacement représentant un montant total de 1.059.825 francs.

Systeme d'alarme à la population

Conformément aux directives de la Confédération et dans le but d'utiliser à moyen terme le nouveau système POLYALERT pour la transmission de l'alarme à la population, le canton a fini de remplacer au printemps 2011 toutes les anciennes sirènes d'alarme par des sirènes électroniques de nouvelle génération. Le nombre total est actuellement de 91 sirènes fixes, réparties dans les OPC de la manière suivante :

•	PC Littoral Centre	25 sirènes	○
•	PC Entre 2 Lacs	5 sirènes	○
•	PC Littoral Ouest	14 sirènes	○
•	PC Val-de-Travers	11 sirènes	○
•	PC Val-de-Ruz	14 sirènes	○
•	PC Montagnes neuchâteloises	22 sirènes	○

Dans le cadre de l'alarme-eau, dans le secteur en aval du barrage du Châtelot, 4 nouvelles sirènes ont été installées sur le territoire du canton de Neuchâtel et 5 sirènes sur le territoire du canton du Jura.

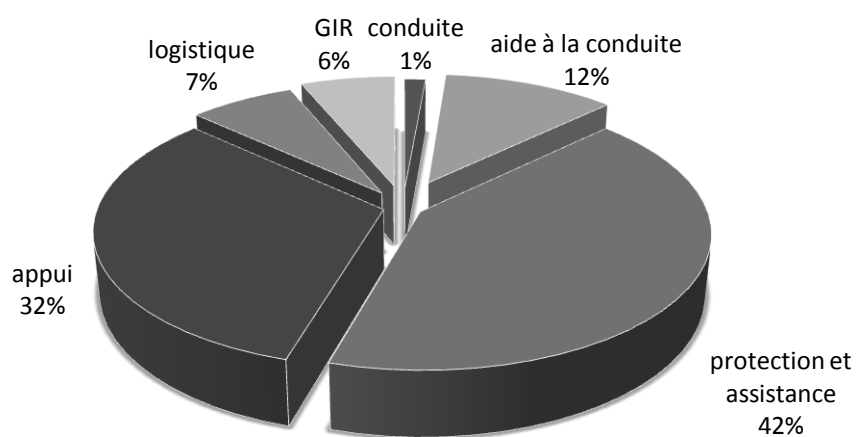
Instruction réalisée en 2011

Genre	Nb cours	Nb participants	Jours de service
Cours fédéraux (Schwarzenburg CFIS, Spiez, Thun)	11	20	61
Cours intercantonaux (Couvet, Sugiez, Grône, Bernex, Gollion)	16	63	315
Cours cantonaux à Couvet	20	254	1955
Total	47	288	2176

Dans le cadre des cours cantonaux qui se sont déroulés au centre d'instruction de Couvet, le service a eu recours à 18 instructeurs qui sont intervenus à 90 reprises pour un total de 381 jours de service, selon détail du tableau ci-après.

Instructeurs	Nb instructeurs	Nb de cours à Couvet	Jours de service (y compris CP)
Professionnels du SSCM	3	17	84
Professionnels des OPC	8	14	161
Non professionnels	5	13	52
Total	16	44	297

Le graphique ci-dessous montre la répartition des participants par domaine et le tableau de la page suivante présente une récapitulation détaillée par OPC et par cours.



Domaines	Genre de cours	nb jours	Canton		OPCLC		OPCE2L		OPCLO		OPCVDT		OPCVDR		OPCMN		Total		Total domaine		
			nb part	nb jours	nb part	nb jours	nb part	nb jours	nb part	nb jours	nb part	nb jours	nb part	nb jours	nb part	nb jours	nb part	nb jours	nb part	nb jours	nb part
Conduite	CC commandants PCI	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
	C perf sous-officiers	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
	C perf résolution systématique de problèmes	2	0	0	1	2	1	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	4		
	C perf base du travail d'état-major	2	0	0	1	2	1	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	4	4	8
Aide à la conduite	CB collaborateurs état-major	12	0	0	4	48	1	12	1	12	1	12	0	0	3	36	10	120			
	CC chefs du suivi de la situation	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
	CC chefs de groupe télématique	12	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
	CC chefs de la télématique	5	0	0	1	5	0	0	0	0	1	5	0	0	0	0	2	10			
	C perf rapport avec les médias	2	1	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	2			
	C compl spécialistes radioprotection	4	3	12	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	12			
	CR CCNBC	4	17	68	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17	68			
	CR détecteurs A	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	33	212	
	CB préposé assistance	12	5	60	28	336	5	60	9	108	2	24	5	60	11	132	65	780			
	CC chefs de groupes assistance	5	1	5	2	10	0	0	0	0	1	5	1	5	1	5	6	30			
Protection et assistance	CC chefs de section assistance	5	0	0	0	0	0	0	1	5	0	0	0	0	1	5	2	10			
	C compl sanitaire	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
	C compl spécialistes unité psychosociale	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
	C perf unité psychosociale	2	47	47	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	47	47			
	CR unité psychosociale	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	120	867	
	CB pionniers	12	2	24	14	168	1	12	7	84	4	48	10	120	24	288	62	744			
	CC chefs de groupe appui	5	17	85	1	5	1	5	3	15	0	0	0	0	3	15	25	125			
	CC chefs de section appui	5	6	30	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6	30	93	899	
	CC chefs élément logistique (sgtm)	5	1	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	5	2	10			
	CC chefs coordination logistique (lt)	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
Logistique	CC comptables (four)	5	7	35	2	10	1	5	0	0	0	0	0	1	5	11	55				
	CC chefs de cuisine	5	0	0	1	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	5			
	C compl préposés aux constructions	5	0	0	0	0	1	5	0	0	0	0	0	1	5	2	10				
	C compl préposés au matériel	5	0	0	3	15	1	5	0	0	0	0	0	0	0	0	4	20	20	100	
GIR	C compl spécialistes GIR	5	0	0	1	5	5	25	3	15	5	25	1	5	3	15	18	90	18	90	
Totaux			107	373	59	611	18	133	24	239	14	119	17	190	49	511	288	2176	288	2176	2176

Cours de répétition

CR

Cours de perfectionnement

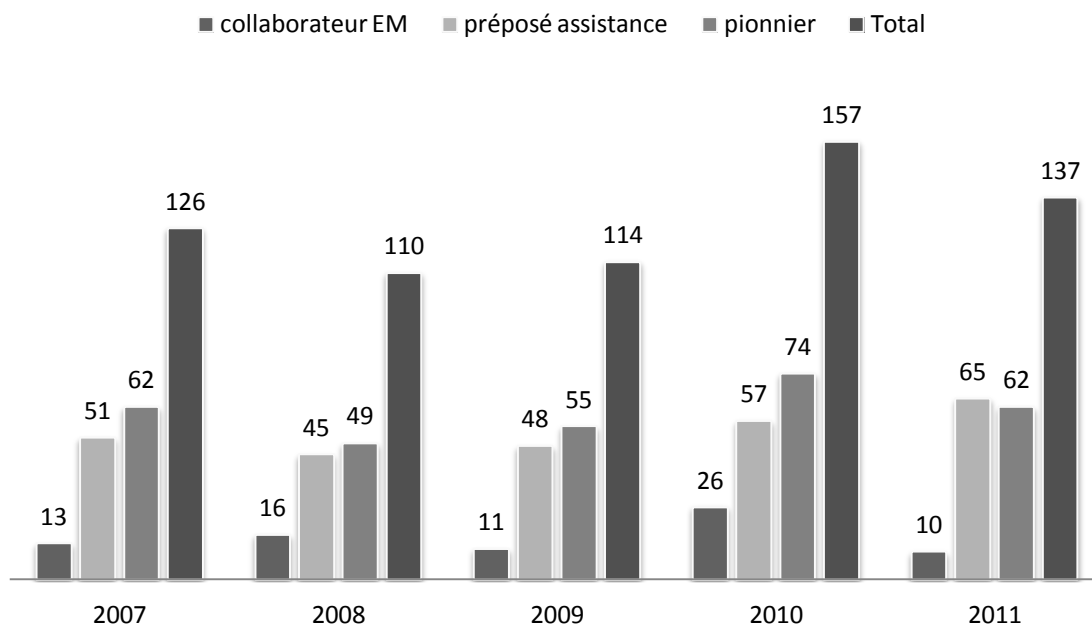
Cours de base

C perf

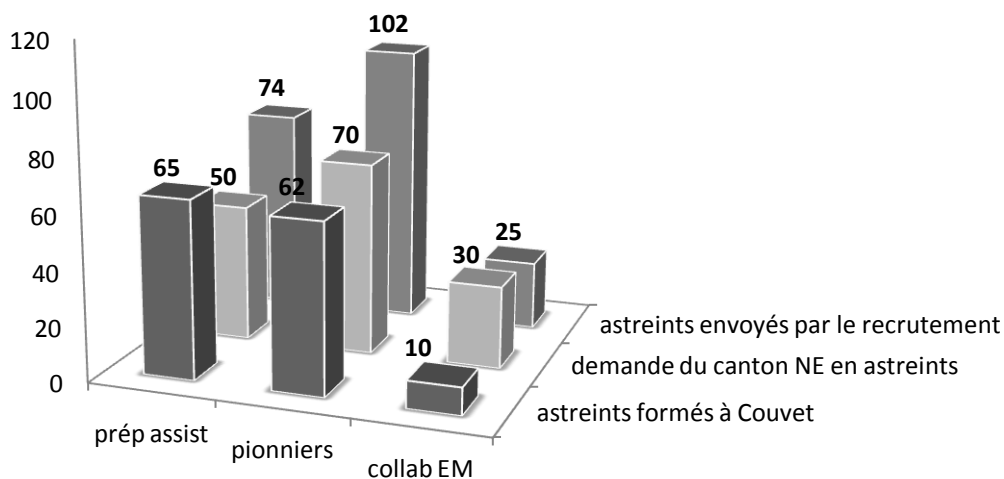
CB

CC
C compl

Formation "Cours de base" (nouveaux instruits PCI)



Proportions des nouveaux astreints instruits PCI



Défaillants - Dénonciations

astreints défaillants aux cours	20
procédures de réquisition (enquête de police)	16
dénonciations au Ministère public	3

Cours intercantonaux

Dans le cadre des cours intercantonaux, notre canton a formé au centre d'instruction de Couvet les participants suivants :

CC chefs de groupe appui	5 participants du canton du Valais 2 participants du canton de Genève 7 participants du canton de Fribourg 3 participants du canton de Berne (Jura bernois)
CC chefs de section appui	1 participant du canton du Valais 1 particip. du canton de Berne (Jura bernois) 1 participant du canton de Genève 3 participants du canton de Fribourg
CC pour comptables – fourriers	6 participants du canton de Genève 1 participant du canton du Valais

Ecole fédéral d'instructeurs

Monsieur Nicolas Turuvani a reçu son diplôme d'instructeur fédéral de la protection civile, au centre de formation de Schwarzenburg/BE (CFIS).

Messieurs Cédric Hirschy, Laurent Jutzeler et Dominique Charmet suivent actuellement la filière de formation d'instructeur fédéral diplômé de la protection civile, au centre de formation de Schwarzenburg / BE (CFIS).

Instructeurs cantonaux à temps partiel

Messieurs Julien Rossier et Mike Nussbaumer, après avoir suivi les cours correspondants, ont réussi la filière cantonale d'instructeur dans le domaine de la protection et assistance, leur donnant le droit de fonctionner comme instructeurs cantonaux à temps partiel de la protection civile pour les cours de base dans le domaine de la protection et assistance.

Organisations de protection civile du canton de Neuchâtel

OPC LC

Suite au départ à la retraite du Major Alain Spitznagel, Monsieur Sébastien Barraud a été nommé commandant avec le grade de major.

OPC LO

Suite à l'arrivée et à la démission quasi immédiate de Monsieur Michel Sinz, adjoint du commandant, Monsieur Jean-Philippe Troiano a été nommé responsable du matériel.

OPC E2L

Suite à la démission du Capitaine Sébastien Barraud, Monsieur Jérôme Huguenin a été nommé commandant avec le grade de capitaine.

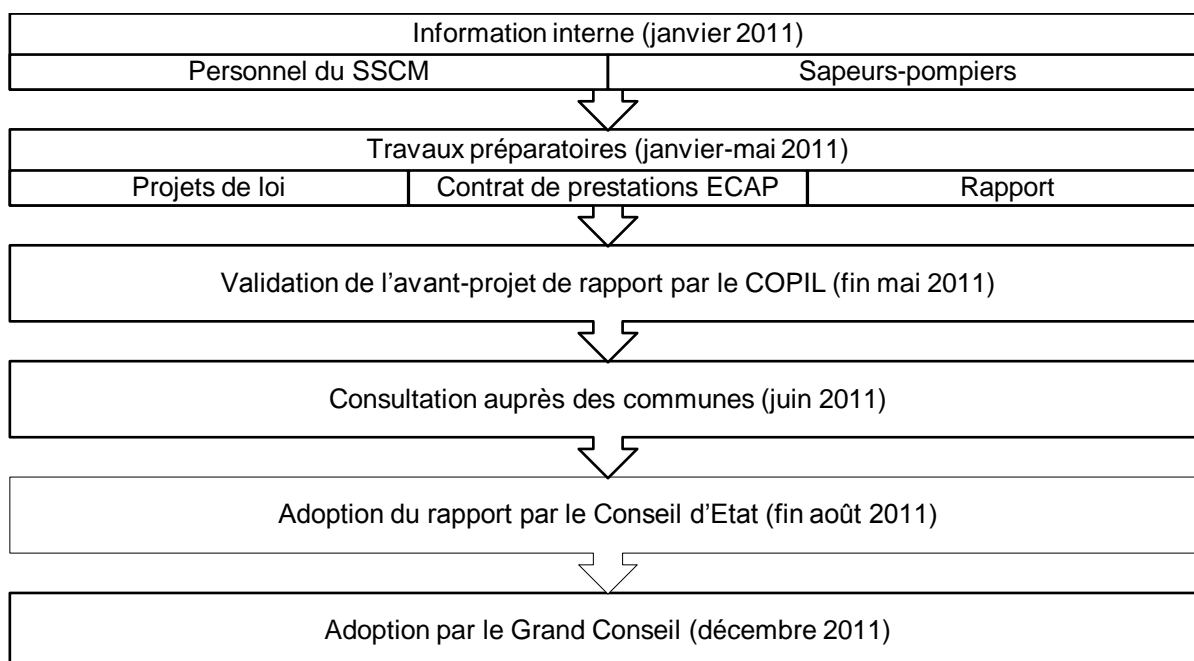
Cellule cantonale NBC - ORCAN

La CCNBC ORCAN est devenue officiellement un outil de la protection de la population du canton de Neuchâtel.

FEU**Législation****Prévention contre les incendies et les éléments naturels, service de défense et de secours****Une réforme pour plus d'efficacité, de transparence et de maîtrise des coûts**

Le Conseil d'État a autorisé le Département de la justice, de la sécurité et des finances à mettre en consultation le projet de réforme de la prévention contre les incendies et les éléments naturels, du service de défense et de secours. Ce projet prévoit notamment la création de 4 régions de défense et de secours au lieu des quelques vingt structures politiques et opérationnelles actuelles. Il envisage de confier un rôle central à l'Établissement cantonal d'assurance et de prévention (ECAP) et de recentrer l'activité de l'État sur la conduite de la protection de la population. La restructuration envisagée permettra de réaliser quelque 1.5 millions de francs d'économies pour l'État et les communes. Elle devrait rentrer en vigueur le 1^{er} janvier 2013.

La défense contre l'incendie et les secours sont des piliers importants de la protection de la population et des réflexions approfondies doivent encore être menées.

Avancement des travaux**Système d'alarme**

Le système eAlarm de Swisscom est opérationnel dans le canton de Neuchâtel depuis le 1er janvier 2011. Il permet d'alerter la majorité des services d'urgence de la protection de la population, à l'exception de la police, ce qui représente 1'760 personnes réparties dans les services suivants :

Sapeurs-pompiers

- Sapeurs-pompiers professionnels – SIS
- Sapeurs-pompiers volontaires

Santé publique

- Services d'ambulance des SIS
- Service d'ambulance du Val-de-Travers
- Services d'ambulance privés (Roland – ATS)
- SMUR
- First Responder
 - SP La Béroche
 - SP Val-de-Travers (sct La Côte-aux-Fées)
 - SP Les Marais
- Piquet « Santé publique »

Protection civile

- Groupes d'intervention rapides (GIR)
- Cellule NBC (nucléaire, bactériologique, chimique) cantonale

Services techniques

- Ramoneurs

ORCAN

- Etat-major réduit

Autres

- Sauvetage du Bas-Lac
- Piquet « Environnement »
- Journaliste de la FSSP (118.ch)

L'émission des alarmes passe par le réseau GSM de Swisscom, les utilisateurs reçoivent les messages par SMS et par appel vocal sur leur téléphone mobile. Une redondance des alarmes passe par le réseau fixe de Swisscom par appel vocal et par fax dans les hangars des sapeurs-pompiers.

Activé depuis plus d'une année, ce nouveau système est largement apprécié par les utilisateurs ainsi que par les centralistes.

En 2011, pour répondre aux différentes demandes d'urgence, la centrale d'engagement et de transmission (CET) de la police cantonale, les centrales des SIS et des centres de secours ont émis :

- 90.778 SMS
- 31.220 minutes d'appel vocal sur téléphone mobile
- 5.898 minutes d'appel vocal sur téléphone fixe
- 3.086 pages de fax

Cette solution, qui a remplacé le système de la maison Swissphone, a aussi permis d'économiser plus de 70% de frais d'exploitation par année.

Corps de sapeurs-pompiers

Un complément de fusion a été enregistré durant l'année 2011; Montalchez et Fresens se sont rattachés au corps de sapeurs-pompiers de La Béroche.

Au 31 décembre 2011, le canton de Neuchâtel compte :

- 16 corps de sapeurs-pompiers (CSP), dont 15 regroupements (les Planchettes ne sont pas encore dans un regroupement)
- 4 Centres de secours (CS)
- 2 Services d'Incendie et de Secours (SIS)

Nouveaux commandants

L'année 2011 s'est vue entachée par le décès en intervention du capitaine récemment nommé, Thierry Hug, commandant du CSP Bôle-Colombier, victime d'un malaise cardiaque. Le premier-lieutenant Hubert Vermot a repris le commandement ad intérim du corps des sapeurs-pompiers Bôle-Colombier.

Suite au départ à la retraite du major Jean-Michel Mollier, le capitaine Thierry König a été nommé au grade de major et a pris le commandement du Service d'Incendie et de Secours des montagnes neuchâteloises.

Le premier-lieutenant Patrick Amez-Droz a été nommé au grade de capitaine et a repris le commandement du corps de sapeurs-pompiers du Val-de-Ruz Est, en remplacement du capitaine Patrice Huguenin, démissionnaire pour limite d'âge.

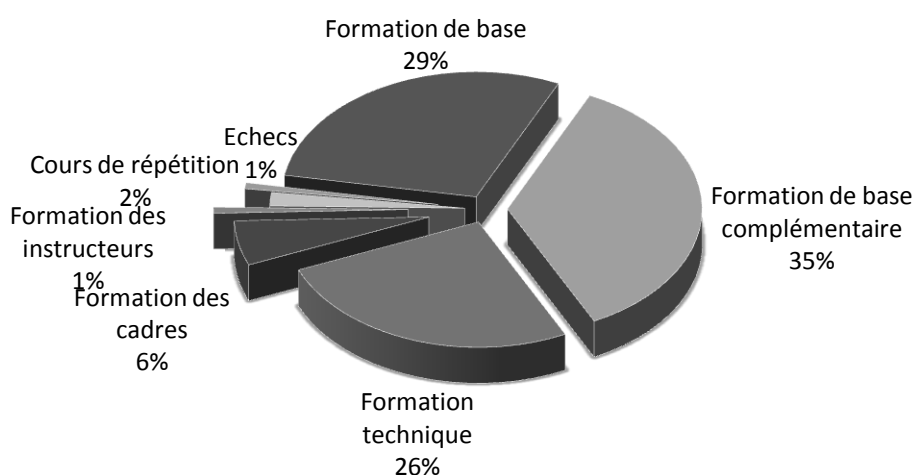
Inspection du service de défense contre l'incendie

La problématique des inspections sera reprise dans le cadre du projet Polfeu (Décision du GC dans le 1^{er} semestre 2012)

Cours cantonaux

Genres de cours	Nb part. instruits	Total
Formation de base		152
<ul style="list-style-type: none"> • Cours de base I • Cours de base Val-de-Travers • Cours de base PAR I 	73 11 68	
Formation de base complémentaire		186
<ul style="list-style-type: none"> • Cours de base II • Cours de base PAR II • Cours machinistes motopompe • Cours de base BLS 	51 52 43 40	
Formation technique		136
<ul style="list-style-type: none"> • Journée des commandants (règlement "Conduite d'intv") • Technique d'extinction • Flashover / Backdraft / Ventilation • Sécurité MF 	45 41 43 7	
Formation des cadres *		30
<ul style="list-style-type: none"> • Officiers • Conduite d'interventions (nouveau règlement) 	19 11	

Genres de cours	Nb part. instruits	Total
Formation des instructeurs		4
• Sélection phases I, II et III	4	
Cours de répétition		9
• BLS/AED	0	
• Radioprotection	9	
Total		517



* afin de permettre d'introduire définitivement et de rendre opérationnel ce règlement dans le courant 2011, la mise sur pied des cours introduisant le nouveau règlement "Conduite d'intervention" de la CSSP a nécessité un effort considérable au niveau cantonal pour le chef de discipline et les instructeurs de ce domaine.

Bilan par corps de sapeurs-pompiers

Corps de sapeurs-pompiers	Nb participants
SIS Neuchâtel - SDILC	71
Entre deux Lacs	24
CS Littoral Ouest	19
CS Val-de-Travers	8
CS Val-de-Ruz	10
SIS Montagnes neuchâteloises.	86
Total SIS/CS	218

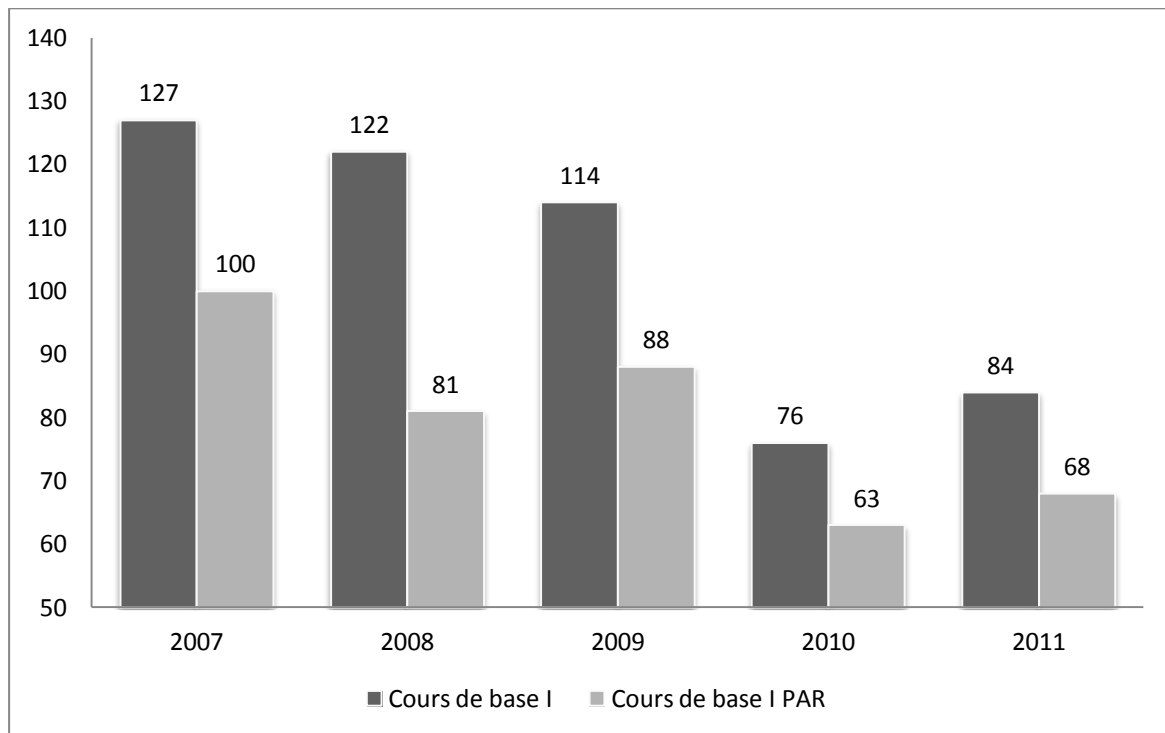
Bas-Lac	27
SF du Vignoble	29
Bôle-Colombier	23
Rochefort-Brot-Dessous	5
La Béroche	21
CSP Val-de-Travers	28
Val-de-Ruz Nord	35
Val-de-Ruz Est	21
Engollon, Fenin-V-S, Savagnier	4
Val-de-Ruz Ouest	16
CSP Vallée de La Brévine	16
CSP Les Marais	12
Les Planchettes	0
Total CSP	237
CERAMARET SA	5
EM Microelectronic	10
CNP Perreux	1
CNP Préfargier	4
SSCM	1
Total entreprises	21
Total général	476
Non instruit, échec au cours	4
Total instruits	472

Ces chiffres découlent des cours qui se sont déroulés au centre d'instruction de la protection civile et du feu à Couvet.

Afin d'assurer l'encadrement des participants, en plus des collaborateurs de notre service, le service a pu compter sur la participation de:

- 12 chefs de discipline et 48 instructeurs qui sont intervenus sur 50 jours de cours;
- 17 instructeurs sont intervenus sur 112 réservations "sécurité piste feu";
- 6 conférenciers qui sont intervenus à 5 reprises;
- 29 aides qui ont fonctionné comme machinistes, préposés au matériel ou figurants qui sont intervenus dans 13 cours.

Formation de base



Journée des commandants

45 personnes ont participé à la traditionnelle journée des commandants qui s'est déroulée sur une journée le samedi 12 mars 2011 à Couvet. Les thèmes principaux concernaient :

- Communication du secrétaire général du DJSF (chef de service a.i. SSCM) sur la réforme de la législation sur la prévention contre les incendies et les éléments naturels, du service d'incendie et de secours;
- Communication du directeur de l'ECAP sur la réforme de la législation sur la prévention contre les incendies et les éléments naturels, du service d'incendie et de secours;
- Nouveau règlement "Conduite d'intervention".

CENTRE D'INSTRUCTION

Occupation globale

L'utilisation par les sapeurs-pompiers et la protection civile représente, dans la majorité des cas, des journées entières, alors que l'utilisation par des tiers représente plutôt des demi-jours et des soirées.

Utilisation des salles de classe et de l'auditorium

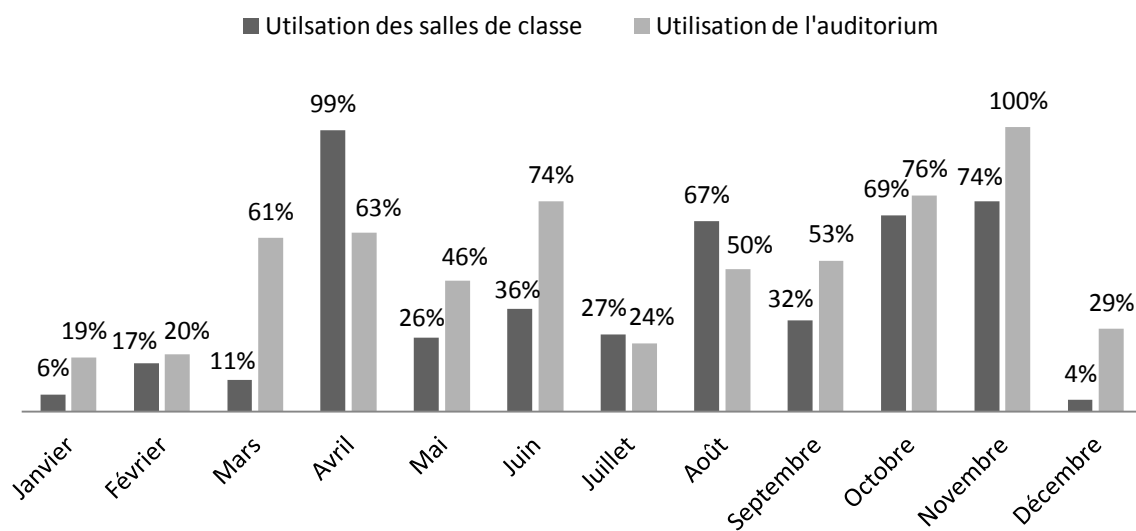
Le tableau ci-après exprime le nombre de jours que chaque salle a été utilisée par mois. Le graphe ci-après exprime le taux de fréquentation des salles utilisées pour chaque mois de l'année.

Parmi les 812 journées d'utilisation, il est à relever que seuls 54 jours ont fait l'objet d'une location payante.

Pour le reste, soit 758 jours, il s'agit d'utilisation par les sapeurs-pompiers, la protection civile, les activités des affaires militaires, le SSCM et d'utilisations au profit d'autres services notamment can-

tonaux ou communaux (Service des Sports, Lycée de Rougemont, Police neuchâteloise, commune Val-de-Travers, samaritains, OFPP, cours ESISP de la FSSP, CSSP, etc..).

Mois	Auditorium	Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 4	Classe 5	Classe 6	Classe 7	Total
Janvier	4	1	1	1	1	1	1	3	13
Février	4	2	2	4	4	4	3	5	28
Mars	14	3	2	3	3	2	2	3	32
Avril	12	20	22	21	20	15	14	19	143
Mai	10	8	6	5	5	4	4	7	49
Juin	14	7	6	7	3	5	4	15	61
Juillet	5	0	0	0	0	12	15	12	44
Août	11	18	18	18	18	11	13	7	114
Septembre	11	4	3	3	3	10	9	15	58
Octobre	16	14	18	18	18	18	12	3	117
Novembre	22	14	14	14	14	19	23	15	135
Décembre	6	0	0	0	0	5	0	1	12
Total	129	91	92	94	89	106	100	105	806



Utilisation de la "Piste feu"

La piste feu a été sollicitée à 83 reprises au cours de l'année 2011, selon la répartition suivante:

Moments	Cours cantonaux sapeurs-pompiers	Corps de sapeurs-pompiers canton NE	PCi, entreprises, SP externes et divers	Total
Semaine toute la journée	34	12	15	61
Semaine le matin				
Semaine l'après-midi			1	1
Semaine le soir		9		9
Samedi toute la journée		2	1	3
Samedi matin		6	2	8
Samedi l'après-midi		1		1
Totaux	34	30	19	83

A relever l'utilisation par des corps de sapeurs-pompiers venant de cantons romands: SSI Lausanne, SIS Plaine de l'Orbe, SIS Yverdon-les-Bains, SDIS Haute-Broye Moudon, SP Montreux, SDIS Villars-Burquin, ainsi que celle de l'école de formation des sapeurs-pompiers professionnels, du cours de base fédéral instructeurs ESISP de la FSSP, ainsi que le cours fédéral "phénomènes thermiques" de la FSSP.

Utilisation du caisson de démonstration

- 38 allumages
- totalisant 216 allumages depuis son montage à la piste de La Presta en novembre 2008.

Utilisation du caisson d'extinction

- 35 allumages
- totalisant 81 allumages depuis son montage à la piste de La Presta en novembre 2009

Utilisation de la piste de décombres "Protection civile"

- Cours cantonaux de protection civile 48 jours
- Organisation de protection civile (OPC) 18 jours
- Cours cantonaux sapeurs-pompiers 4 jours
- Autres utilisateurs 2 jours
- **Total 72 jours**

Musée militaire et des toiles peintes (MMC)

Le MMC s'est repositionné au centre de son service et a élargit le spectre de ses thématiques à la sécurité civile dans son ensemble.



Les activités et les animations

Conférences – tables rondes:

- « Évolution et développement de notre armée » Brigadier Daniel Berger, le 20 janvier – Salle des Chevaliers.
- « Le service de renseignement suisse » Monsieur Markus Seiler, directeur du Service de renseignement de la Confédération.
- « Le cadre du 21^{ème} siècle » Monsieur Jean-Claude Biver, CEO Hublot Watch SA.

Apéritifs/cérémonies :

- Les Vieux-Zofingiens;
- Rencontre des voitures amphibie.

Séminaires et comités:

- Société neuchâteloise des officiers (SNO);
- Assemblée générale des amis du château;
- La Frimousse;
- Conférence de presse Conseiller National Laurent Favre : Commission pour la Fête fédérale de lutte;
- Fête cantonale neuchâteloise de tir (FCNT).

Jeux historiques et stratégiques:

- "Trophée de Marc-Aurèle à Guisan" compétition internationale de jeux historiques et stratégiques (Réfectoire).

Ecoles-Musées:

- Classe de Mme Perret de Boudry.

La nuit des musées:

- 14 mai : «Plonk et Replonk : Féeries militaires».

Journée internationale des musées:

- 15 mai : «Plonk et Replonk : Féeries militaires».

Passeport vacances:

- 1 jour et une nuit d'activités (10h00-09h00) : sur les traces du soldat neuchâtelois.

Conférences par le conservateur:

- «La Bataille de Seringapatam 1799 » anciens sdts de la garde papale, section Léman (Versoix);
- « Le rôle d'un musée militaire » Association des éducateurs de la paix.

Les dossiers importants

- démontage de l'exposition « Alex Winiger ». Projet de fresque (Local des comités);
- mise à jour du site internet du MMC;
- mise à jour de la page du groupement des musées neuchâtelois (GMN);
- graphisme pour les encarts publicitaires « Pays de Neuchâtel » et pour les flyers;
- salles Canaris;
- mise à jour de la liste de la valeur d'assurance du MMC (inventaire numérique);
- inventaire musée de la police neuchâteloise (PONE);
- travaux de décoration vitrine (peinture et nettoyages), inventaire musée du tir (maison des halles);
- travail de préparation avec Dr Elizabeth Crettaz, exposition 2013 « XVIIIe siècle » au musée d'art et d'histoire de Neuchâtel;
- mille ans, mille images – dossiers photos et techniques;
- scénario, préparation et montage de l'Exposition « Toy Soldiers »;
- dossier « Jardins romains »;
- préparation : Exposition Musique militaire : 150^{ème} en 2012;
- préparation : Exposition Marc Renaud en 2013;
- préparation : Exposition Aloys Perregaux en 2013;
- préparation : Exposition 2012 Plonk et Replonk sur la Police neuchâteloise.

Les renseignements par écrit (45)

Elizabeth Crettaz : Indiennes et Rgt de Meuron (Expo sur le XVIIIe siècle). Lionel Marquis- le bataillon des Canaris, les guerres napoléoniennes. Florence Hehlen : Villa romaine, dossier pédagogique. Robin Smith : Rgt de Meuron. Nicolas Garel : Histoire du château. Chantal Vallotton : Tableau du Régiment de Meuron au service de l'Angleterre. Sophie Pujol : uniformes du 17^e et du 18^e

siècles. Christian Perrudet : Plonkwatch. Colonel Faron : br fr 2 (archives). Anouk Helmann : recherches sur Charles L'Eplattenier. Claire Piquet : Recherches sur les Amis du Château. Gilles Darioly : Sdt Jatton. Philip Spring : les mitrailleuses suisses. Plonk et replonk : Heaumes militaires. Diane Skartsounis : Képi de policier neuchâtelois. Musée historique de la Chaux-de-Fonds : Plusieurs identifications d'objets militaires. Inalbon : Epée de tambour valaisan (XIXe siècle) iconographie. Laurent Girod : préparation d'un quiz sur Neuchâtel. Wake up films : faisabilité du projet. Théâtre Tumulte : armes et uniformes du Moyen-âge. T.Schmied : Plonk et replonk. Paris Brown : autorisation de déplacement d'un char pour Ivan Moscatelli. Monsieur Lombard (Pays de Neuchâtel) article sur Colombier. Famille Joye : carrière SFA. Alain Laederach : Plonkwatch. Minish Vakharia : Histoire du château. Wolfgang Kolb : Législation sur les armes. Corrado Lafranchi : nouvelle loi sur les armes – détention d'armes personnelles. Roger Bedolf : marque-pages. Colette Rivier : Indiennes. Plonk et replonk : livres sur WWII. Deborah Caligore : Costumes militaires du XVIIIe siècle. Photos d'anniversaires : Mérat. Stéphane Gaggero : Les Bourbakis. Nathalie Jouval OFS, Symposium à Colombier. Dr. Bernard Jean-Renaud – Parabellum 06/29. Françoise Bonnet-Borel : Poêle à catelles, Créatures imaginaires. Div Frédéric Greub : Boulets de canons de la Bataille de Grandson. Colonel Jean-François Henrioud : Armes du Moyen-âge. Jean Crottaz : Histoire des bâtiments. Monsieur Joss : Média suisse : film publicitaire. Editions Attinger : la bataille de Seringapatam. Mme Berg : Château de la Borcarderie – croquis militaires et Indiennes. Sœur Françoise de Grandchamp : Indiennes. Duc-Hahn Luong : Indiennes – photos, projet artistique. Famille Christe : Collection d'armes jurassiennes. Luc Debraine (Hebdo) : Tour carrée à Colombier : JJR, tricentenaire de sa naissance.

Les renseignements (visites, téléphones, mariage, 109)

Mariages : 15x. Visites : 22x. Anniversaires : 72x. Autres : Esseiva : Swiss Advantage. Col Fahrni : souvenirs de Meuron. M.Hofstetter : sdts de plomb. Eugenia Masterova : « souvenirs touristiques du château ». Famille Joye : engagement d'une jeune femme dans l'armée. Conservateurs du musée de la poste de Paris : Plonk et Replonk. Responsable marketing du salon du Livre : Plonk et replonk. Paul Meganck et Alfred Umhey : publication sur les guerres napoléoniennes.

Les prêts

- épée du Général de Meuron : MAH de Neuchâtel;
- matériel militaire pour les pensionnaires EMS St-Blaise : Mme Gutknecht;
- coiffures militaires pour le Théâtre de la Passade, Boudry;
- matériel de chasse pour le Théâtre du Passage, Neuchâtel;
- livres d'histoire de Neuchâtel : Adrienne Perramond;
- livres d'histoires sur l'invasion française de 1798 : Lt Gresse (St Cyrien);
- tableau de Seringapatam : Editions Attinger.

Les dons

- Indiennes : M.Glauser, Mme Dodi;
- uniformes et matériel militaire divers : M.Pizzera, Mme Perret (veuve du pasteur), Famille Geneux Famille François Courvoisier, Jennifer Rime, M.Thurnherr.

Médias

- reportage sur les boules de superstition : Canal alpha;
- article sur le site de Colombier : Pays de Neuchâtel;
- article d'Aline Petermann : COOP Construire;
- Couleur 3 (dimanches 13 et 20 mars) : Club Bizarre – fantômes au château;

- Aline Petermann de RTN et RBJN : reportage sur Toy Soldiers;
- Georges Pop : Les petits matins, le 14 décembre 2011;
- modération pour le CDA : lundi 5 septembre – Colombier et le 17 novembre à Bière.

Expositions temporaires et divers events

- inauguration de la pendule « Salle de Meuron » - Fondation Ernest Dubois : 6 juin;
- inauguration des salles Canaris;
- prolongation des « Fées militaires » Plonk et Replonk;
- démontage de l'exposition Plonk et Replonk;
- montage de « Toy Soldiers » Vernissage le 21 septembre;
- restauration des décors peints de Charles L'Eplattenier (Salles des Chevaliers et du Rütli);
- pose de tableaux «Plonkification» des couloirs du DJSF au Château de Neuchâtel;
- prolongation de « Toy Soldiers ».

Les visites



Au 31 décembre 2011 :

Visiteurs:	5'860	7'946 (2010)
Adultes :	4'305	6'268 (2010)
Enfants :	1'565	1'678 (2010)
Militaires :	238	571 (2010)
Groupes:	38	61 (2010)
Classes:	13	37 (2010)
Chasses:	59	48 (2010)

PARMI LES VIP'S :

- le Chef d'état-major de l'armée de terre française, le Général Irastorza (visite officielle organisée par le Cdt de Corps Andrey)
- général Alabergère de l'armée de terre française (organisée par le Col EMG Imboden)
- Monsieur le Brigadier Weber, ancien cdt br fr 3
- Monsieur le Conseiller fédéral Schneider-Amman

- l'état-major de la Sécurité militaire (organisée par le Col Gogniat)
- Monsieur le Chef de l'Armée (CDA)

PARMI LES GROUPES :

- une partie de l'état-major de l'Armée française;
- Amasuisse;
- rassemblement des véhicules militaires (cour inférieure et visite du musée);
- rassemblement des véhicules amphibie (Lac et visite du musée – organisée par Eric Melia PN);
- Archeone (Visite dus sous-sol romain);
- association romande des troupes motorisées (ARTM);
- garde forestiers du 6^{ème} arr. Vd;
- Police mobile romande (Cap Olivier Gallet);
- Lehrverband Flab 33 (formation d'application, FOAP);
- Office de la coordination région territoriale 1(organisée par le Col EMG Rubattel).

Bénévolat et autres activités (hors travail)

- Comité Société neuchâteloise des officiers (SNO);
- Comité Musée du Tir;
- Comité des Amis du château de Colombier;
- Comité Fête neuchâteloise de tirs (FCNT);
- présidence du Conseil d'administration de Psychostratégie AG, Neuchâtel;
- collaboration linguistique avec Jean-Pierre Bregnard « Expressions du monde »;
- préparation d'un livre sur la créativité dans le monde industriel (avec le Prof Gilles Garel, Ecole des Mines).

Formation de stagiaires:

- Lauriane Huguenin : Plans et dossier sécurité : 21.02.-25.02.11;
- Diane Esselborn : Site gallo-romain;
- Célestine Donzé : Dossier de conservation préventive;
- Valérie Studer : Aloys Perregaux.

Symposiums, forums, congrès, formation continue

- Montreux : Séminaire créatif : Xavier Comtesse;
- Lausanne : Forum des 100;
- Lausanne : Journée créative et d'Innovation à l'Ecole hôtelière;
- Montréal : HEC symposium sur l'Innovation;
- Ottawa : Groupement des entrepreneurs canadiens.

Visites de musées, expositions, galeries

PARIS :

- Grand Palais: “Anish Kapoor”, “Odilon Redon”;
- Centre Pompidou: “Paris-Dehli-Bombay”;
- Musée de l’Orangerie: “Severini” et “Les Nymphéas”;
- Musée d’Orsay: “Les Pre-Raphaelites”;
- Musée du CNAM: expo permanente et la pendule de Foucault;
- Ecole Polytechnique de Paris;
- Arche de triomphe: + sdt inconnu;
- Musée du quai Branly “The Tree of Life”.

VAUD :

- Musée de la gendarmerie vaudoise;
- Musée de la Blécherette;
- Musée Sherlock Holmes, Lucens.

GRANDE-BRETAGNE :

- Battle – Site de la Bataille de Hastings;
- Powder Mills : Poudrière de Wellington;
- Pevensey Beach and Castle – débarquement de Guillaume le Batard;
- Winchester Cathedral and Castle : Table ronde d’Arthur;
- Stonehenge;
- Tintagel Castle;
- Land’s End;
- Jamaica Inn : Daphné du Maurier Museum;
- Maiden Castle;
- Fowey Castle.

CANADA - MONTREAL

- Musée de science;
- Exposition « John Currin »;
- Exposition « Vanderberghe »;
- Musée Pointe la Caillère;
- Fort Chambly;
- Champ de Bataille de Plattsburgh;
- Champ de Bataille de Chrysler’s Farm;
-

CANADA - OTTAWA

- Musée Canadien de la guerre : Collection permanente et « Médecine et la guerre », exposition temporaire;
- Musée des civilisations.

SUISSE

- Atelier d'Aloys Perregaux;
- Martigny: Ernest Biéler.

7. SERVICE FINANCIER

7.1. Introduction

En cette année 2011, les travaux sur le redressement et la réforme de l'Etat se sont poursuivis sur 3 axes principaux :

- Redressement des finances
- Gouvernance des partenariats
- Réforme de l'Etat

Suite au redimensionnement du mandat du délégué du Conseil d'Etat, le service financier a piloté directement le premier volet. Ce dernier a été concrétisé par le rapport 11.036 qui propose un premier train de mesures d'amélioration de 40,2 millions en 2012 à 74,0 millions en 2015. Le budget 2012 a ainsi été adopté dans les limites du frein. La planification financière 2013-2015 laisse entrevoir des exercices futurs très difficiles. Les efforts d'économie ne sont de loin pas terminés. Le Conseil d'Etat ambitionne parallèlement la réalisation du RER neuchâtelois, la réforme hospitalière et un allègement de la fiscalité des personnes physiques. Par ailleurs, l'assainissement de prévoyance ne d'ici à 2050 est devenu une obligation en regard de la loi fédérale. Quelles que soient les modalités de mise en œuvre, cet assainissement sera de grande ampleur et pèsera sur les prochains budgets. Dans ce contexte, des choix seront nécessaires.

Sur le plan de la gouvernance, un groupe de travail sous la conduite du délégué et du service juridique a élaboré 29 principes de bonne gouvernance, adoptés par le Conseil d'Etat et qui font à présent l'objet d'une mise en pratique dans le cadre d'une première étude de cas réalisée avec HNE. L'objectif à terme est d'étendre ces principes de bonne gouvernance à l'ensemble des partenariats pour identifier les corrections juridiques, financière et managériales qui doivent être apportées au partenariat. Le service financier a été chargé, dans le cadre de ce projet, de mettre en place les indicateurs financiers devant être repris dans les contrats de prestations.

La réforme de l'Etat a été marquée en 2011 par l'arrivée des responsables financiers de département. Le service financier salue l'excellente collaboration qui s'est instaurée avec ces derniers. Par le biais d'un colloque bimensuel, les questions financières sont abordées en amont assurant une cohérence de traitement dans l'ensemble de l'administration. Les responsables financiers renforcent les compétences disponibles au sein des départements et améliorent la qualité des données financières consolidées ainsi que la maîtrise des processus.

La réforme de l'Etat implique également des réflexions importantes quant à la conduite financière opérationnelle de l'Etat. Le nouveau modèle de comptes harmonisé (MCH2), l'introduction d'une comptabilité analytique et la gestion par prestations ainsi que la réforme de la comptabilité financière sont au cœur de ces réflexions et doivent déboucher début 2012 sur 3 concepts détaillés. Il apparaît déjà aujourd'hui qu'une telle réforme ne pourra pas se faire sans une révision profonde du système SAP. Cet examen va se poursuivre début 2012.

L'Etat de Neuchâtel reste performant dans le domaine du recouvrement. Malgré des difficultés de mise en œuvre, l'introduction de la e-LP (gestion électronique de la procédure de poursuites) devrait à terme permettre d'automatiser davantage les flux entre l'office du contentieux et les offices des poursuites. Les efforts consentis et ressources allouées à la relance des actes de défaut de biens portent leurs fruits. En 2011, ce sont 6,4 millions de francs qui ont ainsi été récupérés toutes créances confondues y compris en faveur des communes. Par ailleurs, des directives ont été adoptées par le chef DJSF à la fin 2011 pour mettre sur pied des plans de désendettement avec les contribuables qui le souhaitent.

7.2. Politique financière

L'exercice 2011 a été marqué par la poursuite des réflexions et études sur le redressement des finances de l'Etat, conjointement à l'élaboration du budget 2012 et à la planification financière roulante (PFR) 2013-2015. Ces réflexions ont donné lieu au rapport d'information 11.036 concernant le redressement des finances, du 26 août 2011.

Afin que le Grand Conseil dispose d'une vision d'ensemble de ses intentions, le rapport 11.036, dont la rédaction a été coordonnée par le service financier, présente les éléments suivants:

- le bilan des principales réformes et restructurations entreprises,
- les réflexions préalables sur les objectifs stratégiques qu'il souhaite mettre en œuvre, dans le contexte des perspectives financières 2012-2020,
- un premier train de mesures d'améliorations pérennes portant sur des montants de 40,2 millions en 2012 à 74,0 millions de francs dès 2015.

Pour les mesures relevant de sa compétence, il a été prévu que le Conseil d'Etat saisisse le Grand Conseil des modifications de lois ou de décrets à réaliser en lui soumettant des rapports distincts, selon un calendrier propre à chaque mesure. Les mesures pérennes identifiées dans le rapport 11.036 ont constitué une base importante pour l'élaboration du budget 2012 et de la planification financière roulante (PFR) 2013-2015.

Dans son déroulement, le processus budgétaire s'est caractérisé par les principes généraux et nouveautés énumérés ci-après:

- définition d'un chemin de croissance des charges décliné par secteur d'activité compte tenu des prévisions en matière de recettes fiscales permettant de réaliser l'objectif d'un retour à l'équilibre budgétaire dès 2015. Pour 2012, l'objectif par secteur s'est traduit en enveloppes budgétaires par département.
- présentation, conjointement à la procédure budgétaire, de mesures pérennes, selon un processus distinct.
- recensement séparé des nouvelles tâches et des charges reportées sur le canton qui n'ont pas formellement fait l'objet d'une décision; ces tâches et charges n'ont, dans un premier temps, pas été intégrées au budget 2012 et dans la PFR 2013-2015. Elles l'ont été ponctuellement dans une phase ultérieure, après validation préalable par le Conseil d'Etat.
- s'agissant des crédits d'engagement (investissements) à solliciter, prise en compte dans le budget 2012 des tranches de paiement uniquement si le crédit d'engagement sous-jacent pouvait faire l'objet d'une décision d'ici à fin mars 2012 (compétence Grand Conseil), respectivement à fin juin 2012 (compétence Conseil d'Etat pour les crédits d'engagement jusqu'à 400.000 francs).

Le budget 2012 du Conseil d'Etat incluait les mesures d'amélioration pérennes identifiées dans le rapport 11.036 mentionné plus haut, à hauteur de 40,2 millions de francs. Ces mesures concernaient essentiellement des réorganisations et des rationalisations à hauteur de 19,5 millions (notamment dans le domaine de la santé), le rééquilibrage des flux financiers avec les communes pour 15 millions (primes LAMal des bénéficiaires de l'aide sociale, mandats de prestations en matière de sécurité publique, fonds d'intégration professionnelle), de même que les contribuables et administrés pour 4,3 millions (redevance sur la consommation d'électricité, taxe parking).

Avec 56 millions de francs, les investissements atteignaient la limite autorisée par le frein à l'endettement dans le budget du Conseil d'Etat. Ce montant est nettement insuffisant pour assurer l'entretien, le renouvellement et la modernisation du patrimoine de l'Etat de même que pour financer à l'avenir des projets importants. Le Conseil d'Etat a mandaté le service financier pour examiner un assouplissement du frein dans le domaine des investissements, moyennant en contrepartie l'exigence minimale d'un budget de fonctionnement équilibré afin d'éviter d'accroître l'endettement.

Le budget 2012 a mis aussi en évidence la dépendance accrue du canton vis-à-vis de facteurs extérieurs dont il n'a pas la maîtrise: part au bénéfice de la BNS, brèche de subventionnement de l'Université, réforme du nouveau régime de financement des hôpitaux. Sans ces éléments, plus particulièrement la diminution probable de la part du canton au bénéfice de la BNS (budgétée à

14,8 millions au lieu des 37 millions ordinaires), le résultat du compte de fonctionnement aurait été équilibré.

Le budget 2012 respecte les limites du frein à l'endettement selon lesquelles l'excédent des charges de fonctionnement ne doit pas excéder 2% des revenus déterminants et le degré d'autofinancement ne pas être supérieur à 70%. Lors de son traitement au Grand Conseil, le déficit a été ramené de 20,9 millions à 17,3 millions de francs. Entre autres modifications, plusieurs mesures pérennes touchant les communes à hauteur de 11,7 millions de francs ont été remplacées par une contribution de solidarité de 9,6 millions de francs prélevée sur ces dernières et limitée à 2012. L'excédent de charges représente après amendements 0,94% des revenus déterminants et est par conséquent inférieur à la limite autorisée. Ce faisant, le Grand Conseil a en contrepartie pu augmenter de 4,5 millions de francs le volume des investissements nets (H20, agriculture, pouvoir judiciaire), qui passe de 56 millions à 60,5 millions de francs, tout en maintenant le degré d'autofinancement dans la limite autorisée par le frein. Au final, l'endettement devrait s'accroître de 54,5 millions de francs en 2012.

Parmi les dossiers importants auxquels le service financier a pris part en 2011, on citera plus particulièrement l'analyse des incidences financières liées à la recapitalisation de prévoyance.ne, de même que l'étude du montage financier du TransRUN.

Le service financier a également participé activement aux groupes de travail constitués dans le cadre du projet de gouvernance des partenariats, dont la conduite opérationnelle a été placée, jusqu'à son retrait à fin 2011, sous la responsabilité du délégué du Conseil d'Etat au redressement des finances.

7.3. Gestion comptable

La comptabilité centrale a procédé, à deux reprises, à une enquête auprès des différents services et offices de l'Etat afin d'évaluer les charges et les revenus de fonctionnement ainsi que les investissements nets de l'année 2011. Dans les deux prévisions (fonctionnement), il a été constaté que l'excédent de charges dépassait de quelque 26,5 millions de francs (situation mai) et 21,9 millions de francs (situation août) le résultat budgété à 15,4 millions de francs. Aucune mesure urgente n'a été prise pour le compte de fonctionnement, sachant par expérience, que le résultat effectif de l'année est toujours meilleur que lors de la dernière prévision réalisée en août. Par ailleurs, il est constaté que cette dégradation est largement tributaire du probable non-versement aux cantons et à la Confédération de la part au bénéfice de la BNS. Sur ce manque à gagner de quelques 22.2 millions, le Conseil d'Etat n'a aucune influence.

Pour le compte des investissements et en fonction des dépenses comptabilisées tout au long de l'année, le groupe de travail sur les investissements a dû se réunir très régulièrement afin de trouver des solutions à la diminution des dépenses par rapport à ce qui avait été budgété. Fort de ce constat, le groupe de travail a anticipé ou accéléré des projets pour un montant de 17,7 millions de francs.

Pour mieux répondre aux innombrables sollicitations et projets ainsi que pour accomplir ses diverses tâches, la comptabilité centrale de l'Etat a créé un nouveau poste de superviseur (0,5 EPT) occupé depuis juillet 2011.

Concernant le projet du nouveau modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2), les travaux du groupe de travail "comptabilité" ont démarré en début d'année 2011. Le groupe a commencé sa tâche par un travail de réflexion sur les changements opérationnels à apporter au bilan. En parallèle, il a également procédé à une analyse des recommandations du MCH2, voire dans certains cas, les a complétées et approfondies en tenant compte des spécificités propres au canton de Neuchâtel. Le concept détaillé, qui sera le résultat final de la réflexion et des prises de positions du groupe, est actuellement en cours d'achèvement. Il sera finalisé et validé vers la fin du premier semestre 2012, après une première mise en consultation auprès des différents autres sous-groupes de travail (législatif, informatique et de formation). Si tout se passe comme prévu, l'introduction de ces nouvelles normes comptables interviendra pour la première fois lors de l'établissement du budget 2015, à savoir durant l'année 2014.

TVA

Outre ses activités ordinaires de conseil (notamment dans le cadre du TransRUN), la cellule TVA de l'Etat s'est engagée activement pour que les besoins des collectivités publiques soient mieux pris en compte par la Confédération, plus particulièrement s'agissant des subventions, considérées dans certains cas comme des contre-prestations imposables par l'Administration fédérale des contributions. Avec l'appui du chef du DJSF, cette thématique a été abordée au sein de la Conférence latine des directeurs cantonaux des finances, qui a par la suite adressé un courrier à la cheffe du Département fédéral des finances (DFF). Suite à cette intervention, l'organe consultatif fédéral en matière de TVA a décidé de mettre sur pied un groupe de travail commun Confédération - Cantons - Communes en vue d'identifier et de proposer des solutions aux problèmes de TVA rencontrés par les collectivités publiques. Un représentant du service financier siègera dans ce groupe de travail, qui se réunira dès 2012. Sur un plan plus opérationnel, la cellule TVA s'emploie à améliorer le processus de gestion de la TVA dans SAP, notamment s'agissant de l'établissement des décomptes. Les travaux se poursuivront en 2012.

7.4. Gestion financière et des assurances

Au cours de l'année 2011, 225 millions de francs d'emprunts échus ont été remboursés et 130 millions de francs ont été renouvelés. De 1.295 millions de francs à fin 2010, la dette consolidée se réduit ainsi à 1.200 millions de francs à fin 2011. Les nouveaux emprunts ont été contractés pour des durées de 10, 12 et 15 ans afin de profiter des conditions particulièrement intéressantes rencontrées sur les marchés financiers. Pour la première fois, l'Etat de Neuchâtel a emprunté au taux variable libor 3 mois en s'assurant une couverture de taux par l'achat d'un swap. Cette méthode sans risque a permis de profiter de meilleures conditions que sur les emprunts classiques à taux fixe. En outre, les durées ont été choisies afin de répartir au mieux les échéances sur les prochaines années. Les taux pratiqués sur le marché des capitaux ont permis de diminuer le taux moyen de la dette de 2.87 % à 2.67 %.

Suite à un examen systématique de l'ensemble des comptes du bilan effectué en 2010, le service financier a entrepris, en 2011, des démarches auprès d'entités externes afin d'obtenir de leur part soit un remboursement total, soit une réduction importante du solde dû à l'Etat. Cette action a permis de réduire de quelque 8.9 millions de francs les avances envers ces entités.

Au cours de l'année 2011, le service financier, en collaboration avec son courtier et les différentes compagnies d'assurances, a finalisé la mise en place des nouveaux contrats-cadre entre l'Etat et les différents partenaires. Après une période transitoire de 6 mois, tous les partenaires sont désormais autonomes.

Une visite de risques et réévaluation des sommes d'assurances de 3 sites importants de l'Etat (Château de Neuchâtel, Laténium, HE ARC) a été organisée en présence des assureurs (ECAP et Helvetia Assurances). Elle a permis de réactualiser les sommes d'assurances choses et bâtiments.

7.5. Contrôle de gestion

Suite à la concrétisation du projet sur le redressement des finances et la réforme de l'Etat, l'année 2011 correspond à la création du domaine "Contrôle de gestion financière et analytique". C'est un des piliers de la Nouvelle Gestion Publique à l'Etat de Neuchâtel.

L'objectif du contrôle de gestion est de fournir des outils permettant d'évaluer la relation entre les coûts et les produits par prestation et groupes de prestations, d'analyser les écarts entre le budget et les comptes ainsi que de mettre en œuvre des tableaux de bord et des rapports de suivi afin d'évaluer les performances et d'orienter des actions d'amélioration.

Ces différents indicateurs financiers doivent permettre au Conseil d'Etat de faire des choix plus précis sur les prestations offertes et servir également de support aux services et offices dans le but d'en améliorer leur gestion. En outre, le principe de contrat de prestations et d'enveloppe budgétaire a pour but, conformément au principe de la Nouvelle Gestion Publique, de donner une plus grande liberté de décision aux entités administratives de l'Etat.

En tout premier lieu, un état de situation des outils à disposition et du système de contrôle de gestion orienté sur les prestations des services (GESPA), mis en place il y a plusieurs années déjà à l'Etat de Neuchâtel, a été effectué. Il en ressort que des efforts considérables avaient été fournis et que le concept général qui avait été présenté était pertinent même si certains principes devront être revus et actualisés selon les besoins de la comptabilité analytique. Il s'agira aussi de les mettre en relation avec le modèle de comptabilité analytique harmonisé pour les cantons et les communes publié par la Conférence des directeurs cantonaux des finances (projet Kolibri).

Au niveau des outils de gestion, une révision en profondeur du système est à l'étude. En effet, l'introduction du progiciel SAP (défini comme le système central de conduite logistique, financière et RH) date de 1997 et le paramétrage actuel n'est plus forcément adapté aux besoins de conduite en lien avec la réforme de l'Etat. La situation actuelle ne permet pas une analyse cohérente du fonctionnement de l'Etat et, d'autre part, de nombreuses autres applications "métier" sont utilisées dans la conduite financière sans aucun lien avec SAP, ce qui rend un contrôle global extrêmement laborieux. Il paraît donc difficile, dans ces conditions, de mettre en place un contrôle de gestion efficace axé sur les prestations en modifiant ou en développant de nouvelles applications sur la base de l'existant.

Durant cette année, de nombreux contacts ont déjà pu être établis au sein de l'Etat ainsi qu'à l'externe. Ceci a notamment permis de se familiariser avec l'environnement et aussi de partager différents éléments. Il en ressort également un intérêt et un enthousiasme certains ainsi qu'une réelle volonté de réforme. En parallèle, un concept de comptabilité analytique a été élaboré avec l'appui d'un travail de diplôme plus particulièrement axé sur les contrats de prestations et les enveloppes budgétaires. Selon la planification prévue, la mise en place se fera en même temps que l'introduction des nouvelles normes comptables MCH2.

7.6. Recouvrement

L'encaissement global, toutes créances confondues, représente près de 48,8 millions de francs, sur un montant de créances cumulées de quelques 145 millions de francs, soit une masse sous gestion de 11% inférieure à l'exercice 2010. L'exercice 2011 permet en outre de diminuer globalement le solde à l'ouverture au 1er janvier 2012 (donc fin d'année 2011) de 7% par rapport au 1er janvier 2011.

Il faut relever que la cellule de relance a réalisé un encaissement global de 6,4 millions de francs (toutes créances confondues). Ces encaissements sont des plus-values sur des créances précédemment amorties. La part fiscale revenant à l'Etat représente 2,1 millions de francs et la part totale attribuée à l'Etat est de 2,4 millions de francs. Nous relevons en outre qu'un montant de près de 2 millions va être reversé au service de l'action sociale issu des encaissements sur relance.

Ainsi, l'office a encaissé au cours de l'exercice 2011 un montant de près de 55,6 millions de francs entre les créances en cours de gestion et la gestion de relance des actes de défaut de biens.

Type de créances : total toutes créances confondues

CRÉANCES GÉRÉES PAR LE CONTENTIEUX

(En millions de francs)

<i>Mouvements</i>	<i>2011</i>	<i>2010</i>
Solde en début d'année	70,7	105,1
Nouvelles créances transmises	74,3	56,8
Total	145,0	161,9

Encaissements	48,8	53,2
Amortissements	30,5	38,0
Solde en fin d'année	65,7	70,7
Encaissement sur relance ADB	6,4	5,8

Type de créances : autres services de l'Etat que l'impôt

CRÉANCES GÉRÉES PAR LE CONTENTIEUX

(En millions de francs)

Mouvements	2011	2010
Solde en début d'année	8,8	14,2
Nouvelles créances transmises	3,5	-1,8
Total	12,3	12,4
Encaissements	1,8	2,3
Amortissements	1,5	1,3
Solde en fin d'année	9,0	8,8
Encaissement sur relance ADB	2,1	2,0

L'encaissement des dossiers de l'assurance maladie est inclu dans ces chiffres. Le nombre des dossiers transmis en 2010 par l'office de l'assurance-maladie (OCAM) est de 4'115 pour 4 millions de francs.

Type de créances : impôt à la source

CRÉANCES GÉRÉES PAR LE CONTENTIEUX

(En millions de francs)

Mouvements	2011	2010
Solde en début d'année	0,7	0,7
Nouvelles créances transmises	1,4	0,8
Total	2,1	1,5

Encaissements	0,5	0,5
Amortissements	0,2	0,3
Solde en fin d'année	1,4	0,7
Encaissement sur relance ADB	0,0	0,02

Type de créances : amendes et frais judiciaires

CRÉANCES GÉRÉES PAR LE CONTENTIEUX

(En millions de francs)

Mouvements	2011	2010
Solde en début d'année	5,0	5,7
Nouvelles créances transmises	3,9	4,2
Total	8,9	9,9
Encaissements	1,5	1,7
Amortissements	2,4	3,2
Solde en fin d'année	5,0	5,0
Encaissement sur relance ADB	0,2	0,2

Le montant des dossiers d'amendes et frais judiciaires cédés par le service de la justice reste stable par rapport à celui de l'exercice précédent. Il est à relever que les encaissements sur relance ont augmentés.

Type de créances : assistance judiciaire (LAPCA)

CRÉANCES GÉRÉES PAR LE CONTENTIEUX

(En millions de francs)

Mouvements	2011	2010
Solde en début d'année	0,7	0,5
Nouvelles créances transmises	1,3	1,2
Total	2,0	1,7

Encaissements	0,1	0,1
Amortissements	1,2	1,0
Solde en fin d'année	0,7	0,6
Encaissement sur relance ADB	0,0	0,0

Le montant des encaissements pour la LAPCA reste constant par rapport à l'exercice précédent.

Le montant des amortissements est composé pour moitié d'actes de défaut de biens et de dossiers cédés de débiteurs ne présentant plus d'adresse connue, ces derniers sont en nette augmentation par rapport à 2010.

Type de créances : impôt cantonal, communal et fédéral direct
Personnes physiques

CRÉANCES GÉRÉES PAR LE CONTENTIEUX

Impôt cantonal et communal

(En millions de francs)

Mouvements	2011	2010
Solde en début d'année	49,8	75,6
Nouvelles créances transmises	58,7	46,9
Total	108,5	122,5
Encaissements	41,0	43,5
Amortissements	22,2	29,2
Solde en fin d'année	45,3	49,8
Encaissement sur relance ADB	3,9	3,5

Impôt cantonal

(En millions de francs)

Mouvements	2011	2010
Solde en début d'année	33,9	51,2
Nouvelles créances transmises	39,4	31,2
Total	73,3	82,4

Encaissements	25,5	28,9
Amortissements	14,9	19,6
Solde en fin d'année	32,9	33,9
Encaissement sur relance ADB	2,0	1,9

Impôt fédéral direct

(En millions de francs)

Mouvements	2011	2010
Solde en début d'année	4,2	6,7
Nouvelles créances transmises	4,6	4,0
Total	8,8	10,7
Encaissements	3,1	3,8
Amortissements	2,7	2,7
Solde en fin d'année	3,0	4,2
Encaissement sur relance ADB	0,2	0,1

Le montant des créances cédées pour l'impôt cantonal et communal a augmenté en 2011 de près de 25%. Par contre, le taux d'encaissement a subi une légère baisse. Les encaissements sur relances ont quant à eux augmentés de 17%. Il est à noter que le solde en fin d'année diminue de 29% par rapport à l'année passée.

Les créances d'impôt fédéral direct cédées augmentent de 15%. Les encaissements diminuent d'un peu plus de 18% et les amortissements restent stables.

Type de créances : impôt cantonal, communal et fédéral direct
Personnes morales

CRÉANCES GÉRÉES PAR LE CONTENTIEUX

Impôt cantonal et communal

(En millions de francs)

Mouvements	2011	2010	
Solde en début d'année		1,0	0,9
Nouvelles créances transmises		0,6	1,1
Total		1,6	2,0
Encaissements		0,6	0,8
Amortissements		0,2	0,2
Solde en fin d'année		0,8	1,0
Encaissement sur relance ADB		0,0	0,0

Impôt cantonal

(En millions de francs)

Mouvements	2011	2010	
Solde en début d'année		0,5	0,4
Nouvelles créances transmises		0,3	0,6
Total		0,8	1,0
Encaissements		0,3	0,4
Amortissements		0,1	0,1
Solde en fin d'année		0,4	0,5
Encaissement sur relance ADB		0,0	0,0

Impôt fédéral direct

(En millions de francs)

Mouvements	2011	2010
Solde en début d'année		0,5
Nouvelles créances transmises		0,2
Total	0,7	1,0
Encaissements		0,2
Amortissements		0,1
Solde en fin d'année	0,4	0,5
Encaissement sur relance ADB	0,0	0,0

Le montant des nouvelles créances transmises diminue de 46% pour l'impôt cantonal et communal et d'un tiers pour l'impôt fédéral.

7.7. Contributions ecclésiastiques**Facturation**

Durant les deux exercices écoulés, la facturation a évolué comme suit:

	2010	2011
	Fr.	Fr.
Personnes physiques	37.001.704,00	35.997.546,55
Personnes morales	15.555.362,00	17.031.904,05
Total	52.557.066,00	53.029.450,60

Perception

	Eglise réformée	Eglise catholique romaine	Eglise catholique chrétienne	Total
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Personnes physiques	5.310.468,94	2.069.465,64	86.014,05	7.465.948,63
Personnes morales	648.839,20	572.157,25	17.001,50	1.237.997,95
Total	5.959.308,14	2.641.622,89	103.015,55	8.703.946,58

Année	Eglise réformée	Eglise catholique romaine	Eglise catholique chrétienne	Total
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
2007	7.727.681,52	3.610.437,98	102.648,74	11.440.768,24
2008	6.970.309,23	3.136.024,75	103.022,62	10.209.356,60
2009	6.914.813,93	3.202.316,44	117.563,65	10.234.694,02
2010	6.145.946,00	2.561.137,30	105.985,35	8.813.068,65
2011	5.959.308,14	2.641.622,89	103.015,55	8.703.946,58
Différence 2011/2010	- 186.637,86	80.485,59	- 2.969,80	- 109.122,07

Le tableau suivant montre, en pour-cent, la part perçue par chaque église au total de la contribution ecclésiastique.

Eglise	Contribution ecclésiastique perçue par l'Etat et versée aux églises	Rapport entre le total de la contribution ecclésiastique perçue et la part revenant à chaque église	
		2010 %	2011 %
	2011 Fr.		
Eglise réformée	5.959.308,14	69,74	68,47
Eglise catholique romaine	2.641.622,89	29,06	30,35
Eglise catholique chrétienne	103.015,55	1,20	1,18
Total	8.703.946,58	100,00	100,00

Le produit de l'impôt direct, pour l'exercice 2011 s'élève à 877.507.158,32 francs (en 2010 861.649.286,77 francs). En pour-cent de ce montant d'impôt direct, la contribution ecclésiastique perçue par l'Etat en 2011 représente:

	2010 %	2011 %
pour l'Eglise réformée	0,713	0,679
pour l'Eglise catholique romaine	0,297	0,301
pour l'Eglise catholique chrétienne	0,012	0,011
Total	1,022	0,991

7.8. Subsidés constitutionnels en faveur des églises

En vertu de l'article 98 de la constitution du canton de Neuchâtel, du concordat du 3 mai 2001 ainsi que de la convention du 12 janvier 2009 portant sur la subvention forfaitaire de l'Etat de Neuchâtel aux Eglises reconnues pour la période 2008-2012, les subsides ont été répartis comme suit en 2011:

	Fr.	%
Eglise réformée	828.903.-	53,1
Eglise catholique romaine	667.901.-	42,8
Eglise catholique chrétienne	63.196.-	4,1
Total	1.560.000.-	100,0

8. SERVICE DES CONTRIBUTIONS

8.1. Considérations générales et évolution de la taxation

Nous rappelons que les tableaux statistiques ne font plus partie de ce rapport. En effet, depuis 2009 une statistique fiscale est publiée au mois de juin. Elle reprend une partie des statistiques précédemment publiées dans le rapport sur les comptes, avec une présentation quelque peu différente. Les chiffres publiés sont basés uniquement sur le résultat de la taxation et reflètent mieux la réalité des recettes fiscales de notre canton. Nous rappelons que les comptes enregistrent pour les recettes des personnes physiques et des personnes morales les acomptes facturés de l'année 2011 et les bordereaux soldes des années antérieures. Ces derniers correspondent à la différence entre le résultat de la taxation des années antérieures alors que les acomptes facturés reflètent les années concernées.

Vous pouvez obtenir ce document sur notre site internet www.ne.ch.

L'année 2011 a été marquée par l'introduction sur le Guichet unique d'une fonctionnalité permettant de transmettre la déclaration d'impôt. Dorénavant, les contribuables peuvent faire parvenir leur déclaration fiscale ainsi que l'ensemble des documents justificatifs par voie électronique, sans le moindre papier et sans envoi postal. Au total, environ 10.000 contribuables ont tiré profit de cette nouvelle fonctionnalité. Autre nouveauté: le nombre des pièces justificatives exigées a été fortement diminué, ce qui représente une petite révolution pour les citoyens neuchâtelois et pour le service des contributions.

En ce qui concerne l'organisation interne du service, la philosophie de travail a changé. En effet, le métier de taxateur se modifie fortement, nous sommes passés du contrôle systématique de tous les justificatifs à une approche privilégiant l'analyse du dossier selon le risque. Selon cette nouvelle approche, le contrôle des déclarations avec tous les justificatifs papiers est remplacé par une analyse de la déclaration et des quelques justificatifs à l'écran. Il en résulte une forte diminution de l'usage du papier. Cette évolution est très importante pour le service. En effet, elle élargit la responsabilité des taxateurs au dossier fiscal avec l'ensemble des tâches qui y sont rattachées, comme par exemple l'analyse de la déclaration d'impôt, la perception de l'impôt, la maîtrise de toutes les informations en rapport avec le dossier du contribuable et des connexions avec d'autres dossiers. Afin de faciliter cette évolution, un certain nombre de taxateurs ont suivi des formations dans le domaine de la perception et ont ainsi acquis les compétences qui leur permettent d'élargir leur rôle de taxateur à celui de "taxcepteur".

Au début de l'année 2011, le service est allé à la rencontre des contribuables dans les centres commerciaux. Ces rencontres ont permis de familiariser le public aux nouvelles instructions et de promouvoir l'envoi de la déclaration par le guichet unique, pour lequel un grand nombre de nouvelles inscriptions ont pu être récoltées. Le service informatique de l'entité neuchâteloise s'est associé à cette démarche.

La nouvelle philosophie du service se met en place. De manière plus en plus systématique, le contribuable est au centre des préoccupations. Le nombre d'interlocuteur est réduit, l'objectif à terme étant de permettre au contribuable de n'avoir plus qu'un seul interlocuteur pour les questions fiscales les plus fréquentes, qu'il s'agisse de la taxation, de la perception de l'impôt ou encore de domaines particuliers, comme par exemple les impôts immobiliers et les successions. En parallèle, l'efficacité augmente au niveau de la taxation et de la perception.

Pour ce qui concerne la taxation, le rythme soutenu adopté depuis plusieurs années a été maintenu, malgré ces changements fondamentaux dans le métier de taxateur. Grâce aux délais de traitements plus courts, le contribuable connaît l'état de sa situation fiscale et financière plus rapidement ce qui facilite l'adaptation de ses acomptes à l'évolution de sa situation. En conséquence, le taux d'encaissement des impôts s'est encore amélioré pour dépasser 92%.

Sur le plan législatif, la réforme de la fiscalité des entreprises a été acceptée par le peuple en juin 2011 et ses effets sont d'ores et déjà perceptibles, avec une amélioration sensible des recettes de l'impôt des personnes physiques visibles dans les comptes 2011. Cette nouvelle approche de la

fiscalité a été saluée par de nombreux observateurs externes à notre canton et est même fréquemment citée comme une solution à la problématique fiscale existant avec nos pays voisins.

En outre, le Conseil d'Etat a soumis au Grand Conseil un projet de réforme de la fiscalité des personnes physiques visant à soutenir la classe moyenne et les familles et à favoriser l'augmentation de l'activité professionnelle des deuxièmes revenus au sein du couple.

Sur le plan conjoncturel, l'année 2011 a été marquée par un excellent premier semestre. Par contre, le deuxième semestre a été marqué par la gravité et l'ampleur de la crise de la dette des pays européens. Le renchérissement important de notre monnaie semble avoir fortement impacté certaines de nos entreprises. Jusqu'à aujourd'hui, l'industrie horlogère semble quelque peu préservée.

Impôt direct

Personnes physiques

Durant l'année 2011, les offices de taxation des personnes physiques ont examiné et traité les dossiers fiscaux 2010 de 105.948 contribuables, dont 101.198 contribuables domiciliés dans le canton et 4750 cas d'assujettissement partiel². A cela s'ajoutent 3550 taxations spéciales, au titre de prestations en capital imposées séparément et 9156 contribuables soumis à l'impôt à la source.

Les comptes reflètent l'état de la taxation à la date du bouclage des comptes de l'exercice 2011, le 7 janvier 2012 au soir. A cette date, malgré l'efficacité des mesures prises, les taxations ne sont pas toutes enregistrées³. Aussi, les chiffres sont-ils eux aussi incomplets et doivent en conséquence être interprétés prudemment. Comme déjà annoncé au début de ce document, une publication des tableaux statistiques sera effectuée en juin 2012 dans un rapport spécifique.

Pour rappel, les comptes de l'Etat ne sont pas établis sur la base de la taxation, mais sur la facturation provisoire de l'impôt 2011, les bordereaux soldes de la taxation 2010, les rectifications de taxations plus anciennes, les amendes, rappels et comptes d'insuffisance d'impôt.

L'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques atteint 707,4 millions de francs (budget 716 millions de francs), contre 704 millions de francs en 2010, soit une légère augmentation due principalement à l'augmentation des recettes fiscales liées aux rappels d'impôt et plus précisément aux dénonciations spontanées et soustractions fiscales qui ont atteint un record cette année avec 6,8 millions de francs.

L'impôt sur le revenu et la fortune sans les rappels d'impôt s'élève à 700,8 millions de francs contre 699,4 millions de francs en 2010 et est inférieur aux comptes 2009 de près de 9 millions de francs. Malgré une bonne conjoncture, les revenus n'ont pas augmenté.

L'impôt à la source est en légère baisse, passant de 28,2 millions de francs en 2010 à 28 millions de francs en 2011. Contrairement à l'année passée, on relèvera une augmentation du nombre de contribuables soumis: 8584 en 2010 contre 9156 en 2011.

Personnes morales

Au cours de l'année 2011, l'office de taxation a traité les dossiers de taxation 2011 de 6617 personnes morales. L'impôt des personnes morales a atteint le plus haut niveau de son histoire soit 142,3 millions de francs contre 129,4 millions de francs pour 2010. La réforme fiscale des personnes morales et la conjoncture combinées sont les principaux facteurs de cette augmentation. Il faut également noter que les comptes 2011 enregistrent une perte de 6 millions de francs suite à l'effet de la baisse du taux sur le capital des holdings pour la taxation 2010, résultant de l'acceptation du vote par le peuple en juin 2011. Une provision concernant ce montant d'impôt avait été constitué en 2010 et sera dissoute dans les comptes 2011. En d'autres termes, sans l'enregistrement de l'effet de la baisse du taux sur le capital des holdings qui aurait été enregistré en 2010 si la loi n'avait pas été soumise au vote populaire, les recettes personnes morales s'élèveraient à plus de 148 millions de francs.

² Il s'agit de contribuables dont le domicile est à l'extérieur du canton et de cas de successions non-partagées.

³ Raisons diverses: déclarations déposées tardivement, contribuables arrivés en fin d'année, enquêtes ou expertises en cours, dossiers complexes, décès, procédures d'inventaire, etc.

Impôt des travailleurs frontaliers

Rappelons qu'il ne s'agit pas d'un véritable impôt, mais d'une compensation financière de 4,5%, calculée sur la masse salariale brute des travailleurs frontaliers et versée par l'Etat de domicile de ces derniers à celui où ils exercent leur activité lucrative.

La contribution versée par la France en 2011, basée sur les salaires des frontaliers en 2010, a été répartie selon décret du Grand Conseil à raison de 75% aux communes et 25% à l'Etat.

Comme l'année précédente, le montant figurant aux comptes 2011 a été adapté, conformément au principe d'échéance, ce qui signifie que les comptes 2011 comprennent le montant 2010 effectivement versé et un transitoire correspondant à la moyenne des quatre derniers versements effectués par la France.

La part nette du canton comptabilisée en tenant compte du principe d'échéance atteint 8,6 millions de francs, en diminution par rapport à 2010.

Impôt foncier

L'impôt foncier cantonal est dû par les personnes morales et les institutions de prévoyance sur leurs immeubles de placement, c'est-à-dire sur leurs immeubles qui ne servent pas à l'exercice d'une activité commerciale ou industrielle, respectivement les immeubles non affectés directement au but de prévoyance des caisses de pensions. En vigueur depuis 2001, cet impôt a remplacé l'impôt complémentaire sur les immeubles perçu en vertu de l'ancienne loi sur les contributions directes. Il correspond au 1,5 pour mille de l'estimation cadastrale des immeubles des personnes morales.

Le résultat de 5,9 millions de francs est identique à celui de 2010.

Impôt sur les gains immobiliers et lods

L'impôt sur les gains immobiliers a pour objet les bénéfices réalisés lors de la vente d'immeubles faisant partie de la fortune privée des personnes physiques, ainsi que les gains obtenus lors de l'aliénation d'immeubles appartenant à des personnes morales exonérées de l'impôt direct ordinaire selon la loi, comme par exemple les institutions de prévoyance professionnelle.

Par rapport à 2010, année durant laquelle le nombre de transferts immobiliers ayant donné lieu à une imposition était de 855, sur un total de 1287, ces chiffres ont légèrement augmenté en 2011 avec 859 transactions imposables sur un total de 1316. Les recettes 2011 de 23 millions de francs sont supérieures au budget et au résultat de l'année passée.

Le produit des lods augmente légèrement, avec 28,5 millions de francs en 2011 contre 27,7 millions de francs en 2010. Les montants sont plus élevés que le budget. Le nombre de transferts immobiliers ayant donné lieu à la perception des lods diminue légèrement : 1517 transactions en 2011, contre 1595 en 2010.

Impôt sur les successions et les donations entre vifs

De par leur nature même et vu le caractère très volatil de la matière imposable, les impôts successoraux sont susceptibles de fluctuer fortement d'une année à l'autre. Le résultat net 2011 de 19,1 millions de francs est proche de celui budgétisé et est supérieur à celui de l'exercice 2010 (16,5 millions de francs).

Évolution du produit des impôts par rapport à l'année précédente

	<u>2011</u> <u>en mio</u>	<u>2010</u> <u>en mio</u>	<u>Différence</u>	
			<u>en mio</u>	<u>en %</u>
Impôts directs				
Personnes physiques				
• perception provisoire année courante	676,4	670.–	6,4	1.–
• bordereaux soldes taxation année précédente	19,4	21,3	- 1,9	- 8,9
• gains de loterie	0,6	1.–	- 0,4	- 40.–
• corrections taxations antérieures, insuffisances, rappels, amendes, etc., y.c. amnistie	10,9	11,7	- 0,8	- 6,8
• impôt à la source	<u>28.–</u>	<u>28,2</u>	<u>- 0,2</u>	<u>- 0,7</u>
Total impôt ordinaire personnes physiques	<u>735,3</u>	<u>732,2</u>	<u>3,1</u>	<u>0,4</u>
Personnes morales (perception provisoire année courante, bordereaux soldes année précédente, révisions antérieures, imputation forfaitaire)				
	<u>142.–</u>	<u>129,4</u>	<u>12,6</u>	9,7
Total impôts directs	877,3	861,6	15,7	1,8
Impôt des travailleurs frontaliers	8,6	12,2	- 3,6	- 29,5
Impôt foncier	5,9	5,9	0.–	0.–
Impôt sur les gains immobiliers	23.–	20.–	3.–	15.–
Droits de mutation (lods)	28,5	27,7	0,8	2,9
Impôt sur les succ. et donations entre vifs	<u>19,1</u>	<u>16,5</u>	<u>2,6</u>	15,8
Total impôts	<u>962,4</u>	<u>943,9</u>	<u>18,5</u>	<u>2.–</u>

Les chiffres ci-dessus correspondent aux comptes de l'Etat. En ce qui concerne les impôts directs la comparaison du résultat de la taxation d'une année à l'autre constitue généralement un meilleur indicateur de tendance, reflétant directement l'évolution économique. Toutefois, à la date d'extraction des données, la taxation n'est pas complètement achevée. Compte tenu de cette réserve, la taxation 2010 des personnes physiques a évolué comme suit :

	<u>Taxation 2010</u> <u>en mio</u>	<u>Taxation 2009</u> <u>en mio</u>	<u>Différence</u>	
			<u>en mio</u>	<u>en %</u>
Impôt sur la fortune	57,8	57,8	0.–	0.–
Impôt sur le revenu (y c. impôt à la source)	<u>660,4</u>	<u>659,4</u>	<u>1.–</u>	0,1
Total	<u>718,2</u>	<u>717,2</u>	<u>1.–</u>	<u>0,1</u>

En ce qui concerne les personnes morales, la même comparaison des taxations 2010 et 2009 donne les chiffres suivants :

	<u>Taxation 2010</u> <u>en mio</u>	<u>Taxation 2009</u> <u>en mio</u>	<u>Différence</u>	
			<u>en mio</u>	<u>en %</u>
Impôt sur le capital	18.–	24,1	- 6,1	- 25,3
Impôt sur le bénéfice	<u>112,4</u>	<u>91,6</u>	<u>20,8</u>	22,7
Total	<u>130,4</u>	<u>115,7</u>	<u>14,7</u>	<u>12,7</u>

Résultat de la taxation 2010 par rapport au budget

	<u>Comptes 2011</u>	<u>Budget 2011</u>	<u>Écart</u>	
	<u>en mio</u>	<u>en mio</u>	<u>en mio</u>	<u>en %</u>
Impôt direct personnes physiques (facturation)	707,4	716.–	- 8,6	- 1,2
Impôt à la source (année n+1)	28.–	27.–	1.–	3,7
Impôt travailleurs frontaliers	8,6	7.–	1,6	22,9
Impôt direct personnes morales (facturation)	142.–	137.–	5.–	3,6
Impôt foncier	5,9	5,5	0,4	7,3
Impôt s/les gains immobiliers	23.–	19,8	3,2	16,2
Lods	28,5	24,8	3,7	14,9
Impôt sur les successions	19,1	19.–	0,1	0,5
Part à l'impôt fédéral direct	<u>52,4</u>	<u>45.–</u>	<u>7,4</u>	<u>16,4</u>
Total	1.014,9	1.001,1	13,8	1,4

8.2. Impôt direct 2011

Le produit des impôts directs pour l'année 2011 se présente comme suit :

Taxation 2010, perception provisoire 2011, révisions antérieures

• personnes physiques		
– perception provisoire impôt 2011	Fr.	676.459.350.–
– taxation 2010, bordereaux soldes	Fr.	19.449.196.–
– gains de loterie	Fr.	644.611.–
– amendes, frais de rappels, corrections des taxations antérieures, comptes d'insuffisances d'impôts et amendes, imputations forfaitaires, etc., y.c. amnistie	Fr.	<u>10.893.813.–</u>
	Fr.	707.446.970.–
• impôt à la source	Fr.	28.026.055.–
• frontaliers, versements compensatoires en application de l'accord franco-suisse	Fr.	8.618.463.–
• personnes morales (perception provisoire 2011, bordereaux soldes 2010, insuffisances, imputations forfaitaires, etc.)	Fr.	<u>142.034.132.–</u>
Total impôt direct	Fr.	886.125.620.–

Budget 2011

• personnes physiques	Fr.	716.000.000.–	
• impôt à la source	Fr.	27.000.000.–	
• travailleurs frontaliers	Fr.	7.000.000.–	
• personnes morales	Fr.	<u>137.000.000.–</u>	Fr. 887.000.000.–
Moins-value par rapport au budget			<u>Fr. 874.380.–</u>

Le tableau ci-dessous reflète le résultat de la taxation. Les comptes quant à eux comprennent les tranches 2011 et les bordereaux soldes 2010 et années antérieures. Par contre, les chiffres figurant dans ce tableau ne se retrouvent pas dans les comptes.

	MATIERE IMPOSABLE			PRODUIT DE LA TAXATION		
	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u>	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u>
1 Personnes physiques						
Fortune	14'902'128'272	15'241'150'817	15'230'515'536	56'227'429	57'778'196	57'769'767
Revenu ¹	5'498'379'479	5'463'725'900	5'465'616'648	633'764'136	631'215'603	632'371'832
Impôt à la source (année n+1)				30'227'323	28'234'384	28'026'055
Nombre de contribuables ²	112'796	113'486	115'104			
				720'218'888	717'228'183	718'167'654
2 Personnes morales						
Capital	32'140'425'000	43'100'024'000	54'879'594'000	22'017'565	24'081'454	18'029'826
Bénéfice	1'886'057'185	5'649'601'200	12'473'053'500	92'868'973	91'597'600	112'433'646
Nombre de contribuables	6'255	6'438	6'617			
				114'886'538	115'679'054	130'463'472
RECAPITULATION						
Fortune et capital	47'042'553'272	58'341'174'817	70'110'109'536	78'244'994	81'859'650	75'799'593
Revenu et bénéfice	7'384'436'664	11'113'327'100	17'938'670'148	756'860'432	751'047'587	772'831'533
Nombre de contribuables	119'051	119'924	121'721			
				835'105'426	832'907'237	848'631'126
+ Frontaliers, versement compensatoire français en application de l'accord franco-suisse du 11 avril 1983				7'830'218	7'681'747	8'031'440
				842'935'644	840'588'984	856'662'566

¹ y compris les prestations en capital et taxations complémentaires des contribuables soumis à l'impôt à la source

² y compris 9156 contribuables soumis à l'impôt à la source

8.3. Impôt sur les gains immobiliers

Détail de la taxation

Durée de propriété		Gain imposable Fr.	Produit de la taxation Fr.
Moins de	1 an	554.300.—	251.481.—
"	2 ans	243.000.—	88.074.—
"	3 ans	1.048.700.—	333.571.—
"	4 ans	714.400.—	205.330.—
"	5 ans	2.796.300.—	768.419.—
Plus de	5 ans	3.442.000.—	919.468.—
"	6 ans	3.349.500.—	788.674.—
"	7 ans	2.601.800.—	564.507.—
"	8 ans	2.260.900.—	481.981.—
"	9 ans	6.921.000.—	1.418.148.—
"	10 ans	1.694.100.—	293.568.—
"	11 ans	1.642.800.—	235.567.—
"	12 ans	3.370.600.—	480.177.—
"	13 ans	2.045.900.—	260.198.—
	14 ans et plus	155.267.800.—	15.943.644.—
Total		187.953.100.—	23.032.807.—

Taxation 2011	23.032.807.—
+ Frais de rappel	<u>6.040.—</u>
Facturation 2011	23.038.847.—
./. Abandon	274.—
+ Virements du contentieux	<u>11.027.—</u>
Impôt sur les gains immobiliers 2011	23.049.600.—
Plus-value par rapport au budget 2011 (19.750.000 francs)	<u>3.299.600.—</u>

Nombre de relations soumises à l'impôt en 2011

Nombre de transferts avec impôt	859
Nombre de transferts sans gain	254
Nombre de transferts avec impôt différé	162
Nombre de transferts avec impôt inférieur à 100 francs	41

8.4. Impôt foncier sur les immeubles de placement des personnes morales et sur les immeubles des institutions de prévoyance

Compte 2011	Fr.
Impôt payé par les personnes morales propriétaires d'un ou plusieurs immeubles en début d'année 2011	4.291.854.—
Impôt payé par les institutions de prévoyance propriétaires d'un ou plusieurs immeubles en début d'année 2011	1.570.446.—
Total	<u>5.862.300.—</u>

8.5. Estimation cadastrale

Évaluation de la propriété neuchâteloise et évolution

Sur 9.864 mutations enregistrées dans le fichier immobilier de l'office des impôts immobiliers et de succession, environ 6.660 estimations cadastrales ont été communiquées durant l'année 2011 aux propriétaires. Ce chiffre comprend les EC établies à la suite de constructions, de transformations, ventes, réunions ou divisions de bien-fonds et les EC notifiées sans changement en cas de réalisation à une valeur qui s'écarte de moins de 20% de l'estimation cadastrale.

Plus de 1.628 visites ont été nécessaires pour établir de nouvelles EC, répartir les frais immobiliers en frais d'entretien ou d'amélioration et pour liquider les réclamations concernant aussi bien la valeur fiscale de l'immeuble que la valeur locative.

Les constructions nouvelles, les transformations et les achats ou ventes d'immeubles ont provoqué des révisions intermédiaires pour un montant de 533.674.000 francs.

Par genre de contribuables, les estimations cadastrales se répartissent ainsi :

Contribuables	Etat du fichier immobilier		
	au 1er janvier 2011 en 1.000 francs	au 31 décembre 2011 en 1.000 francs	Évolution en 1.000 francs
Personnes physiques domiciliées dans le canton	13.080.229	13.382.501	302.272
Personnes physiques domiciliées hors du canton	1.403.197	1.440.904	37.707
Personnes morales, fondations, associations	7.166.899	7.354.693	187.794
Corporations publiques et divers	2.317.672	2.323.573	5.901
Total	23.967.997	24.501.671	533.674

La délivrance d'extraits immobiliers ainsi que la révision payante d'estimations cadastrales ont généré des recettes pour un montant de **57.899 francs** alors que le budget prévoyait un montant de 80.000 francs.

8.6. Impôt anticipé

Évolution de l'impôt anticipé au cours des années 2008 à 2010

Année de taxation	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u>
Nombre de requêtes	60.046	58.681	30.300 *
Montant d'impôt anticipé imputé ou remboursé	43.540.974.–	44.078.084.–	36.632.375.–
Rendement soumis à l'impôt anticipé	124.402.782.–	125.937.382.–	104.663.928.–

La répartition de l'impôt anticipé dans les districts et dans les villes ressort du tableau en page suivante.

* Ce chiffre correspond aux imputations d'impôt anticipé effectuées durant l'année sous gestion. La baisse constatée entre 2009 et 2010 est due à la modification, au 01.01.2010, de l'art. 5, al. 1, let. c de la LIA, qui stipule l'augmentation de la franchise de l'impôt anticipé de 50 francs à 200 francs sur les intérêts des avoirs de clients. Le nombre de déclarations d'impôt effectivement contrôlées par l'Office cantonal de l'impôt anticipé est cependant resté stable.

Estimations fiscales des titres non cotés en bourse

En vue de l'imposition en fortune des titres non cotés en bourse, émis par des sociétés ayant leur siège dans notre canton, nous avons déterminé le cours fiscal au 31 décembre 2010, sur la base du bilan 2009, pour environ 3500 sociétés (actions, parts sociales et bons de jouissance).

Conventions en vue d'éviter les doubles impositions conclues entre la Suisse et divers pays :

Retenue supplémentaire d'impôt U.S.A.

Formules R-US 164 / Ladite retenue est imputée sur les impôts dans lesquels elle est comprise. Lors de l'exercice 2011, nous avons restitué celle correspondant aux prestations échues en 2010, soit 143.353 francs pour 538 demandes contre 104.834 francs pour 443 demandes en 2009, lesquelles concernaient les revenus échus en 2009.

Imputation forfaitaire d'impôt

Conformément à l'ordonnance (du Conseil fédéral) relative à l'imputation forfaitaire d'impôt, du 22 août 1967 / 7 décembre 1981, notre canton a remboursé en 2011 (taxation 2010) aux contribuables neuchâtelois, personnes physiques et morales, l'imputation forfaitaire d'impôt pour un montant total de 17.072.445 francs représentant 880 demandes sur formules DA-1, DA-2 et DA-3 (contre 493 demandes en 2010 pour un montant de 13.622.968 francs).

L'office de l'impôt anticipé a déterminé la prise en charge de cette restitution de la manière suivante :

	Fr.
Part de la Confédération :	15.981.236.–
Part du canton de Neuchâtel :	537.210.–
Part des communes neuchâteloises :	553.999.–

Répartition de l'impôt anticipé par districts et dans les villes

Districts	Nombre de requérants	Impôt anticipé	Rendements soumis à l'impôt anticipé
Demandes d'imputations		Fr.	Fr.
Neuchâtel	9'642	15'035'948	42'959'850
<i>(dont ville de Neuchâtel)</i>	<i>5'797</i>	<i>8'074'406</i>	<i>23'069'731</i>
Boudry	7'442	9'584'915	27'385'472
Val-de-Travers	2'469	1'358'416	3'881'188
Val-de-Ruz	3'153	1'936'740	5'533'543
Le Locle	2'135	1'824'958	5'214'167
<i>(dont ville du Locle)</i>	<i>1'320</i>	<i>1'213'013</i>	<i>3'465'750</i>
La Chaux-de-Fonds	5'424	6'732'022	19'234'348
<i>(dont ville de La Chaux-de-Fonds)</i>	<i>5'185</i>	<i>6'630'549</i>	<i>18'944'427</i>
Demandes de remboursements	35	159'376	455'360
Total des imputations et des remboursements	30'300	36'632'375	104'663'928

8.7. Droits de mutation et impôts de successions**Lods****Taxation lods 2011**

Taux d'imposition	Nb cas	Nb d'acquéreurs	Masse imposable Fr.	Montant dû Fr.
2.2 % 1ères acquisitions	463	776	261.762.310	5.758.771.—
2.2 % nouvelles constructions	247	419	176.999.770	3.893.995.—
2.2 % échanges	6	13	25.696.409	565.321.—
3.3 %	732	982	553.046.420	18.250.532.—
Total	1.448	2.190	1.017.504.909	28.468.619.—

Bouclément du compte lods 2011 (404300)**Fr. 28.468.619.—**

Le budget 2011 mentionne le chiffre de 24.750.000 francs.

En 2010, le compte lods bouclait par 27.691.693 francs.

En 2011, il a été enregistré 3.598 actes de transferts immobiliers dont 1002 non taxés.

- 1.517 transferts ont été soumis aux lods
- 1.079 transferts ont été visés en franchise de lods

Impôt sur les successions et sur les donations entre vifs

L'impôt sur les successions et sur les donations entre vifs a produit des recettes pour un montant total de 18.303.572 francs, réparti de la manière suivante :

	Fr.
Successions	19.361.403.—
Impôt minimum	76.000.—
Donations	4.565.892.—
Rappels	9.880.—
./. Restitutions et annulations antérieures	<u>-5.709.603.—</u>
	18.303.572.—
+ Impôt pour soustraction fiscale	<u>799.225.—</u>
Impôt sur les successions et sur les donations entre vifs 2011	19.102.797.—

Le budget mentionne le chiffre de 19.000.000 francs.

Répartition de l'impôt sur les successions

Taux d'imposition	Nombre d'héritiers	Impôts facturés Fr.
0%	616	0.—
3%	2.387	6.306.063.—
15%	179	2.039.105.—
18%	336	4.988.447.—
20%	16	690.755.—
21%	54	570.177.—
23%	52	210.881.—
24%	0	0.—
26%	44	123.575.—
31%	68	799.683.—
45%	106	3.632.717.—
Total	3.858	19.361.403.—

Répartition de l'impôt sur les donations entre vifs

Taux d'imposition	Nombre de donataires	Impôts facturés Fr.
0%	1	0.—
3%	493	3.326.519.—
15%	22	305.746.—
18%	15	343.089.—
20%	0	0.—
21%	5	132.910.—
23%	0	0.—
24%	0	0.—
26%	2	306.088.—
31%	1	42.510.—
45%	2	109.030.—
Total	541	4.565.892.—

8.8. Office de perception

Impôt direct cantonal

	Personnes physiques	
	2010	2011
Contribuables	114.230	116.083
	Fr.	Fr.
Report du solde débiteur	165.991.393,16	154.808.903,57
Débit	699.683.068,33	701.027.853,94
Montant à encaisser	865.674.461,49	855.836.757,51
Plus-values	1.571,47	1.877,98
Intérêts moratoires	7.538.217,99	9.189.485,48
Intérêts compensatoires actifs	1.048.583,29	1.034.360,18
Frais de sommations	140.816,51	168.626,13
Dépens	17.251,73	12.664,51
Crédit	698.055.886,88	700.017.349,66
Encaissements sur relances d'actes de défaut de biens	1.280.563,61	1.729.790,04
Total du crédit	699.336.450,49	701.747.139,70
Intérêts rémunératoires	0.—	0.—
Intérêts compensatoires passifs	705.739,82	762.994,02
Remises	66.551,16	48.339,84
Non-valeurs, abandons et ADB	19.503.257,44	19.481.775,17
Solde dû en fin d'exercice	154.808.903,57	144.203.523,06

Grâce aux mesures de perception introduites en 2006, l'encaissement de l'impôt ordinaire des personnes physiques s'est encore amélioré durant l'exercice 2011.

	Personnes morales	
	2010	2011
Contribuables	6.592	6739
	Fr.	Fr.
Report du solde débiteur	-4.934.958,26	395.623.—
Débit	129.691.881,92	141.951.405,64
Montant à encaisser	124.756.923,66	141.555.782,64
Plus-values	107,85	24,85
Intérêts moratoires	90.231,84	123.118,74

	2010	2011
Intérêts compensatoires actifs	280.119,22	308.179,57
Frais de sommations	5.848,96	5.410,04
Dépens	0.—	0.—
Crédit	124.698.098.—	143.170.464,85
Intérêts rémunérateurs	0.—	0.—
Intérêts compensatoires passifs	263.695,16	494.767,70
Remises	0.—	0.—
Non-valeurs, abandons et ADB	32.—	16,75
Virements à l'office du contentieux	567.028,95	228.306,58
Solde dû en fin d'exercice	-395.623.—	-1.901.040,04

L'encaissement de l'impôt des personnes morales augmente en particulier en raison de la réforme de la fiscalité des entreprises entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2011, ainsi qu'en raison de demandes d'adaptation du montant des tranches par certaines entreprises.

	Résumé personnes physiques et morales	
	2010	2011
Contribuables	120.822	122.822
	Fr.	Fr.
Report du solde débiteur	161.056.434,90	154.413.280,57
Débit	829.374.950,25	842.979.259,58
Montant à encaisser	990.431.385,15	997.392.540,15
Plus-values	1.679,32	1.902,83
Intérêts moratoires	7.628.449,83	9.312.604,22
Intérêts compensatoires actifs	1.328.702,51	1.342.539,75
Frais de sommations	146.665,47	174.036,17
Dépens	17.251,73	12.664,51
Crédit	822.753.985,30	843.187.814,51
Encaissements sur relances d'actes de défaut de biens	1.280.563,61	1.729.790,04
Total du crédit	824.034.548,91	844.917.604,55
Intérêts rémunérateurs	0.—	0.—
Intérêts compensatoires passifs	969.434,98	1.257.761,72
Remises	66.551,16	48.339,84
Non-valeurs, abandons et ADB	19.503.289,44	19.481.791,92
Virements à l'office du contentieux	567.028,95	228.306,58
Solde dû en fin d'exercice	154.413.280,57	142.302.483,02

Impôt fédéral direct

	Situation de la taxation au 31 décembre 2010 Année fiscale 2009	Situation de la taxation au 31 décembre 2011 Année fiscale 2010	Différentiel
	Fr.	Fr.	Fr.
Personnes physiques (y.c. personnel diplo- matique)	127.226.763,72	126.786.626,94	-440.136,78
Personnes morales	127.121.925,90	172.969.488,90	45.847.563.—
Total	254.348.689,62	299.756.115,84	45.407.426,22

Le produit de l'encaissement durant l'exercice 2011 a atteint la somme de 298.664.408 fr. 60. En 2010, le montant perçu s'élevait à 254.742.193 fr. 29.

Nombre de contribuables (y.c. personnes morales et sourciers) 117'810

Nombre de sommations 9'981

En 2011, la quote-part de 17% du produit de l'impôt fédéral direct attribuée au canton a atteint la somme de 50.772.949 fr. 46. Compte tenu de l'imputation forfaitaire d'impôt, des répartitions inter-cantoniales, le montant figurant dans les comptes de l'Etat s'élève à 52.389.412 fr. 67.

Impôt à la source

	2010 Fr.	2011 Fr.
Report du solde débiteur	796.645,05	795.223,69
Débit	27.115.853,87	27.900.474,37
Commission de perception	993.122,67	1.044.541,84
Montant à encaisser	26.919.376,25	27.651.156,22
Plus-values	2.156,95	1.370,08
Intérêts moratoires	69.129,47	106.181,68
Frais de sommations	6.739,58	5.940,77
Dépens	593,11	1.011,63
Crédit	26.008.146,38	26.286.268,63
Intérêts rémunérateurs	1.240,55	753,16
Remises	0.—	0.—
Non-valeurs, abandons et ADB	193.384,74	128.663,26
Solde dû en fin d'exercice	795.223,69	1.349.975,33

858 sommations ont été expédiées en 2011, pour un montant de 3.532.550 fr. 73.

Impôt sur les gains immobiliers

Au cours de l'exercice 2011, 1.253 bordereaux (1.308 en 2010) ont été expédiés.

	Fr.
Report du solde de l'exercice 2010	1.409.758,75
IGI facturés en 2011	23.032.807.—
Intérêts moratoires facturés en 2011	7.274,80
Montant à encaisser en 2011	24.449.840,55
Montant cédé à l'office du contentieux en 2011	84.020,40
Encaissement en 2011	22.421.874,25
Solde dû au 31 décembre 2011	1.943.945,90

Sur le montant impayé au 31.12.2011, la somme de 1.147.570 fr. 40 n'était pas encore exigible.

Nombre de sommations expédiées 56 pour un montant de 640.570 fr. 75

Nombre d'arrangements octroyés 2 pour un montant de 3.413 francs.

Droits de mutations (lods)

Au cours de l'exercice 2011, 2.341 bordereaux (2.526 en 2010) ont été expédiés.

	Fr.
Report du solde débiteur de l'exercice 2010	2.507.197,40
Lods facturés en 2011	28.468.619.—
Intérêts moratoires facturés en 2011	35.175,10
./. Non-valeurs et restitutions en 2011	-143.958.—
Montant à encaisser en 2011	30.867.033,50
Montant cédé à l'office du contentieux en 2011	361.667,90
Encaissement en 2011	28.137.367,60
Solde dû au 31 décembre 2011	2.367.998.—

Sur le montant impayé au 31.12.2011, la somme de 1.272.848 francs n'était pas encore exigible.

260 sommations ont été expédiées en 2011, pour un montant de 4.081.665 fr 35

58 facilités de paiement ont été octroyées, pour un montant de 1.392.709 francs.

Impôt foncier sur les immeubles de placement des personnes morales et sur les immeubles des institutions de prévoyance

Au cours de l'exercice 2011, 932 bordereaux (960 en 2010) ont été expédiés.

	Fr.
Report du solde débiteur de l'exercice 2010	9.310,65
Montant facturé en 2011	5.862.300,45
Intérêts moratoires facturés en 2011	8'689,10
Montant à encaisser en 2011	5.880.300,20
Montant cédé à l'office du contentieux en 2011	104.680,55
Encaissement en 2011	5.568.927,40
Solde dû au 31 décembre 2011	206.692,25

Sur le montant impayé au 31.12.2011, la somme de 243.540 francs n'était pas encore exigible.

112 sommations ont été expédiées en 2011, pour un montant de 370.657 fr 25

Impôt de successions et de donations entre vifs

Au cours de l'exercice 2011, 1.824 dossiers (1.666 en 2010) ont fait l'objet d'une facturation.

	Fr.
Report du solde débiteur de l'exercice 2010	2.148.201,70
Montant total facturé en 2011	18.310.811,55
Intérêts moratoires facturés en 2011	1'932,50
Montant à encaisser en 2011	20.460.945,75
Montant cédé à l'office du contentieux en 2011	149.328,20
Encaissement en 2011	18.970.039,10
Solde dû au 31 décembre 2011	1.341.578,45

Sur le montant impayé au 31.12.2011, la somme de 842.794 francs n'était pas encore exigible.

146 sommations ont été expédiées en 2011, pour un montant de 1.877.612 fr. 30

8 facilités de paiement ont été octroyées, pour un montant de 54.119 francs

Comptes d'insuffisance et d'amendes

Au cours de l'exercice 2011, 500 dossiers (258 d'impôt cantonal, 223 d'impôt fédéral direct et 19 d'autres impôts) ont été transmis à l'office de perception par l'office de contrôle et des tâches spéciales pour encaissement.

	Fr.
Report du solde débiteur de l'exercice 2010	395.127,79
Montant total facturé en 2011	10.027.819,15
Intérêts moratoires facturés en 2011	20.125,75
Montant à encaisser en 2011	10.443.072,69
Montant cédé à l'office du contentieux en 2011	655.055,20
Encaissement en 2011	9.100.431,34
Solde dû au 31 décembre 2011	687.586,15

120 sommations ont été expédiées en 2011, pour un montant de 1.121.443 fr. 65

78 facilités de paiement ont été octroyées, pour un montant de 469.024 fr. 59

La répartition des montants d'amendes et d'insuffisance perçus se présente comme suit:

Impôt direct cantonal et autres impôts	7.018.380 fr. 84
Impôt fédéral direct	2.082.050 fr. 50

8.9. Remises d'impôts

Le département a statué sur les demandes de remises suivantes:

- 312 (331 en 2010) concernant l'impôt direct cantonal (art. 242 de la loi sur les contributions directes, du 21 mars 2000).
- 71 (58 en 2010) concernant l'impôt fédéral direct (art. 167 de la loi fédérale du 14 décembre 1990 sur l'impôt fédéral direct).

9. SERVICE JURIDIQUE

9.1. Présentation

Le service juridique est le centre des ressources juridiques de l'administration cantonale neuchâteloise. De par sa position de service transversal, il se tient à la disposition de l'ensemble de l'administration cantonale et travaille plus particulièrement pour le Conseil d'Etat, les départements et la chancellerie d'Etat. Il offre également un soutien juridique et légistique au Grand Conseil, à son bureau, à sa présidence et à ses commissions, en les faisant bénéficier de ses conseils et de son expertise.

L'année 2011 s'est caractérisée par des travaux importants en relation avec la législature quinquennale, la gouvernance des partenariats, le RER neuchâtelois ou encore la surveillance des fondations.

Une mention spéciale doit être réservée à un projet de grande envergure: la publication sur internet de la jurisprudence administrative de l'Etat de Neuchâtel.

Le millésime sous revue a été pleinement stimulant pour le service juridique, qui cette année encore peut contempler avec entière satisfaction les réalisations importantes auxquelles il a participé et à la réussite desquelles il a contribué.

9.2. Bases légales

D'un point de vue juridique, les activités déployées par le service juridique trouvent leur légitimité dans les bases légales suivantes:

- Loi sur l'organisation du Conseil d'Etat et de l'administration cantonale (LCE), du 22 mars 1983;
- Règlement d'organisation du Département de la justice, de la sécurité et des finances, du 20 février 2006;
- Décret sur le redressement durable des finances cantonales ainsi que l'adaptation en profondeur des structures et du fonctionnement de l'Etat, du 23 février 2010;
- Arrêté concernant le service juridique de l'Etat, du 13 mai 1981;
- Arrêté sur l'organisation de la réforme de l'Etat, du 8 mars 2006;
- Loi sur les subventions (LSub), du 1^{er} février 1999;
- Règlement d'exécution de la loi sur les subventions (RELSUB), du 5 février 2003;
- Loi sur la publication des actes officiels, du 20 mars 1972.

9.3. Personnel et formation

Personnel

Le service juridique serait tout simplement dans l'impossibilité de remplir son rôle s'il ne pouvait s'appuyer sur les femmes et les hommes qui, dans les faits, accomplissent les missions qui leur sont confiées, et ce jour après jour, semaine après semaine. Conscience et qualification sont les

deux mots qui caractérisent les collaboratrices et collaborateurs du service. Qu'ils trouvent ici l'expression d'un "merci" et d'un "bravo" amplement mérités pour chacune des innombrables tâches et pour chacun des nombreux dossiers qu'ils ont traités en 2011.

Le service juridique occupe 24 personnes qui se répartissent une dotation de 17,2 postes en équivalents plein temps (EPT). Cette dotation se répartit entre le personnel juridique (12,4 EPT) et le secrétariat (4,8 EPT). La majorité du personnel travaille à temps partiel. Le service juridique offre ainsi à des personnes disposant d'une excellente formation professionnelle et de hautes compétences la possibilité d'exercer une activité lucrative tout en la conciliant avec leur vie familiale.

Les mouvements au sein du personnel selon dotation ont été peu nombreux au cours de l'année. En ce qui concerne les départs, une juriste (50%) a été élue magistrate au Tribunal cantonal, une autre juriste (50%) a été nommée greffière rédactrice au Tribunal cantonal et une secrétaire (50%) a choisi de travailler pour un autre service de l'administration cantonale. Les arrivées en cours d'année ont permis de repourvoir les postes devenus ainsi vacants. Deux personnes ont été engagées à durée déterminée pour remplacer deux collaboratrices pendant leur congé maternité.

Les règles strictes fixées par le Conseil d'Etat en matière de remplacement de personnel ainsi que les délais usuels dans ce domaine, s'ajoutant à plusieurs absences de longue durée pour cause de maladie ont eu pour effet de priver le service juridique, en moyenne sur l'ensemble de l'année, de 0,65 EPT pour le personnel juridique et de 0,20 EPT pour le secrétariat.

En septembre 2011, le Conseil d'Etat a autorisé la création de 1 EPT de juriste et de 0,3 EPT de secrétaire pour permettre au service juridique de faire face aux importants travaux nouveaux et supplémentaires découlant du redressement des finances et de la réforme de l'Etat. La nouvelle dotation du service a ainsi été augmentée à 18,5 EPT (13,4 EPT personnel juridique; 5,1 EPT secrétariat) avec effet au 1^{er} janvier 2012.

L'effectif selon la dotation est complété par une stagiaire effectuant la maturité professionnelle commerciale et un jeune homme en apprentissage ainsi que par des personnes en emploi temporaire (voir ci-dessous).

Formation

Le service juridique s'engage en faveur de la formation professionnelle. S'agissant de la **maturité professionnelle commerciale**, la septième stagiaire a terminé son stage de 39 semaines en été 2011 et a passé avec succès les épreuves d'obtention de la maturité professionnelle commerciale. A la rentrée d'août, et pour la huitième année consécutive, une nouvelle jeune personne a commencé auprès du service juridique son stage en vue de l'obtention de la maturité professionnelle commerciale.

En matière d'**apprentissage**, la troisième apprentie engagée au sein du service juridique a réussi ses examens finaux en juin 2011 et a ainsi obtenu son certificat fédéral de capacité. La rentrée d'août 2011 a vu pour la quatrième année de suite l'arrivée au sein du service d'une jeune personne qui effectue sa troisième année d'apprentissage de commerce. Pour la première fois, il s'agit d'un garçon.

En 2011, le service juridique a continué de s'engager en faveur de **personnes en recherche d'emploi**. Trois personnes, dont une avait commencé son activité en 2010, ont été accueillies, pour des périodes variables, en emploi temporaire. Encadrées par le personnel du service, ces personnes ont pu acquérir une expérience professionnelle dont elles ont utilement pu se prévaloir dans leurs recherches d'emploi. Sur les trois personnes accueillies au cours de l'année, deux étaient encore présentes au 31 décembre 2011 et la troisième avait quitté le service après avoir trouvé un emploi fixe auprès d'un employeur du secteur privé. Le service juridique offre la possibilité d'effectuer différents stages (stage d'avocat, stage valant module dans le cadre du master en droit à l'Université de Neuchâtel). Ces possibilités, qui demeurent méconnues auprès des milieux intéressés, n'ont pas été exploitées en 2011.

Formation donnée

Les collaboratrices et collaborateurs sont régulièrement sollicités pour différentes présentations dans le cadre de cours universitaires, de colloques scientifiques ou de programmes de formation continue organisés par les universités, les hautes écoles, l'administration ou d'autres entités.

Ces sollicitations témoignent du haut degré d'expertise qui est reconnu aux collaboratrices et collaborateurs du service juridique. Elles sont le signe tangible de leurs connaissances et des compétences qu'ils mettent quotidiennement à la disposition de l'administration cantonale et de leurs autres interlocuteurs dans l'accomplissement des tâches qui leur sont imparties et des missions du service juridique.

A titre d'exemple, on peut citer en 2010 les interventions de collaboratrices et collaborateurs du service juridique aux manifestations et formations suivantes:

- master en droit à l'Université de Neuchâtel, séminaire thématique, module "LCR", Neuchâtel, mars 2011;
- séminaire de légistique de Jongny, organisé par l'Université de Genève et l'Université de Neuchâtel, 25 mars 2011;
- formation des avocats-stagiaires, organisée par l'Ordre des avocats neuchâtelois (OAN), 6 avril 2011;
- école régionale d'aspirants de police (ERAP), Colombier, journée de formation du 8 avril 2011 (organisation judiciaire neuchâteloise);
- journée de perfectionnement sur la LAVI, organisée par la Haute école de travail social et de la santé, EESP, Lausanne, 29 septembre 2011.

9.4. Missions du service juridique

Le service juridique a notamment pour missions:

- le traitement de l'ensemble des problèmes de droit qui se posent à l'Etat et à ses établissements;
- le soutien juridique au Grand Conseil;
- le préavis sur les rapports présentés par les départements au Conseil d'Etat;
- l'administration de la bibliothèque juridique de l'Etat;
- l'organisation du Recueil systématique de la législation neuchâteloise;
- la promotion et la diffusion de la législation cantonale.

9.5. Activités du service juridique

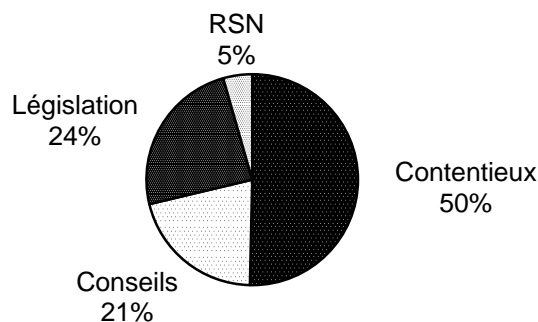
Le service juridique s'acquitte de ses missions en particulier par les **activités** qu'il déploie sous les formes suivantes:

- conseils et avis de droit;
- instruction de réclamations, de plaintes et de recours, et préparation de décisions;
- élaboration et modifications d'actes législatifs ou réglementaires;
- élaboration de projets de réponse aux consultations fédérales;
- représentation de l'Etat devant les juridictions administratives, cas échéant civiles ou pénales.

Importance des activités

Les activités principales du service juridique sont réparties dans les domaines du contentieux, du conseil et de la législation. Le service assume également l'organisation et la publication du Recueil systématique de la législation neuchâteloise (RSN), de même qu'il promeut la diffusion de la législation cantonale. L'importance relative de ces différentes activités s'apprécie selon le tableau suivant:

Activités principales du service juridique en 2011



Activités en matière de contentieux

L'instruction des recours administratifs et des plaintes LP, adressés aux départements, au Conseil d'Etat et à la chancellerie d'Etat, ainsi que la rédaction de projets de décisions sur recours relèvent des prestations du service juridique en matière de contentieux. Le service prépare également des projets de décisions que le Conseil d'Etat ou les chefs de département sont appelés à prendre en première instance.

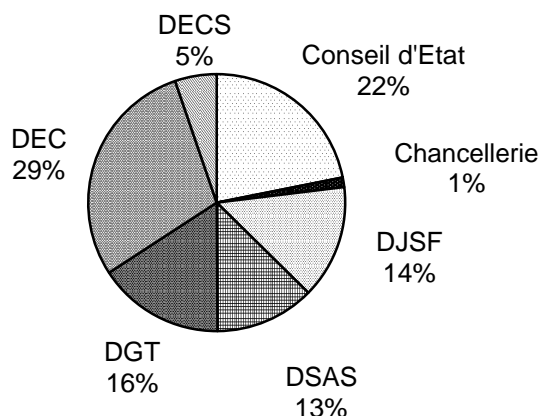
Les domaines principaux dans lesquels des décisions finales ont été prises ressortent du tableau suivant:

Instance	Domaine (code statistique)	Nb d'affaires pendantes au 01.01	Nb d'affaires enregistrées durant la période	Nb d'affaires liquidées durant la période	
Général	Marchés public	1		1	
Conseil d'Etat	Aménagement du territoire	9	64	14	
	Constructions (LCONSTR)	27	27	26	
	Ressources humaines	7	12	8	
Chancellerie	Droits politiques	3	5	6	
DJSF	Armes et munitions		4	1	
	Communes	1			
	Contentieux - Recouvrement des créances		1		
	Contrôle des habitants		1		
	Domaine pénitentiaire	6	12	18	
	Etat civil		3		
	Indemnités pour détention injustifiée	6	2		
	Lods	1			
	Militaire		5	4	
	Police	5	5	2	
	Protection civile	1		1	
	Responsabilité civile	13	9	7	
	DSAS	Action sociale	7	13	12
		Assurance maladie	10	9	12
Bourses		6	11	14	
Etablissements spécialisés		1	1		
Santé publique		4	2	3	
Victimes d'infraction		58	19	45	
DGT	Automobiles et navigation	38	52	59	
	Domaine public		2	1	
	Economie des eaux	1		1	
	Faune	1	2	1	
	Protection de l'environnement	3	4	6	
	Registre foncier		1	1	
	Signalisation routière	12	9	11	
DEC	Autorité inférieure de surveillance LP	8	46	31	
	Agriculture	1			
	Affaire vétérinaires	7	5	2	
	Commerce et patentes	2	2	2	
	Consommation		3		
	Contrôle du marché de l'emploi	1		1	
	Inspection et santé au travail		1		
	Mesures d'insertion professionnelle	3	3	5	
	Migrations	55	75	79	
	Registre du commerce	13	9	7	
	Surveillance des agences de location	1		1	
	Surveillance des fondations	1	1	1	
	Viticulture		1		
	DECS	Affaires culturelles		2	
Enseignement obligatoire		1	3	3	
Enseignement spécialisé		1	7	7	
Formation professionnelle		3	6	7	
Lycées		4	3	6	
Université		3	3	6	
		TOTAUX	325	445	412

Ce tableau ne tient pas compte des décisions incidentes (demandes d'avances de frais, ordonnances de suspension et autres décisions procédurales, décisions en matière d'assistance judiciaire).

Les ressources consacrées aux différents demandeurs de la prestation "contentieux" se répartissent selon le tableau suivant:

Sollicitation du service juridique en matière de contentieux en 2011



Activité en matière de conseils

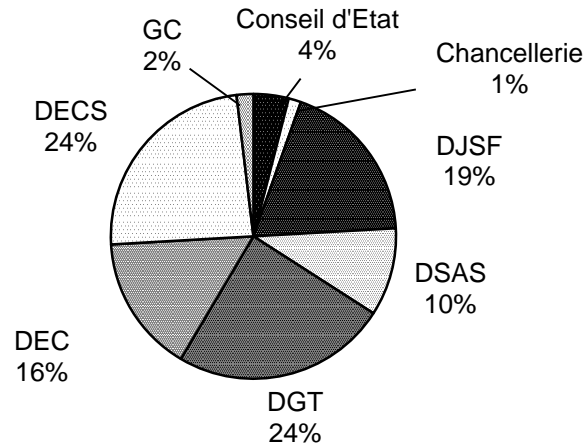
Le service juridique conseille, oralement ou sous forme d'avis de droit, le Grand Conseil, sa présidence, son bureau et ses commissions ainsi que le Conseil d'Etat, les départements, la chancellerie d'Etat et les unités administratives qui leur sont subordonnées.

L'organisation mise en place permet à chaque entité de l'administration cantonale de disposer au sein du service juridique d'un répondant prêt à l'assister en cas de besoin.

Le service juridique est fréquemment sollicité par des personnes privées ou des collectivités publiques sur des questions juridiques. Soit ici précisé que le service juridique de l'Etat n'est pas une permanence juridique. Il n'est pas à la disposition des particuliers ou d'autres collectivités publiques pour leur fournir des renseignements juridiques. Il n'entre pas non plus dans ses attributions de répondre aux interrogations que peuvent se poser les fonctionnaires cantonaux dans leurs relations avec l'Etat.

Les ressources consacrées aux différents demandeurs de la prestation "conseils" se répartissent selon le tableau suivant:

Sollicitation du service juridique en matière de conseils et d'avis de droit en 2011



Activité en matière de législation

Le service juridique offre son soutien juridique et son expertise légistique dans le cadre de la conception et de la rédaction de textes législatifs et réglementaires. Il intervient principalement à la demande du Conseil d'Etat et des départements, de la chancellerie d'Etat et des unités administratives qui leur sont subordonnées, mais aussi du Grand Conseil, de son bureau, de sa présidence et de ses commissions, ainsi que des établissements de l'Etat.

Le service juridique assume ainsi la fonction de **service de législation** de l'administration cantonale. La complexité croissante des textes comprenant des règles de droit et l'accroissement du corpus législatif commandent impérativement une vérification systématique des projets de législation tant sous l'angle formel que sous l'angle de leur légalité. Cette vérification nécessite une vue d'ensemble de la législation et une expertise en légistique, deux éléments qui caractérisent le service juridique. Pour rappel, toute élaboration ou modification de textes légaux ou réglementaires doit être signalée au service juridique ou, selon le domaine, à l'un des juristes spécialisés travaillant dans un autre service de l'administration cantonale. Les juristes consultés se prononcent sur leur participation éventuelle à l'élaboration des textes. Dans tous les cas, le texte final doit être soumis aux juristes consultés pour accord avant son adoption par les autorités compétentes. Le contrôle porte sur la forme et la légalité. Les instructions du service juridique de l'Etat concernant l'élaboration et la rédaction des textes légaux et réglementaires, du 1^{er} janvier 2003, contiennent les principes de base permettant d'unifier la forme de la législation neuchâteloise dans un souci d'efficacité et de clarté. Elles sont disponibles sur le site intranet de l'Etat à l'adresse suivante:

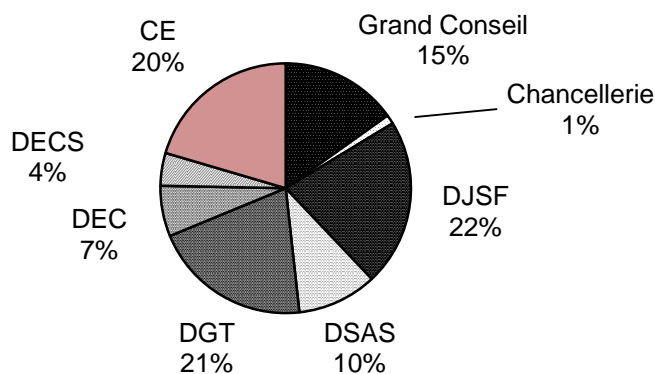
http://intranet.ne.ch/sites/intranet/CHAN/SGCN/DocumentsPartages/ModelesLegisRapports/Instructions_ServJur.doc.

Le service juridique participe à l'élaboration de l'ensemble des textes légaux ou réglementaires. Les lois et les décrets adoptés par le Grand Conseil ainsi que les arrêtés et les règlements adoptés par le Conseil d'Etat sont disponibles sur internet à l'adresse suivante:

<http://www.ne.ch/neat/site/jsp/rubrique/rubrique.jsp?StyleType=bleu&CatId=3767>.

Les ressources consacrées aux différents demandeurs de la prestation "législation" se répartissent selon le tableau suivant:

Sollicitation du service juridique en matière de législation en 2011



9.6. Principaux projets réalisés en 2011

Publication de la jurisprudence administrative

Le service juridique tire une fierté particulière de l'aboutissement en 2011 du projet de publication de la jurisprudence administrative de l'Etat de Neuchâtel sur internet, dont il a été l'initiateur et le moteur.

Dès le 8 novembre 2011, le canton de Neuchâtel fait connaître la jurisprudence du Conseil d'Etat et de l'administration cantonale en la rendant accessible à tous par le biais d'internet. Jusqu'à cette date, la jurisprudence publiée des autorités administratives était rare et n'excédait pas 10 décisions par années parues au Recueil de la jurisprudence neuchâteloise (RJN). Depuis lors, un nouveau site de jurisprudence administrative est accessible à l'adresse <http://jurisprudenceadm.ne.ch>. A son ouverture, ce site contenait plus de 300 décisions rendues par le Conseil d'Etat, les départements et les services au cours des années 2010 et 2011. Il sera alimenté en flux constant par quelques 350 décisions annuellement. Ces décisions touchent tous les domaines du droit administratif, tels que l'aménagement du territoire, le droit de la construction, la circulation routière, le droit des étrangers, l'aide sociale, la responsabilité civile de l'Etat et l'enseignement pour ne citer que les principaux.

Cet outil d'information présente de multiples avantages pour ses utilisateurs. Il doit permettre d'acquérir une meilleure connaissance de la pratique des autorités administratives en général, mais plus particulièrement dans les domaines les moins connus, comme par exemple la confiscation d'armes, les affaires vétérinaires, le domaine des bourses d'études, l'exécution des peines et mesures, le droit alimentaire, le droit des eaux, celui des concessions sur les eaux, sur les mines et les carrières, etc.

L'accès en ligne à la jurisprudence des autorités administratives doit aussi permettre aux professionnels du droit de mieux cibler leur argumentation, de la rendre plus spécifique, donc plus adaptée au besoin des affaires qu'ils traitent. Cet outil offre également une chance d'améliorer le conseil donné aux clients par une meilleure prise en compte de leurs intérêts, plus particulièrement sous l'angle de l'appréciation mieux étayée des chances de succès d'un recours.

A notre connaissance, une telle publication de la jurisprudence administrative en ligne est une première pour un canton. Elle est le résultat d'une approche scientifique et technique remarquable. Elle satisfait pleinement les obligations de l'Etat en matière de transparence des activités étatiques.

Le lancement du site a été accompagné par une conférence de presse à laquelle participaient le chef du Département de la justice, de la sécurité et des finances, ainsi que le bâtonnier de l'Ordre des avocats neuchâtelois (OAN).

Législature quinquennale

Dans son programme de législature 2010-2013, parmi les projets de réforme des institutions, le Conseil d'Etat a souhaité revoir le fonctionnement, l'organisation et l'élection des institutions cantonales (Conseil d'Etat, Grand Conseil, autorités communales). Depuis quelques années, une réflexion a été menée au sujet de la durée de la législature. Des arguments se sont développés en faveur d'une prolongation de la durée de la période législative, dans le but de mieux répondre au rythme de la vie actuelle. Quatre années apparaissent désormais comme un laps de temps trop court pour mener à bien des projets d'une certaine envergure. Parmi les cantons romands, Genève, Neuchâtel et le Valais connaissent une législature de quatre ans, tandis que Vaud, Fribourg et le Jura ont une législature de cinq ans.

Donnant suite au mandat du Conseil d'Etat, le service juridique a examiné la faisabilité et les conséquences de l'introduction d'une législature quinquennale. Ses travaux et propositions ont trouvé forme dans le rapport 11.050 – Législature de cinq ans adopté par le Conseil d'Etat le 9 novembre 2011. Ce rapport propose la modification de la Constitution neuchâteloise ainsi que l'adoption d'un projet de loi portant adaptation de la législation cantonale à l'augmentation de la durée de la législature à cinq ans.

Gouvernance des partenariats

Dans son rapport 10.002 (Redressement des finances et réforme de l'Etat) du 16 décembre 2009, le Conseil d'Etat consacrait un chapitre à la gouvernance des partenariats et y exprimait sa volonté de lancer dans ce domaine un projet de réforme. Le service juridique a été fortement engagé tout au long de l'année 2011 dans l'élaboration et la mise en œuvre de ce projet de réforme de la gouvernance des partenariats. Travaillant en étroite collaboration avec le délégué au redressement, il a tout d'abord défini les principes puis proposé au Conseil d'Etat un processus pour leur mise en application. Une première phase test consistant à confronter les principes énoncés à la réalité d'une situation donnée était en cours à la fin de l'année.

RER - TransRUN

Les implications juridiques importantes et nouvelles découlant du projet de RER-TransRUN ont très fortement sollicité l'ensemble du service juridique tout au long de l'année, avec à l'automne un pic en ressources nécessaires qui a nécessité la mise en suspens provisoire de toutes les autres missions non urgentes du service. Le défi était de taille. Il s'agissait de prendre connaissance du projet, de comprendre ses enjeux et besoins pour ensuite concevoir le montage juridique approprié et enfin l'exprimer en textes constitutionnels et légaux, le tout dans un délai de quelques semaines. Les travaux ont été réparti entre plusieurs équipes qui se sont attelées aux grands chantiers que représentaient la norme constitutionnelle sur l'agglomération, la norme constitutionnelle concernant le RER neuchâtelois et enfin la loi sur le fonds RER. Le service juridique est fier du résultat délivré, qui a été intégré dans le rapport soumis en consultation au début de l'année 2012.

Surveillance des fondations

Au début de l'année 2011, le Conseil d'Etat a transmis la surveillance des fondations au service juridique. Cette surveillance était auparavant assurée par le service de surveillance et de relations du travail (SSRT), qui l'exerçait avec une personne (0,6 EPT). Cette nouvelle mission a été confiée au

service sans ressources correspondantes. En prévision de l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2012, du concordat intercantonal sur la création et l'exploitation de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale, une convention a été signée entre les cantons de Vaud et de Neuchâtel. Cette convention réglait la prise en charge des dossiers des fondations LPP jusqu'au transfert définitif des dossiers neuchâtelois à l'autorité intercantonale compétente. Cette convention a été amendée pour y inclure la prise en charge des dossiers des fondations dites classiques. Le 2 novembre 2011, le Grand Conseil a approuvé l'adhésion du canton de Neuchâtel à ce concordat de même que l'attribution à cette autorité de la surveillance des fondations qui, par leur but, relèvent de la surveillance du canton ou des communes (art. 84ss CC). Le transfert définitif des dossiers de surveillance LPP et de surveillance des fondations à l'Autorité concordataire a ainsi pu être mis en œuvre, déchargeant le service juridique d'une tâche à lourde responsabilité.

Consultations fédérales

Dans le cadre de son activité en matière de législation, le service juridique prépare de nombreuses réponses adressées aux autorités fédérales (Conseil fédéral, Chancellerie fédérale, départements fédéraux, offices de l'administration fédérale) ou intercantionales dans le cadre de procédures de consultations.

Le texte des réponses aux consultations fédérales est disponible sur internet à l'adresse suivante:
<http://www.ne.ch/neat/site/jsp/rubrique/rubrique.jsp?StyleType=bleu&CatId=2251>

Recueil systématique de la législation neuchâteloise RSN

Le service juridique assume la gestion et la publication du Recueil systématique de la législation neuchâteloise. Cette activité implique non seulement la mise à jour du RSN six fois par année sur le site internet de l'Etat, mais aussi la mise à jour de l'édition papier et la gestion des abonnements y relatifs, l'élaboration du répertoire annuel de la législation neuchâteloise ainsi que la tenue du Recueil chronologique de la législation neuchâteloise (RLN).

Le Recueil systématique de la législation neuchâteloise (RSN) est disponible sur internet à l'adresse suivante:

<http://www.ne.ch/neat/site/jsp/rubrique/rubrique.jsp?StyleType=bleu&CatId=2151>.

Le Recueil chronologique de la législation neuchâteloise (RLN) est disponible sur internet à l'adresse suivante:

<http://www.ne.ch/neat/site/jsp/rubrique/rubrique.jsp?StyleType=bleu&CatId=7439>.

D'autres informations relatives aux dispositions légales et réglementaires régissant le canton de Neuchâtel sont disponibles sur la page "Législation" du site internet de l'Etat de Neuchâtel:

<http://www.ne.ch/neat/site/jsp/rubrique/rubrique.jsp?StyleType=bleu&CatId=8>.

Publication et promulgation des actes du Grand Conseil

Le service juridique assure l'ensemble des activités liées à la publication et à la promulgation des lois et décrets adoptés par le Grand Conseil. Ces activités interviennent tant sur support papier (arrêtés de publication et de promulgation adoptés par le Conseil d'Etat et faisant ensuite l'objet d'une parution dans la Feuille officielle) que sur le site internet de l'Etat.

10. SERVICES DES RESSOURCES HUMAINES (SRHE)

10.1. Introduction

Le Service des ressources humaines a poursuivi en 2011 ses travaux de réforme, avec toutefois un ralentissement imputable à l'intensité des sollicitations externes et à un manque de ressources internes dû à deux vacances de postes prolongées et à une absence maladie de longue durée.

L'engagement début avril d'une nouvelle responsable de la formation et du développement du personnel a permis de relancer les réflexions concernant ce secteur d'activité, et de redéfinir l'offre qui sera proposée aux collaborateurs et aux services en 2012. Dans le même secteur, l'augmentation importante du nombre d'apprentis formés à l'Etat a rendu nécessaire un accroissement de la dotation en personnel.

Les nombreux travaux liés à la réforme de l'administration cantonale ont également mobilisé le service, notamment pour l'amélioration du processus de budgétisation des coûts du personnel, l'accompagnement des réformes structurelles concernant le Service de la sécurité civile et militaire, le Service de la gérance des immeubles et la Police neuchâteloise.

Le service continue d'être sollicité de manière intensive dans les opérations de recrutement de nombreux cadres, que ce soit suite aux départs de titulaires ou à la création de nouveaux postes en lien avec le redressement des finances.

De nombreux projets internes ou transversaux ont également sollicité de manière importante les ressources du service, comme la facturation des places de stationnement, la généralisation de la saisie informatisée des temps de présence, le statut des cadres de l'administration, la réorganisation de la structure de pilotage du logiciel SAP-ressources humaines pour l'entité neuchâteloise, l'assainissement de la caisse de pensions Prévoyance.ne ainsi que le développement des prestations en ligne du guichet unique destinées au personnel de l'administration. Un système de contrôle interne destiné à optimiser la gestion des risques a également été mis en place, sans toutefois mettre en exergue l'existence de risques non maîtrisés jusqu'alors.

Sur un plan statistique, il convient de relever que l'effectif du personnel de l'administration est stabilisé malgré une apparente augmentation découlant de la mise en place de nouvelles techniques de comptabilisation et de regroupement d'effectifs.

D'autre part, la proportion de femmes dans les classes de traitement les plus élevées progresse petit à petit, de même que le nombre d'hommes actifs à temps partiel. Le SRHE espère que ces deux constats découlent des efforts et investissements consentis par l'Etat-employeur au bénéfice de la famille et de l'égalité des sexes.

La mobilité interne des collaborateurs, ainsi que l'engagement de personnes en recherche d'emploi continuent d'être favorisés lorsque des postes de travail doivent être repourvus, et 7 postes sur 10 sont repourvus par ces deux canaux. L'Etat évite ainsi de perdre des compétences, permet à ses collaborateurs de progresser dans leur carrière, et participe activement à la réinsertion professionnelle de travailleurs du canton touchés par la crise économique.

La santé et la sécurité du personnel de l'administration préoccupent également le Service des ressources humaines, qui a engagé de nombreuses actions de prévention en 2011 malgré des moyens modestes. La question de la gestion des absences de longue durée et de l'absentéisme en général reste en revanche problématique et constituera un des principaux axes d'amélioration pour 2012.

Enfin, sur un plan plus interne, le Service des ressources humaines a pris ses marques dans ses nouveaux locaux de Peseux, et les partenaires du service apprécient la discrétion offerte par cette localisation décentralisée, les infrastructures d'accueil ainsi que les facilités d'accès en transports publics et en véhicules privés. Les collaborateurs du service travaillent dans un environnement et un climat sains, ce qui a un impact positif sur leur investissement et sur la qualité des prestations délivrées tant à l'interne qu'à l'externe.


10.2. Effectif du personnel


décembre 2011 SRHE 01/2012	Effectifs décembre 2011			Effectif en équivalents (100%)	Budget 2011 en équivalents 100%	Ecart 2011 en équivalents 100%
	Postes complets	Postes partiels	Postes (total)			
TOTAL PERSONNEL ADMINISTRATIF						
Préposé à la gestion de l'information		2	2	0.80	0.80	
Contrôle cantonal des finances	7	3	10	8.70	8.74	-0.04
Pouvoir judiciaire	53	47	100	82.04	79.95	2.09
Chancellerie	32	9	41	37.60	40.60	-3.00
DJSF	775	188	963	886.69	913.65	-26.96
DSAS	56	107	163	121.90	128.30	-6.40
DGT	299	108	407	358.59	366.97	-8.38
DEC	273	149	422	370.50	387.91	-17.41
DECS	158	337	495	333.39	359.04	-25.65
2011	1'653	950	2'603	2'200.21	2'285.96	-85.75
2010				2'144.61	2'227.01	
Ecart 2010 -> 2011				55.60	58.95	
TOTAL MAGISTRATS (sans suppléances)						
Conseil d'Etat	5		5	5.00	5.00	
Pouvoir judiciaire	37	15	52	44.90	42.93	1.97
2011	42	15	57	49.90	47.93	1.97
2010				38.00	38.00	
Ecart 2010 -> 2011				11.90	9.93	
TOTAL ADMINISTRATION CANTONALE (administratif + magistrats)						
2011	1'695	965	2'660	2'250.11	2'333.89	-83.78
2010				2'182.61	2'265.01	
Ecart 2010 -> 2011				67.50	68.88	

Avec la mise en place et l'utilisation par les services d'un nouvel outil de budgétisation en 2011, le mode de comptabilisation des effectifs a évolué. Ce dernier se calque dorénavant uniquement sur les rubriques budgétaires 301000 (personnel administratif et d'exploitation) et 300200 (magistrats) qui correspondent financièrement aux charges de personnel. Cette nouvelle manière de procéder simplifie et clarifie les règles de gestion interne. Pour rappel, le service des ressources humaines n'effectue pas le suivi de l'effectif enseignant.

L'effectif budgétaire total du personnel administratif et d'exploitation, y compris les magistrats, passe de 2010 à 2011 de 2265.01 à 2333.89 EPT (équivalents plein temps), soit une augmentation de 68.88 EPT. Cette augmentation est très largement technique et théorique car de nombreux postes n'étaient tout simplement pas comptabilisés sous la rubrique des charges de personnel mais sous d'autres rubriques budgétaires en 2010. Les explications détaillées de cette variation se trouvent à la page 28 du rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil à l'appui du budget de l'Etat pour l'année 2011.

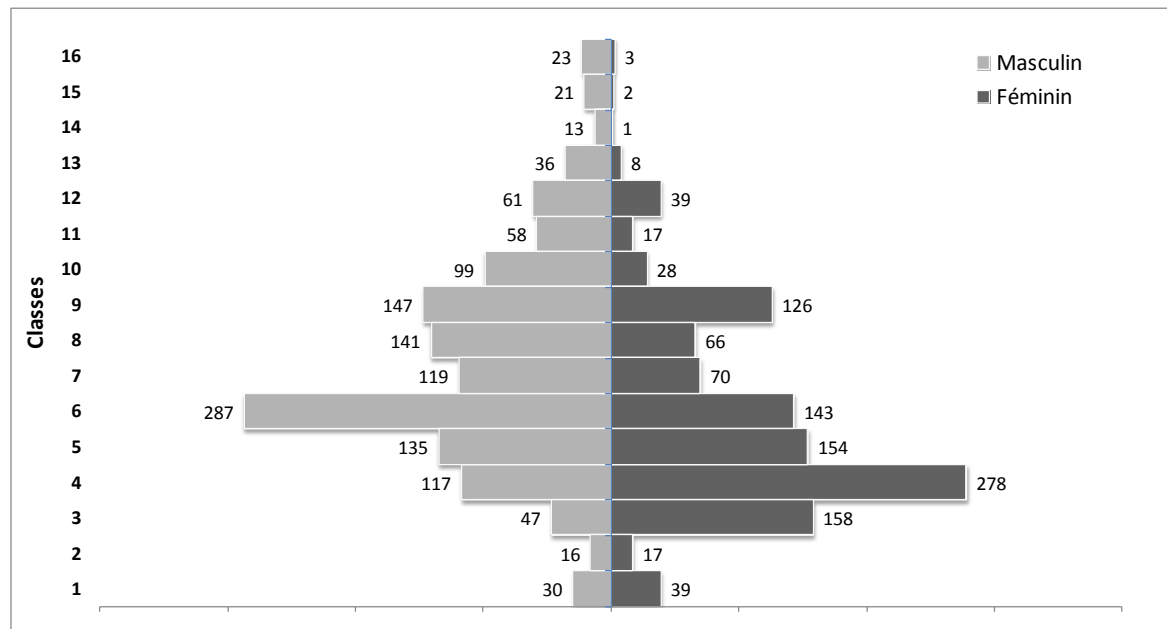
Le taux de rotation 2011 est de 5.78% (5.16% en 2010 et 5.39% en 2009). L'augmentation entre 2010 et 2011 provient essentiellement d'un plus grand nombre de démissions. Le tassement de ce type de départs constaté ces dernières années en raison d'une situation plus tendue sur le marché de l'emploi semble ne plus retenir les personnes qui souhaitent changer d'employeur.

décembre 2011 SRHE 01/2012		Effectifs décembre 2011			Effectif en équivalents (100%)	Budget 2011 en équivalents 100%	Ecart 2011 en équivalents 100%
		Postes complets	Postes partiels	Postes (total)			
DETAIL PERSONNEL ADMINISTRATIF							
Préposé à la gestion de l'information	1260		2	2	0.80	0.80	
Contrôle cantonal des finances	3150	7	3	10	8.70	8.74	-0.04
2011		7	5	12	9.50	9.54	-0.04
2010					9.30	10.10	
Ecart 2010 -> 2011					0.20	-0.56	
POUVOIR JUDICIAIRE (administratif)							
Secrétariat général	7010	2		2	2.00	2.00	
Tribunaux d'instance (adm.)	7020	24	26	50	40.64	39.35	1.29
Tribunal cantonal (adm.)	7030	11	13	24	18.80	18.50	0.30
Ministère public (adm.)	7040	16	8	24	20.60	20.10	0.50
2011		53	47	100	82.04	79.95	2.09
2010					69.90	74.10	
Ecart 2010 -> 2011					12.14	5.85	
CHANCELLERIE							
Redressement finances, adapt. structures	1110	6	1	7	6.80	9.80	-3.00
Secrétariat	1150	8	3	11	9.50	9.50	
Service du Grand Conseil	1200	4	2	6	5.30	5.30	
Service d'achat, de logistique & imprimés	1250	14	3	17	16.00	16.00	
2011		32	9	41	37.60	40.60	-3.00
2010					29.60	31.40	
Ecart 2010 -> 2011					8.00	9.20	
JUSTICE SECURITE FINANCES							
Secrétariat général	2010	4	1	5	4.80	5.00	-0.20
Office d'organisation	3300	1	1	2	1.30	1.30	
Politique familiale et égalité	2011		4	4	2.10	2.10	
Service de la justice	2050	16	14	30	25.20	28.90	-3.70
Service pénitentiaire	2205	69	15	84	79.00	85.30	-6.30
Service de probation	2220	4	11	15	10.25	11.05	-0.80
Police neuchâteloise	2350	417	53	470	444.17	441.53	2.64
Service sécurité civile et militaire	2700	43	8	51	47.82	45.82	2.00
Service financier	3050	26	9	35	32.00	32.10	-0.10
Service des contributions	3100	99	23	122	113.00	127.40	-14.40
Service juridique	3200	8	16	24	17.40	17.20	0.20
Service des ressources humaines	3250	6	14	20	13.90	15.50	-1.60
Service informatique de l'entité neuchâteloise	3350	73	17	90	85.45	86.15	-0.70
Service de la gérance des immeubles	3450	7	1	8	7.50	11.50	-4.00
Service des communes	3700	2	1	3	2.80	2.80	
2011		775	188	963	886.69	913.65	-26.96
2010					891.87	919.52	
Ecart 2010 -> 2011					-5.18	-5.87	
SANTE ET AFFAIRES SOCIALES							
Secrétariat	3010	2	2	4	3.00	5.00	-2.00
Service de la santé publique	2250	6	14	20	15.70	17.50	-1.80
Service de l'action sociale	3550	11	18	29	20.70	22.60	-1.90
Office des bourses	6011	1	3	4	2.80	2.50	0.30
Office de l'assurance maladie	3600	9	14	23	16.40	17.50	-1.10
Serv. de prot. de l'adulte & jeunesse	3650	23	54	77	58.70	58.70	
Serv. des instit. pour adultes & mineurs	3651	4	2	6	4.60	4.50	0.10
2011		56	107	163	121.90	128.30	-6.40
2010					119.90	124.40	
Ecart 2010 -> 2011					2.00	3.90	
GESTION DU TERRITOIRE							
Secrétariat général	4010	3	3	6	4.60	4.50	0.10
Office du logement	3402	1	2	3	2.70	2.80	-0.10
Service des transports	4011	4	3	7	5.50	5.00	0.50
Service des ponts et chaussées	4053	135	16	151	144.80	147.30	-2.50
Serv. de l'énergie et de l'environnement	4160	26	11	37	33.30	32.60	0.70
Service de l'aménagement du territoire	4200	12	8	20	16.90	17.10	-0.20
Service de la géomatique et du registre foncier	4251	40	16	56	50.90	51.35	-0.45
Service de la faune, forêts et nature	4360	31	17	48	40.40	39.95	0.45
Service de l'intendance des bâtiments :							
Administration	3400	11	3	14	13.30	13.70	-0.40
Entretien	3401	36	29	65	46.19	52.67	-6.48
2011		299	108	407	358.59	366.97	-8.38
2010					355.61	370.21	
Ecart 2010 -> 2011					2.98	-3.24	

décembre 2011 SRHE 01/2012		Effectifs décembre 2011			Effectif en équivalents (100%)	Budget 2011 en équivalents 100%	Ecart 2011 en équivalents 100%
		Postes complets	Postes partiels	Postes (total)			
DETAIL PERSONNEL ADMINISTRATIF							
ECONOMIE							
Secrétariat général	5010	5	1	6	5.50	5.50	
Service des migrations	5014	51	43	94	80.66	80.65	0.01
Service de la cohésion multiculturelle	5017	9	7	16	13.15	12.21	0.94
Service de surveillance et relations au travail	5030	20	11	31	26.40	32.20	-5.80
Service de l'emploi, + BET et ORP	5051	65	33	98	88.47	100.18	-11.71
Service de l'économie (+statistiques)	5105	15	5	20	18.10	19.20	-1.10
Service de la consommation et aff. vétérinaire	5151	27	24	51	41.80	41.40	0.40
Service de l'agriculture	5251	13	15	28	22.72	24.27	-1.55
Serv. et off. des poursuites et faillites	2100	54	7	61	57.70	56.70	1.00
Office du registre du commerce	2102	4	1	5	4.80	4.80	
Evologia	5400	10	2	12	11.20	10.80	0.40
2011		273	149	422	370.50	387.91	-17.41
2010					360.69	381.14	
Ecart 2010 -> 2011					9.81	6.77	
EDUCATION, CULTURE ET SPORTS							
Secrétariat général	6010	3	5	8	5.70	5.70	
CAPPES	6014		5	5	1.90	1.90	
SOSP	6502	5	78	83	40.30	40.70	-0.40
SEO	6200	14	11	25	21.08	21.28	-0.20
OES	6202	1	8	9	5.90	5.90	
Bureau de l'informatique scolaire (BIS)	6013	2	7	9	5.98	5.78	0.20
Centre de psychomotricité	6504		17	17	8.30	8.60	-0.30
Service des formations post-obligatoires (incl. centre 9504)	6320	24	18	42	35.20	36.20	-1.00
CPMB	6302	1	15	16	9.45	12.00	-2.55
CPLN	6309	16	36	52	36.17	36.77	-0.60
CIFOM	6310	29	42	71	53.20	53.10	0.10
Lycée Denis de Rougemont	6252	4	5	9	7.60	7.60	
Lycée Blaise Cendrars	6253	1	8	9	6.05	6.45	-0.40
Lycée Jean-Piaget	6255	13	9	22	17.86	17.36	0.50
Service des affaires culturelles	6550	1	4	5	2.70	2.70	
Conservatoire NE - secteur amateur	6553	1	9	10	7.25	7.95	-0.70
Office protection monuments et sites	6600	2	7	9	6.70	6.70	
Office d'archéologie	6650	7	6	13	11.00	10.45	0.55
Parc et musée d'archéologie	6651	4	35	39	12.85	33.85	-21.00
Archéologie fouille A5	6652	2	3	5	4.50	3.35	1.15
Office des archives	6670	2	5	7	5.70	5.70	
Service des sports :							
Administration	6700	4	4	8	6.00	5.90	0.10
Chalets	6701	22		22	22.00	23.10	-1.10
2011		158	337	495	333.39	359.04	-25.65
2010					307.74	316.14	
Ecart 2010 -> 2011					25.65	42.90	
DETAIL MAGISTRATS (sans suppléances)							
CHANCELLERIE (magistrats)							
Conseil d'Etat	1100	5		5	5.00	5.00	
2011		5		5	5.00	5.00	
2010					5.00	5.00	
Ecart 2010 -> 2011							
POUVOIR JUDICIAIRE (magistrats, sans suppléances)							
Tribunaux d'instance	7020	15	10	25	20.90	20.00	0.90
Tribunal cantonal	7030	11	4	15	12.50	11.50	1.00
Ministère public	7040	11	1	12	11.50	11.43	0.07
2011		37	15	52	44.90	42.93	1.97
2010					33.00	33.00	
Ecart 2010 -> 2011					11.90	9.93	

10.3. Politique "famille et égalité" au sein de l'administration cantonale

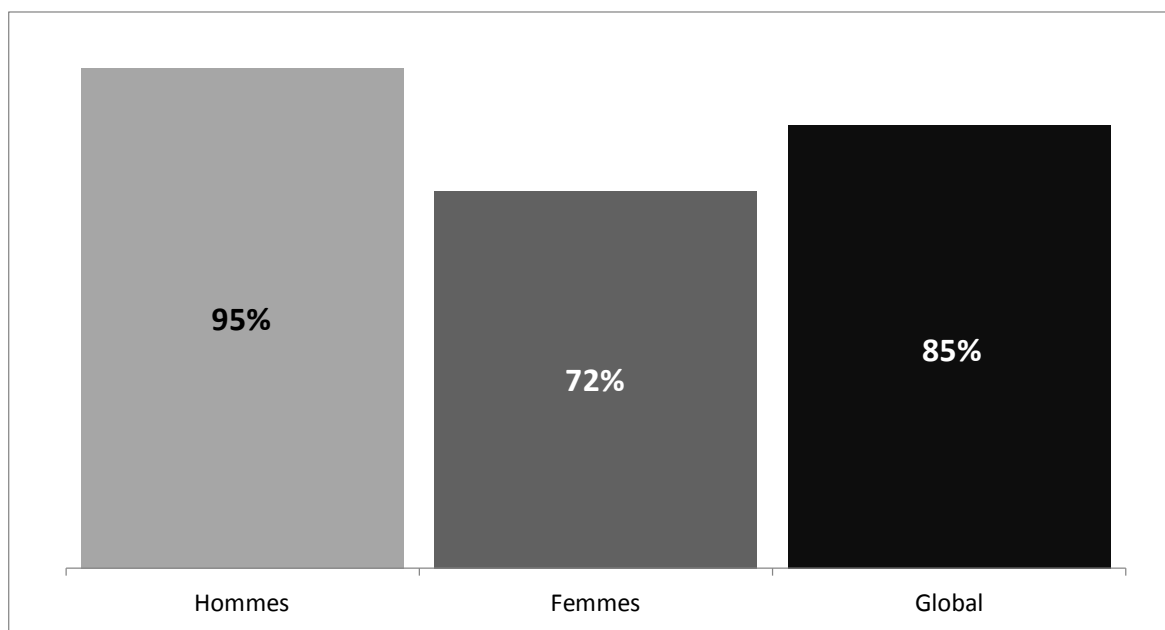
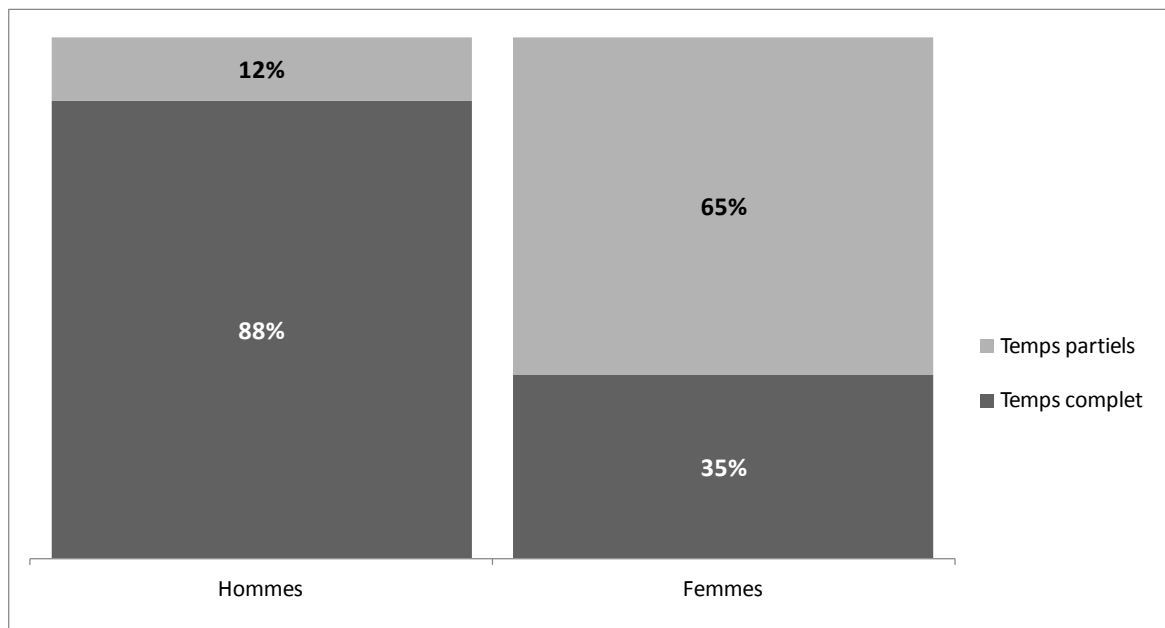
1. Répartition par sexe des effectifs par classes de traitement



Comparé à 2010, l'image globale de la répartition reste stable mais quelques évolutions sont quand même à noter : de 77.9% des femmes qui étaient dans des classes supérieures à 3 en 2009, le taux est passé à 81.4% en 2011. La progression s'enregistre également si l'on considère l'ensemble des classes 10 à 16, où l'on observe une progression de 7.9% de femmes en 2009 à 8.5% en 2011.

A noter également une tendance à la progression de la représentativité des femmes dans les postes supérieurs (classes 12 à 16). La proportion de femmes sur le nombre de personnes que regroupent ces classes passe de 22.8% en 2009 à 25.6% en 2011. Cette tendance reflète la volonté politique d'une meilleure représentation des femmes dans les postes à responsabilité.

2. Proportion de titulaires à temps complet/partiel, par sexe, et taux d'activité moyen par sexe



L'évolution principale à noter concerne la proportion d'hommes travaillant à temps partiel. Celle-ci est passée de 10.1% en 2009 à 12.2% en 2011 (8.9% en 2007). Cette progression lente du temps partiel chez les hommes reflète probablement une évolution des mentalités, notamment dans la recherche d'un meilleur équilibre vie privée et professionnelle. Cette évolution influence logiquement le taux moyen d'activité, globalement celui-ci est passé d'une moyenne de 86.1% en 2009 à 84.6% en 2011.

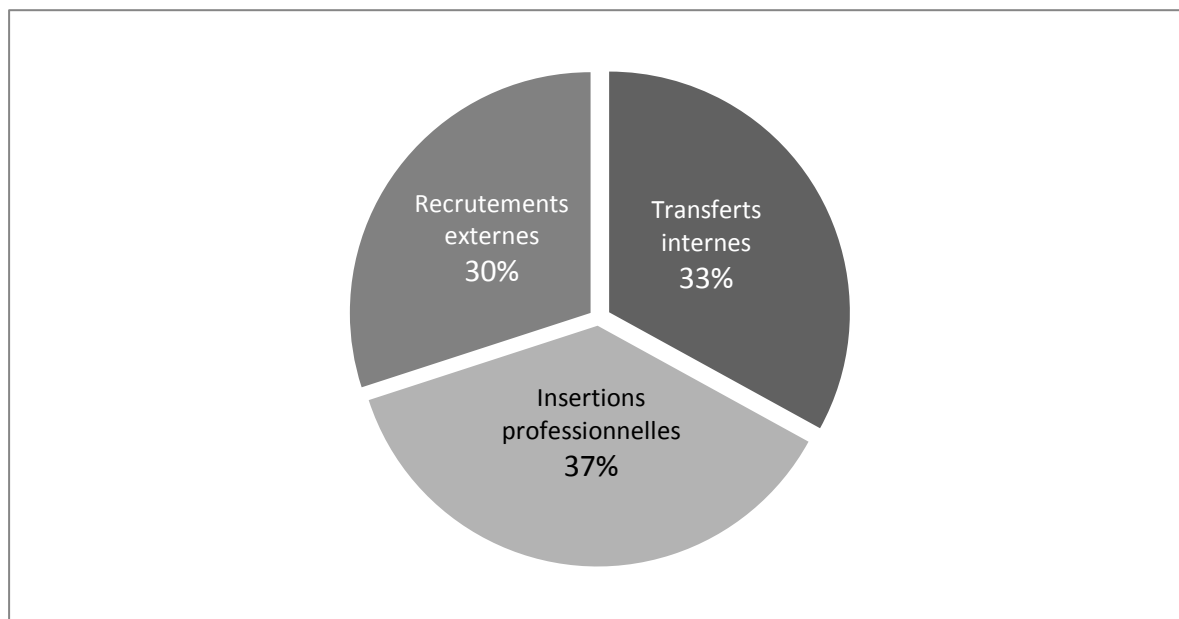
10.4. Mobilité professionnelle interne

Le service des ressources humaines a publié 133 postes vacants sur son site intranet dont 108 ont également été transmis aux ORP. Par ailleurs, 74 postes ont bénéficié d'une mise au concours dans la presse. Suite à ces mises au concours, le service des ressources humaines a reçu 1962 postulations durant cette année.

Nous constatons en 2011 une augmentation de 14% des mises au concours par rapport à 2010, cependant, durant le même laps de temps, le pourcentage de postulations a diminué de 10%.

L'accès prioritaire des emplois vacants aux collaborateurs et collaboratrices de l'administration puis également aux ORP (insertion professionnelle) a permis de réaliser le 70% des engagements de personnel. Le 30 % restant du recrutement est issu des mises au concours ordinaires. L'Etat se montre donc exemplaire en matière de promotion interne et de participation à l'intégration de personnes en recherche d'emploi.

Origine des recrutements au sein de l'administration cantonale (en %)



Cette année, le bureau de la mobilité professionnelle interne a reçu 79 collaborateurs ou collaboratrices désirant bénéficier d'un accès prioritaire aux postes vacants, de conseils, de soutien dans le cadre de leur demande de mutation interne (préparation des dossiers de postulations et des entretiens d'embauche, transmission du dossier auprès de l'entité concernée).

10.5. Description, évaluation, classification des fonctions et nouveaux systèmes de rémunération

Administration cantonale neuchâteloise (interne)

En 2011, le SRHE a décrit, évalué et classifié de nouvelles fonctions créées (ou réévalué des fonctions existantes mais dont le contenu a été modifié) dans les (sous-)entités suivantes :

CHAN	Service d'achat, de logistique et des imprimés	
DJSF	Contrôle cantonal des finances	Service des ressources humaines
	SJSF, Office de la politique familiale et de l'égalité	Service de la justice, service (JUST)
	JUST : Commission admin. du Pouvoir Judiciaire	JUST : Greffe du tribunal cantonal
	JUST : Greffe du tribunal fiscal	JUST : Greffe du tribunal du district de Neuchâtel
	JUST : Greffe du tribunal du district du Val-de-Travers	JUST : Greffe du tribunal du district du Locle
	JUST : Greffe du tribunal district de La Chaux-de-Fonds	JUST : Greffe du ministère public
	JUST : Greffe juges d'instruction de La Chaux-de-Fonds	JUST : Greffe des juges d'instruction de Neuchâtel
	JUST : Greffe des autorités régionale de conciliation	JUST : Office cantonal de la population
	Service pénitentiaire, secteur production	Service pénitentiaire, secteur détention
	Service pénitentiaire, secteur médical	Service de probation
	Police neuchâteloise, Etat major	Police neuchâteloise, Ressources humaines
	Service financier	Service des contributions
	Service informatique de l'entité neuchâteloise	Service de la sécurité civile et militaire
DSAS	Service de l'action sociale, Office de l'aide sociale	Service de l'action sociale, Office de l'assurance maladie
	Service de l'action sociale, ORACE	
DGT	Secrétariat général, Office du logement	Service cantonal des transports
	Service des ponts et chaussées	Service de l'énergie et de l'environnement
	Service de la géomatique et du registre foncier	Service de la faune, des forêts et de la nature
	Service des bâtiments	
DEC	Service de statistique	Service de l'agriculture, service (SAGR)
	SAGR : Office des améliorations foncières	SMIG : Office du séjour et de l'établissement
	SMIG : Office social de l'asile	Service de la cohésion multiculturelle
DECS	Secrétariat général + caisse de remplacement	Serv. formations postobligatoires et orientation (SFPO)
	SFPO : Office des Hautes écoles et de la recherche	SFPO : Office des lycées
	SFPO : Office des apprentissages	SFPO : O. cantonal orientation scolaire/professionnelle
	Lycée Denis-de-Rougemont	CIFOM: Centre Pierre-Coullery
	Serv. affaires culturelles, Office et musée d'archéologie	

Sachant que chacun des processus d'évaluation-classification de fonction est réalisé suite à une réorganisation d'entité - à savoir une adaptation des moyens de l'entité à sa mission et aux prestations à fournir - le tableau ci-dessus est un reflet de la rapide et importante mue de l'administration cantonale, qui s'est donc poursuivie en 2011, notamment dans le contexte du projet de Redressement des finances et de Réforme de l'Etat.

A noter que malgré ce considérable volume d'activité, le rythme de travail a été ralenti en 2011 par le départ en retraite anticipée d'un des évaluateurs (ce poste sera repourvu en 2012) et par une absence maladie de l'autre évaluateur.

Communes et institutions paraétatiques, etc. (externe)

Classidir

Le projet CLASSIDIR consiste à créer un nouveau système de rémunération pour quelques 100 fonctions de direction des écoles enfantines, primaires, secondaires, professionnelles et des lycées. Le SRHE s'est chargé de l'évaluation et de la classification de ces fonctions par ordre d'importance avant de porter son attention sur des aspects techniques et légaux en 2011. En 2012, il s'agira notamment d'évaluer et classer les nouvelles fonctions qui sont apparues suite aux changements intervenus dans l'organisation générale de l'enseignement.

Service cantonal des automobiles et de la navigation

Nous sommes intervenus pour évaluer et classer quelques nouvelles fonctions dans cette entité qui a gardé le système salarial de l'administration suite à son externalisation.

Commune des Geneveys-sur-Coffrane

Nous sommes intervenus dans cette commune, sur mandat des autorités communales, pour évaluer et classer l'ensemble des fonctions de la commune selon le système appliqué à l'Etat.

10.6. Formation et développement du personnel

Suite à une vacance prolongée du poste de chef de l'ancien office de la formation continue, Madame Kim Ingold a été engagée au 1^{er} avril 2011 pour occuper la fonction de responsable de la formation et du développement du personnel au sein du SRHE.

Cet engagement s'inscrit pleinement dans le processus engagé de révision de l'organisation et des prestations du SRHE. Il contribue également activement à l'adaptation de l'offre du SRHE en matière de formation et de développement du personnel nécessaire à l'accompagnement des processus de réforme de l'administration cantonale. Plus concrètement, les missions dévolues à ce secteur du SRHE consistent en l'adaptation de la politique de formation en faveur des titulaires de fonctions publiques, le soutien aux services en matière de développement de compétences individuelles et collectives, le renforcement de la collaboration avec les divers acteurs et partenaires de la formation continue du canton ainsi que la poursuite des efforts de promotion de la formation duale au sein de l'administration.

Programme COMPETENCES+

En matière de formation continue, l'offre "COMPETENCES+ 2011" était identique à celle de l'année précédente. La collaboration avec le canton de Berne, la ville de Bienne et l'ensemble des communes neuchâteloises continue à porter ses fruits.

Nous avons organisé 39 sessions de cours qui ont été fréquentés par 391 participant-e-s :

Provenance des participants	Nombre participants	Taux participation
Administration cantonale	289	74%
Communes neuchâteloises et autres institutions du canton	70	18%
Canton de Berne et Ville de Bienne	32	8%

La filière certifiante, en collaboration avec l'école HEG-Arc, poursuit son développement. En 2011, 6 candidat-e-s ont soutenu leur travail de fin d'études et obtenu le Certificat en Gestion publique, dont 5 titulaires se sont vus délivrés le CAS (Certificate of advanced studies) par la HES-SO.

D'autre part, nous avons recensé 18 inscriptions de candidat-e-s suivant actuellement les formations amenant au Certificat et susceptibles de se présenter aux examens écrits et oraux d'ici les deux prochaines années.

Programme ACTION+

Nous avons contribué à l'organisation ou au financement de cours spécifiques dont notamment :

- Police Neuchâteloise : formation de 81 cadres à la "Conduite d'entretiens annuels"
- Service des ponts et chaussées : formation de 10 collaborateurs au "Travail à la corde" et 61 collaborateurs à la "Sécurité lors de transports de marchandises – chargement"
- Service de protection de l'adulte et de la jeunesse: 19 collaborateurs ont participé à un "accompagnement d'une réflexion d'équipe"

Les demandes de formations individuelles faisant l'objet de conventions sont en constante augmentation. Elles sont passées en nombre de 18 en 2010 à 30 en 2011, soit une progression de 66%. Elles concernent principalement des formations certifiantes de type Brevet Fédéral, CAS ou MAS dans des domaines spécifiques et techniques, ainsi que des demandes en formation linguistique.

Allocations des ressources

L'enveloppe budgétaire a bien été maîtrisée et les dépenses se sont réparties de la manière suivante :

Domaines	2010	2011
COMPETENCES+ (offre catalogue + filière certifiante)	60%	67%
ACTION+ Services	3%	7%
ACTION+ Demandes individuelles	34%	24%
AUTRES (administration, communication...)	3%	2%

Formation professionnelle (apprentissage)

Suite au nouvel arrêté du 9 juin 2010 réglementant les places d'apprentissage au sein de l'administration cantonale en fixant un quota minimum de 4% d'apprentis par département, nous pouvons nous réjouir des résultats de la rentrée scolaire 2011.

Nous avons accueilli 12 nouveaux apprentis sur un total de 101, soit une progression de 14% par rapport à août 2010. Le quota de 4% est atteint globalement au sein de l'Administration, mais il convient encore de parvenir à cet objectif dans chaque département.

Evolution du nombre d'apprentis

DEPARTEMENTS	EPT août 2010	Situation rentrée 2010				EPT octobre 2011	Situation rentrée 2011			
		Employés commerce	Autres métiers	Total	Taux		Employés commerce	Autres métiers	Total	Taux
AUTORITES/ CHANCELLERIE	31.30	1		1	3.19%	37.97	1		1	2.63%
POUVOIR JUDICIAIRE	71.90	4		4	5.56%	79.04	3		3	3.80%
DJSF	510.97	6	6	12	2.35%	510.91	9	10	19	3.72%
DSAS	121.00	2		2	1.65%	120.30	5		5	4.16%
DGT	351.92	3	16	19	5.40%	356.64	3	16	19	5.33%
DEC	363.18	18	6	24	6.61%	376.80	19	7	26	6.90%
DECS	292.33	20	7	27	9.24%	315.25	18	10	28	8.88%
Autres	8.30				0.00%	9.50				0.00%
TOTAL Adm.cant.	1750.90	54	35	89	5.08%	1806.41	58	43	101	5.59%

Afin de poursuivre nos efforts et de tenir nos engagements en faveur de la formation duale au sein de notre Administration, le Conseil d'Etat a octroyé en automne 2011 une ressource supplémentaire de 40%. Nous comptons aussi nous appuyer sur le soutien ainsi que la collaboration des secrétaires généraux et chefs de services afin de pérenniser, voire d'accroître le nombre de places d'apprentissage au sein des départements respectifs.

La formation professionnelle est également marquée pour la Nouvelle Ordonnance sur la formation professionnelle initiale (ORFO). Plusieurs séances d'information et groupes de travail ont eu lieu afin de préparer l'introduction de cette nouvelle ordonnance qui entre en vigueur dès le 1^{er} janvier 2012. Ce changement impliquera la formation de l'ensemble de nos formateurs en entreprise qui devront suivre simultanément deux systèmes de formation et d'évaluation. En effet, les élèves ayant commencé leur apprentissage à la rentrée d'août 2011 seront évalués sous l'ancien système, alors que les apprentis qui commenceront leur formation en août 2012 seront formés conformément à la nouvelle ordonnance (ORFO).

D'autre part, nous poursuivons notre mandat de prestation en faveur de l'ORF-NE en assurant le secrétariat général ainsi que l'organisation et l'animation des cours interentreprises de la branche Administration publique pour l'ensemble des apprentis employé-e-s de commerce du Canton. L'année a été marquée par le départ de la responsable des cours CI et par le recrutement de son successeur dont l'entrée en fonction est prévue en début d'année 2012.

10.7. Santé et sécurité au travail

Commission Santé et sécurité au travail intercantonale (CSST)

L'assemblée générale de la CSST a eu lieu le 17.11.2011 à Delémont sous la présidence du canton du Jura. L'un des sujets abordés cette année a traité du concept de médecine du travail qui sera mis en place par le canton du Valais.

Des lacunes ont été constatées par l'Inspection fédérale du travail (IFT) dans le fonctionnement de la solution de branche intercantonale (pas de médecins du travail et d'hygiénistes attitrés; pas de formation uniforme; pas de mise à jour de la détermination des dangers; pas de campagnes de prévention communes). Ces lacunes devront être comblées pour que la solution de branche soit conforme aux exigences légales.

La CSST donne dès lors mandat aux cantons partenaires de la solution de branche de présenter un projet pour la mise en place des adaptations nécessaires aux exigences de la re-certification périodique. Dans ce contexte, une collaboration entre les cantons et les représentants de l'IFT est souhaitée.

Le groupe de travail opérationnel (GTO), qui regroupe les responsables santé et sécurité des administrations faisant partie de la CSST s'est réuni à 2 reprises.

Formation de nouveaux Correspondants santé et sécurité (CSS)

Durant l'année 2011, de nombreux cours de formation pour les CSS ont été mis en place. Ce sont au total 24 nouveaux CSS qui ont été formés lors de 2 sessions d'une journée chacune. Les participants provenaient essentiellement de centres scolaires du secondaire II (CPLN, CPMB, ET-CIFOM) et du Service des migrations.

Dans le cadre de l'organisation en cas d'urgence, un concept de formation de secouristes d'entreprise a été mis en place avec la collaboration de l'Association cantonale neuchâteloise des samaritains (ACNS). Un plan de formation type a été proposé par le service des urgences du Dr. Kehtari (HNE) et l'ACNS. Ce sont au total 60 secouristes qui ont été formés en 2011. Alors que 34 d'entre eux sont déjà intégrés dans le système de sécurité et de santé au travail de l'administration (SST), nous souhaitons que les 26 secouristes restants, issus des services des contributions, financiers et de la justice, soient également intégrés dans ce même système

D'autre part, nous avons continué à bénéficier du support de l'ECAP et du SIS des montagnes neuchâteloises pour l'organisation du cours traitant de l'évacuation et de l'organisation en cas d'incendie. Deux sessions ont été organisées permettant la formation de 25 CSS.

Aide et soutien aux comités d'hygiène et sécurité et aux correspondants santé et sécurité formés

L'apport d'informations complémentaires, l'aide pour la recherche de solutions, la mise en contact avec les services compétents, la réalisation d'audits sont les tâches que nous effectuons ponctuellement à la demande des CSS.

Aménagement de poste de travail informatisé

Les troubles musculo-squelettiques (TMS) liés aux postes de travail informatisés sont un problème important générant un absentéisme non négligeable. En effet, il est relevé statistiquement qu'en Suisse, 44% de la totalité des absences au travail sont dues aux troubles musculo-squelettiques, et qu'un tiers des consultations chez le médecin découlent de TMS.

Sur demande des collaborateurs ou du chef de service, nous avons visité et analysé de nombreux postes de travail informatisé. Le réglage et l'aménagement de ces postes de travail a apporté satisfaction au personnel. Nous avons acquis du matériel ergonomique que nous mettons à disposition des collaborateurs pour leur permettre de le tester avant un éventuel achat. Le service des bâtiments est intervenu favorablement lorsqu'il s'agissait de changer du matériel défectueux ou de réglages mécaniques plus conséquents.

Site intranet SST

Toute la documentation, les procédures SST, les documents de formation, les liens spécifiques au domaine d'activités, le manuel SST de référence, le manuel d'urgence et ses fiches d'urgences sont à disposition sur un site dédié et mis à jour régulièrement.

Appui aux services

Le processus de mise en place du système SST est long car d'autres tâches, plus urgentes, sont effectuées par les CSS dans le cadre de leur fonction principale. Les tâches SST devraient être incluses officiellement dans le cahier des charges des collaborateurs assurant la fonction de CSS. Des CSS formés ont quitté leurs fonctions où ont été déplacés, les activités SST ont été stoppées en attendant qu'un nouveau CSS soit formé.

Des conseils SST, des analyses de postes de travail et la fourniture de documents divers deviennent des éléments courants. Les collaborateurs commencent à connaître l'existence du domaine SST au sein de l'état. Il reste malgré tout un important travail d'information et de sensibilisation à mettre en place.

11. SERVICE INFORMATIQUE DE L'ENTITE NEUCHÂTELOISE

L'année 2011 a été marquée par les développements du Guichet unique, par l'ouverture du CMN aux employés des collectivités publiques, par l'installation d'un propre réseau de fibre optique entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds, par la mise à niveau de la téléphonie fixe, par l'utilisation d'Internet pour la connexion de petits sites au Nœud cantonal, par le lancement du projet de nouveau site Internet de l'Etat, par le renouvellement de plus de 1800 postes de travail et par le blocage du projet de réunion des services informatiques neuchâtelois.

Nous rappelons encore que l'activité principale du SIEN consiste à garantir l'emploi journalier des moyens informatiques mis à disposition de l'ensemble des utilisateurs de l'Etat et de nos partenaires par convention. Ces prestations s'adressent à pas moins de 60.000 utilisateurs des cantons de Neuchâtel, du Jura et de Berne et concernent plus de 7000 PC, 3000 téléphones, 500 bâtiments, 500 serveurs et 200 applications de gestion.

11.1. Développement du Guichet unique

La transaction phare 2011 est, sans aucun doute, la nouvelle possibilité de transférer sa déclaration d'impôt et les annexes associées à partir du Guichet unique. Pour la première fois, il est désormais possible de transférer sa déclaration d'impôt et les justificatifs qui l'accompagnent de manière totalement électronique, sans avoir recours au papier. Outre la transmission de la déclaration d'impôt, Le Guichet unique s'est enrichi de très nombreuses autres prestations en 2011. Il s'agit par exemple de l'ensemble des prestations existantes du Service des poursuites et des faillites ainsi que de celles du Service des automobiles, de la gestion des actes à cause de mort ou similaires, des bons Jobabo pour les abonnements Onde verte et de la modification des tranches d'impôt.

Grâce à l'élargissement de sa gamme de prestations, le Guichet unique rencontre un succès grandissant. En 2011, le nombre d'utilisateurs disposant d'un compte sur le Guichet unique a connu une augmentation de 53% pour atteindre un total de près de 20.000.

11.2. Nouveau contrat de téléphonie mobile

A la suite d'un appel d'offres public, un nouveau contrat (CMN) de téléphonie mobile a été conclu avec Swisscom. Fin 2011, plus de 2100 employés des services cantonaux ou communaux ont pu bénéficier de cette nouvelle prestation, dont 720 à l'Etat, 226 à la ville de Neuchâtel, 81 à la ville de La Chaux-de-Fonds, ainsi que 684 employés au sein d'institutions et 396 dans le secteur de l'enseignement.

Tous ces utilisateurs bénéficient de la gratuité des communications lorsqu'ils téléphonent entre eux ou vers le réseau de téléphonie fixe des collectivités publiques neuchâteloises (RETINE). De plus, les coûts des abonnements tant pour la téléphonie que pour la transmission de données (Smartphone) sont extrêmement compétitifs.

11.3. Réseau fibre optique entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds

Une excellente collaboration avec le CNERN et Viteos SA ont permis de mettre à disposition du SIEN une nouvelle infrastructure en fibre optique entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds, axe névralgique de toutes les transmissions d'informations, de voix et de données.

Cette première étape permettra de réaliser, en 2012, de très nombreux projets d'amélioration des prestations du Nœud cantonal. On peut penser, entre autres, aux projets suivants :

- création d'une liaison directe entre les hôpitaux de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds pour la transmission de l'imagerie médicale;

- séparation des réseaux de la HEP-BEJUNE, des écoles du Secondaire 2, du réseau téléphonique RETINE et du réseau téléphonique d'urgence Polycom;
- raccordement du radar de Valangin.

On gagne ainsi en sécurité d'acheminement des données et en qualité globale du service de télécommunication.

11.4. Mise à niveau de la téléphonie fixe

La transformation de la téléphonie fixe d'un système analogique à un système purement numérique arrive gentiment à son terme. Plus de 5 ans de travaux et d'investissements ont été nécessaires, mais courant 2012, tous les principaux centraux utiliseront la voix sur IP.

Pour des raisons de sécurité et de commodité des investissements, deux solutions ont été retenues et mises en œuvre, soit celles de Siemens et de Cisco.

En 2011, les bâtiments ou sites suivants ont été migrés : SISPOL, Parc117/119, Léopold-Robert 34, Promenade 20, Lycée Blaise Cendrars à La Chaux-de-Fonds et SIEN, le Laténium, Tivoli 5 à Neuchâtel ainsi que l'EEP Bellevue à Gorgier.

11.5. Technologie VDSL pour connecter les petits sites

Jusqu'en 2010, nous connectons les sites comptant jusqu'à 5 postes de travail via des lignes IPSS Swisscom avec un avantage de sécurité, mais avec des limites en termes de vitesse d'accès au réseau et parfois de coûts. Grâce à la généralisation des connexions à haute vitesse sur Internet, il est devenu plus favorable financièrement d'utiliser la technologie VDSL avec, en contre-partie, la mise en œuvre d'un concentrateur VPN pour garantir les aspects de sécurité.

Presque tous les sites IPSS Swisscom du Nœud cantonal ont migré, en 2011, sous cette nouvelle technologie.

11.6. Nouveau site Internet de l'Etat

Après 10 ans de bons et loyaux services, le site Internet actuel de l'Etat www.ne.ch est dépassé technologiquement et ne répond plus aux nécessités nouvelles de mobilité et d'accessibilité.

Un nouveau projet a donc été lancé, fin 2011, bâti sur Sharepoint, le nouvel outil de développement retenu par le SIEN pour les sites Internet, Extranet et Intranet. La réalisation est planifiée pour 2012 et l'ouverture du nouveau site pour 2013.

11.7. Renouvellement de plus de 1800 postes de travail

2011 a aussi été caractérisé par le renouvellement de 1812 postes de travail au sein des collectivités publiques neuchâteloises, soit 677 postes à l'Etat, 798 postes dans les écoles, 286 postes auprès des institutions et 51 à la HEP-BEJUNE.

Ce renouvellement, après 6 à 7 ans d'exploitation en moyenne, permet d'offrir à nos utilisateurs des outils modernes, sous Windows 7 et Office 2007, répondant en tout point aux besoins d'aujourd'hui.

11.8. Réunion des services informatiques

Après deux années intenses d'analyse, de concertation et de validation, les services informatiques du canton (CEG et SIEN) ont proposé au Conseil d'Etat et au Conseil communal de la Ville de Neuchâtel un scénario de réunion de leurs forces en une nouvelle entité autonome, le Centre de services et de solutions informatiques.

Malgré les intéressantes perspectives qui le caractérisaient, ce projet n'a malheureusement pas pu être mené à son terme en raison, notamment, des questions ayant trait à l'autonomisation. Néanmoins, de nouvelles pistes sont actuellement explorées afin de trouver un compromis acceptable pour les deux parties et surtout pour réussir cette réunion porteuse de nombreux avantages pour l'ensemble des partenaires neuchâtelois, particulièrement les services de l'Etat, les communes, les acteurs des secteurs de la santé et du social, les écoles et les entités parapubliques).

12. SERVICE DE LA GÉRANCE DES IMMEUBLES

Les activités du service de la gérance des immeubles (SGIM) et les résultats des comptes 2011 sont contenus dans les différents rapports de gestion de la Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel: prevoyance.ne.

Il s'agit du dernier exercice comptable du service de la gérance des immeubles au sein de l'Etat de Neuchâtel.

En effet, dès le 1^{er} janvier 2012, le service et son personnel seront repris par prevoyance.ne (Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel).

Plusieurs groupes de travail se sont mis en place durant l'année 2011 pour permettre ce transfert dans de bonnes conditions.

Les dossiers concernant les immeubles du patrimoine financier de l'Etat (partie débiteurs locataires) seront repris par le service des bâtiments de l'Etat. Il en est de même pour la gestion des baux de l'administration cantonale pour lesquels les divers loyers sont payés (partie fournisseurs).

Le service de la gérance des immeubles a procédé, selon son planning annuel, à plusieurs rénovations d'immeubles de la Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel situés notamment : Chemin du Bois-des-Creux 4-6 à Boudry, Chemin des Planches 17-19 à Cortaillod et à la Cité-de-l'Ouest 4 à Neuchâtel.

De nombreux remplacements de fenêtres, d'assainissements d'installations de chauffage et d'ascenseurs ont été également pris en charge par le SGIM.

Le complexe d'immeubles aux Cadolles à Neuchâtel, retenu par prevoyance.ne, est en cours de construction.

En outre, un ancien immeuble au Locle, à la rue des Jeanneret 53-55, a été vendu.

En ce qui concerne les immeubles appartenant à l'Etat et gérés par le SGIM, les démarches de vente de l'auberge de la Maison-Monsieur à Biaufond ont abouties et l'auberge a été vendue au début de l'année 2011.

En outre, les produits des locations du patrimoine financier, gérés par le SGIM, se sont élevés pour 2011 à **131'796 francs**.

Les charges d'entretien quant à elles s'élèvent à **63.104 fr. 38**.

Le service de la gérance des immeubles se charge également d'encaisser les loyers du patrimoine administratif. Pour l'exercice 2011, ces loyers se sont élevés à **1.267.801 francs** et sont versés au service des bâtiments de l'Etat ainsi qu'à divers autres services de l'administration cantonale.

13. SERVICE DES COMMUNES

13.1. Contrôle de gestion

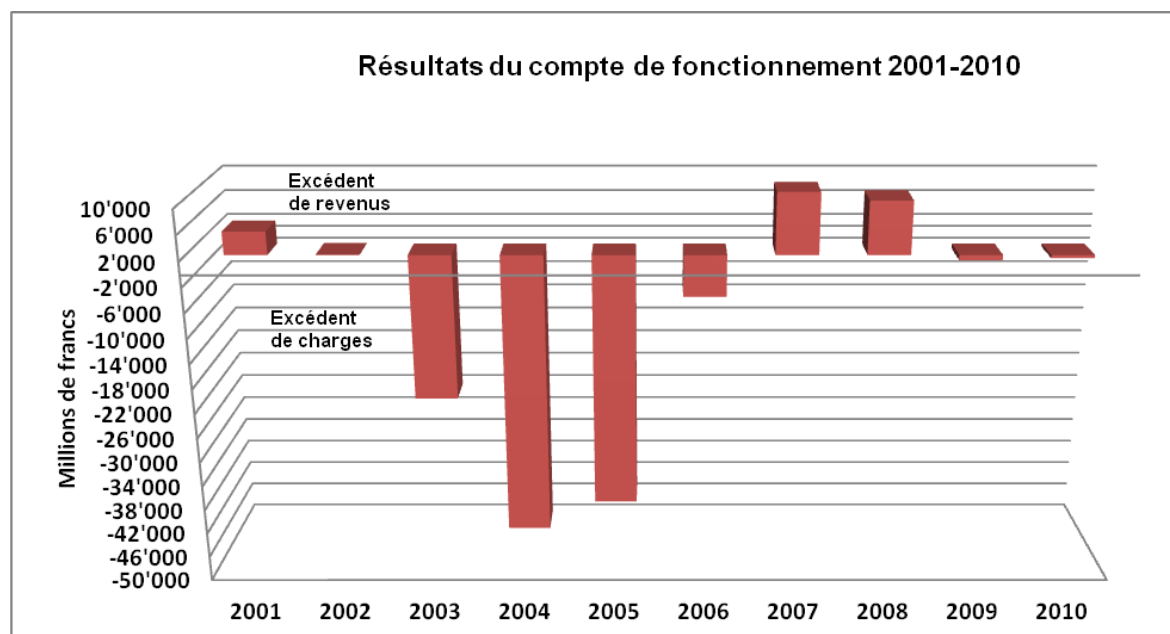
Résultats du compte de fonctionnement des communes 2006-2010 comparés aux prévisions budgétaires

Année	Budgets		Comptes		Améliorations ou aggravations
2006	Déficit	- 39.590.000	Déficit	- 6.688.052	32.900.000
2007	Déficit	- 21.241.965	Bénéfice	9.885.196	31.100.000
2008	Déficit	- 12.806.625	Bénéfice	8.566.072	21.300.000
2009	Déficit	- 15.170.814	Déficit	- 792.570	14.300.000
2010	Déficit	-27.543.287	Déficit	-469.985	27.100.000

L'exercice 2010 affiche un déficit de 469.985 francs, soit une amélioration de 27,1 millions de francs par rapport aux prévisions budgétaires. Les résultats cumulés des cinq derniers exercices font apparaître un bénéfice de 10.5 millions de francs.

Le nombre des communes bouclant leur compte de fonctionnement dans les chiffres rouges atteint 21 en 2010, en diminution par rapport à 2009 (26).

Au bilan à fin 2010, il n'y a pas de commune en découvert (aucune en 2009). Par contre, la fortune nette de l'ensemble des communes diminue, passant de 267,7 millions de francs en 2009 à 259,1 millions de francs à fin 2010.



Durant la décennie écoulée, il y a eu pour l'ensemble des communes cinq exercices bénéficiaires et cinq exercices déficitaires. Globalement, ces dix années présentent un déficit de 96,8 millions de francs.

13.2. Compte administratif de l'ensemble des communes (comptes de fonctionnement et des investissements)

Comptes 2009	Budget 2010		Comptes 2010	
Fr.	Fr.		Fr.	Fr.
		Compte de fonctionnement	Charges	Revenus
931.041.008	923.859.045	Total des charges (30-39 sans 331-332-333)	951.541.149	
60.115.748	53.852.168	Amortissements (331-332-333)	58.101.890	
990.364.186	950.167.926	Total des revenus		1.009.173.054
792.570	27.543.287	Excédent de charges		469.985
0	0	Excédent de revenus	0	
		Compte des investissements	Dépenses	Recettes
91.798.340	185.124.636	Total des dépenses	104.722.022	
17.181.043	21.178.100	Total des recettes		16.946.526
74.617.297	163.946.536	Investissements nets / augmentation		87.775.496
0	0	Investissements nets / diminution	0	0
		Financement		
74.617.297	163.946.536	Investissements nets / augmentation	87.775.496	
0	0	Investissements nets / diminution		0
60.115.748	53.852.168	Amortissements		58.101.890
792.570	27.543.287	Compte de fonctionnement / excédent de charges	469.985	
0	0	Compte de fonctionnement / excédent de revenus		0
15.294.119	137.637.655	Insuffisance de financement		30.143.591
24.700.756	0	Excédent de financement	0	
		Variation de la fortune nette	Débit	Crédit
15.294.119	137.637.655	Insuffisance de financement	30.143.591	
0	0	Excédent de financement	0	
91.798.340	185.124.636	Report au bilan / dépenses		104.722.022
77.296.791	75.030.268	Report au bilan / recettes	75.048.416	
0	0	Fortune nette / augmentation		0
792.570	27.543.287	Fortune nette / diminution		469.985

13.3. Commentaires

Compte de fonctionnement

Ce compte enregistre l'ensemble des charges et revenus courants des communes.

Les charges comprennent principalement, par ordre dégressif :

	2009 % du total	2010 % du total	Variations 2009-2010 en %
Charges de personnel	36,3	35,6	-0,1
Achats de biens, services et marchandises	19,7	19,1	-1,4
Subventions accordées	13,9	16,9	+23,9
Amortissements	7,8	7,6	-1,0
Dédommagements à des collectivités publiques	8,9	8,6	-1,2
Intérêts passifs	5,0	4,5	-7,8

En 2010, les amortissements, non compris ceux du patrimoine financier, ont représenté **5,6%** (5,9% en 2009) de la valeur résiduelle des investissements et subventions aux investissements. Pour l'Etat, ces chiffres s'élèvent à 16,2% en 2010 et 15,8% en 2009. Rappelons que le modèle de compte harmonisé (MCH) préconise un taux d'amortissement minimal de 10% sur la valeur résiduelle précitée.

Quant aux revenus, ils comprennent essentiellement, par ordre décroissant :

	2009 % du total	2010 % du total	Variations 2009-2010 en %
Impôts	51,8	52,9	+4,1
Contributions (émoluments et taxes d'utilisation)	20,9	19,7	-3,8
Subventions acquises	9,9	9,6	-0,8
Revenus des biens	6,5	6,6	+3,6
Dédommagements de collectivités publiques	2,3	2,5	+8,3

Par rapport à 2009, les charges et les revenus ont augmenté de 1,9% (+ 18,5 millions de francs de charges et + 18,8 millions de francs de revenus).

Compte des investissements

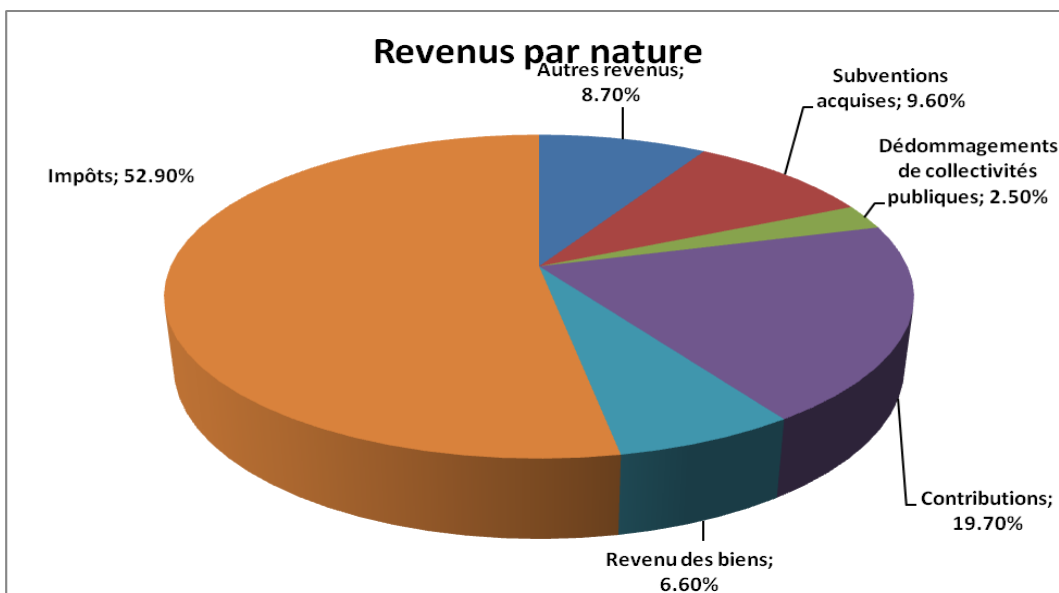
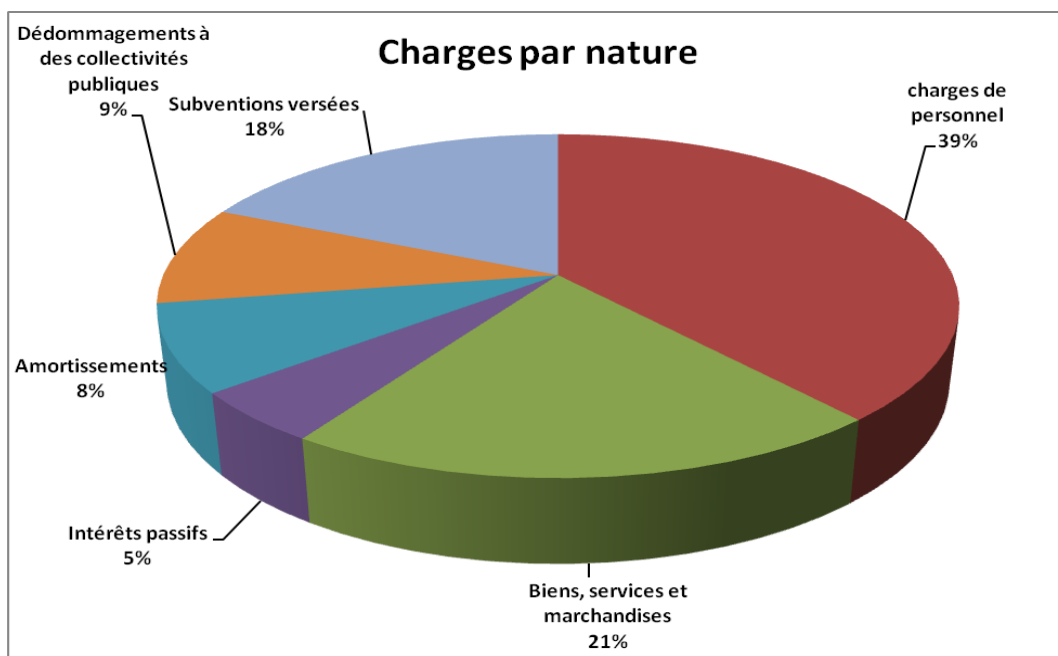
Ce compte groupe les dépenses et les recettes pour la construction ou l'amélioration des infrastructures publiques et l'achat d'équipements. Par rapport à 2009, le total des dépenses a augmenté de 14,1%. Le total des recettes a diminué de 1,4%. Il en résulte que les investissements nets ont été de 17,7% supérieurs à ceux de 2009.

Financement

Cette rubrique permet de comparer l'investissement net aux amortissements et au résultat du compte de fonctionnement. En 2010, on constate une insuffisance de financement de 30,1 millions de francs, à mettre en relation avec l'insuffisance de financement de 15,3 millions de francs de 2009.

Variation de la fortune nette

Ce chapitre comprend les opérations de clôture de l'exercice. Conformément à l'article 43 du règlement sur les finances et la comptabilité des communes, du 18 mai 1992 (RFC), le boni du compte de fonctionnement est viré directement à la fortune nette.



13.4. Statistiques financières et Tableaux statistiques

Statistiques financières

Une réorganisation des statistiques financières a été entamée en 2009, de nouvelles publications, fruit d'une étroite collaboration entre le Service cantonal de statistique, le Service financier et le Service des communes, sont disponibles sur le site internet du Service cantonal de statistique www.ne.ch/stat

Vous trouverez pour chacune des 53 communes neuchâteloise une fiche communale qui constitue un outil de pilotage financier pour les autorités exécutives et législatives des communes et contribue également à promouvoir une plus grande visibilité de la situation fiscale et financière des communes du canton de Neuchâtel. Chaque fiche comporte 7 pages, déclinant les statistiques fiscales, les statistiques financières et les indicateurs financiers de chaque commune.

D'autres indicateurs communaux sous forme de cartes sont disponibles sous www.ne.ch/cartostat.

Tableaux statistiques 2010

Vous trouverez sur le site internet du Service des communes www.ne.ch/scom les classeurs regroupant par thèmes des informations concernant l'ensemble des communes neuchâteloises.

Classeur	Contenu
Fiscalité	Coefficients d'impôts communaux et taxes des communes en 2010 Impôts communaux perçus en 2010 Détermination des indices des ressources fiscales (IRF) et de charge fiscale (ICF) en 2010. Coefficients d'impôt 2010 et 2011 Simulation des coefficients d'impôt permettant l'équilibre des comptes 2010
Compte de fonctionnement	Charges / Charges par habitants Revenus / Revenus par habitants Résultats nets / Résultats nets par habitants
Compte de fonctionnement par nature	Charges / Charges par habitants Revenus / Revenus par habitants
Amortissements – Dettes et fortune 2010	Amortissements d'actifs et résultats "réels" en 2010. Charge de la dette consolidée. Taux d'intérêt de la dette Dette publique par habitant à fin 2010. Fortune nette ou découvert par habitant à fin 2010
Compte des investissements 2010	Récapitulation fonctionnelle. Résultats nets
Bilans communaux à fin 2010	Actifs Passifs

Classeur	Contenu
Domaines autofinancés	Charges des principaux domaines autofinancés et bénéfices des services industriels versés au compte de fonctionnement en 2010 Engagements envers les financements spéciaux (réserves affectées) à fin 2010
Indicateurs financiers 2010	Marge d'autofinancement en 2010 Indicateurs financiers harmonisés des communes en 2010 Indicateurs financiers complémentaires des communes en 2010
Fonds d'aide aux communes, fonds destiné aux réformes de structures des communes	Aides du fonds d'aide aux communes (FAC) et du fonds destiné aux réformes de structures des communes (FRSC) à fin 2011
Péréquation financières intercommunale	Péréquation financière intercommunale en 2011 (horizontale) Péréquation verticale 2011 (calculée sur la péréquation des ressources 2011) Péréquation financière intercommunale en 2011 : comparaisons Classements des communes selon revenu fiscal (RF) 2010 avant et après péréquation horizontale et péréquations horizontale et verticale
Syndicats communaux	Comptes des investissements et bilans à fin 2010

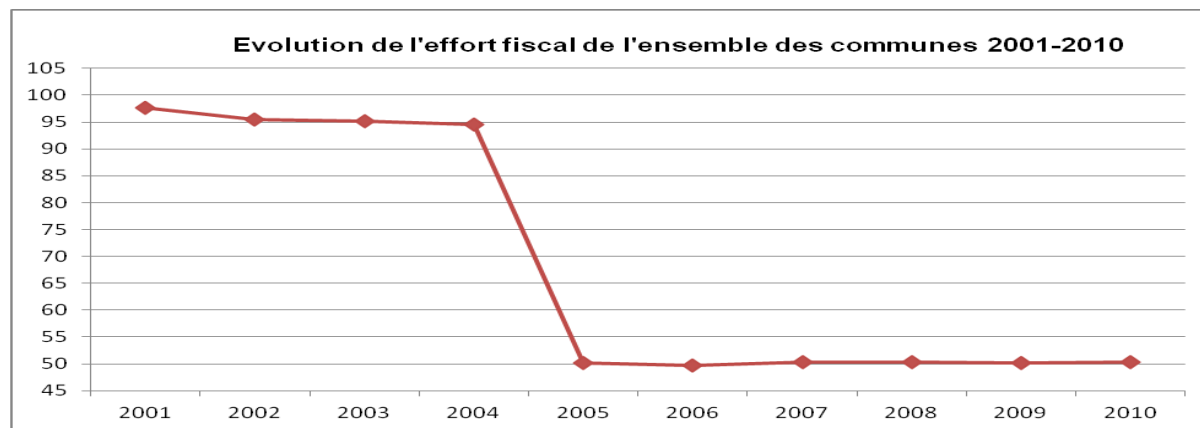
13.5. Rendement des impôts et effort fiscal

	Impôts perçus par l'Etat	Impôts perçus par les communes	% des impôts communaux par rapport à ceux de l'Etat
1990	289.065.403	333.723.650	115%
1995	449.359.226	417.867.253	93%
2000	528.856.500	487.743.785	92%
2004	586.176.370	547.927.942	93%
2005	755.998.711	429.429.781	57%
2006	809.712.285	456.229.201	56%
2007	853.609.062	495.666.138	58%
2008	871.404.768	510.671.813	59%
2009	858.478.883	497.283.972	58%
2010	882.177.815	507.486.476	58%

En 2010, les impôts perçus par les communes ont représenté 58% des impôts perçus par l'Etat (58% en 2009).

A noter que les chiffres ci-dessus comprennent, pour l'Etat et les communes, les versements compensatoires provenant des frontaliers ainsi que l'impôt à la source.

L'augmentation totale du rendement de l'impôt – d'environ 24 millions de francs pour l'Etat et de 10 millions pour les communes – est due à une progression du produit de l'impôt des personnes morales de 15 millions pour les communes et 22 millions pour l'Etat ainsi qu'une progression du produit de l'impôt de travailleurs frontaliers de 7 millions pour l'Etat. Le produit de l'impôt des personnes physiques a, quant à lui, connu une diminution d'environ 5 millions de francs pour chacun des deux partenaires.



Suite à la modification de la loi portant modification de la loi sur la péréquation financière intercommunale (LPFI), du 25 janvier 2006, l'indice de charge fiscale (ICF) ne compare plus que le produit de l'impôt communal des personnes physiques et celui de l'impôt perçu par l'Etat dans la commune, auprès de ces mêmes personnes physiques.

L'effort fiscal de l'ensemble des communes en 2010 est de 50.33% (50.20% en 2009). A titre de comparaison, le coefficient moyen de l'ensemble des communes en 2010 représente le 50,28% (50,05% en 2009) du coefficient de l'impôt cantonal (65,36 divisé par 130 multiplié par 100).

Il faut relever que l'effort fiscal de l'ensemble des communes est une valeur purement théorique, qui recouvre des situations communales fort différentes. En 2010, l'effort fiscal le plus bas était de 39,6% et le plus haut de 59,2%. L'écart est donc de 19,6. Pour le coefficient d'impôt, il est de 25 (coefficient le plus bas : 52%, le plus haut : 77%).

13.6. Dette consolidée de l'ensemble des communes (y compris les syndicats intercommunaux)

Année	Dette consolidée	Par habitant
1990	1.043.000.000	6.506
1995	1.325.000.000	7.969
2000	1.597.000.000	9.593
2004	1.858.150.000	11.035
2005	1.919.650.000	11.360
2006	1.869.200.000	11.059
2007	1.709.500.000	10.114
2008	1.593.300.000	9.323
2009	1.534.500.000	8.929
2010	1.491.100.000	8.668

Répartition selon les Villes, les autres communes et les syndicats

	2009	2010
3 Villes	910.700.000	881.300.000
50 communes	530.800.000	520.400.000
Syndicats intercommunaux	93.000.000	89.400.000
Total	1.534.500.000	1.491.100.00

La dette à moyen et long termes des communes et des syndicats a diminué de 3,2% en 2010. La dette consolidée des Villes a diminué de 3,2%, la dette des 50 communes a diminué de 2,0 %, celle des syndicats de 3,9%.

La charge globale – remboursement et intérêts – du service de la dette consolidée des communes (105.672.140 francs) représente le 22,4% (43,8% en 2009) du total des impôts communaux, y compris l'impôt des personnes morales (471.384.952 francs).

La dette publique consolidée et flottante des communes neuchâtelaises a atteint 8.668 francs par habitant en 2010 (8.929 francs en 2009).

13.7. Investissements nets de l'ensemble des communes (y compris les syndicats intercommunaux et régionaux)

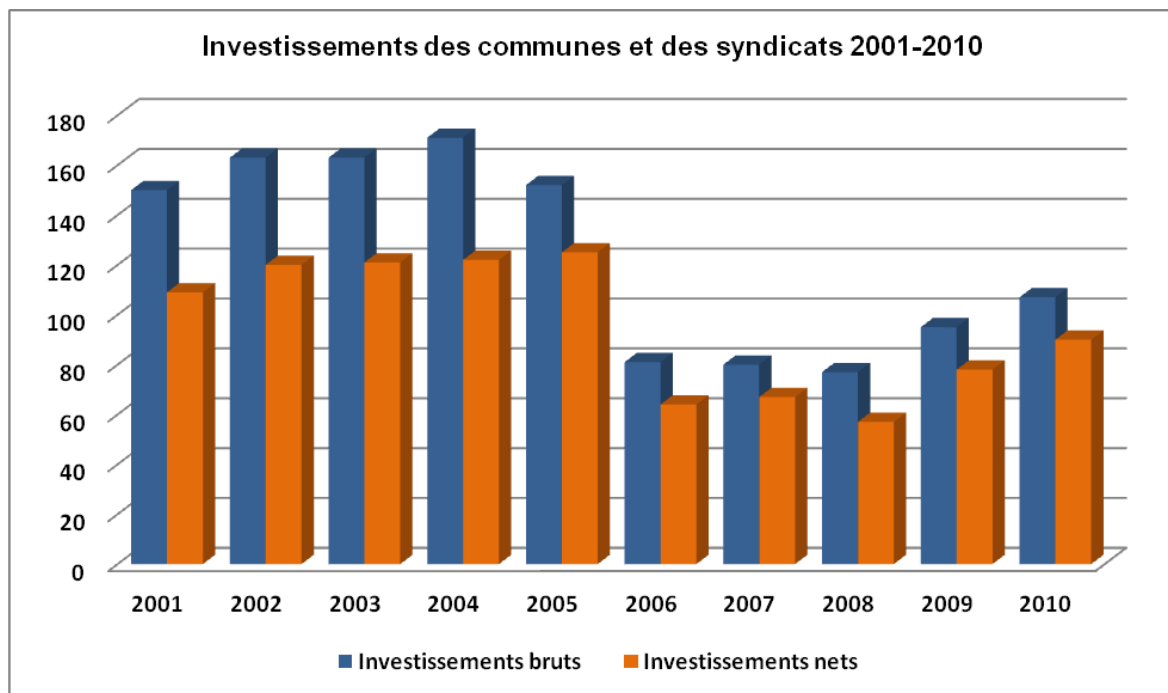
	2009	2010
3 Villes	40.498.951	46.122.018
50 communes	34.118.346	41.653.478
Syndicats intercommunaux et régionaux	2.953.359	1.849.962
Total	77.570.656	89.625.458

Investissements nets des syndicats intercommunaux et régionaux

	2009	2010
Enseignement	2.051.254	232.738
Culture, loisirs, sports	163.646	660.152
Protection et aménagement de l'environnement	738.459	957.072
Sécurité publique	0	0
Total	2.953.359	1.849.962

Globalement, les investissements des communes et des syndicats ont progressé de 15,5% (36,3% en 2009).

En 2010, les 3 villes ont augmenté leurs investissements de 25,3% (+44,8% en 2009), les 50 communes de 8,5% (+33,4% en 2009). Les syndicats ont diminué leurs investissements de – 37,4% (-11,8% en 2009).



En 2010, les investissements bruts des communes se sont élevés à 105 millions de francs (92 millions de francs en 2009) et ceux des syndicats à 2 millions de francs (3,5 millions de francs en 2009), soit au total 107 millions de francs (95,5 millions de francs en 2009). Quant aux investissements nets, ils ont atteint 88 millions de francs (75 millions de francs en 2009) pour les communes et 2 millions de francs (3 millions de francs en 2009) pour les syndicats, soit au total 90 millions de francs (78 millions de francs en 2009).

Durant la décennie écoulée, les investissements de l'ensemble des communes et des syndicats intercommunaux se sont élevés à 1,2 milliard de francs en dépenses brutes et à 1 milliard de francs en dépenses nettes.

13.8. Sanction d'arrêtés

En 2011, 248 arrêtés et règlements de Conseils généraux et communaux (290 en 2010) ont été sanctionnés par le Conseil d'Etat et 34 autorisations relatives à des transactions immobilières (29 en 2010) ont été délivrées par le Département de la justice, de la sécurité et des finances (DJSF). L'exonération des lods ou des droits de mutation a été accordée pour 36 opérations immobilières (35 en 2010).

13.9. Fonds d'aide aux communes

En date du 25 janvier 2011, le Grand Conseil a adopté le projet de loi modifiant la loi sur le fonds d'aide aux communes. Il a ainsi étendu le catalogue des aides pouvant être financées par le fonds aux projets de réformes de structures ou d'organisation impliquant l'Etat ou initiés par l'Etat qui bénéficient aux communes.

L'aide totale accordée en 2011 pour les dossiers particuliers s'est élevée à 175.000 francs.

L'aide octroyée en 2011 a porté sur :

- 75.000 francs de subside pour financer par moitié les frais d'étude de 3 communes en vue de leur fusion.
- 100.000 francs de subside pour financer par moitié les frais d'étude de 16 communes en vue de leur fusion.

Un montant de 900.476 francs a été versé aux communes financièrement les plus faibles, de manière à permettre qu'aucune commune n'ait, après péréquation, un revenu fiscal inférieur à 78.625% du revenu communal moyen.

13.10. Fonds destiné aux réformes de structures des communes

Par décret du 29 mars 2006, le Grand Conseil a autorisé le Conseil d'Etat à utiliser le solde de 20 millions du fonds destiné aux réformes de structures des communes (FRSC) pour accorder des aides à la fusion ou à d'autres formes de collaboration au sens de la loi sur le fonds d'aide aux communes (LFAC).

Les critères applicables sont ceux de la LFAC (art. 1^{er} et 8) et du RALFAC (art. 13 à 18). Le décret valable jusqu'au 31 décembre 2010 a été prorogé par le Grand Conseil en date du 25 janvier 2011 jusqu'au 31 décembre 2014. A cette échéance, le Grand Conseil décidera de l'affectation du solde éventuel du fonds, tout en le réservant aux communes.

Le décret prévoit que le Conseil d'Etat informe chaque année le Grand Conseil de l'utilisation du FRSC. C'est l'objet du présent chapitre.

Les subsides suivants ont été octroyés en 2011 :

- 75.000 francs de subside pour financer par moitié les frais d'étude de 3 communes en vue de leur fusion.
- 100.000 francs de subside pour financer par moitié les frais d'étude de 16 communes en vue de leur fusion.
- 50.000 francs octroyé au SSCM et à l'ECAP dans la détermination d'un indice de référence cantonal exprimé en francs par habitant et fixant un plafond aux coûts neuchâtelois en matière de défense contre l'incendie et de secours.

13.11. Impôts

Modifications du coefficient d'impôt des communes, entrées en vigueur en 2011 :

Diminutions : 7 communes

Chézard-Saint-Martin	de 74 à 70%
Montalchez	de 77 à 72%
Dombresson	de 69 à 67%
Le Locle	de 68 à 64%
Cernier	de 69 à 61%
Fenin-Vilars-Saules	de 68 à 66%
Villiers	de 70 à 67%

Augmentation : 1 commune

Vaumarcus-Vernéaz	de 60 à 64%
-------------------	-------------

Au total, 8 communes ont modifié leur coefficient d'impôt en 2011 (10 en 2010).

13.12. Législation et activités juridiques

Les modifications du droit cantonal ou fédéral entrées en vigueur en 2011 ou au début de 2012, qui touchent directement les communes, ont donné l'occasion au Service des communes d'émettre des circulaires explicatives à l'attention des communes.

- Pour rappel, comme il a été précisé ci-devant, la loi portant modification de la loi sur le fonds d'aide aux communes qui étend le champ d'application des aides du fonds aux projets initiés ou impliquant l'Etat et le décret prorogeant le décret relatif à l'utilisation du solde du fonds destiné aux réformes de structures des communes jusqu'au 31 décembre 2014 ont été adoptés par le Grand Conseil le 25 janvier 2011.
- La loi portant modification de la loi concernant le traitement des déchets, du 29 septembre 2010, et son règlement d'exécution du 1er juin 2011 sont entrés en vigueur le 1er janvier 2012. Un nouveau système de financement du traitement et de l'élimination des déchets urbains a été introduit qui prévoit l'introduction d'une taxe à la quantité en sus d'une taxe de base et d'un financement par l'impôt – pour les déchets urbains des ménages - afin d'établir un lien entre la taxe et la production de déchets et d'améliorer le taux de recyclage des déchets. Le service des communes, en collaboration avec le service de l'énergie et de l'environnement, a mis au point un règlement communal type, un plan comptable type et un modèle de calcul pour le budget 2012 à l'attention des communes, documents qui ont été présentés aux communes lors de plusieurs séances d'information qui se sont déroulées au printemps 2011. Il a aussi adopté, en collaboration avec le service de l'énergie et de l'environnement, deux circulaires en date des 9 novembre et 5 décembre 2011 afin de préciser diverses questions soulevées par le mode de taxation des entreprises et des ménages et par la mise en œuvre de la loi dans les exploitations agricoles. Il a également adopté une circulaire à l'attention des communes en date du 21 novembre 2011 expliquant la marche à suivre en relation avec l'assujettissement des communes à la TVA. Hormis les mesures expliquées ci-devant, le service des communes a été appelé à conseiller les communes et à répondre à de nombreuses et diverses questions de ces dernières d'ordre juridique, financière et pratique en relation avec la mise au point du nouveau système de financement de l'élimination des déchets urbains ;
- Loi portant adoption d'une nouvelle organisation judiciaire neuchâteloise et adaptation (première partie) de la législation cantonale à la réforme de la justice fédérale, du 27 janvier 2010. Pour les communes et leur réglementation, cette adaptation marque la fin du Tribunal administratif en tant qu'instance de recours ordinaire et son remplacement par le Tribunal cantonal. Une circulaire a été adressée aux communes en date du 24 février 2011.
- Modification de la loi sur les contributions directes (imposition des personnes morales) du 1er septembre 2010. Cette loi prévoit une diminution progressive de l'imposition des personnes morales et garantit à l'ensemble des communes les revenus fiscaux moyens provenant des personnes morales des années fiscales 2005 à 2009. Le service des communes a informé les communes des conséquences de ces nouvelles règles pour l'établissement de leurs budgets 2011 et 2012 par lettres circulaires en date des 24 octobre 2010 et 14 juillet 2011.
- Loi portant adoption des nouvelles structures de la scolarité obligatoire et adaptation cantonale à cette réforme et à la terminologie Harnos, du 25 janvier 2011. Cette loi prévoit l'adaptation des structures de la scolarité obligatoire aux nouvelles exigences du concordat Harnos et du nouveau plan d'études romand et en particulier l'organisation de l'école sur une base régionale. Le service des communes, d'entente avec le service de l'enseignement obligatoire, a conseillé les communes dans la mise en place de ces nouvelles structures. Souvent, les syndicats scolaires compétents en matière d'enseignement du secondaire du premier degré ont vu leurs compétences étendues à l'ensemble de la scolarité obligatoire, à l'image des solutions retenues à Neuchâtel, Colombier, dans la Béroche et au Val-de-Ruz.

Le service des communes a participé aux groupes de travail et aux travaux de commissions chargées d'élaborer des textes légaux ou réglementaires, des projets ou des instructions dans les divers domaines qui intéressent les communes au premier chef. Parmi ceux-ci, on peut citer :

- Commission « Péréquation financière », laquelle a pris acte du rapport final relatif à la réforme de la péréquation financière intercommunale dressé par l'expert extérieur et a décidé de constituer une sous-commission chargée d'examiner plus en détail les réformes proposées. Cette dernière a demandé différents compléments d'étude à l'expert. Elle poursuit ses travaux ;
- Commission cantonale de gestion des déchets, pour l'examen de nouvelles solutions en matière de taxe sur les déchets et pour l'examen du règlement d'exécution de la loi portant modification de la loi concernant le traitement des déchets que le Grand Conseil a adoptée en 2010. Cette dernière a finalisé ses travaux en préavisant le projet de règlement d'exécution que le Conseil d'Etat a adopté en date du 1er juin 2011 ;
- Groupe de travail relatif à l'examen de propositions de réformes du cadre législatif régissant les transactions immobilières communales. A la suite d'un avis de droit qui a confirmé que les communes ne pouvaient déléguer à une entité tierce la compétence d'acquérir et de céder des biens-fonds communaux, un groupe de travail examine les modalités pour concilier les exigences de flexibilité souhaitées par les acteurs du terrain et le respect des procédures démocratiques garanties par le passage obligé en Conseil général de toutes les transactions immobilières communales. Il a présenté ses propositions au chef du département qui a gardé le dossier en suspens, dans l'attente de connaître le sort que le Grand Conseil réservera à une proposition de loi prévoyant de régler dans un sens opposé les transactions immobilières de l'Etat ;
- Groupe de travail «comptabilité» chargé d'élaborer des propositions en matière de cadres comptables et de modalités d'introduction du nouveau modèle de compte harmonisé 2 (MCH2). Le groupe de travail s'est réuni à de nombreuses reprises au cours de l'année 2011 et il a déjà avalisé nombre de recommandations à l'attention du comité de pilotage. Ses travaux se poursuivent et se concentrent sur les points que le manuel de la Conférence des directeur des finances a laissé ouverts ;
- Groupe de travail chargé de faire des propositions pour adapter la réglementation en matière de taux d'amortissement des équipements des services industriels. Ces taux ne correspondent pas à la durée d'utilisation des infrastructures et conduisent de ce fait à fausser les bilans des communes et, dans le secteur de l'électricité en particulier, à des insuffisances de financement, vu que la commission fédérale compétente en matière de surveillance des prix de l'utilisation des réseaux se fonde sur des taux différents de ceux exigés par la réglementation cantonale. La réforme entend fixer les taux d'amortissement des infrastructures des services industriels communaux en adéquation avec les recommandations des différentes branches concernées de manière à éviter les difficultés énoncées ci-dessus. Le service des communes, sur la base des réflexions du groupe de travail, rédigera un rapport qui sera présenté au chef du département au début de 2012 ;
- Groupe d'accompagnement de l'unité « Politiques locales » de l'Institut de hautes écoles en administration publique (IDHEAP). A côté de l'examen des programmes de formation et d'étude destinés aux édiles et fonctionnaires communaux, le groupe d'accompagnement de l'IDHEAP organise chaque année une journée de formation générale destinée aux responsables et élus communaux, qui rencontre un vif succès. Cette année, la journée de formation organisée en mai 2011 à Yverdon-les-Bains a été consacrée aux fusions de communes ;
- Comité de la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales. En sus d'échanger sur les pratiques respectives de chacun des cantons en termes de surveillance de la gestion communale en général et de la gestion financière en particulier, de fusions de communes, de péréquation financière et de nouveau modèle de compte harmonisé 2 (MCH2), la conférence édite chaque année une brochure avec les indicateurs financiers des communes et les nouveautés mises en place dans les différents cantons. Un groupe de travail a été chargé de rédiger à l'attention des services cantonaux, des communes et d'autres intéressés des recommandations, des instructions et des documents de travail qui se veulent complémentaires au Manuel MCH2, édité par la Confé-

rence des directeurs cantonaux des finances (CDF), et qui ont pour ambition d'harmoniser dans toute la mesure du possible les principes comptables applicables aux communes sur tout le territoire suisse. Les versions allemande et française de ces recommandations ont été mises sur le site de la conférence. La Conférence a tenu son assemblée générale bi-annuelle à Glaris en septembre 2011. Dans la répartition des tâches du comité, le représentant du service des communes a été désigné pour exercer la fonction de caissier à compter de l'exercice 2010 ;

- Conférence régionale BE – NE. A l'initiative de l'Etat de Berne, une conférence formée de représentants des cantons de Berne et de Neuchâtel, dont un représentant du service des communes, a mis un point final à ses travaux d'élaboration d'une convention intercantonale définissant les modalités de la coopération transfrontière entre les deux cantons dans le cadre de la mise en œuvre des politiques régionale et d'agglomération de la Confédération. La convention a été approuvée par les deux gouvernements qui l'ont signée en date du 9 novembre 2011. Elle doit entrer en vigueur début 2012 ;
- Organe de référence des marchés publics chargé de veiller à la bonne application de la législation sur les marchés publics dans la République.

Questions générales intéressant les communes

Communication d'une liste d'adresses du Conseil général (CG) à un parti politique

En vertu des articles 14 alinéa 2, 19 et 20 de la loi cantonale sur la protection des données (LCPD), les Conseils communaux (CC) peuvent transmettre ces données à un parti politique, car ces données ne sont pas sensibles, au regard de la loi, cela même sans l'accord explicite des ayants droits.

La LCPD permet aux CC de communiquer les données requises à un parti politique qui en ferait la demande, pour peu que les données transmises ne soient utilisées que pour les finalités pour lesquelles elles ont été demandées et qu'elles ne soient pas transmises à des tiers, ni commercialisées.

Soumission du statut du personnel d'une commune au droit public ou au droit privé

Selon la jurisprudence relative à l'article 7 de la loi sur le statut de la fonction publique (LSt), cette base légale et une mention expresse dans l'acte d'engagement suffisent à rendre le droit privé applicable, dans les limites énoncées par la loi.

Il s'agit donc d'examiner de cas en cas si les conditions prévues par l'article 7 alinéa 1 LSt sont remplies, en fonction des circonstances concrètes, la soumission du litige au droit public ou au droit privé étant par ailleurs déterminante pour la compétence juridictionnelle (RJN 1998, p.199, 1997, p.214 et les références citées; v. aussi RJN 2003, p.242, 2000, p.129 cons.1).

Le Conseil d'Etat a refusé de sanctionner un règlement communal qui prévoyait de soumettre l'ensemble des personnels de la commune au droit privé, au motif que certains agents qui sont dans un rapport de sujétion direct et spécial envers le Conseil communal doivent relever d'un statut de droit public.

Responsabilité des communes en cas d'accident sur les rivières naturelles, les plages naturelles ou les lacs

Répondant aux questions de plusieurs communes, le service des communes a précisé que sur les aires de détente accessibles au public mais qui ne comportent aucun équipement, telles les plages, les patinoires naturelles sur le Doubs ou le lac des Taillières, la responsabilité en cas d'accident relevait des seuls plaisanciers. Pour rendre les choses claires, la commune était invitée à poser des affiches aux endroits fréquentés par des plaisanciers signalant les dangers avérés et connus et précisant que l'usage des ces zones se faisait sous la responsabilité propre et exclusive des usagers.

Nouvelle réglementation en matière de déchets

Répondant à plusieurs questions de communes, il a été précisé que la loi cantonale faisait obligation aux communes de fixer la part d'impôt qui finance le chapitre des déchets entre 20 et 30%. Elles ne sont pas autorisées à ne prévoir aucun financement des charges du chapitre par l'impôt.

Il a aussi été précisé aux communes que les réserves du chapitre relatif au traitement des déchets devaient être dissoutes dans un délai de 5 ans comme les avances devaient être résorbées.

Répondant à une question d'une commune, il a été précisé que les entreprises qui obtenaient l'autorisation d'éliminer elles-mêmes leurs déchets urbains devaient éliminer ces déchets dans les incinérateurs de leur lieu d'établissement. C'est une exigence du droit fédéral, de l'article 18 de l'ordonnance fédérale sur le traitement des déchets en particulier.

A cette occasion, il a aussi été précisé que les agriculteurs dont les exploitations sont situées hors de la zone d'urbanisation restent redevables de la taxe de base même s'ils éliminent leurs déchets urbains eux-mêmes en totalité avec leurs déchets d'entreprise agricole.

Répondant aux souhaits de plusieurs communes, il a été précisé que la remise d'un certain nombre de sacs officiels aux personnes qui étaient dans une situation particulière, telles que les jeunes enfants jusqu'à 3 ans, ne constituait pas une mesure de nature fiscale et était admissible. Par contre, le Conseil d'Etat a refusé de sanctionner un arrêté d'une Ville prévoyant que chaque ménage, en fonction de sa taille, recevrait durant une période de six mois un certain nombre de sacs officiels correspondant à la production de déchets incinérables après tri.

Loi sur les droits politiques**Élection de conseillers généraux suppléants**

Répondant à une question d'une commune, le SCOM a précisé que la loi n'autorisait pas les communes à prévoir l'élection de conseillers généraux ou communaux suppléants. La loi a prévu une ouverture en ce sens que les syndicats intercommunaux peuvent prévoir dans leur règlement l'élection de suppléants au Conseil intercommunal.

Quorum pour l'élection du Conseil général

Répondant à une question d'une commune engagée dans un processus de fusion, il a été précisé que les communes ne pouvaient pas déroger au quorum de 10% fixé par la loi et qui s'applique aussi bien au niveau cantonal que communal.

Comportement des autorités avant un référendum

Saisi de plusieurs demandes, le service des communes a rappelé les exigences fixées par la jurisprudence selon lesquelles les votations doivent être organisées de telle manière que la volonté des électeurs puisse s'exercer le plus librement possible. Le droit à la libre formation de l'opinion exclut en principe toute intervention directe des autorités qui serait de nature à fausser la formation de la volonté des citoyens lors de la campagne précédant les votations. Il est néanmoins admis que l'autorité recommande aux citoyens d'accepter le projet soumis à votation et leur adresse un message explicatif, pourvu qu'elle respecte son devoir d'information objective et ne donne pas d'indications fallacieuses sur le but et la portée du projet. Un tel message officiel peut en outre contenir un avis relatif à des questions d'appréciation, car il appartient en définitive à l'électeur de se faire lui-même sa propre opinion sur de telles questions. L'Etat doit notamment être en mesure de contrebalancer, dans une certaine mesure, les prises de position souvent unilatérales des groupes de pressions influents de la société civile. Au demeurant, une intervention de l'autorité dans la campagne précédant une votation qui la concerne allant au-delà de la remise d'un message explicatif aux électeurs ne se justifie qu'en présence de motifs pertinents.

Une intervention plus large de l'autorité se justifie notamment si la collectivité publique et ses membres ont un intérêt direct et spécial à l'issue du scrutin. Si la rédaction de lettres de courrier type par les autorités est prohibée car elle viole le principe de transparence, la présence de conseillers communaux à des stands ou des foires commerciales est parfaitement tolérée, tant qu'ils ne donnent pas d'indications fallacieuses sur le but et la portée du projet.

De manière générale, il n'est pas admis que l'autorité finance un comité en faveur d'un objet ou un comité opposé, car l'autorité n'a pas suffisamment de contrôle sur les indications fournies par des comités.

Durée du délai référendaire en matière intercommunale

Bien que non précisé expressément dans la loi, la durée du délai référendaire en matière intercommunale est bien de 40 jours. Cette réponse a été donnée par le service des communes en réponse à une question d'un syndicat intercommunal.

13.13. Fusions de communes et collaborations intercommunales

L'année 2011 a vu les projets de fusion en cours d'examen connaître une accélération fulgurante. Si la population des Communes de Bevaix, Boudry et Cortaillod a refusé la convention de fusion qui leur était proposée, le projet de fusion entre les Communes d'Auvernier, Bôle et Colombier et celui conclu entre les Communes de Val-de-Ruz ont été avalisés par la population. Ce dernier projet qui regroupe quinze des seize communes du district à l'exception de Valangin marque la plus grande fusion de Suisse en terme de nombre de communes fusionnées. La fusion de ces communes doit entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2013 et donner naissance aux deux nouvelles communes de Milvignes et Val-de-Ruz.

Sur le littoral-Est enfin, les Conseils communaux des Communes de l'Entre-deux-Lacs ont entrepris des réflexions et ont décidé de lancer les études en vue de la fusion de leurs communes. Le périmètre exact de la ou des futures communes n'est pas encore défini et les études se poursuivent. Enfin, la Ville de Neuchâtel a lancé le projet de Nouveau Neuchâtel avec les communes voisines du chef-lieu sises à l'est et à l'ouest.

De leur côté, les Communes de La Béroche ont lancé les études en vue d'examiner la fusion de leurs communes. Enfin, à Brot-Dessous le Conseil général a accepté une initiative populaire demandant que des pourparlers en vue d'une fusion avec la Commune de Rochefort soient entrepris.

13.14. Péréquation financière intercommunale

Les transferts totaux de la péréquation financière intercommunale accusent une hausse sensible de près de CHF 2,7 millions d'un exercice sur l'autre, passant de CHF 34,81 millions en 2010 à CHF 37,54 millions en 2011. Si la péréquation des charges est stable d'un exercice sur l'autre – près de CHF 17 millions – c'est la péréquation des ressources qui augmente d'un exercice sur l'autre de près de CHF 2,8 millions pour atteindre CHF 20,5 millions. Ces variations s'expliquent par une augmentation des revenus des personnes morales en Ville de Neuchâtel plus que proportionnelle entre les exercices 2008 et 2010, et parallèlement par une diminution plus que proportionnelle de ces revenus en Ville de La Chaux-de-Fonds. Ainsi, la Ville de Neuchâtel voit sa contribution nette à la péréquation s'élever de plus de CHF 2,5 millions entre les exercices 2010 et 2011 pour atteindre CHF 7,5 millions, tandis que la Ville de La Chaux-de-Fonds voit pour sa part sa dotation provenant de la péréquation être augmentée de CHF 3,4 millions à près de CHF 15,6 millions. La Ville du Locle et la Commune de Val-de-Travers voient pour leur part leur dotation diminuée de respectivement CHF 300'000 et CHF 100'000.

Après avoir demandé à un expert extérieur à l'administration, un bureau de conseil en sciences économiques bâlois, secondé de deux professeurs de faculté, d'évaluer le système péréquatif neuchâtelois, donnant ainsi suite à une décision de la commission péréquation financière (COMPER), le Conseil d'Etat avait demandé à ce même expert de mener une réflexion sur la réforme du système de péréquation. L'expert a déposé son rapport final pour un projet de réforme de la péréquation financière intercommunale devant le Conseil d'Etat et la COMPER en 2010.

La COMPER a constitué une sous-délégation chargée d'examiner les pistes de réforme proposées. Cette sous-délégation a demandé l'examen d'une variante de péréquation des ressources intégrant en son sein une autre répartition des ressources entre l'Etat et les communes. Les travaux se poursuivent au sein de cette sous-délégation.

Le SCOM, en collaboration avec le SFIN, a été étroitement associé à la définition des mandats confiés aux experts, à la mise à leur disposition de divers dossiers et supports et à l'accompagnement de ce dossier en tant que service relais des experts. Il a également été invité à dépouiller le rapport avant sa présentation en Conseil d'Etat et devant la COMPER. Il a aussi été invité à présenter une synthèse du système péréquatif actuel et des pistes de réformes proposées devant cette commission. Il a enfin été chargé de dresser le procès-verbal des séances de la sous-commission.

13.15. Gestion communale

La situation financière cumulée de l'ensemble des communes a marqué en 2010 l'arrêt de la dégradation observée en 2009 et consécutive à la crise financière, économique et sociale qui a frappé le monde et notre canton dès l'automne 2008. Ainsi, alors que le résultat cumulé de l'ensemble des communes présentait encore un bénéfice de CHF 9,5 millions en 2008 et un déficit certes faible de près de CHF 0,8 million qui a été enregistré par l'ensemble des communes neuchâtelaises au cours de l'exercice 2009, c'est un déficit ramené à moins de CHF 500'000 qui a été observée pour l'ensemble des communes en 2010.

Depuis cette année, les statistiques fiscales, financières et les indicateurs financiers des communes font l'objet de fiches communales mises sur Internet en parallèle à la présentation du rapport sur les finances cantonales.

Le service a apporté aux communes un soutien tout au long de l'année en matière juridique, sur la forme et sur le fond, pour l'élaboration des différents règlements et arrêtés qui régissent la vie communale et sur les procédures à respecter, dans les situations les plus diverses.

Il s'est efforcé d'être un partenaire à l'écoute des différents intervenants. Il n'a également pas ménagé ses efforts dans la gestion de divers conflits survenus entre autorités et entre conseillers membres de la même autorité, et cela dans plusieurs communes. Il a également prodigué aide et soutien aux communes en matière financière et fiscale, en mettant à leur disposition des tableaux qui facilitent le bouclage des comptes et en répondant à leurs différentes questions.

La mise en place du nouveau système de financement des déchets a mis le service fortement à contribution. A côté de la rédaction et de la présentation d'un règlement type, d'un plan comptable type et d'un budget prévisionnel pour 2012, le service a répondu à de nombreuses requêtes liées à la mise en place de ce nouvel mode de financement de l'élimination des déchets.

13.16. Application de la loi sur les communes et du règlement sur les finances et la comptabilité des communes

Article 9 de la loi sur les communes

Financement d'un cabinet médical

Répondant à une question d'une commune, le service des communes a précisé que moyennant une décision du Conseil général, une commune pouvait accorder une subvention pour l'installation d'un cabinet médical. Une telle décision relève de l'autonomie communale.

Article 23 de la loi sur les communes

Élection du Conseil communal par le Conseil général / procédure

Répondant à une question d'une commune, le service des communes a précisé que si le nombre de candidats n'excède pas celui de sièges à pourvoir et que le règlement ne prévoit pas l'organisation d'un vote en toutes circonstances, l'élection est tacite.

Création d'un nouveau groupe au Conseil général en cours de législature / quid des commissions ?

A la suite de la démission de plusieurs conseillers généraux d'un parti élus sur une même liste s'est posée la question de l'autorisation ou non de créer un nouveau groupe formé des conseillers dissidents et de leur droit à siéger dans les commissions dans lesquelles ils avaient été élus.

Faute de dispositions légales claires, une interprétation du règlement a conduit le Conseil général à dénier le droit aux membres dissidents de créer un nouveau groupe, car tous les membres élus sur une même liste forment un groupe. De l'autre côté, le Conseil d'Etat saisi d'une dénonciation de ces membres dissidents a estimé qu'ils avaient le droit de poursuivre leur mandat dans les commissions dans lesquelles ils avaient été élus.

Article 25 de la loi sur les communes**Conventions intercommunales: compétences du Conseil communal ou du Conseil général ?**

Répondant à de nombreuses questions de communes, le service des communes a précisé que des conventions intercommunales qui se bornaient à fixer des mesures d'organisation pouvaient demeurer de la seule compétence du Conseil communal. Si des conventions règlent des questions de type réglementaire, il convient de réserver l'approbation du Conseil général. Ainsi, une convention aux termes de laquelle une commune rejoint le cercle scolaire d'une ville voisine et confie de facto la responsabilité de l'école communale à la ville voisine relève de la compétence du Conseil général.

Démission de trois Conseillers communaux

Répondant à une question d'une commune, il a été précisé que l'article 25 alinéa 2, en se fondant sur les travaux préparatoires de la loi sur les communes, a toujours été interprété de telle sorte que si trois Conseillers communaux démissionnent et que le Conseil général n'élit même qu'un seul Conseiller communal il n'y a pas de démission indirectes des deux autres membres restants du Conseil communal, car un Conseil communal dont l'effectif réglementaire est de cinq membres peut fonctionner avec trois membres.

Compétence pour introduire une action pour la Commune

Le Conseil communal est compétent pour introduire toute action dont la valeur litigieuse est inférieure à CHF 30'000, les tribunaux du canton étant souverainement compétents.

Quel organe compétent pour décider de l'adhésion d'une commune à un syndicat d'améliorations foncières ?

Répondant à une question d'une commune, il a été précisé que cette question relevait de la compétence du Conseil communal, car il n'y avait pas d'aliénation ou d'accroissement du patrimoine communal.

Droit de préemption légal

Répondant à une question d'une Ville, il a été précisé que l'exercice du droit de préemption légal par une commune requiert l'aval du Conseil général, lequel doit se prononcer et permettre que le Conseil communal exerce son droit dans le délai légal de trois mois, après avoir obtenu l'autorisation du Conseil d'Etat.

Suppression d'une commission communale

Répondant à une question d'une commune, le service des communes a précisé que la suppression d'une commission communale requiert une décision du Conseil général soumise à référendum et à la sanction du Conseil d'Etat. Une telle décision est assimilée à une décision de type réglementaire.

Élection d'une ressortissante française au bénéfice d'une autorisation de séjour dans une commission communale

Répondant à une question d'une commune relative à l'élection d'une ressortissante française au bénéfice d'un permis B dans une commission, il a été rappelé que seuls sont éligibles en matière communale les ressortissants étrangers au bénéfice d'une autorisation d'établissement et qui résident dans le canton depuis un an au moins.

Article 30 de la loi sur les communes

Quel organe compétent pour décider de l'adhésion d'une commune à un syndicat d'améliorations foncières ?

Répondant à une question d'une commune, il a été précisé que cette question relevait de la compétence du Conseil communal, car il n'y avait pas d'aliénation ou d'accroissement du patrimoine communal.

Suppression d'un droit distinct et permanent (DDP) / Compétence du CC

Répondant à une question d'une commune, il a été précisé que la suppression formelle d'un droit distinct et permanent (DDP) après acquisition du DDP par la Ville ne requiert pas l'aval du Conseil général. Une décision du Conseil communal suffit !

Compétence pour introduire une action pour la Commune

Le Conseil communal est compétent pour introduire toute action en matière civile dont la valeur litigieuse est inférieure à CHF 30'000, les tribunaux du canton étant souverainement compétents.

Article 73 de la loi sur les communes

Élection au Conseil intercommunal de Conseillers communaux qui ne siègent pas au comité scolaire

La restriction de l'accès au Conseil intercommunal est limitée aux seuls membres du Conseil communal en charge de l'éducation qui siègent au comité scolaire.

Règlement sur les finances et la comptabilité des communes

Création d'une réserve affectée avec la fortune des anciennes commissions scolaires

Répondant aux questions d'une commune, le service des communes a précisé qu'il était loisible aux communes qui le souhaitaient de créer une réserve affectée au profit d'activités en lien avec la vie scolaire avec la fortune des anciennes commissions scolaires. Ces fonds ne provenaient pas de la caisse générale et avaient souvent été récoltés dans un but en lien avec la vie scolaire.

Réserve constituée par les taxes d'équipement / financement de l'éclairage public

Si le règlement communal ne prévoit aucun autre mode de répartition, les réserves d'équipement doivent être réparties à concurrence de 50% sur les routes, y compris l'éclairage public, 25% les réseaux d'eau et 25% les réseaux d'épuration des eaux.

Approbation des comptes

Répondant une commune qui souhaitait approuver les comptes avec une réserve, il a été précisé que l'approbation des comptes par le Conseil général ne pouvait être conditionnée à une quelconque réserve.

Affectation du produit résultant de la suppression d'une charge foncière

Répondant à une question d'une commune, le service des communes a précisé que l'affectation du produit d'une indemnité en contrepartie de la suppression d'une charge foncière doit être examinée selon la nature de la charge foncière initiale. Si elle a été constituée pour pallier l'abandon d'un captage, le produit résultant de sa suppression doit rester dans le financement spécial et non alimenter la caisse générale.

Création d'un financement spécial avec le produit de la redevance communale sur l'électricité

Répondant à une question d'une Ville, il a été précisé que la création d'un fonds spécial pour la promotion de l'énergie photovoltaïque avec le produit de la redevance prélevée par les gestionnaires de réseaux électriques sur les usagers allait dans le sens de la nouvelle loi adoptée par le Grand Conseil qui restreint cependant cette affectation à 25% du produit de la redevance.

TABLE DES MATIERES

1.	SECRETARIAT GÉNÉRAL	8
1.1.	Effectif du personnel.....	8
1.2.	Prestations du SJSF.....	8
1.3.	Aide humanitaire et coopération au développement.....	9
1.4.	Office d'organisation.....	13
1.5.	Office de la politique familiale et de l'égalité.....	15
2.	SERVICE DE LA JUSTICE	19
2.1.	Introduction	19
2.2.	Gestion	21
2.3.	Activités déployées.....	22
3.	SERVICE PÉNITENTIAIRE.....	28
3.1.	Généralités	28
3.2.	Secteur financier	30
3.3.	Office d'application des peines et mesures (OAPM).....	32
3.4.	Etablissement de détention La Promenade (EDPR).....	36
3.5.	Etablissement d'exécution des peines La Ronde (EEPR).....	40
3.6.	Etablissement d'exécution des peines Bellevue (EEPB).....	40
3.7.	Construction et rénovation des établissements de détention	42
3.8.	Secteur médical	43
4.	SERVICE DE PROBATION.....	46
4.1.	Introduction	46
4.2.	Gestion	47
4.3.	Missions.....	48
4.4.	Activités déployées.....	49
4.5.	Conclusions	51
5.	POLICE NEUCHÂTELOISE	52
5.1.	Introduction	52
5.2.	Gestion générale.....	53
5.3.	Sécurité publique.....	62
5.4.	Sécurité routière.....	66
5.5.	Conclusions	70
6.	SERVICE DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET MILITAIRE.....	71
6.1.	Gestion	72
6.2.	Activités déployées.....	72
7.	SERVICE FINANCIER.....	102
7.1.	Introduction	102
7.2.	Politique financière	103
7.3.	Gestion comptable	104
7.4.	Gestion financière et des assurances.....	105
7.5.	Contrôle de gestion	105
7.6.	Recouvrement.....	106
7.7.	Contributions ecclésiastiques.....	112
7.8.	Subsides constitutionnels en faveur des églises	114
8.	SERVICE DES CONTRIBUTIONS.....	115
8.1.	Considérations générales et évolution de la taxation.....	115
8.2.	Impôt direct 2011.....	119
8.3.	Impôt sur les gains immobiliers	121
8.4.	Impôt foncier sur les immeubles de placement des personnes morales et sur les immeubles des institutions de prévoyance.....	122
8.5.	Estimation cadastrale	122
8.6.	Impôt anticipé.....	123
8.7.	Droits de mutation et impôts de successions	124
8.8.	Office de perception	126
8.9.	Remises d'impôts	131

9.	SERVICE JURIDIQUE	132
9.1.	Présentation	132
9.2.	Bases légales	132
9.3.	Personnel et formation	132
9.4.	Missions du service juridique	134
9.5.	Activités du service juridique.....	134
9.6.	Principaux projets réalisés en 2011	139
10.	SERVICES DES RESSOURCES HUMAINES (SRHE).....	142
10.1.	Introduction.....	142
10.2.	Effectif du personnel	143
10.3.	Politique "famille et égalité" au sein de l'administration cantonale	146
10.4.	Mobilité professionnelle interne.....	147
10.5.	Description, évaluation, classification des fonctions et nouveaux sys-tèmes de rémunération	149
10.6.	Formation et développement du personnel.....	150
10.7.	Santé et sécurité au travail	152
11.	SERVICE INFORMATIQUE DE L'ENTITE NEUCHÂTELOISE.....	154
11.1.	Développement du Guichet unique.....	154
11.2.	Nouveau contrat de téléphonie mobile	154
11.3.	Réseau fibre optique entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds	154
11.4.	Mise à niveau de la téléphonie fixe	155
11.5.	Technologie VDSL pour connecter les petits sites	155
11.6.	Nouveau site Internet de l'Etat.....	155
11.7.	Renouvellement de plus de 1800 postes de travail	155
11.8.	Réunion des services informatiques.....	156
12.	SERVICE DE LA GÉRANCE DES IMMEUBLES.....	157
13.	SERVICE DES COMMUNES.....	158
13.1.	Contrôle de gestion.....	158
13.2.	Compte administratif de l'ensemble des communes (comptes de fonctionnement et des investissements).....	159
13.3.	Commentaires	160
13.4.	Statistiques financières et Tableaux statistiques.....	162
13.5.	Rendement des impôts et effort fiscal	163
13.6.	Dette consolidée de l'ensemble des communes (y compris les syndicats intercommunaux)	164
13.7.	Investissements nets de l'ensemble des communes (y compris les syndicats intercommunaux et régionaux).....	165
13.8.	Sanction d'arrêtés	166
13.9.	Fonds d'aide aux communes.....	166
13.10.	Fonds destiné aux réformes de structures des communes.....	167
13.11.	Impôts	167
13.12.	Législation et activités juridiques.....	168
13.13.	Fusions de communes et collaborations intercommunales.....	172
13.14.	Péréquation financière intercommunale	172
13.15.	Gestion communale	173
13.16.	Application de la loi sur les communes et du règlement sur les finances et la comptabilité des communes	173

Neuchâtel, le 6 février 2012

Le conseiller d'Etat,
chef du Département de la justice,
de la sécurité et des finances

Jean Studer